

In Situ

Revue des patrimoines

3 | 2003

Les horizons de l'Inventaire

Marc Pabois (dir.)



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insitu/1249>

DOI : 10.4000/insitu.1249

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Ce document vous est fourni par Centre de recherche et de restauration des musées de France



Référence électronique

Marc Pabois (dir.), *In Situ*, 3 | 2003, « Les horizons de l'Inventaire » [En ligne], mis en ligne le 01 mars 2003, consulté le 30 septembre 2024. URL : <https://journals.openedition.org/insitu/1249> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.1249>

Ce document a été généré automatiquement le 28 juin 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

NOTE DE LA RÉDACTION

La préparation de ce numéro a été coordonnée par Marc Pabois, responsable du secteur international de la sous-direction de l'archéologie, de l'éthnologie, de l'inventaire et du système d'information, direction de l'architecture et du patrimoine

SOMMAIRE

Les horizons de l'Inventaire

Marc Pabois

In memoriam : Jean-Claude Lasserre

Claude Laroche

Dossier central : les horizons de l'inventaire

Territoires d'inventaire

L'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France au Québec

Daniel Lauzon et Alain Roy

L'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France en Poitou-Charentes

Georges Coste

L'identification d'un ensemble urbain du XX^{ème} siècle en Egypte : Héliopolis, Le Caire

Mercedes Volait et Claudine Piaton

Les pirogues du Maroni

Sophie François

Manière d'habiter à Awala-Yalimapo

Marie-Blanche Potte

Fort-de-France et Pointe-à-Pitre : deux villes américaines ?

Christophe Charlery

L'inventaire à l'île de la Réunion

Sylvie Réol et Erik Zeimert

Saint-Louis du Sénégal, un enjeu pour le patrimoine mondial

Bernard Toulhier

Atlas des monuments historiques classés de Tunisie

Mathieu Julien

Rapports de mission

Arménie

François Verdier

Bolivie

Jean-François Luneau

Cameroun

Marc Pabois

Ethiopie

Monique Chatenet

Varia

Les fiches d'indexation minimale du conseil de l'Europe pour l'inventaire normalisé du patrimoine culturel mondial

Francesco Lavecchia

Retables de Flandre : un patrimoine partagé

Anita Oger–Leurent

Patrimoine hospitalier à travers l'Europe : un dilemme entre restructuration ou désaffectation

Pierre-Louis Laget

Brèves

Hommage à Gilles Chomer : L'Enfant Jésus retrouvé au Temple, un nouveau Stella dans les Pyrénées

Pierre Curie et Bertrand Ducourau

Marguerite Huré, précurseur de l'abstraction dans le vitrail religieux

Véronique David

Cambodge

Marc Pabois

Haïti

Hubert Maheux et Marc Pabois

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Marc Pabois

Interventions ponctuelles en Europe

Patrick Léon

Des vitraux civils bretons conservés au Québec

Françoise Gatouillat

Congo-Brazzaville

Bernard Toulhier

Les horizons de l'Inventaire

Marc Pabois

- 1 « Le patrimoine, au sens où on l'entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans l'usage commun, est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague tous les biens, tous les trésors du passé » écrivent Jean-Pierre Babelon et André Chastel dans un petit ouvrage qui a pour titre « La notion de patrimoine »¹. Ces trésors du passé, nous les recevons en héritage, nous avons pour mission de les gérer et de les transmettre aux générations futures. Cependant rien n'est plus relatif que ce concept d'héritage et ceci pose de sérieux problèmes non seulement en termes d'inventaire mais aussi de sauvegarde et de conservation suivant que l'on accorde au patrimoine matériel ou immatériel une place prioritaire. Ainsi à Haïti, le site historique de Bois Caïman d'où est partie, au mois d'août 1791, l'insurrection victorieuse des esclaves a davantage de valeur pour une grande partie de la population que l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince, construite au XVIII^e siècle pendant la colonisation française et entièrement brûlée lors des émeutes de 1991. Les monuments et les oeuvres d'art ont toujours, dans les temps troublés, le sort des symboles qu'ils véhiculent². Le bombardement du vieux pont de Mostar, en 1993, lors de la guerre de Bosnie, l'incendie de la Bibliothèque de Sarajevo ou la destruction des Bouddhas de Bamiyan en Afghanistan sont encore présents dans tous les esprits. On pourrait penser aisément qu'un patrimoine connu et reconnu est un patrimoine protégé de fait, mais les exemples cités prouvent, parmi tant d'autres, que le patrimoine emblématique n'est pas à l'abri de la volonté destructrice des hommes.
- 2 La plupart des pays européens ont perçu très tôt la nécessité et l'urgence de réaliser l'inventaire de leurs biens culturels. L'Allemagne, dès 1887, les Pays-Bas en 1903, la Grande-Bretagne en 1908, l'Autriche en 1911... Si bien que, lors de la création en 1964 de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques, après plusieurs tentatives au XIX^e siècle, la France a pu bénéficier de l'expérience de ses prédécesseurs. Le colloque sur les Inventaires des biens culturels en Europe ³ qui s'était tenu en Alsace en octobre 1980 avait pour ambition de « susciter une information réciproque et une réflexion commune » autour des problèmes scientifiques soulevés par les inventaires du patrimoine. Dix années plus tard, le Conseil de l'Europe et le ministère français de l'Education nationale et de la Culture organisaient un colloque à Nantes ⁴ en 1992 qui

aboutit à une Recommandation du Comité des ministres aux états membres relative à la coordination des méthodes et des systèmes de documentation en matière de monuments historiques et d'édifices du patrimoine architectural⁵. Cette recommandation fera l'objet d'une publication du Conseil de l'Europe, en décembre 2001⁶. Parallèlement le Conseil international des musées (ICOM), conscient des dangers que courait le patrimoine mobilier africain, que ce soit en raison des mauvaises conditions de conservation, des vols ou d'un commerce plus ou moins licite, publiait un manuel de normes, documentation des collections africaines ⁷ pour essayer, par le repérage et la connaissance des objets, d'enrayer leur disparition.

- 3 Depuis quelques années de nombreux pays étrangers, la Bolivie, le Cambodge, le Cameroun l'Ethiopie, le Sénégal, après avoir pris la mesure des enjeux que représente le patrimoine dans l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique des pays, s'adressent à la Direction de l'architecture et du patrimoine au ministère de la Culture et de la Communication pour bénéficier d'une collaboration scientifique, développer des actions de formation, créer ou restructurer des services patrimoniaux. On constate cependant une grande différence dans l'approche de la notion de patrimoine entre les pays européens attachés à la transmission d'un patrimoine matériel et les pays africains, mais aussi asiatiques, pour lesquels la transmission orale de la tradition, des savoir-faire, est peut-être un ciment plus important de la vie sociale et culturelle que l'héritage transmis par les objets eux-mêmes. En Afrique par exemple, une statuette, un masque ne comptent que s'ils sont investis d'une « valeur ajoutée » lors de cérémonies rituelles par exemple. Mais si tel objet n'est plus « l'adresse de l'esprit » et de ce fait devient inefficace, il peut être délaissé, quelle que soit sa valeur esthétique. D'où l'ouverture possible aux échanges commerciaux et à leurs abus, à la réalisation de copies ou de répliques, les artisans étant encore nombreux à pouvoir les exécuter.
- 4 On distinguera donc, dans ce troisième numéro de la revue électronique **In Situ** consacré aux départements d'outre-mer et aux relations internationales, deux grandes parties : l'une **Terres d'inventaire** qui rend compte, sous forme de synthèses, des enquêtes menées par le service de l'Inventaire ou par des bureaux d'études indépendants, dans des provinces ou des pays aussi éloignés que le Québec, l'Egypte, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, le Sénégal et la Tunisie ; l'autre partie est issue des **Rapports de missions** rédigés par les conservateurs du patrimoine envoyés en mission dans des pays comme l'Arménie, la Bolivie, le Cameroun et l'Ethiopie. Suivant les lieux et leur histoire les sociétés se sont enrichies de l'apport d'une autre culture ou à l'inverse appauvries sous les coups de butoir des impérialismes politiques ou religieux. Le métissage culturel est également perceptible dans l'architecture de l'époque coloniale dont l'histoire connaît un regain d'intérêt depuis quelques années, à Hanoï, à Phnom Penh ou à Saint-Louis du Sénégal. Les inventaires lointains révèlent que l'architecture exportée par les Occidentaux reste perméable à l'enseignement des constructeurs locaux. Les architectes ont dû adapter le bâti aux matériaux et aux conditions climatiques particulières des pays d'accueil. De même que l'on peut mesurer en retour l'influence de l'architecture coloniale sur le territoire métropolitain.
- 5 Le Bureau des actions européennes et internationales de la Direction de l'architecture et du patrimoine, en relation avec le ministère des Affaires étrangères, encourage ces initiatives dans la mesure où elles confortent la politique d'ouverture qu'il développe

depuis plusieurs années au niveau européen par le renforcement des réseaux et des projets ⁸ et par des coopérations bilatérales notamment avec les pays de l'Europe centrale où l'on constate une demande de collaboration accrue pour la mise en valeur des centres historiques des villes. Forte de son expérience, la France peut apporter des outils qu'il convient d'adapter à chaque pays. Cette dernière remarque est également valable pour les pays de l'Afrique de l'Ouest avec qui nous travaillons. Dans le cadre de la convention culturelle France/Unesco, une réunion est prévue à la fin du mois d'octobre 2003 à l'Ecole du Patrimoine Africain de Porto Novo, au Bénin, pour harmoniser les différentes méthodes d'inventaire. Le même souci de cohérence et de mise en réseaux se retrouve avec les pays d'Asie ou d'Amérique latine.

NOTES

1. Babelon, Jean-Pierre, Chastel, André. La notion de patrimoine. Réédition d'un article paru dans la Revue de l'Art, 1980, n° 49. Paris : Liana Levi, 1994. P. 11.
 2. Babelon, Jean-Pierre, Chastel, André. La notion de patrimoine. Paris : Liana Levi, 1994. P. 58
 3. Actes du colloque sur les inventaires des biens culturels en Europe. Centre d'études du Bischoffshaus / Obernai-Bischoffshaus (Bas-Rhin) 27-30 octobre 1980. Paris : Nouvelles Editions Latines, 1984. 559 p.
 4. Patrimoine architectural : méthodes d'inventaire et de documentation en Europe. Actes du colloque européen organisé par le Conseil de l'Europe et le ministère français de l'Education nationale et de la Culture. Nantes, 28-31 octobre 1992. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1993. 185 p.
 5. Recommandation N° R (95) 3.
 6. Patrimoine culturel. Programme de coopération et d'assistance techniques. Orientations pour l'inventaire et la documentation du patrimoine culturel. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2001. 136 p.
 7. Manuel de normes. Documentation des collections africaines. Paris : Conseil international des musées, 1996. 65 p.
 8. Voir le site web.
-

AUTEUR

MARC PABOIS

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire.
marc.pabois@culture.gouv.fr

In memoriam : Jean-Claude Lasserre

Claude Laroche

- 1 *Claude Laroche, Eglise Saint-Pierre d'Orthez, 21 décembre 2002*
- 2 Jean-Claude Lasserre, conservateur général et chef du service régional de l'Inventaire d'Aquitaine depuis son origine en 1967, est décédé le 19 décembre 2002. Sa famille, ses amis et ses collègues se sont réunis, le 21 décembre 2002, dans l'église Saint-Pierre à Orthez dans les Pyrénées-Atlantiques pour lui rendre un dernier hommage. Claude Laroche nous a transmis le texte qu'il a lu lors de cette cérémonie, au nom de tous ceux qui ont eu le plaisir de travailler sous sa direction.
- 3 Tout connaître, tout embrasser : c'est peut-être ce que Jean-Claude aura cherché à faire sa vie durant. Tout connaître, tout embrasser, c'est probablement ce à quoi se sera efforcé ce XIX^e siècle qu'il aura tant aimé, tant compris et contribué à faire comprendre, un siècle qui a voulu tout savoir sur toutes les époques et sur toutes les géographies. Tout connaître, tout embrasser, c'est sûrement le moteur de cet Inventaire général dont il aura écrit les pages les plus flamboyantes, les plus glorieuses.
- 4 Folle entreprise en effet que cet Inventaire général, amorcé avec un esprit pionnier dont on n'a pas idée. Jean-Claude était de ceux qui en avaient parfaitement compris les objectifs : du terrain viendra le renouvellement de la connaissance et le renversement salutaire de toutes les idées reçues. Compris les objectifs et su que pour les atteindre, une énergie hors du commun était nécessaire – le terrain est exigeant ; que cette énergie ne pouvait venir d'autre chose que de l'amour, de la passion de la recherche.
- 5 En même temps, probablement pour cette raison, ce savoir, né de la rigueur, était tout sauf désincarné : « Ce qui m'intéresse maintenant peut-être le plus (disait-il, il y a dix ans, à l'occasion d'un entretien pour la revue **Le Festin**), c'est l'intrusion de l'humain derrière l'oeuvre, qu'elle soit un chef-d'oeuvre ou un témoignage modeste de la création ou de l'ingéniosité humaine. Cela, disait-il encore, c'est sans doute la grande leçon du terrain. » Ce qu'est une mémoire collective, quel est le sens du travail des hommes, dans ses manifestations créatives, qu'elles soient populaires ou savantes, nous avons appris tout cela à ses côtés.
- 6 D'ailleurs, cette nécessaire **incarnation** du savoir, comment pourrions-nous l'oublier nous tous qui avons travaillé directement auprès de lui ou nous tous qui l'avons côtoyé

au sein de la direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine. Nous qui nous sommes éclairés et réchauffés au feu qu'il a allumé « en ces années heureuses et formatrices » – c'est lui qui parle – des débuts de l'Inventaire, un feu toujours si vif après toutes ces années. Nous qui avons éprouvé le charme de cette passion de convaincre, cette « magie du verbe » que chacun a connu. Cette soif de contact qui pourrait paraître presque maladive à qui est étranger à la terre gasconne et à qui aurait pu s'étonner de ce que nous vîmes un jour : Jean-Claude faisant malencontreusement, au téléphone, un faux numéro et s'entretenant un gros quart d'heure avec la parfaite inconnue qu'il avait alors au bout du fil.

- 7 Tout connaître, tout embrasser : au risque de paraître bien souvent paradoxal. Et pourtant, le paradoxe est peut-être à l'origine de toute vérité humaine ! On le voit ici avec un mécréant – qu'on nous pardonne, mais c'est lui-même qui souvent se définissait ainsi, de préférence quand il abordait, avec une sorte de provocation charmeuse, le curé dont il souhaitait étudier l'église – un mécréant donc qui en même temps a souhaité le cérémonial que nous sommes en train de vivre. Pas seulement pour les fastes de la liturgie, qu'il appréciait. Pas seulement pour ses rites, dont il a tellement aimé étudier, comprendre et expliquer les manifestations matérielles pour en faire saisir, une fois encore, tout le sens. Qui a souhaité ce moment pour ce qu'il est par essence : un moment de communion dans le souvenir de ce qu'il avait, lui, de meilleur, et qu'il a eu le talent de faire partager. Ce moment de vérité où chacun se retrouve face à soi-même, où chacun fait la part entre l'essentiel et l'accessoire. Se souvient de ce qu'il nous a appris : notamment que rien n'est grave, hormis ce qui est vraiment grave. Car avec lui et grâce à lui, souvenons-nous, nous avons tant et tant ri !
- 8 Si je parle, ce n'est pas en mon seul nom, bien sûr, c'est entre autres au nom de tous ceux qui ont rallié pour un temps ou pour longtemps le service qu'il avait fondé et auquel il croyait tellement. Je n'égrènerai pas le grand rosaire des prénoms de celles et ceux qui l'ont rejoint ou qu'il a choisis. Choisis en gourmand de toutes choses, gourmand des êtres et curieux de ce qu'ils étaient capables d'apporter dès lors qu'ils étaient investis de sa totale confiance. Il n'est guère besoin d'avoir beaucoup vécu pour savoir que pareille confiance ne se rencontre pas tous les jours.
- 9 Nous sommes en effet tant et tant qui ne serions pas ce que nous sommes si nous n'avions pas rencontré Jean-Claude à un moment ou à un autre de notre existence. Sa maïeutique était discrète, légère, mais suffisamment efficace pour que chacun ait dès lors à coeur d'accoucher de ce qu'il avait de meilleur en lui.
- 10 Enfin, nous ne pourrions pas, chacun d'entre nous, aller plus loin, aller plus avant dans notre travail, dans nos vies, si nous ne disions pas aujourd'hui, très fort, notre reconnaissance, notre affection, notre amour, tout simplement.

Dossier central : les horizons de l'inventaire

Dossier central : les horizons de l'inventaire

Territoires d'inventaire

L'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France au Québec

Daniel Lauzon et Alain Roy

Le prélude à une collaboration fructueuse avec la France

- 1 Lorsque à l'automne 1998, M. Marcel Masse, président de la Commission des biens culturels du Québec et président de la partie québécoise de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs, invite le ministère de la Culture et de la Communication à identifier ce qu'il reste du patrimoine de la Nouvelle-France, il amorce ce qui est devenu aujourd'hui un chantier d'expérimentation, de collaboration scientifique et de partenariat entre les ministères de la Culture de France et du Québec, des universités françaises et québécoises et les collectivités territoriales de la région Poitou-Charentes. Mais la question est épineuse et on doit bien vite reconnaître que l'on n'est pas en mesure de dresser la liste de ce patrimoine.
- 2 En expliquant pourquoi, on comprendra mieux les enjeux de l'inventaire de ces biens au Québec, ainsi que l'évolution des pratiques d'inventaire du patrimoine en général. Précisons d'entrée de jeu que pour des raisons tant pratiques qu'administratives, le ministère de la Culture et des Communications du Québec décide de se pencher d'abord sur le patrimoine immobilier, bien que la question posée concerne aussi bien le patrimoine mobilier et documentaire.
- 3 Le premier problème qui se pose est celui de l'absence de datation précise des biens inventoriés. À l'exception des inventaires monumentaux réalisés par le ministère après sa création en 1961, suite aux décrets des arrondissements historiques, les connaissances acquises dans les années 1970 sont issues du pré-inventaire, visant soit une couverture exhaustive mais superficielle du territoire, soit le repérage de biens appartenant à des catégories thématiques (moulins à eau, ponts couverts, etc.). C'est aussi le pré-inventaire que la plupart des collectivités territoriales privilégient lorsque le ministère s'engage dans la voie du partenariat municipal pour la mise en valeur du

patrimoine québécois au début des années 1980. Comment donc dresser une liste de biens dont l'ancienneté est le plus souvent estimée ?

Figure 1



Le quartier Saint-Roch à Québec après le sinistre de 1866. William Augustus Lego. 1886
Archives nationales du Québec, Québec. E6,S8,P409

- 4 Le second problème est d'ordre conceptuel. Que doit-on entendre par patrimoine de la Nouvelle-France ? On sait que les bâtiments de cette époque pionnière ont connu de nombreuses altérations, qu'ils ont été souvent agrandis et surhaussés avant et après la cession de la colonie française à l'Angleterre. On sait aussi que le style des constructions dans l'esprit français s'est poursuivi bien après 1763. On sait enfin que la guerre de Conquête, puis les fréquents incendies des villes et villages du 19^e siècle et l'urbanisation du 20^e ont fait des coupes rases dans ce patrimoine peu nombreux, puisque la population de la Nouvelle-France a atteint à peine 65 000 personnes. La pertinence de dresser une liste est donc questionnée tant au regard de la définition de l'objet que de son importance quantitative.

La mise en œuvre d'un projet international d'acquisition et de diffusion des connaissances

- 5 La Commission des biens culturels et le ministère de la Culture et des Communications du Québec conviennent cependant de ne pas laisser ces questions sans réponses et commanditent une étude de cadrage¹. Plus précisément, cette étude doit proposer une définition du patrimoine immobilier de la Nouvelle-France, évaluer les sources documentaires permettant de le recenser, proposer une méthodologie de recherches et évaluer les ressources nécessaires et enfin dresser une liste préliminaire de biens

repérés en cours d'étude. Les résultats dépassent les attentes. Au-delà des réponses apportées, le cadre de planification sert de déclencheur à un projet novateur de collaboration avec le ministère de la Culture et de la Communication de France et de d'actualisation des pratiques d'inventaire du patrimoine.

- 6 En effet, une fois les paramètres généraux posés, des partenaires français ont été sollicités pour participer à ce qui s'annonçait alors comme un simple projet d'inventaire. A la suite de multiples échanges, les ministères de la Culture en France et au Québec sont d'abord convenus de collaborer à sa mise en oeuvre. Au Québec, la recherche de partenaires universitaires s'est traduite par l'implication du Centre interuniversitaire d'Etudes québécoises (CIEQ) de l'Université Laval et l'insertion dans le projet d'un objectif de diffusion sous forme d'un atlas. En France, suite à l'engagement de la Région Poitou-Charentes dans le projet, il a été convenu que l'on y mènerait une expérience pilote, sous la responsabilité conjointe de la Direction régionale des affaires culturelles du ministère de la Culture et de la Communication de France et du GERHICO² des Universités de Poitiers et La Rochelle.

Une démarche ouverte

- 7 Depuis le début du XX^e siècle, l'époque fondatrice de la Nouvelle-France est au coeur des opérations patrimoniales au Québec. Reflet des perceptions changeantes, les contours de ce qu'on perçoit comme les legs de cette période se sont modifiés à travers le temps : cherchant une certaine représentation de soi, les inventaires – tout comme la recherche historique – ont tour à tour insisté sur un aspect ou sur un autre (type architectural, période de construction, influence), mais en gardant toujours l'accent sur le patrimoine bâti.
- 8 A l'heure où les définitions de l'objet patrimonial éclatent, englobant de nouvelles dimensions, le regard posé sur l'héritage de la Nouvelle-France se devait d'être à la hauteur des conceptions nouvelles. Sur le plan du contenu, trois dimensions ont permis d'enrichir cette démarche, soit la définition du patrimoine retenu, sa dimension atlantique et enfin les relations qu'il permet de matérialiser dans l'espace.

La définition du patrimoine retenu

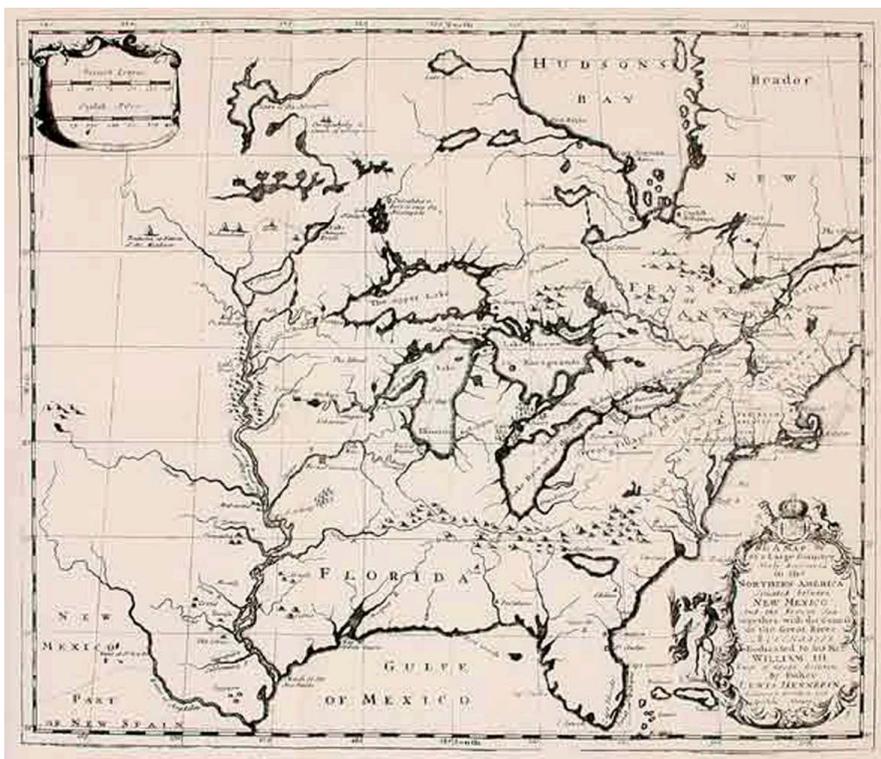
Figure 2



Portrait de Samuel de Champlain. Lithographie par Ducornet
Archives nationales du Québec, Québec. P600,S5,PLC43,1

- 9 Les années 1990 vont voir surgir de nouvelles approches en matière d'inventaire et de patrimoine, sous le double effet des préoccupations mémorielles collectives renouvelées et des avancées scientifiques. En effet, les inventaires québécois ont jusqu'alors davantage porté sur les caractéristiques architecturales et stylistiques de l'environnement construit, ce qui se révèle nécessaire pour la gestion quotidienne de l'espace habité urbain ou rural mais qui se traduit souvent par un désintérêt relatif pour bon nombre de données historiques.

Figure 3



A Map of a Large Country Newly Discovered in the Northern America Situated between New Mexico and the Frozen Sea...Louis Hennepin. Tirée d'une réimpression de l'édition anglaise de 1699
Archives nationales du Québec, Québec, Bibliothèque

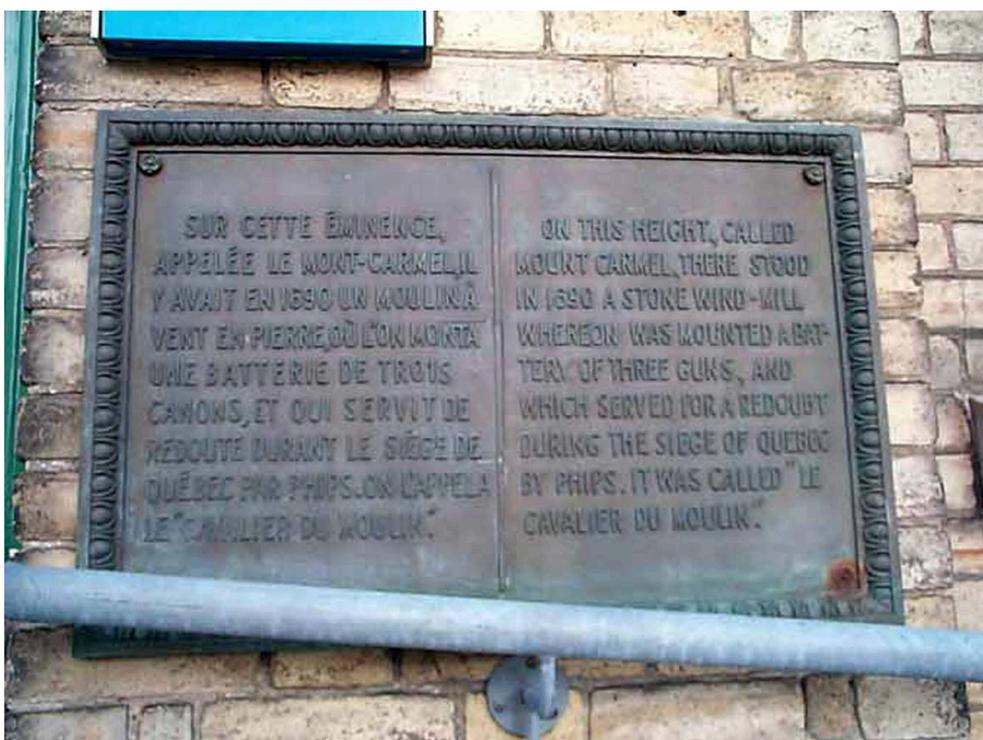
- 10 Dans une volonté globalisante, l'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France entend restituer les diverses facettes de l'activité humaine telle qu'elle se déploie dans l'environnement construit et naturel contemporain.
- 11 D'une approche et d'une nature différente, ce n'est pas la nature de l'objet inventorié qui est discriminée, mais plutôt la période historique à laquelle les lieux et biens inventoriés sont associés, à savoir l'époque de la présence coloniale française en Amérique du Nord.

Figure 4



Les français au cœur de l'Amérique (French in the heart of America). Carte établie par le service hydrographique de la Marine pour la mission de Mai 1935 du Comité France-Amérique Archives nationales du Québec, Québec. P1000, S5

Figure 5



Une plaque commémorative rappelle la présence sur les lieux d'un ancien moulin à vent. Aujourd'hui, ce parc est sous la responsabilité de la Commission de la Capitale nationale du Québec

Photo : Louis—Charles Guillemette, Commission de la capitale nationale du Québec, 2001

- 12 Un tel inventaire permet par ailleurs un éclatement des lieux et éléments inventoriés. Ainsi, dans une époque où l'approche patrimoniale se nourrit de préoccupations mémorielles, on enregistre le patrimoine dans son sens strict (bâtiments et sites archéologiques), mais également les lieux qui, même en l'absence de vestiges, ont été un site d'activités sous le régime français³ et nous sont signalés aujourd'hui par une plaque commémorative. En somme des lieux où se concrétise la mémoire d'une société passée. Il s'agit soit de sites associés à des événements, par exemple les plaines d'Abraham, à des personnages, par exemple Montcalm, ou encore des rappels commémoratifs dans l'environnement en lien direct avec ledit site.
- 13 Une troisième composante reflète dans l'Inventaire les préoccupations actuelles en regard du paysage. En effet, les traces les plus significatives de la présence coloniale française en Amérique du Nord témoignent de l'implantation d'une nouvelle collectivité dans le paysage. Les traces d'occupation au sol – les grilles de rue ou de rang –, les voies de communication naturelles ou interurbaines, les infrastructures de transport et enfin les travaux de génie civil, c'est-à-dire les aménagements de l'environnement à des fins économiques, militaires ou autres témoignent également de l'époque de la Nouvelle-France.

Figure 6



Le parc du Cavalier—du—Moulin, situé au cœur de l'arrondissement historique de Québec, comprend les vestiges de fortifications érigées en 1693 pour remplacer l'enceinte temporaire de 1690. Au XVIII^e siècle, de nouvelles fortifications rendent cette redoute caduque

Photo : Louis-Charles Guillemette, Commission de la capitale nationale du Québec, 2001

- 14 La combinaison de ces trois éléments, patrimoine, repères commémoratifs et aménagement de l'espace, permet donc de représenter l'ensemble des traces laissées par l'homme à l'époque du Régime français en Amérique du Nord, inventoriant ainsi la diversité des traces du passé de cette époque dans le paysage québécois.

Les relations et la dimension atlantique

Figure 7



Depuis le début des années 1960, le gouvernement du Québec mène à Place-Royale, berceau de l'Amérique française, un vaste chantier de restauration du patrimoine immobilier de la Nouvelle-France. Au cours de ces quatre décennies, les approches de restauration et de commémoration seront l'objet de plusieurs débats

Photo : Jean Savard, MCCQ, 2002

- 15 A travers le temps, un ensemble de relations se construit à travers un territoire. On reconnaît volontiers qu'un bien préservé, quelle que soit sa nature, peut se situer dans un ensemble plus vaste. Cette relation est importante pour caractériser l'expérience vécue : par exemple, on trouve souvent l'église au sein du noyau sacré d'un village, une localisation au sein d'un ensemble plus grand qu'il importe de relier. Cette restitution des relations des lieux de mémoire aux ensembles plus vastes – c'est le cas notamment de Place-Royale – permet de mieux comprendre l'ensemble des lieux inventoriés, de les mettre en relation les uns avec les autres.
- 16 Mais il y a plus. La redéfinition du patrimoine immobilier de la Nouvelle-France, dans cette perspective de communauté de mémoire, a nécessité également un retour sur l'expérience historique de l'Amérique française. En effet, le projet d'inventaire vise non seulement à répertorier les lieux associés à la Nouvelle-France, mais également à mettre en relation des sites qui participent d'une même activité, par exemple la traite des fourrures, ou sont associés de diverses façons, du fait de leurs liens avec un personnage par exemple. Cela permet certes d'établir dans le paysage actuel une « cartographie » des lieux associés aux activités et aux échanges, et donc mettre en valeur des lieux qui existent toujours, mais également de mettre à jour des relations qui favorisent une meilleure connaissance des phénomènes historiques. C'est le cas pour les déplacements des migrants, pour le commerce ou pour l'administration. En somme, alors que les relations entre les deux côtés de l'Atlantique prennent diverses formes,

elles se traduisent également par des mises en relation complexes. Par exemple, cette relation peut être fonctionnelle – lorsque deux lieux participent d’une même activité – ou de pouvoir – lorsque les autorités coloniales communiquent entre elles.

Figure 8



Carte de l'Amérique septentrionale pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France. Nicolas Bellin, 1743. Tirée de de Charlevoix. Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale, Tome I, Paris, Nyon Fils, 1744

Archives nationales du Québec, Québec, Bibliothèque

- 17 Or, en effectuant une telle mise en relation, la redéfinition du rapport entre la Nouvelle-France et la France se pose également. En effet, en considérant la Nouvelle-France comme partie d'un ensemble colonial, on intègre les divers réseaux et relations qui se sont développés à cette époque de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, la traite des fourrures se traduit-elle par des activités de production et d'échanges des deux côtés de l'Amérique. Les administrateurs coloniaux connaissent mutations et promotions qui scandent leurs carrières et enrichissent leurs expériences. L'Amérique française s'intègre dans une histoire partagée de part et d'autre de l'Atlantique. En faisant l'inventaire des lieux associés à la Nouvelle-France de chaque côté de l'Atlantique, on effectue un véritable travail commun de mémoire.

A venir : diffusion et extension du projet

Figure 9



A Tadoussac, la présence d'une mission auprès des Amérindiens date des débuts de la colonie : dès 1615, les Récollets s'y établissent, relayés par les Jésuites jusqu'en 1782. De nombreuses chapelles s'y sont succédées, dont celle toujours présente sur le site, qui date de 1747. Des plaques en rappellent l'histoire, alors le lieu est classé depuis 1965

Photo : Daniel Lauzon, MCCQ, 2002

- 18 Les principes méthodologiques du projet étant posées, les questions qui seront abordées dans les prochains mois concerneront les enjeux de diffusion des résultats de l'inventaire. Ces résultats attendus sont de deux ordres. D'une part, un inventaire disponible sur Internet, permettra de regrouper les informations sur les lieux associés à l'époque de la Nouvelle-France, tant au Québec qu'en Poitou-Charentes. C'est ainsi que s'y retrouveront les lieux de commerce en lien avec La Rochelle ou Rochefort, les collèges de formation en France, les lieux de missions des Jésuites en Amérique, ou encore les lieux associés à Champlain. Que ce soit les mouvements de population, les personnages, les lieux de pouvoir et de diplomatie, les sites militaires ou associés aux échanges économiques, ou encore les repères qui ont marqué la vie culturelle et religieuse, de nombreux lieux seront mis en relation par cet inventaire ce qui permettra une lecture nouvelle des divers réseaux.
- 19 Outre cet inventaire, un projet d'atlas, dans une version papier et une version électronique, devrait permettre de tirer d'importants constats sur cette relation atlantique et surtout de les diffuser, proposant un nouveau regard sur l'Amérique française à l'époque de la Nouvelle-France et son rapport avec la métropole.
- 20 En liant l'inventaire avec la recherche scientifique contemporaine, le projet proposé devrait donc inclure l'ensemble des éléments du patrimoine immobilier de la Nouvelle-France, du moins tels qu'on les connaît aujourd'hui. De plus, tenant compte des intérêts collectifs actuels, l'inventaire du patrimoine immobilier de la Nouvelle-France envisagé répond directement à un besoin de mémoire. Outil de gestion et de sauvegarde,

l'inventaire devient donc à la fois témoin et porteur de mémoire. Marqué tant par les préoccupations identitaires et mémorielles que par le développement des connaissances scientifiques, les normes, concepts et définitions d'inventaire témoignent clairement des préoccupations d'une époque. En même temps, par la diffusion de connaissances, par les liens qu'il permet de faire, il contribue à faire connaître et reconnaître les traces de notre passé dans l'environnement construit.

- 21 Depuis plus d'un an, la mise en place de ce programme de recherche et de diffusion d'un savoir construit à partir d'un regard plus global de l'Atlantique française du XVI^e au XVIII^e siècle a permis de construire les outils communs (la fiche d'inventaire, la base de données, les concepts fondateurs). Ces échanges ont permis de cerner concrètement comment les différences s'expriment eu égard à la mémoire de la Nouvelle-France : pour tout dire, entre la France et le Québec, on n'appelle même pas Champlain de la même façon... Si ces discussions, ainsi que celles portant sur la nature et la finalité des lieux de mémoire, ont pris en considération nos différences, elles ont également eu pour effet de consolider la volonté, entre les partenaires, à mener à terme cette construction d'une nouvelle mémoire de la Nouvelle-France.
- 22 Bien sûr, parmi les limites actuelles du projet figurent celles qui ont été rendues nécessaires par les choix d'une expérience pilote sur des territoires préalablement définis. Les régions visées ne comprennent ni l'ensemble de la France, ni de l'Amérique française. Pourtant, là-aussi les liens sont nombreux. Alors que nous entamons une nouvelle phase de notre travail, il est envisagé d'y adjoindre de nouveaux partenaires, cette fois à l'extérieur du Québec et de la région Poitou-Charentes. En somme, au-delà de la compétition commémorative à propos de la fondation de l'Amérique française, le défi que constitue la construction d'une nouvelle mémoire de la Nouvelle-France, à l'échelle des échanges continentaux et atlantiques qui l'ont marqué, demeure. La réalisation de ce projet, et son extension, devrait permettre d'échanger, de faire connaître un passé partagé et de construire une mémoire qui serait authentiquement commune tant en Amérique française qu'en France, un défi certes fort ambitieux, mais combien emballant.

NOTES

1. Roy, Alain. Cadre de planification pour le projet d'inventaire du patrimoine immobilier de la Nouvelle-France. Québec, 1999.
2. GERHICO. Groupes d'études et de recherches sur l'histoire du centre ouest atlantique.
3. La période retenue pour la délimitation du Régime français s'étend de 1534, année de la découverte du Canada par Jacques Cartier, à 1763, date de la prise en charge de la colonie par l'administration britannique lors du Traité de Paris.

RÉSUMÉS

Un projet d'inventaire du patrimoine immobilier issu de l'époque de la Nouvelle-France a été amorcé en 1998 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, à l'instigation de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs. L'article présente les enjeux conceptuels d'un projet pilote qui explore des axes novateurs en terme d'inventaire, que ce soit sur le plan des fondements scientifiques (conception élargie du patrimoine, mise en relation des lieux et phénomènes historiques), de la réalisation (une collaboration internationale Québec-France) ou de sa diffusion (utilisation des technologies de l'information).

In 1998, the Ministère de la Culture et des Communications du Québec initiated an inventory of architectural and archaeological heritage from the New France period at the instigation of the Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs. This article describes the conceptual issues that arose in the course of a pilot project aimed at exploring innovative approaches to inventory work, be they related to its scientific bases (broader concept of heritage, relationship between historic sites and historic events), realization (international collaboration between Québec and France) or the dissemination of its results (use of information technology).

INDEX

Mots-clés : Québec, Nouvelle-France, inventaire du patrimoine

Keywords : architectural heritage

AUTEURS

DANIEL LAUZON

Conseiller en patrimoine. Direction du patrimoine. Ministère de la Culture et des Communications, Québec. Daniel.Lauzon@mcc.gouv.qc.ca

ALAIN ROY

Chargé de projet. Centre interuniversitaire d'Études québécoises. Université Laval, Québec

L'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France en Poitou-Charentes

Georges Coste

La problématique

- 1 Au vu de l'intitulé, la première question qui vient à l'esprit est de savoir s'il est légitime que l'Inventaire des Monuments et Richesses artistiques de la France joue un rôle dans l'entreprise et en quoi peut bien consister ce rôle : si quotidiennement les services de l'Inventaire étudient des monuments, voire des monuments commémoratifs, la mémoire n'est pas leur objet d'étude, et il est loin d'être évident que la Nouvelle-France ait généré ou caractérisé en Poitou-Charentes un patrimoine monumental tel qu'il fonde scientifiquement un inventaire thématique semblable à ceux que mènent ces services sur d'autres sujets.
- 2 Alors pourquoi répondre positivement à cette demande venue d'Outre-Atlantique dont la conjoncture est marquée par le quatrième centenaire de la fondation de l'Acadie (1604) et de celle de Québec (1608) ? Pour paradoxal que cela paraisse, parce que justement la demande vient d'ailleurs et que son horizon est commémoratif.
- 3 Le champ patrimonial, même circonscrit à l'architecture et au mobilier, ne cesse de s'élargir : les approches se multiplient sur des objets reconnus, les angles de vue se renouvellent qui font naître de nouveaux objets ; l'Inventaire doit choisir un point d'observation pour fixer, le temps de chaque enquête, les limites mouvantes de son domaine d'application et le réduire selon deux dimensions : nationale qui est l'échelle de l'héritage commun, régionale qui est celle par laquelle se manifeste le génie du lieu. Nos amis québécois nous donnent l'occasion d'ajouter une troisième dimension : en quoi l'inscription du patrimoine picto-charentais dans un espace international (et transatlantique) enrichit-il l'intelligence que l'on a de lui ?

- 4 L'Inventaire se conjugue en deux temps : l'investigation puis la valorisation qui naît avec la volonté de mettre à la disposition du public les résultats de la première et ne s'accomplit que pour autant que ce dernier se les approprie, la mémoire étant peut-être la forme la plus aboutie de cette appropriation, la commémoration la plus spectaculaire de ses expressions : pour quelles raisons les ignorer (elles ne nous apprendraient rien sur notre objet d'étude) ou les craindre (elles instrumentaliserait notre programme de recherche) ? La mémoire n'est elle pas aussi source du patrimoine ?
- 5 S'il apparaît logique, voire naturel, que nos collègues québécois ne puissent limiter la connaissance de leur patrimoine (ou d'une partie majeure de celui-ci) aux frontières politiques et qu'ils recherchent la part métropolitaine de l'héritage colonial, du côté français la démarche est plus volontariste et présente en Poitou-Charentes un caractère expérimental ouvertement revendiqué.
- 6 Le bilan en termes de contenu étant pour l'instant encore prématuré, nous nous attacherons ici à exposer brièvement en quoi les méthodes et procédures propres de l'Inventaire trouvent leur application dans un programme de recherche original et quelque peu décalé par rapport à ses missions premières ; les documents consultables sur les sites suivants constituent un indispensable complément d'information :
- <http://www.culture.fr/culture/nlfce/fr/>
<http://www.memoirenf.cieq.ulaval.ca>
<http://www.poitou-charentes.culture.gouv.fr/memoire/>

La recherche historique contemporaine comme source essentielle

- 7 L'adhésion au projet acquise, il fallait d'abord s'entendre sur la notion de « lieux de mémoire » qui, en France, a un sens trop précis pour être directement applicable à notre cas, puisqu'elle est liée à l'entreprise dirigée par Pierre Nora : un inventaire des lieux où la mémoire nationale « s'est électivement incarnée et qui, par la volonté des hommes ou le travail des siècles, en sont restés comme les plus éclatants symboles... » et dont une des premières qualités repose dans « leur existence même et leur poids d'évidence... »¹.
- 8 Nous sommes loin du compte et beaucoup reste à faire : la Nouvelle-France n'a laissé que de maigres traces dans les souvenirs de nos concitoyens et de rares témoins reconnus comme tels dans le paysage : quelques personnages (Champlain, Dugua de Monts), quelques lieux (Brouage, la Ligne acadienne) ; ainsi, même la mémoire des lieux liés à la Nouvelle-France a été très sélective, ces derniers sont à inventer au sens premier du terme, avant qu'ils puissent être investis par la mémoire.
- 9 L'« entrée » Nouvelle-France n'existe pas dans les fonds documentaires que nous exploitons habituellement avant enquête et il est apparu illusoire de vouloir faire l'inventaire préalable des gisements d'information appropriés ; en revanche, la recherche historique sur les relations entre les provinces que recouvre l'actuelle région Poitou-Charentes et la Nouvelle-France est active et portée, entre autres, par des laboratoires des universités de Poitiers (Groupe d'études et de recherche historiques du centre ouest atlantique, GERHICO, Institut d'Etudes acadiennes et québécoises, IEAQ), de La Rochelle (laboratoire Sociétés, environnements et activités des mondes anciens et

nouveaux, SEAMAN) et par un de leurs partenaires privilégiés l'université Laval de Québec (en particulier le Centre inter-universitaire d'études québécoises, CIEQ).

- 10 Ces travaux présentent l'avantage d'être orientés par la recherche et l'étude des espaces constitués par les flux et mouvements de produits et de population : le passage des flux aux réseaux (aux cheminements), de leur points d'entrée et de sortie, de leurs noeuds essentiels puis à leurs traces matérielles correspond parfaitement à la démarche territoriale d'un inventaire.
- 11 Les migrations donnent un exemple démonstratif de cette démarche. A partir de bases de données biographiques ou généalogiques d'origines diverses et en s'aidant des analyses dont elles ont été l'objet de la part des historiens, il est possible de retrouver des lieux de naissance, de baptême, de mariage, des lieux d'activité et des professions, des points d'embarquement, de passage de migrants dans l'espace picto-charentais et outre-atlantique. La logique originelle – familiale ou généalogique – des bases de données est dépassée au profit d'une information territoriale dont on peut mesurer l'extension (le nombre de paroisses concernées) et l'intensité (la fréquence des migrants par paroisse). Cette seule source circonscrit un terrain d'enquête de 400 communes (soit un peu plus du quart des communes de la région), quand, en 1992, seuls une vingtaine de témoins de la Nouvelle-France étaient reconnus².
- 12 L'exploitation de ces recherches historiques permet d'autre part de mettre en relation avec la Nouvelle-France certains édifices déjà inventoriés par ailleurs et d'en enrichir la connaissance : demeures rochelaises de marchands commerçant avec la Nouvelle-France, demeures d'administrateurs de la colonie, etc.
- 13 La direction scientifique de la conduite de l'opération repose en conséquence sur l'association étroite au sein d'un comité de suivi scientifique des deux spécialités, histoire et inventaire.

Un inventaire d'objets d'une grande diversité de nature

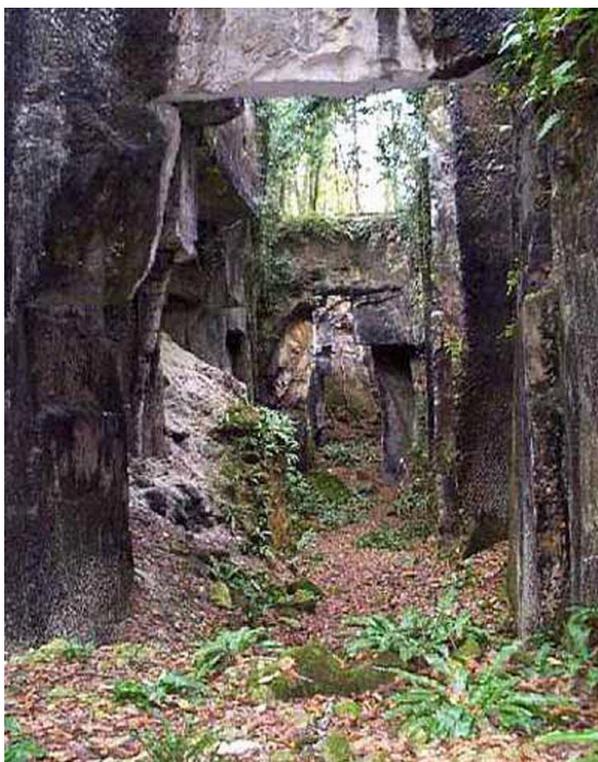
Figure 1



A Ormes (Vienne), la demeure familiale de François de Gannes, lieutenant du roi à Montréal et de son frère Louis, capitaine et major des troupes en Acadie, est investie par un musée « de mémoire »
 Phot. E. Guerry © Droits réservés

- 14 Les traces matérielles ne diffèrent pas au premier abord de celles que répertorie habituellement l'Inventaire : on a cité les demeures, maisons ou châteaux, on ajoutera les édifices religieux et les fonts baptismaux où des migrants ont reçu les premiers sacrements, les carrières d'où ont été extraites les pierres qui ont servi à bâtir ou restaurer la forteresse de Louisbourg par exemple, les ateliers de la Chapelle-des-Pots qui ont exporté leurs céramiques, les tanneries de Niort - même aujourd'hui réduites à un site archéologique potentiel - qui ont traité des peaux en provenance de la colonie, le fleuve Charente et certains de ses points d'embarquement, qui ont supporté une grande part de ce trafic, etc.

Figure 2



Les carrières de Crazannes en Charente–Maritime ont exporté des pierres à bâtir vers la colonie
Phot. A. Carpentier © Droits réservés

- 15 La dimension mémorielle accroît cependant le nombre des objets à prendre en compte : des plaques dénominatives de rue qui n'auraient pas été retenues pour leur qualité technique ou artistique, ou encore pour leur ancienneté, le seront en définitive parce qu'elles ont été apposées, par exemple, à l'occasion d'un jumelage de collectivités de part et d'autre de l'Atlantique et qu'elles évoquent explicitement le Québec, et, pour des raisons similaires, les plaques et monuments commémoratifs du départ de migrants commandités par leurs descendants pourront n'être enregistrés que pour leur seule valeur mémorielle.

Figure 3



La municipalité de Châtellerauld participe à l'entretien de la mémoire des Acadiens rapatriés et installés dans ses environs proches à la suite de la conquête anglaise

Phot. E. Guerry © Droits réservés

- 16 L'héritage est toutefois plus vaste encore et embrasse légitimement des domaines immatériels (linguistique, symbolique, ou plus généralement ce qui ressortit aux pratiques culturelles) : les chansons ont aussi traversé l'Atlantique, des recherches en cours portent sur les origines picto-charentaises de certains caractères génétiques de familles québécoises, et des associations se sont constituées qui participent désormais de la mémoire autant qu'elles l'entretiennent.
- 17 Une acception aussi extensive du sujet n'étant pas exempte du risque d'échec de l'entreprise par confusion des genres, on a raisonnablement retenu la localisation (ponctuelle, linéaire, surfacique et zonale pour autant que ces dernières soient infra régionales) comme critère d'éligibilité à l'inventaire, qu'il s'agisse ou non d'un artefact

Figure 4



Les descendants américains de migrants sont à l'origine de nombreux repères de mémoire en Poitou-Charentes

Phot. A. Carpentier © Droits réservés

Un ensemble de données homogènes

- 18 La possibilité d'ancrage dans le territoire qui est le plus petit commun dénominateur aux objets, constitue un premier garant de l'homogénéité de l'inventaire et de la base de données qui en contient les résultats.
- 19 Il fallait ensuite éviter le piège qu'aurait constitué la mise en place d'un système d'information qui décrirait par le menu une aussi grande variété d'objets : une chanson, une cathédrale, une cérémonie commémorative ou une association...
- 20 A l'analyse en bonne et due forme de chacun des objets, on a préféré une image, ou le plus petit nombre d'images possibles pour éviter de substituer à la difficulté de la description structurée celle d'un discours construit sur un jeu d'images documentaires : photo d'identité de l'objet qu'on a nommé, on attend d'elle qu'elle permette d'associer, d'un coup d'oeil, une forme à un mot.
- 21 En revanche, les objets sont situés avec précision dans l'espace (coordonnées géographiques) et dans le temps (dates et tranches chronologiques argumentées) et enfin dans un système de références documentaires qui permet non seulement de donner les sources principales qui ont justifié la sélection, la dénomination et la datation, mais aussi les adresses en ligne des bases de données spécialisées dans la description de chaque catégorie d'objets et celles des personnes physiques ou morales dont l'expertise est reconnue.

- 22 L'efficacité du système requiert à la fois un enrichissement parallèle (mais pas obligatoirement simultané) de ces bases spécialisées (entre autres MERIMÉE, PALISSY ou PERSONNAGES, cette dernière répertoriant les acteurs de la colonisation) et le recours aux technologies de l'Internet pour bénéficier de liens interactifs, technologies nécessaires par ailleurs pour le chargement, partagé entre plusieurs sites de Poitou-Charentes et du Canada, de la base de données propre à cet « inventaire des lieux et repères de mémoire ».

Un système d'information à vocation spatiale

- 23 Pourquoi mettre en place un système à l'architecture et à la gestion complexes pour une aussi faible plus-value par unité d'enregistrement ? Tout simplement parce que la monographie des objets n'est pas l'échelle d'analyse qui sert le mieux la finalité de cet inventaire.
- 24 En effet, le refus d'une base visant à épuiser la connaissance de chaque objet ne repose pas uniquement sur la conscience des dangers que présente un système démesuré par ses ambitions ; la raison fondamentale en est que l'échelle de la réflexion n'est pas celle des objets mais celle des espaces qu'ils définissent par leur situation géographique picto-charentaise et outre-atlantique, par leur « périodisation », par les relations qu'ils entretiennent entre eux et qui concourent à la matérialisation des réseaux d'échange transatlantique dans le temps de l'histoire et celui de la mémoire.
- 25 La volonté d'accéder à la base de données par navigation géographique, par cartographie interactive, découle de ce parti pris scientifique, de même que le choix de publier sous la forme d'un atlas une synthèse de l'état de la connaissance après inventaire.

La mise en place d'un référentiel

- 26 L'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France en Poitou-Charentes occupe une place originale qu'ont laissée libre jusqu'à présent tant les historiens, les historiens de l'art, les associations ou personnes qui s'intéressent à la Nouvelle-France, que les collectivités qui mènent ou soutiennent des actions de conservation, de mise en valeur ou d'animation sur ce thème : celle d'un système de référence qui dépasse les domaines de compétence de chacun des acteurs sans pour autant s'y substituer.
- 27 Entre autres choses, ce référentiel offre aux historiens un ensemble cohérent de sources matérielles qui viendront enrichir l'étude des espaces régionaux, aux spécialistes du patrimoine un sous-ensemble chronologique favorable aux comparaisons, à l'étude de la commande, mais aussi le cadre d'un laboratoire où suivre la fabrication d'un patrimoine et ses rapports avec la mémoire ; il met à la disposition des acteurs associatifs ou individuels de la mémoire un contexte régional et international et un support collectif privilégié pour la mise en parallèle des résultats de leurs travaux, travaux qui pourront, à leur tour, contribuer à l'enrichissement de ce contexte et à la consolidation de ce support ; il fournit aux collectivités un instrument permettant d'apprécier le potentiel régional dans ce domaine, de choisir, programmer et évaluer leurs interventions.

Les modes d'appropriation de l'inventaire

- 28 Une telle entreprise requiert donc le partenariat d'institutions et de collectivités publiques, nationales et internationales, aux missions distinctes et bien établies ; mais elle ne trouvera sa pleine réussite qu'à condition de rompre le cadre qui l'a vu naître.
- 29 L'inventaire s'appuie sur deux organes essentiels, un comité de suivi scientifique et un comité de pilotage³. En dehors du partage des tâches de rigueur pour ce genre de structure, leur activité est placée sous le signe de l'arbitrage : entre des logiques propres aux différentes disciplines scientifiques, entre des solutions techniques, entre le temps de la recherche et celui de l'action.
- 30 L'importance de ce dernier point demande une attention constante. Les points de vue, les priorités, demandent une modération avant les prises de décision, et le bon exercice de cette fonction est portée par une publicité et une circulation raisonnées de l'information concernant l'entreprise elle-même et ses résultats selon les trois critères de visibilité, lisibilité, et intelligibilité appliquées à l'ensemble de la chaîne de production.
- 31 Les comptes rendus des rencontres internationales régulières, des séances des comités, les rapports de mission sont archivés et mis en ligne sur les sites du projet et permettent ainsi un suivi permanent par les maîtres d'oeuvre et d'ouvrage. Cette publicité de « premier cercle » est accompagnée de supports de communication plus élaborés – bulletins périodiques, plaquettes conjoncturelles ou réunions publiques – destinés à inscrire l'inventaire dans des cercles concentriques d'intérêt et de soutien.
- 32 La restitution des résultats des travaux n'est évidemment pas différée à l'achèvement de l'inventaire. L'étape la plus difficile de construction des outils et d'accumulation primitive est aujourd'hui derrière nous, et le chargement et la consultation de la base de données en ligne va permettre de tester la validité de l'opération.
- 33 Le parcours qui va de l'indice d'un lieu à sa mise en ligne étant parfois long, la restitution prend donc des formes différentes en fonction du degré de complétude et de validation des données : coup de flash sur une découverte, confirmation d'une hypothèse, investigation prometteuse, puis mise en ligne des données, enfin ouvrage portant sur un thème, un itinéraire, un site, etc.
- 34 Cette publicité ne vise pas des marchés captifs définis a priori et mise au contraire sur le libre choix : elle est tous publics, toutes les informations sont accessibles, et disponibles pour l'usage qu'en fera celui qui les consulte en fonction du degré de son investissement dans le projet.

Vers un système d'information coopératif

- 35 Le patrimoine et la mémoire ne sont pas qu'affaire d'institutions, quand bien même la part de ces dernières est à l'échelle de leurs responsabilités, et la sanction de cet inventaire sera l'appropriation ou non de ses résultats par les partenaires actuels mais aussi à venir : nous parions sur l'élargissement de la coopération, en particulier aux associations investies, de longue date parfois, dans l'entretien de la mémoire.
- 36 Le positionnement du projet dans le champ d'investigation comme ses modes d'organisation nous semblent propices à relever ce défi, et nous rêvons déjà de l'étape

qui suivra l'appropriation des données de l'inventaire par ces nouveaux acteurs : l'appropriation de l'inventaire lui-même au travers d'un système d'information coopératif.

NOTES

1. Nora, Pierre (dir.). Les lieux de mémoire : La République. Paris : Gallimard, 1984. p. VII.
 2. Bouly, Anne-Chantal. Nos cousins d'Amérique, une chance pour le Poitou. DESS Economie du développement local. Université de Poitiers : 1992. 80 p.
 3. Le détail de ces questions figure dans la convention en cours de signature et dans les documents en ligne aux adresses <http://www.poitou-charentes.culture.gouv.fr/memoire/> et <http://www.memoirenf.cieq.ulaval.ca>
-

RÉSUMÉS

A l'initiative de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire commun, le Ministère de la culture et des communications du Québec et le Ministère de la culture et de la communication français ont décidé de soutenir un inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France. En France, la région Poitou-Charentes a été choisie comme terrain d'expérience pilote. Cette opération ne pouvait se réduire à un simple inventaire thématique : l'objet d'étude est la mémoire et non le patrimoine au sens usuel du terme. Méthode, procédure et outils ont dû être adaptés à ce nouvel objet d'étude.

Initiated by "Commission franco québécoise des lieux de mémoires communs", the French Ministry for Culture and Communication, in collaboration with the Quebec's Ministry for Culture and Communications have decided to support an inventory programme on "lieux de mémoire", places of memory, dating from the New-France period of 1534 to 1763. In France, the Poitou-Charentes region was selected as a leading partner in this experimental approach. This programme is not a mere inventory: the topic under study is memory and not heritage as it is commonly understood. Methodology, processes and implementation have had to be adapted to this new field of investigation.

INDEX

Mots-clés : France, inventaire du patrimoine, Nouvelle-France, Poitou-Charentes, Québec

Keywords : architectural heritage

AUTEUR

GEORGES COSTE

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'inventaire.
georges.coste@culture.gouv.fr

L'identification d'un ensemble urbain du XX^{ème} siècle en Egypte : Héliopolis, Le Caire

Mercedes Volait et Claudine Piaton

Introduction

- 1 Développé dans le cadre de la coopération technique franco-égyptienne, ce projet vise à mettre en œuvre un outil de sensibilisation aux ressources patrimoniales d'un ensemble urbain créé *ex-nihilo* en Egypte au début du XX^e siècle par une société immobilière européenne, présidée par le baron Edouard Empain, constructeur du Métropolitain parisien. Il s'inscrit dans un contexte local marqué à la fois par une demande croissante d'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour la documentation et la gestion du patrimoine égyptien et un intérêt pour l'architecture et l'urbanisme des années 1850-1950.

Numérisation des données patrimoniales

- 2 Depuis quelques années, différents organismes égyptiens ont entrepris de constituer des systèmes d'information géographique (SIG) orientés sur la connaissance du patrimoine égyptien dans toutes ses composantes. Au sein du Conseil Suprême des Antiquités (ministère de la Culture), qui a en charge la gestion de tous les monuments protégés, a été ainsi créé l'Egyptian Antiquities Information System qui a entrepris un recensement systématique des sites archéologiques, et se propose à l'avenir de réfléchir à la définition d'ensembles méritant protection (une première étude est en cours pour ce qui est d'Alexandrie à l'époque ottomane). Placé sous la tutelle du ministère des Communications et des Technologies de l'information, le Centre national de documentation du patrimoine culturel et naturel égyptien (CultNat), a élaboré, entre autres, un SIG du patrimoine architectural du centre-ville du Caire, dont la mise en ligne est à l'étude. Dans le cadre de l'opération Le patrimoine mondial à l'âge du virtuel

lancée par l'UNESCO, CultNat a organisé un colloque sur les SIG et le multimédia (Alexandrie, 21-23 octobre 2002). Au niveau des collectivités territoriales, différentes initiatives ont été également lancées. Le Gouvernorat du Caire possède ainsi une base de données recensant les quelque 2000 villas subsistant au Caire et dont la démolition est désormais interdite : c'est là l'outil de gestion utilisé pour l'instruction des nouveaux permis de construire.

Une définition élargie du patrimoine

Figure 1



Villa hindoue du baron Empain, Alexandre Marcel, architecte, Georges-Louis Claude, décorateur, 1907-1911

Phot. J. B. Minnaert © URBAMA, CNRS, 1998

- 3 Parallèlement, la définition, aussi bien juridique que commune, du patrimoine tend à s'élargir. Depuis la loi n° 117 de 1983 qui encadre la protection des monuments égyptiens, est considéré comme monument ou « antiquité » tout objet mobilier ou immobilier de plus de 100 ans d'âge. En outre, cette loi prévoit explicitement la possibilité de classer ou de protéger des œuvres plus récentes lorsque celles-ci sont « d'intérêt national ». Au cours des dix dernières années, plusieurs dizaines d'édifices du XX^e siècle ont ainsi été classés. C'est le cas de la « Villa hindoue » du baron Empain à Héliopolis (1907-1911), œuvre de l'architecte français Alexandre Marcel ou encore de la banque Misr, d'esthétique orientaliste (1924-27) au Caire¹. L'architecture de l'Égypte dite « Belle Époque » fait régulièrement l'objet d'articles dans la presse², aussi bien pour en vanter les qualités que pour en dénoncer l'état d'abandon. Elle fait désormais l'objet d'inventaires et de relevés³. Depuis la « Campagne nationale de sauvegarde de

l'héritage architectural et technique de l'Égypte moderne » lancée au Caire en janvier 1997 par diverses personnalités du monde de la culture et de la presse, sous les auspices de Mme Mubarak, épouse du président égyptien, des commissions chargées d'établir l'inventaire des constructions des XIX^e et XX^e siècles méritant protection ont été créées dans différents ministères et collectivités territoriales⁴.

Figure 2



Musée d'Art moderne du Caire, ancien pavillon du parc des expositions, Mustafa Fahmy, architecte, 1936, requalifié en 1992

Phot. M. Volait © URBAMA, CNRS, 1997

- 4 Une politique de localisation d'équipements publics nouveaux dans des constructions existantes, préalablement restaurées, accompagne le mouvement. Celle-ci s'est considérablement développée depuis 1990 : Musée Mahmud Khalil, Bibliothèque Mubarak, Bibliothèque du Grand Caire, Phonothèque nationale, Musée d'Art Moderne, Musée de la Céramique Islamique, pour la seule ville du Caire... Ces différentes campagnes de sensibilisation se sont traduites par un renforcement des mesures de protection du patrimoine bâti. Un décret du gouverneur du Caire (n° 238 de 1996) interdit depuis 1996 la démolition de villas dans l'ensemble du Grand Caire ; il a été confirmé par l'ordonnance militaire n° 2/1998, en date du 21 juin 1998.

Un programme de coopération franco-égyptienne

- 5 En 1997, le laboratoire URBAMA, UMR 6592 du CNRS et de l'Université François-Rabelais de Tours, a été sollicité par le General Organisation for Physical Planning (GOPP)⁵, pour aider à la définition d'une stratégie d'intervention concernant le patrimoine urbain menacé par une pression foncière grandissante sur le territoire du Grand Caire.

- 6 Il s'agissait en particulier de s'intéresser à l'un des dix secteurs d'intervention prioritaire retenus par le GOPP dans le périmètre de l'agglomération et qui correspondaient à des quartiers urbanisés à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle. Le quartier d'Héliopolis s'est imposé par sa localisation en entrée de ville, par l'ampleur de son patrimoine comme par la qualité de la documentation qui lui est consacrée.
- 7 Cette étude de cas a été menée dans le cadre d'une convention d'échanges scientifiques entre le GOPP et l'Université de Tours, signée en mars 1998 ; elle a réuni des historiens de l'architecture et des architectes-urbanistes, et a bénéficié du soutien du CFCC (Centre français de Culture et de Coopération, Ambassade de France au Caire), de l'AFAA (Association française d'action artistique), de la Maison des Sciences de l'homme « Villes et territoires » de Tours et de la DAPA (Direction de l'Architecture et du Patrimoine, bureau des actions internationales et européennes).
- 8 L'étude devait permettre de proposer des éléments de doctrine concernant, en particulier, la requalification de l'espace public et ses effets d'entraînement sur la restauration des édifices privés ; elle visait à faire connaître une méthode d'intervention consistant en une identification exploratoire des ressources patrimoniales, et en l'analyse des dynamiques de dénaturation à partir d'enquêtes de terrain ; elle a débouché sur des propositions de requalification. Cette première phase de l'étude a été menée sous forme de missions de courte durée des experts français (six missions de deux semaines sur place pour deux ou trois membres de l'équipe⁶) ; elle s'est achevée par la remise d'un rapport de synthèse en avril 1999 (actuellement en cours de traduction en arabe).
- 9 A l'issue de cette première phase exploratoire, une phase d'approfondissement de l'étude a été souhaitée par le GOPP. Engagée en 2000, elle vise à développer un outil de connaissance plus détaillé, appuyé sur la documentation historique, dans une perspective de meilleure prise en compte du patrimoine d'Héliopolis dans les documents d'urbanisme. Afin de rendre l'information accessible et interrogeable aisément, le choix a été fait de mettre en œuvre un SIG à l'échelle de la parcelle et du bâti, sur un périmètre de 280 ha environ, soit 2000 édifices, composant le noyau historique du quartier. Ce travail est en outre l'occasion pour le laboratoire URBAMA de tester l'application d'un tel outil au traitement de données historiques à dimension spatiale, et notamment à la prise en compte des dynamiques de mutation du bâti dans la durée.

Le terrain d'étude : une création urbaine du XX^e siècle

- 10 Héliopolis est une ville nouvelle créée *ex-nihilo* en 1906 à 10 km du centre du Caire avec des capitaux belges et français, à l'initiative du baron Edouard Empain et de son associé l'ingénieur Boghos Nubar pacha⁷. Connu pour avoir participé à la création du métropolitain parisien, Empain avait obtenu en 1894 la concession des tramways du Caire ; en 1905, il obtint la concession de terrains vacants sur le plateau désertique oriental surplombant la ville. Son idée première était de créer un ensemble résidentiel relié par transport rapide au centre de la capitale égyptienne, par la simple viabilisation et revente de terrains à bâtir, mais les circonstances, en particulier l'éclatement en 1907 de la bulle de spéculation foncière qui s'était formée au même moment en Egypte, conduisirent à un programme de plus grande envergure, celui

d'une véritable ville, autonome, qui atteignit quelque 30 000 habitants en 3 décennies, et fut construite à plus de 45 % par la société immobilière créée par Empain à cet effet, la Heliopolis Oasis Company and Cairo Electric Railways (ci-après H.O.C.). La ville fut composée selon un strict zonage des fonctions, des implantations et des gabarits, fondé sur des séparations sociales très nettes ; les constructions privées furent soumises à un contrôle rigoureux par le biais de cahiers des charges contraignants, sur le modèle des lotissements spéculatifs. Il en est résulté des paysages construits d'une grande homogénéité. Aujourd'hui incluse dans l'agglomération cairote, Héliopolis est devenu un pôle majeur d'activités tertiaires et l'un des quartiers les plus recherchés de la capitale. Son noyau historique demeure un ensemble urbain relativement bien préservé (75 % des constructions antérieures à 1937 sont conservées), qui accueille environ 50 000 habitants.

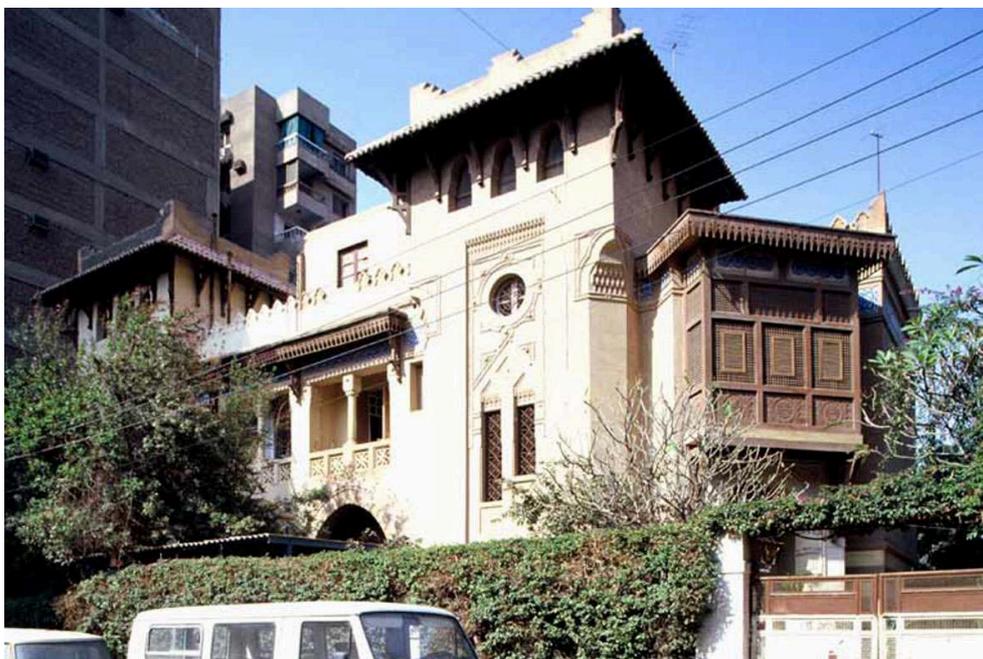
Figure 3



Immeuble à arcades selon un modèle de la Compagnie, G. A. Loria et C. Suarès architectes, 1924
Phot. M. Volait © URBAMA, CNRS, 2000

- 11 Expérience urbanistique jugée réussie en Egypte⁸, Héliopolis se caractérise aussi par la richesse et la variété de son architecture, représentant les principaux courants esthétiques de la première moitié du XX^e siècle, de l'Orientalisme au Mouvement moderne. Durant la première phase de construction de la ville (1906-1914), l'investissement est essentiellement réalisé par la H.O.C., qui construit les équipements publics (Héliopolis Palace Hotel, lieux de culte, marché...), les infrastructures (voirie, réseaux divers, pépinière, briqueterie...) et des logements de toutes catégories : villas, immeubles de rapport, logements en bande. Attentive à l'image de la ville, la H.O.C. compose une scénographie urbaine, développée le long de la ligne de chemin de fer et bordée d'élégants immeubles à arcades de style « mauresque ».

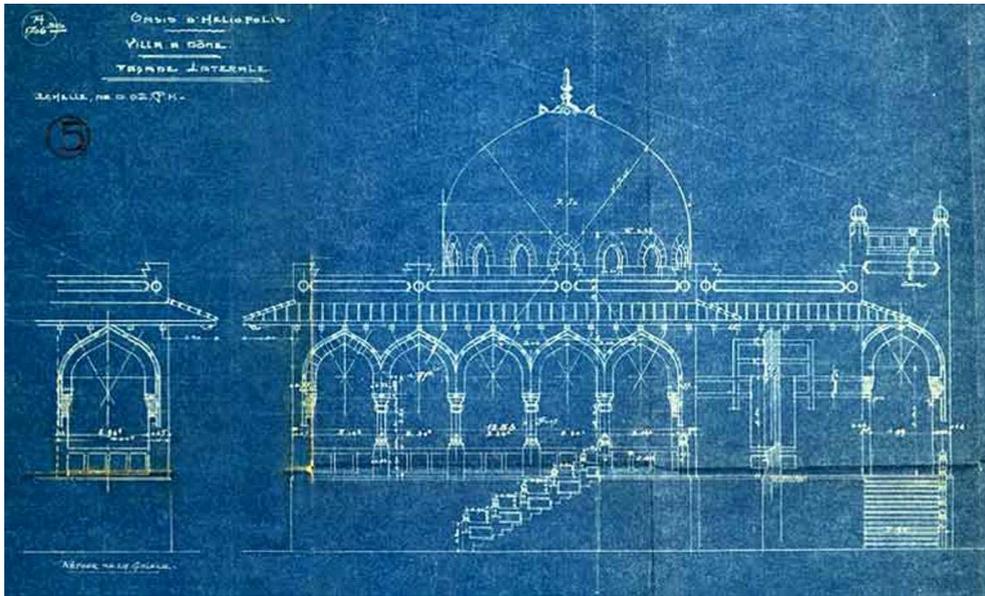
Figure 4



Villas jumelées en « style arabe », A. Marcel architecte, 1908
 Phot. M. Volait © URBAMA, CNRS, 1995

- 12 Des villas et des immeubles qui déploient un éclectisme d'inspiration française, italienne ou autrichienne, apparaissent aussi. Dans le quartier dit français dessiné par Alexandre Marcel entre 1907 et 1910, les villas isolées ou jumelées sont ainsi déclinées en « style italien » ou en « style arabe » selon des typologies qui rappellent celles de la villégiature méditerranéenne. Le groupe de villas isolées conçues par l'architecte belge A. van Arenbergh en 1907 dans les tous premiers îlots construits d'Héliopolis est quant à lui constitué de villas identiques, reprenant la typologie flamande des maisons de ville à étage, avec des décors alternativement en styles « roman », « Renaissance italienne », « François 1er » ou « arabe ».

Figure 5



Villa à dôme pour fonctionnaire du gouvernement égyptien, vers 1910

Phot. M. Volait © URBAMA, CNRS, 2000

- 13 Une première tranche de logements pour fonctionnaires du gouvernement égyptien est également lancée en 1908 sur les plans de Camille Robida, architecte en chef de la Compagnie entre 1907 et 1913 : en règle générale plus modestes, ces habitations sont constituées de bungalows de plain-pied ainsi que de « villas à dôme » aux pièces distribuées par un hall central (ici voûté), selon le plan alors en usage en Egypte.

Figure 6



Immeuble de rapport en couverture de *La Construction moderne*, Charles Ayrout, architecte, 1928
Phot. P. Schmidt © Musée d'Orsay, 1997

- 14 La réalisation de 600 logements de fonctionnaires entre 1920 et 1922 amène le service d'architecture de la H.O.C. à élaborer une série de typologies novatrices, reconnaissables à leur faible densité (édifice de plain-pied ou à un étage), à l'usage de moellon apparent en appareil irrégulier, à leurs grands débords de toiture en béton armé et à la simplicité de leurs volumes. Ces maisons jumelées ou accolées et ces petits immeubles collectifs (dont certains sont desservis par des passerelles) changent le visage d'Héliopolis. Si la Compagnie pratique toujours le néo-mauresque pour ses constructions monumentales, ce style est concurrencé désormais par l'Art Déco, adopté pour la majorité des bâtiments privés. Les années 1920-25 voient en effet l'essor de la construction individuelle, qui commence à relayer les investissements financiers de la compagnie. Entre 1926 et 1937, les ventes de terrain et le rythme de la construction s'accroissent. En quelques années, le nord-est du noyau historique d'Héliopolis est bâti. L'Art Déco triomphe aussi bien dans les luxueuses demeures de l'ancienne avenue des Palais (aujourd'hui avenue al-'Urûba), que dans les « villas à appartements » ou les immeubles de rapport, tel celui reproduit en 1930 en couverture de la revue *La Construction Moderne*⁹.

Figure 7



Villa Samaan Trad, Jean Kfoury, architecte, 1938
Phot. M. Volait © URBAMA, CNRS, 1999

- 15 L'architecture du Mouvement moderne fait son apparition. Quel que soit son style, la « villa à appartements » regroupant deux (voire trois) appartements superposés et disposant d'un accès séparé, dans un immeuble ayant un « aspect de villa », demeure la typologie la plus courante jusque dans les années 1950.

Un terrain exceptionnellement documenté

Figure 8

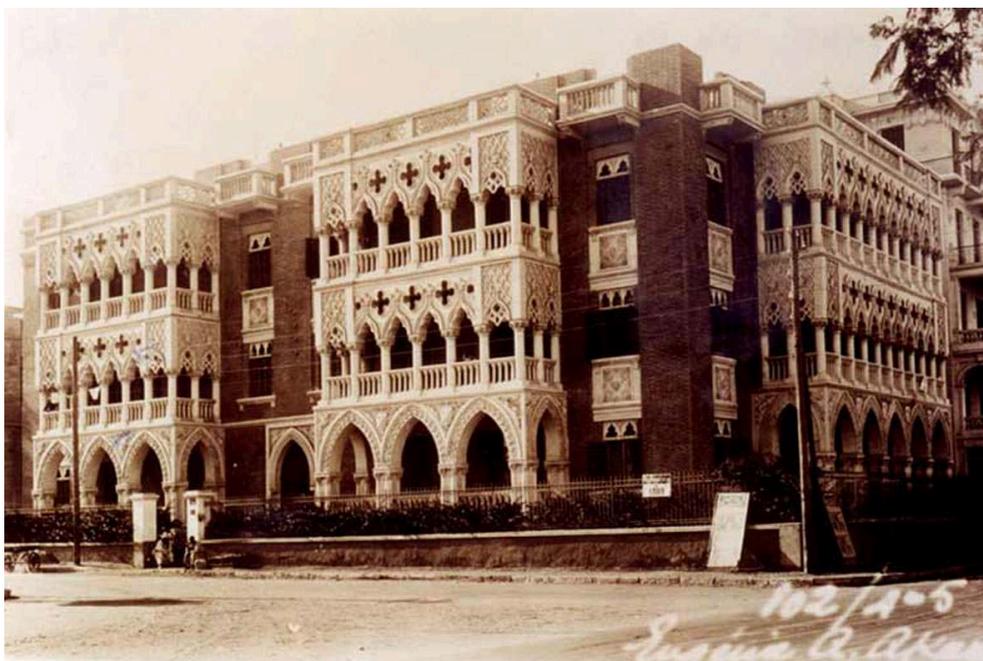


Photo de l'immeuble Eugénie Ackaoui au 1er octobre 1930, C. Florida, architecte, 1927
 Phot. C. Piaton © URBAMA, CNRS, 2001

- 16 La spécificité de ce terrain d'étude est enfin d'être exceptionnellement bien documenté grâce aux très riches archives (graphiques et manuscrites) conservées sur place par la H.O.C., devenue en 1964 la Heliopolis Company for Housing and Development après sa nationalisation en 1960. Ces fonds permettent de suivre pas à pas, parcelle par parcelle, la construction de la ville de 1906 à nos jours. Ils sont constitués de deux séries distinctes et complémentaires. La première série regroupe 260 dossiers de plans-types relatifs aux constructions réalisées par la H.O.C. entre 1906 et 1925. Une trentaine de dossiers correspondant aux bâtiments les plus remarquables de la ville (Villa hindoue, Basilique, Palais du Sultan Hussein, Heliopolis House, Pavillon de l'hippodrome, etc....) complètent l'ensemble. Cette documentation livre l'essentiel des dates de construction des bâtiments concernés, ainsi que les noms de leurs architectes et entrepreneurs. La seconde série est beaucoup plus importante en volume : elle contient tous les dossiers de permis de construire déposés par des particuliers, classés parcelle par parcelle, qu'il s'agisse de terrains nus ou de terrains déjà bâtis par la H.O.C. et offerts par la suite à la vente. Cette série, de plus de 10 000 dossiers, permet ainsi de suivre pas à pas le rôle de l'initiative privée dans la fabrication et la transformation du paysage construit d'Héliopolis, ainsi que les dispositifs de contrôle architectural comme d'exécution conforme mis en place par la H.O.C. pour l'encadrer (système de cahier des charges, procédures de validation ou de correction des plans, puis de suivi des chantiers). L'information contenue dans chaque dossier est particulièrement riche. Il n'est pas rare que les dossiers possèdent une centaine de pièces de correspondance – en français jusque dans les années 1960, en arabe par la suite –, outre un lot variable de plans, et parfois des photos.

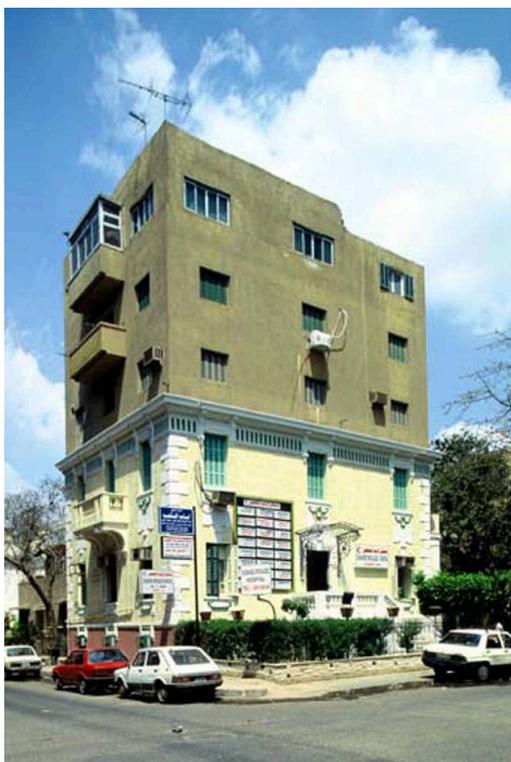
Structuration des données dans le SIG

Figure 9



Immeuble Arabian, Arabian, architecte, 1927, surélevé en 1935
Phot. M. Volait © URBAMA, CNRS, 1998

Figure 10

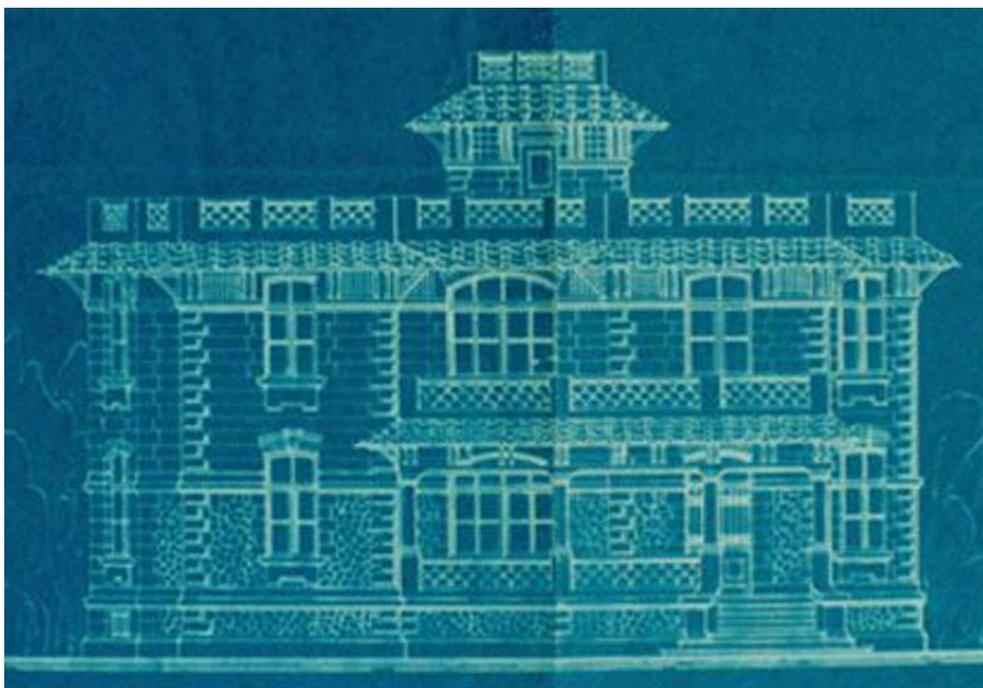


Villa Art Déco, surélevée vers 1990

Phot. M. Volait © URBAMA, CNRS, 2000

- 17 Les tables de la base de données ont été construites en fonction de plusieurs niveaux de questionnements. Un premier niveau concerne des requêtes simples telle que la datation, l'attribution ou la maîtrise d'ouvrage des constructions, qu'il s'agisse des bâtiments d'origine ou des reconstructions. Le parti adopté a été en effet de documenter non seulement ce qui est observable aujourd'hui sur le terrain mais aussi le paysage originel d'Héliopolis. Un second niveau vise à expliciter l'application concrète des cahiers des charges et les conflits auxquels elle put donner lieu. Enfin, un dernier niveau a trait aux principaux types et rythmes de mutation du bâti.
- 18 Les plus spectaculaires sont les surélévations successives des bâtiments, mises en œuvre parfois à peine leur construction achevée. Rares sont les édifices d'Héliopolis demeurés intacts. Cependant toutes les surélévations ne sont pas de nature identique : certaines, bien intégrées, ne sont décelables que par la documentation, tandis que d'autres dénaturent profondément la construction d'origine, par leur exécution ou par leur échelle.
- 19 Le « renouvellement » des façades constitue de même un phénomène assez courant : celui-ci s'accompagne généralement de changements de volume plus ou moins affirmés, qui peuvent aller jusqu'à la construction de 5 étages sur une petite villa de plain-pied, mais parfois correspondent à de simples changements de décor.

Figure 11



Dessin initial de la villa Nassif, 1924
Phot. C. Piaton © URBAMA, CNRS, 2001

Figure 12



« Renouveau » de l'ancienne villa Nassif, vers 2000
Phot. X. Rodier © URBAMA, CNRS, 2002

- 20 En dernier lieu, il s'agira de mieux apprécier l'impact des transports publics sur le développement de la ville et les changements d'affectation : dans quelle mesure, par exemple, l'expansion des surfaces commerciales est-elle en rapport direct avec l'évolution des tracés des réseaux de transport ?

Mise en œuvre du SIG

- 21 La mise en œuvre du SIG fait appel à trois niveaux d'information. Le premier est de nature cartographique. La structuration des données graphiques dans le SIG a été basée sur un découpage en couches d'information selon un fond d'îlots, de parcelles et de bâtiments. Dans chacune de ces trois couches, les objets graphiques sont des polygones, autorisant ainsi les calculs de surfaces (densité de bâti par exemple). Une quatrième couche concerne l'espace public, constitué du réseau filaire des rues. Afin de pouvoir prendre en compte toutes les modifications du plan pour chacune des couches en vue de répondre aux questionnements formulés ci-dessus, le choix a été fait d'intégrer les informations au système par thèmes, c'est-à-dire en fonction des couches : couche des îlots, des parcelles, du bâti. Par exemple, un immeuble contemporain construit en 1981 sur une parcelle, et les deux villas de 1907 qu'il remplace, apparaîtront tous les trois dans la couche « bâti » du SIG et c'est par les informations de la base de données qu'ils seront distingués. Ainsi chaque état du plan d'Héliopolis que l'on souhaite représenter correspond à une requête dans la base de données, et non plus à un document daté. L'ensemble des recompositions de bâtiments, de parcelles et d'îlots sont traitées selon ce mode. En outre, ce système permet d'intégrer des données extérieures au plan, qu'il serait impossible d'associer à un état daté. Ces choix nécessitaient de fabriquer un plan de référence à partir d'une base cartographique constituée de plans d'origines diverses. La mise au point de la base cartographique du programme, à partir de matériaux disparates (relevés cadastraux datant des années 1940 et basés sur une projection désormais obsolète mais insuffisamment documentée, cartographie actuelle fondée sur une interprétation grossière et aléatoire de photos aériennes, restituées dans une projection différente, etc...) a posé de très nombreux problèmes, familiers aux usagers de la cartographie égyptienne. Le second niveau d'information est constitué par la couverture photographique en numérique de chaque bâtiment dans son état actuel (2032 clichés indexés à ce jour). La documentation historique (pièces écrites et iconographie) représente le troisième niveau et provient principalement du dépouillement des dossiers de permis de construire conservés au Caire (600 dossiers dépouillés à ce jour, et quelque 600 reproductions de dessins). A terme, toute cette documentation doit pouvoir être interrogée à partir de la localisation du bâtiment.

Perspectives

- 22 Pour l'heure, le programme demeure en phase de collecte des données¹⁰. Outre la réalisation du SIG, il doit déboucher à terme sur la publication d'une monographie. Il se développe désormais dans un environnement institutionnel plus large, puisqu'il constitue l'une des quatre opérations d'identification du patrimoine récent (avec les cas de Rabat, Tunis et Sfax) prévues dans le cadre du programme euroméditerranéen « Patrimoines partagés : savoirs et savoir-faire appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIX^e et XX^e siècles en Méditerranée » (Euromed Heritage II). Conduite par le

laboratoire URBAMA, l'action associe 16 équipes partenaires appartenant au monde universitaire, scientifique et professionnel, et représentant neuf pays du pourtour méditerranéen : Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Syrie et Tunisie. Prévue sur 3 années (2002-2004), elle est organisée en 6 sous-projets, centrés chacun sur une thématique : « Répertoire des connaissances et des sources », « Inventaire des instruments et des pratiques », « Nouveaux outils d'aide à la décision », « Eléments clés de la réhabilitation », « Diffusion et valorisation », « Bilans et recommandations ». Ses premières rencontres ont montré l'intérêt croissant accordé au patrimoine récent, et en particulier à l'architecture coloniale de part et d'autre de la Méditerranée, tant dans les milieux professionnels qu'universitaires, et révélé les attentes en matière de connaissance de ces « patrimoines partagés ».

NOTES

1. Cf. Volait, Mercedes, « Introduction », dans Volait, Mercedes (dir.). **Le Caire - Alexandrie, architectures européennes, 1850-1950**. Le Caire : co-édition IFAO/CEDEJ, 2001. P. IX-XV.
2. Par exemple : www.egy.com/landmarks
3. Zaki Hawas, Soheir. **Le Caire - Alexandrie, architectures européennes, 1850-1950**. Le Caire : Architectural Designs Center, 2001 ; cf. également Myntti, Cynthia. **Le Caire - Alexandrie, architectures européennes, 1850-1950**. Le Caire : The American University in Cairo Press, 1999.
4. Minnaert, Jean-Baptiste et Volait, Mercedes. « Héliopolis : Création et assimilation d'une ville européenne en Egypte au XX^e siècle », dans Turrel, Denise (dir.). **Le Caire - Alexandrie, architectures européennes, 1850-1950**. Collection « Villes et territoires ». Tours : Maison des Sciences de l'Homme (sous presse).
5. Placé sous la tutelle directe du ministère égyptien de l'Habitat, de l'Équipement et des Communautés urbaines, le GOPP remplit des fonctions équivalentes, en France, à celles de la DATAR [Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale] au niveau national et de l'IAURIF au niveau de l'agglomération du Grand Caire.
6. L'équipe française était initialement composée de Mercedes Volait, architecte et historienne, responsable du programme, Claudine Piaton, architecte et urbaniste de l'État, Jean-Baptiste Minnaert, maître de conférences en histoire de l'architecture contemporaine à l'Université François-Rabelais de Tours et de Florence Troin, cartographe du laboratoire URBAMA.
7. Sur la genèse de la ville, cf. Ilbert, Robert. **Le Caire - Alexandrie, architectures européennes, 1850-1950**. Marseille : CNRS, 1981, ainsi que Garret, Pascal. « Le passage à l'échelle urbaine : Héliopolis et ses mythes » ; Van Loo, Anne. « Ernest Jaspar à Héliopolis 1905-1916 », in Volait, Mercedes (dir.). **Le Caire-Alexandrie, architectures européennes, 1850-1950**. P. 109-120 et p. 121-137.
8. HELIOPOLIS COMPANY FOR HOUSING AND DEVELOPMENT. **Past, Present... and Future and Comprehensive Urban Development**. Le Caire : sans nom d'éditeur, 1996.
9. **La Construction moderne**, vol. XLV, n° 25 du 23 mars 1930. P. 378 et pl. 97-99.
10. Pour de premiers résultats, cf. Minnaert, Jean-Baptiste et Volait, Mercedes. « Héliopolis : Création et assimilation d'une ville européenne en Egypte au XX^e siècle », dans Turrel, Denise (dir.). **Le Caire - Alexandrie, architectures européennes, 1850-1950**. Collection « Villes et territoires ». Tours : Maison des Sciences de l'Homme (sous presse).

RÉSUMÉS

Héliopolis, ville nouvelle créée en 1906 à dix kilomètres du centre du Caire, à l'initiative du baron Edouard Empain et de son associé l'ingénieur Boghos Nubar pacha, a fait l'objet de 1997 à 2001 d'une étude de ses ressources patrimoniales conduite par le laboratoire URBAMA à Tours. L'étude s'est déroulée en deux temps, une première phase exploratoire visant à proposer des éléments de doctrine concernant la requalification de l'espace public en prenant en compte l'effet attendu sur la restauration des édifices privés et une phase d'approfondissement dont les résultats sont accessibles à partir d'un système d'information géographique (SIG), à l'échelle de la parcelle et du bâti. Le périmètre de l'étude s'étend sur 280 Ha environ et concerne 2000 édifices composant le noyau historique du quartier ancien.

From 1997 to 2001, Heliopolis – a town situated ten kilometres from Cairo, founded in 1906, at the instigation of Baron Edouard Empain and his associate, an engineer named Boghos Nubar pacha – was at the centre of a study project dealing with the local heritage, and led by URBAMA laboratory in Tours. The survey took place in two stages: first a preliminary research phase concerned with providing outlines for the requalification of public spaces in view of the expected impact on the restoration of private buildings; then, a further study, the results of which will be available by means of a geographical information system (GIS), to the scale of each plot and building. The study will be concerned with a 280-hectare area comprising some 2 000 buildings which constitute the historical heart of the old town.

INDEX

Mots-clés : Egypte, Le Caire, urbanisme, inventaire du patrimoine

AUTEURS

MERCEDES VOLAIT

Chargée de recherche au CNRS, laboratoire URBAMA, UMR 6592 du CNRS. volait@univ-tours.fr

CLAUDINE PIATON

Architecte-urbaniste de l'Etat, Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Var.
Claudine.piaton@culture.gouv.fr

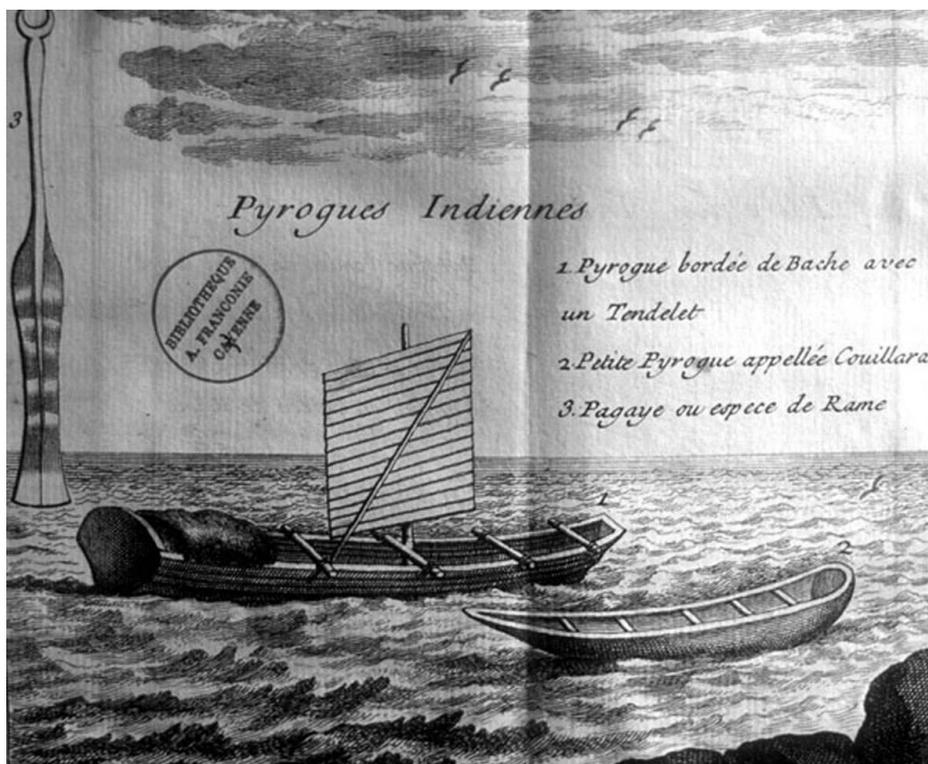
Les pirogues du Maroni

Sophie François

Introduction

- 1 « Les pirogues ou canots dont se servent les Indiens pour naviguer dans les rivières ou le long des côtes, doivent être regardés comme le chef-d'œuvre de leur industrie. Ces pirogues, dont la légèreté est admirable, sont faites d'un tronc d'arbre creusé et d'une seule pièce, et quelques fois relevées par les côtés avec quelques morceaux de bois.¹ »

Figure 1

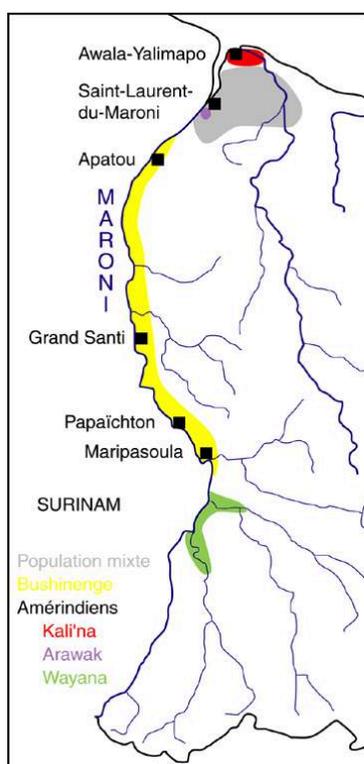


Pyrogues amérindiennes dessinées par Barrère en 1743

Barrère, Pierre. Nouvelle relation de la France équinoxiale. Paris : Piget. 1743

- 2 Comme Bellin, tous les voyageurs qui ont parcouru la Guyane française se sont émerveillés devant les embarcations indigènes. L'ingénieur géographe Bellin, qui cartographiait la Guyane au milieu du XVIII^e siècle, considérait les pirogues comme le chef-d'œuvre de l'industrie amérindienne. En effet, il ne s'agit pas de simples pirogues monoxyles ; leur spécificité est l'utilisation de la technique d'élargissement au feu de la coque. L'ingéniosité de cette technique repose sur la plasticité du bois à chaud et permet d'obtenir une pirogue fort large à partir d'un arbre de faible diamètre.
- 3 Initialement, le fond de la pirogue est mis en forme dans une grume. Une fois l'intérieur et l'extérieur de la coque parfaitement arrondis, celle-ci est placée sur un feu et retournée plusieurs fois afin de la chauffer de façon homogène. La coque acquiert ainsi une certaine plasticité qui permet d'élargir ses flancs en y insérant des lattes de bois de plus en plus longues. L'ouverture de la coque au feu est une étape délicate qui conditionne les performances et la durée de vie d'une pirogue. Les risques de fissures sont importants. La coque monoxyle expansée est ensuite rehaussée par un ou deux bordages. La solidité transversale de la pirogue est assurée par une membrure composée de varangues et de courbes.

Figure 2



Carte des populations du Maroni

Dessin de Sophie François © S. François

- 4 Aujourd'hui encore, cette technique de construction développée par les Amérindiens perdure en Guyane. Chaque fleuve guyanais et ses nombreuses ramifications sont des axes de pénétration vers l'intérieur du département, totalement recouvert par la forêt amazonienne. Ainsi, les six principaux bassins fluviaux guyanais possèdent tous une petite flotte de pirogues destinée principalement à la pêche, au tourisme et au ravitaillement des orpailleurs.

Figure 3



Nombreuses pirogues *bushinenge* à moteur amarrées à des perches au bourg de Papaïchton
 Phot. M. Heller © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 5 Sur le Maroni, fleuve frontière avec le Surinam sur la quasi-totalité de son cours, les pirogues se comptent par centaines. Contrairement aux autres fleuves, le Maroni, long de 500 kilomètres, est extrêmement peuplé. Les populations amérindienne et *bushinenge* représentent la majeure partie des 30 000 personnes qui vivent dans les six communes de la rive droite du Maroni. Cette région fluviale n'est desservie par aucune route. Une seule liaison aérienne est assurée quotidiennement entre Maripasoula et Cayenne. Toutes les activités économiques et sociales de ces populations sont donc liées au fleuve. La pirogue est le seul moyen de transport. Elle est l'élément indispensable à toutes les activités économiques et sociales.
- 6 Curieusement, ce patrimoine original a été très peu étudié. La seule recherche sur les pirogues du Maroni est celle menée par Jean Hurault, géographe à l'Institut géographique national, qui a décrit, au milieu du XX^e siècle, les embarcations d'une seule ethnie, les *Aluku*². Il convenait cinquante ans plus tard de faire un nouveau bilan du patrimoine fluvial du Maroni en tenant compte de tous les groupes culturels³.

Pirogues à étrave des Amérindiens de l'estuaire

- 7 Trois groupes amérindiens, les *Kali'na*, les *Arawak* et les *Palikur*, sont installés dans l'estuaire et à l'embouchure du Maroni. Leurs pirogues sont adaptées aux conditions de navigation dans l'estuaire. Elles ont une proue terminée en étrave qui les rend aptes à affronter la forte houle due à la marée océanique et au vent permanent. Leur largeur et leur creux importants procurent à l'embarcation une stabilité accrue.
- 8 Les *Kali'na* distinguent trois groupes de pirogues : les *canawa*, les *culiala* et les petites embarcations. Les *canawa*, longues pirogues de mer citées par le gouverneur de la Guyane, en 1666, ont disparu au cours du XX^e siècle.

- 9 « Les Indiens du littoral sont à présent si fort diminués que tous ceux qui habitent depuis l'Approuague jusqu'au Maroni ne peuvent pas mettre ensemble vingt pirogues de guerre armées chacune de vingt-cinq hommes⁴. »

Figure 4



Pirogue d'estuaire à étrave sur la plage à Awala-Yalimapo

Phot. S. François © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 10 Les pirogues aujourd'hui utilisées ont une longueur moyenne de 7,60 m pour une largeur moyenne de 1,40 m. Les petites pirogues sont essentiellement utilisées pour aller à la pêche dans un espace proche du village, dans des petites criques ou en mer. Elles sont manœuvrées à la pagaie. Autrefois, la navigation à la voile était fréquente ; en témoigne la présence, sur de nombreuses pirogues actuelles, d'un banc percé d'une mortaise faisant office d'emplanture de mât. Pour rentrer de la pêche, l'utilisation de voiles, aujourd'hui en tissu synthétique, permet une substantielle économie de carburant. Plusieurs gravures anciennes présentent des pirogues munies de voiles carrées. Les Amérindiens les confectionnaient en tressant les nervures des feuilles du palmier bêche⁵.
- 11 Sur les pirogues de taille moyenne, les *culiala*, l'emploi du moteur hors-bord est généralisé. Ces pirogues rehaussées de deux bordages permettent une navigation maritime. Un pêcheur d'Awala-Yalimapo raconte qu'avec des *culiala* de plus de dix mètres, on naviguait trois jours pour aller à Paramaribo, capitale du Surinam. Le développement du réseau routier dans l'ouest guyanais et au Surinam a fait disparaître ces longues navigations côtières. Dans l'est, par contre, à la frontière avec le Brésil, les amérindiens *Palikur* effectuent encore de longues traversées pour rejoindre Régina et Cayenne où ils vendent des pirogues, de l'artisanat et les productions des abattis⁶. Sur le Maroni, les *culiala* motorisées permettent d'aller faire les courses à Saint-Laurent ou à Albina, et de rendre visite aux membres de la famille vivant sur la rive surinamaïse de l'estuaire. Côté français, les villages amérindiens du bas Maroni étant tous desservis par le réseau routier, la navigation fluviale est réduite et la construction de pirogues en

diminution. De nombreuses familles préfèrent aujourd'hui acheter leur pirogue à des Amérindiens du Surinam plutôt que de la construire.

Les pirogues bushinenge

- 12 Au-dessus du premier saut, seules les pirogues *bushinenge* naviguent sur le Maroni.
- 13 « Nous faisons ici une recommandation capitale, qui s'adresse particulièrement aux chercheurs d'or remontant les fleuves de Guyane : c'est d'abandonner à jamais l'usage des canots avec quille et gouvernail ; seules les pirogues des nègres bosch, creusées dans un tronc d'arbre, sont capables de manœuvrer au milieu des torrents impétueux ou de gouffres tourbillonnants⁷. »
- 14 Les recommandations faites par l'explorateur Jules Crevaux à la fin du XIX^e siècle sont toujours d'actualité. En effet, le Maroni n'est pas un long fleuve tranquille. Dans la majeure partie de son cours, il est entravé par de nombreux rapides et chutes d'eau appelés sauts. Lors de la saison des pluies, les sauts sont recouverts par les eaux et les courants sont violents. En saison sèche, les roches affleurent de toutes parts, et il est bien difficile au novice de repérer une passe.
- 15 Le terme *bosch*, employé par Jules Crevaux et tombé en désuétude au profit de *bushinenge*, désigne l'ensemble des populations d'origine africaine qui ont déserté les grandes plantations de la Guyane hollandaise dès le début du XVII^e siècle. Pendant un siècle et demi de marronage, six groupes se sont constitués. Quatre d'entre-eux, à différentes époques, ont traversé le Maroni tout en continuant à vivre sur les deux rives. Les *Djuka*, frontaliers depuis la fin du XVIII^e siècle, ont été suivis par les *Aluku*. Deux autres groupes *bushinenge*, les *Saramaka* et les *Paramaka* sont arrivés sur la rive française à la suite de la guerre civile au Surinam en 1986.
- 16 La longue expérience que les piroguiers *bushinenge* ont développée au fil des décennies, et transmise de génération en génération, en fait les spécialistes de la navigation sur le Maroni. Ils en ont le monopole en amont du saut Hermina. Tous les usagers du fleuve, touristes, commerçants, administrations, font appel à leurs services. Les *Bushinenge* ont développé des techniques de navigation spécifiques au passage des sauts et conçu trois formes de pirogues.

Les canots-pagaies

Figure 5



Deux canots–pagaies dont l'un est orné d'un *tembé* ; peint sur la face externe de sa poupe
Phot. S. François © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 17 Les *Bushinenge* disposent de petites embarcations légères, les canots–pagaies, qu'ils manœuvrent à la pagaie et à la perche. Ces petites pirogues sont très répandues dans les petits villages où femmes et enfants les utilisent quotidiennement pour se rendre à l'abattis^s, aller à la pêche, ou encore puiser de l'eau au milieu de la rivière. D'une longueur moyenne de 6 mètres, les canots–pagaies autorisent le transport de marchandises légères, comme la production de l'abattis, du bois sec pour la cuisine ou encore les filets de pêche. Ils permettent de transporter trois à quatre adultes au maximum mais peuvent être manœuvrés par une seule personne assise à l'arrière.

Figure 6



Poupe d'un canot-pagaie ornée d'un *tembé* ; en tôle ajourée et clous de tapissier
 Phot. S. François © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 18 Traditionnellement, les hommes doivent construire un canot-pagaie pour leur épouse. Comme la maison, la pirogue et la pagaie constituent un cadeau matrimonial important qui révèle l'habileté technique de l'homme mais également son talent artistique et sa connaissance de l'art *tembé* ;. Les *Bushinenge* appellent *tembé* ; un décor d'entrelacs dont ils ornent tous les objets de la vie quotidienne, des plats à vanner aux peignes, des pirogues aux maisons et aux vêtements. Chez les *Aluku*, l'ornementation de canots-pagaies semble tombée en désuétude alors qu'elle est très abondante chez les *Djuka*, où les *tembé* ; réalisés sur les extrémités larges et courbes des canots-pagaies, sont soit peints soit effectués en marqueterie de tôles et de clous de tapissier. Si l'on en croit les enquêtes de Jean Hurault et de Richard et Sally Price⁹, la signification du *tembé* ; serait essentiellement sexuelle : symboles masculins et féminins, symboles d'accouplements, et serments d'amour.

Figure 7



Pagaies ornées de *tembé* ; peintes et gravées, accrochées à l'intérieur d'une maison
 Phot. M. Heller © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 19 L'une des extrémités du canot-pagaie est fréquemment ornée de motifs masculins et l'autre de symboles féminins comme les formes ajourées nommées « entrée de serrure » et les croissants de lune. Les pagaies de femme sont également ornées de *tembé* ; généralement gravés sur les poignées et peints sur les pales.
- 20 Les canots-pagaies occupent une place prédominante dans la transmission des « savoirs de l'eau ». La première phase de l'apprentissage des techniques de navigation est en effet réalisée dans ces canots-pagaies. Dès leur plus jeune âge, les enfants accompagnent leur mère à l'abattis. Munis de petites pagaies adaptées à leur taille, ils participent à la propulsion. De retour au village, les jeux des enfants tournent autour de l'eau. Les plus petits tirent avec une ficelle des répliques miniatures des pirogues sur le sable. Les plus grands jouent dans des petites pirogues monoxyles d'à peine un mètre de long. A partir de huit ans, les enfants manient la longue perche appelée *takari* qui permet de propulser mais également de diriger l'embarcation. A partir de dix ans, les pratiques de navigation marquent une séparation sexuelle. Les filles vont poursuivre avec leur mère les navigations autour du village. Les garçons quant à eux découvrent les chantiers de construction et participent à des voyages plus longs sur des pirogues à moteur. A l'adolescence, ils acquerront le statut de *takariste*. Placés à l'avant des grandes pirogues à moteur, le *takariste* a pour rôle de sonder la rivière et d'indiquer les hauts-fonds au motoriste. Pour coordonner en permanence leurs efforts, le motoriste et le *takariste* ont développé une riche gestuelle. Dans les sauts, le *takariste* utilise sa perche pour diriger la pirogue. En prenant appui sur les roches, il dévie la proue pour lui faire prendre la bonne passe. De nombreux voyages sont nécessaires au jeune

takariste pour mémoriser les passes navigables en fonction de la hauteur des eaux qui varient de plusieurs mètres entre la fin de la saison des pluies et la saison sèche.

Les pirogues à moteur : pirogues fileuses et pirogues de fret

Figure 8



Pirogue fileuse à moteur passant le saut Lésé Dédé, l'un des plus difficiles du Maroni
Phot. M. Heller © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 21 Seules les grandes pirogues, aujourd'hui toutes motorisées, passent les sauts et naviguent sur toute la longueur du Maroni. Plusieurs centaines de pirogues à moteur transportent chaque jour sur le fleuve personnes et marchandises. Les *Bushinenge* différencient deux types de pirogues à moteur : les pirogues fileuses pour le transport des passagers et les pirogues de fret.
- 22 De nombreuses pirogues longues et étroites, dites fileuses, assurent des services de taxi entre les bourgs du Maroni. Elles sont également employées pour le transport scolaire. Le matin, dans les petits villages, il n'est pas rare d'apercevoir des enfants, gilets de sauvetage au cou, arriver de toutes parts et sauter dans une pirogue pour aller à l'école. Toutes les tournées, des postiers aux médecins en passant par les gendarmes, sont réalisées en pirogue fileuse. Plusieurs fois par trimestre, des missions officielles remontent le fleuve pour instruire les registres d'état civil et délivrer entre autres les papiers d'identité. Les commerces du Maroni sont ravitaillés depuis Saint-Laurent-du-Maroni et Albina par les larges pirogues de fret qui peuvent contenir jusqu'à dix tonnes de chargement. Les marchandises transportées sont extrêmement variées, de la boîte de petits pois aux couches pour bébé, en passant par les bougies et les bouteilles de gaz. Les entreprises de construction affrètent également des pirogues de fret pour

transporter bois, parpaings, ciment et même des engins de chantier placés à cheval entre deux pirogues.

- 23 Les pirogues *bushinenge* ont des coques expansées à chaud et rehaussées d'un bordage suivant le même principe que les pirogues amérindiennes mais elles sont plus longues et étroites. Cela induit une grande force d'inertie indispensable au passage des sauts. Leur aire importante autorise ainsi de relever le moteur lors du passage de haut-fond, sans pour autant perdre de la vitesse et donc de la manœuvrabilité. Les pirogues fileuses se distinguent des pirogues de fret par des dimensions plus modestes. Les premières ont une longueur moyenne de 12 mètres pour une largeur de 1,20 m. Les secondes sont plus longues avec une moyenne proche de 17 mètres et surtout une largeur accrue, 1,80 mètre en moyenne, assurant une importante capacité de charge. Les pirogues *bushinenge* se distinguent des pirogues amérindiennes d'estuaire par leurs extrémités curvilignes et hautes sur l'eau. A la proue et fréquemment à la poupe, la coque monoxyle très arrondie est prolongée par une large pièce de bois qui dépasse du bordage d'une cinquantaine de centimètres pour une largeur de 30 cm. La poupe, bien qu'elle possède un tableau qui reçoit le moteur hors-bord, est généralement terminée par une large pointe. Ainsi le profil de la pirogue est symétrique avec deux extrémités curvilignes. Cette forme aujourd'hui tellement caractéristique des pirogues *bushinenge* n'est pourtant pas très ancienne. Des photographies du débarcadère de Saint-Laurent-du-Maroni au début du XX^e siècle montrent des pirogues aux extrémités horizontales. Jean Hurault, dans son ouvrage « Africains de Guyane »¹⁰, note que les pirogues destinées à la navigation au moteur ne possèdent pas de pointes rapportées. En moins de cinquante ans, les extrémités rapportées des pirogues fileuses et de fret se sont progressivement élargies et redressées pour aboutir aujourd'hui à de larges pointes verticales ornées de décors peints.

Figure 9



Pirogue fileuse dont les dossiers sont ornés de motifs variés
Phot. S. François © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 24 Les deux extrémités sont les zones principalement décorées, suivies par les dossiers dans le cas des pirogues fileuses et plus rarement les bordages. L'ornementation des pirogues à moteur est beaucoup plus abondante et plus variée que celle des canots-pagaies. En effet, les piroguiers puisent leur inspiration aussi bien dans le répertoire des *tembé* ; que dans des motifs contemporains. Les *tembé* ; restent les décors les plus fréquemment employés. Ils sont souvent associés à d'autres motifs qui ne sont pas propres aux *bushinenge* : drapeaux français, surinamien ou jamaïcain, paysages, scènes religieuses, ballons de football ou pin-up. Parmi les motifs les plus fréquents, on notera les pirogues franchissant des sauts impressionnants, les femmes représentées nues ou en bikini, le portrait de Bob Marley ou les sigles de grandes marques de vêtement à la mode chez les jeunes. Les bordages portent parfois des devises, des maximes ou des inscriptions rédigées en français, en sranan tongo et en anglais.

Figure 10



Petit chantier de construction de pirogues, les coques monoxyles attendent les bordages
Phot. S. François © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 25 La construction des pirogues à moteur, contrairement à celle des canots-pagaies, est souvent réalisée par des spécialistes. Les pirogues peuvent être achetées directement à un constructeur ou peuvent faire l'objet d'une commande afin de garantir certaines spécificités techniques (longueur, essence de l'arbre). Les aires de construction des pirogues sont concentrées à proximité des grands bourgs du Maroni. Dans les bourgs même, les chantiers sont plus rares, conséquence d'une part de la pénurie de bois propre à faire des pirogues et d'autre part de l'augmentation des emplois salariés qui favorise l'achat des pirogues plutôt que leur construction. On note la même tendance chez les Amérindiens *Wayana* et *Emérillon* du haut Maroni, qui achètent leurs pirogues à moteur aux *Bushinenge*. Seuls les canots-pagaies sont construits sur place.
- 26 L'inventaire des pirogues du Maroni a mis en évidence la richesse et la vitalité du patrimoine nautique de cette région au début du XXI^e siècle, tant au niveau des formes des embarcations que des décors. Les différentes formes d'embarcation sont

révélatrices de la diversité géographique du Maroni et de la diversité culturelle des populations. Découverte surprenante, l'évolution de la forme des extrémités et la diversification des décors perceptibles ces cinquante dernières années témoignent que les pirogues, a priori si fonctionnelles et traditionnelles, ne sont pas indifférentes aux phénomènes de mode. Bien que la construction des pirogues semble décliner dans le bas Maroni et se spécialiser ailleurs, le phénomène de modes touchant les pirogues *bushinenge* témoigne de la vitalité de ce patrimoine. Vitalité qui s'exprime aussi à travers la création de nouvelles formes d'embarcation, comme des sortes d'hydroglisseurs, réalisés à partir du tiers avant d'une pirogue fileuse et conduites par les jeunes.

- 27 L'étude dont il est rendu compte ici a porté essentiellement sur l'objet pirogue¹¹, mais le patrimoine fluvial ne se limite pas à la morphologie des embarcations et aux techniques de construction. La navigation est codifiée par l'ensemble des croyances liées au fleuve et donne lieu à des rituels, dont les plus visibles sont les libations de boissons alcoolisées, sur le moteur et au fond de la pirogue, avant le départ et à chaque passage de saut. Les piroguiers sont discrets sur ces pratiques.
- 28 Par ailleurs, il reste à étudier les piroguiers, groupes d'hommes jeunes, extrêmement mobiles, dont l'importance économique et sociale est considérable sur le fleuve puisqu'ils sont les seuls à assurer le ravitaillement et la circulation sur le Maroni.

NOTES

1. Bellin, J.-N. **Description géographique de la Guyane**. Paris : imprimerie Didot, 1763. P. 239.
2. Hurault, Jean. **Les noirs réfugiés Boni de la Guyane française**. Dakar : Institut Français d'Afrique Noire, mémoire 63, 1961.
3. L'inventaire des pirogues du Maroni a été réalisé dans le cadre de l'inventaire topographique de la rive droite du Maroni. Une partie des photographies réalisées lors de l'enquête est en cours de versement dans la base Mémoire de Guyane. François, Sophie. **Les pirogues du Maroni, enquête thématique**. Rapport de recherche, association Aïmara, pour le Service régional de l'Inventaire, 2002. 115 p.
4. La Barre, Lefebvre. **Description de la France équinoxiale ci devant appelée Guyane**. Paris : Jean Pibou, 1666. P. 23.
5. Barrère, Pierre. **Nouvelle relation de la France équinoxiale**. Paris : Piget, 1743. P. 130-135.
6. François, Sophie. **Les piroguiers de l'Approuague. Mutations sociales, techniques et culturelles d'un patrimoine fluvial peu étudié**. Rapport de recherche pour la Mission du Patrimoine Ethnologique, 2001. P. 57.
7. Crevaux, Jules. **Voyage dans l'Amérique du sud 1878-1881**. Paris : Hachette, 1883. P. 19.
8. Zone déforestée sur laquelle sont réalisées des cultures vivrières sur brûlis.
9. Price, Sally, Price, Richard. **Maroon arts, cultural vitality in the african diaspora**. Beacon press books, 1999.
10. Hurault, Jean. **Africains de Guyane**. La Haye : Mouton, 1970. P. 63.
11. Une sélection de photographies est présentée sur le site de l'Inventaire.

RÉSUMÉS

Sur le Maroni, fleuve frontière entre la Guyane française et le Surinam, les pirogues amarrées le long des berges se comptent par centaines. Elles représentent le seul moyen de transport pour les milliers de personnes vivant sur les rives du Maroni. Les différentes formes de pirogues sont révélatrices de la diversité géographique du Maroni et de la diversité culturelle des populations. Les Amérindiens du littoral naviguent uniquement dans l'estuaire du fleuve. Ils construisent des pirogues larges, hautes et terminées à la poupe par une haute étrave qui fend les vagues. Ces pirogues sont construites à partir d'une coque monoxyle expansée et rehaussée d'un ou de deux bordages. En chauffant la grume évidée, le bois acquiert une certaine plasticité qui permet d'écarter les flancs et d'obtenir une coque très large à partir d'un arbre de faible diamètre. Les Bushinenge, populations d'origine africaine qui ont déserté les grandes plantations de la Guyane hollandaise dès le début du XVII^e siècle et se sont installées sur les deux rives du Maroni, ont développé des formes de pirogues adaptées au passage des sauts. Leurs pirogues, construites également en expansant la coque au feu, sont étroites et longues et possèdent des extrémités curvilignes qui dépassent largement au-dessus du bordage. Les longues pirogues à moteur comme les canots-pagaies sont ornés de motifs d'entrelacs appelés *tembé*; et de décors d'inspiration contemporaine. L'inventaire des pirogues du Maroni a mis en évidence la richesse et la vitalité du patrimoine nautique de cette région au début du XXI^e siècle, tant au niveau des formes des embarcations que des décors et des pratiques de navigation.

On the Maroni river, natural border between French Guyana and the Surinam, canoes tied to the river banks can be counted by the hundreds. They are the only mean of transportation for thousands of people living along the Maroni river. The various shapes of the canoes characterize the geographical and the cultural diversity of the populations of the Maroni. Coastal Amerindians sail only on rivers estuaries. They build wide and high canoes ending on the stern with a high prow that penetrates the waves. Those canoes are constructed with a single hull and raised with one or two side boards. When heated, emptied wooden trunk, acquired a certain amount of elasticity, this enables the trunk to have its sides spread, in order to end up with a wide hull from a small diameter tree. The Maroons, originated in Africa and run away from the colonial plantations of Dutch Guyana as early as the XVII century, settled on both bank of the Maroni and developed the canoe's shape that allows them to pass the rapids. There canoes are built using the widening technique of the hull with fire, they are narrow and long and equipped with curved ending that raise high above the side. The long motor canoes such as the "paddle canoes", are decorated with interwoven design called "*tembé*" as well as decoration from contemporary inspiration. The inventory of the Maroni river canoes showed a rich and vibrant nautical patrimony at the beginning of the XXI century, in terms of shapes decorations and usages.

INDEX

Mots-clés : Guyane française, Bushinenge, Amérindien, Maroni, pirogue, navigation fluviale

AUTEUR

SOPHIE FRANÇOIS

Archéologue spécialisée en archéologie nautique, Direction régionale des affaires culturelles de Guyane. so.francois@wanadoo.fr

Manière d'habiter à Awala-Yalimapo

Marie-Blanche Potte

Introduction

Figure 1



Yalimapo, carbets depuis la plage des Hattes

Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 1 Le 31 décembre 1988 est créée la commune d'Awala-Yalimapo¹, située sur la pointe ouest de la Guyane française, à l'embouchure du fleuve Mana et du fleuve Maroni, frontière naturelle d'avec le Surinam. L'implantation des familles sur le site remonte cependant aux années 1950² : elles arrivent alors de Couachi, de Pointe Isère et du Surinam, trois zones d'implantation voisines. Il s'agit de familles kali'na, nation

amérindienne autrefois nommée « galibi », occupant traditionnellement la partie littorale de l'Amazonie, dans une zone qui va de l'actuel Surinam à l'ouest du littoral brésilien.

Figure 2



Le travail du manioc sous le carbet à Awala en 2002
Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 2 Population soumise très tôt au contact avec les colons en raison de l'accessibilité de leur zone de vie, le peuple kali'na a, dès le XVIII^e siècle, souffert du reproche de « sauvagerie » fait à l'ensemble des nations amérindiennes, auquel s'est ajouté, de la part de ceux qui arrivaient en Amazonie pleins d'une vision romantique de la culture amérindienne, un autre reproche : celui de l'acculturation. Pourtant, après deux siècles où ils furent qualifiés sans relâche de « derniers Galibis », les Kali'na mettent en place aujourd'hui une structure en rapport avec le droit positif français, la commune d'Awala-Yalimapo, commune qui souhaite faire exemple dans l'ensemble des revendications identitaires et politiques des amérindiens du bassin amazonien. Le patrimoine est un élément fort de la visibilité kali'na, et l'étude de celui-ci peut être l'occasion de substituer à l'image « d'acculturation » celle d'une très grande capacité d'assimilation et d'emploi des éléments nouveaux.
- 3 Aujourd'hui, Awala-Yalimapo offre un paysage mêlé, de continuité traditionnelle, de volonté de modernité et de réinvestissement identitaire récent.
- 4 L'étude présentée ici porte sur la forme du carbet tel qu'il est vécu au quotidien à Awala-Yalimapo. Elle doit servir de base par la suite, en partenariat avec les élus de la commune, à la construction d'un habitat social proche des aspirations et des modes de vie kali'na. Elle consiste en un constat de l'existant, mais aussi, afin de ne pas réduire le carbet à ses seules données chiffrables, en une observation des modes de construction,

et surtout des modes d'usage d'une architecture particulière, choisie aujourd'hui encore par les kali'na pour affirmer une manière de vivre.

Le carbet, sources historiques

- 5 Si l'on dispose bien de descriptions, à partir du XVIII^e siècle, du « peuple galibi », les sources historiques trouvent rapidement leurs limites pour plusieurs raisons.
- 6 La première tient à la difficulté d'identification du peuple réellement décrit par les textes. Non seulement, nombreuses sont les mentions qui parlent d'*Indiens* (rendant impossible la distinction d'entre les dizaines de nations peuplant alors le territoire), mais de plus le terme de Galibi devient rapidement générique : il n'est pas rare de trouver les teko (appelés *Emérillons*) qualifiés de « Galibis de l'intérieur » ; la prudence vis-à-vis des sources doit être ainsi de mise, afin de ne pas conclure à la perte de telle ou telle forme d'habitat quand celui-ci s'avère, à la réflexion, avoir occupé un tout autre territoire.

Figure 3



Carbets d'indiens Galibis sur le Maroni, Gravure des Notes et souvenirs d'un voyage en Guyane Française, Frédéric Bouvier. 1867

- 7 Par la suite, une fois les différentes nations clairement identifiées, on note un désintérêt presque total pour les Galibis, considérés comme désormais totalement acculturés. Ainsi, l'on ne dispose pas d'écrits au XIX^e avant l'exposition de 1892³, et la reprise est lente au XX^e siècle.
- 8 De plus, si les rites, le sacré, ou parfois les objets sont généralement décrits, l'habitat, dans sa forme et ses composantes, n'est que rarement au centre des préoccupations ; souvent réduite à une « habitation de fortune », ou, par la suite, à une « paillotte », la

spécificité de l'habitat kali'na pàit de sa légèreté, de sa courte durée de vie, et de sa ressemblance, sans doute, avec l'ensemble de l'habitat amazonien.

- 9 Quelques descriptions des architectures existent cependant.
- 10 L'étude des gravures doit être nuancée par la visée parfois romantique des illustrations, et par l'apparition d'un dessin-type quant à la forme des carbets. La forme en arc brisé, fréquemment représentée, n'a été clairement identifiée que dans les zones de peuplement wayampi et teko.
- 11 Parmi les écrits, l'on retiendra deux sources ; d'une part, le travail de Bellin⁴, qui malgré de très larges emprunts à l'étude menée par Barrère⁵, reste riche de précisions ; d'autre part, et à une période bien plus récente, les articles de Delawarde⁶, qui décrivent précisément l'architecture kali'na telle qu'elle se présente au milieu du XX^e siècle. La présence de l'architecture dans ces deux ouvrages peut être ainsi synthétisée :
- 12 Description de Bellin, 1761 :
- Carbet = *sura* : un étage ; pieux fichés en terre de 2.80 m à 3.20 m, sur lesquels repose un plancher en troncs de palmiste (2.50 m à 2.80 m de long sur 5 à 8 cm de large) fendus en deux et aplatis, liés par une traverse ; couverture de feuilles de palmiste. Montée par une échelle peu inclinée faite d'un tronc entaillé – habitation collective, jusqu'à vingt à trente ménages ;
 - Carbet = *koubouya* : basse ; soutenu par deux poteaux ; une perche de faîte ; couverture de branches d'arbres recouvertes de feuilles d'Ahouai (palmiste). Une petite porte est percée sur un côté – habitation collective, jusqu'à vingt à trente ménages ;
 - Carbet collectif = *taboury* : 2 à 4 m de large sur 15 à 20 m de long ; trois fourches (deux bouts plus une au milieu) soutiennent le faîte. Des chevrons vont du haut jusqu'en bas, où chacun repose sur des petites fourches (1,50 m) qui vont tout le long et sont unies par des traverses, qui servent aussi à accrocher les hamacs. Grande case ronde – réceptions, assemblées, festins solennels ; pour une nation. Assemblées, réceptions, hébergement des visiteurs.
- 13 Description de Delawarde, 1967 :
- Carbet : deux pans. Pignons clos. Sans fondation. Origine : Dominique ; bois de Guyane française
 - Carbet : deux pans. Soulevé à un mètre ou plus par des piquets. Plan rectangulaire. Protégé du vent par des claies qui vont jusqu'au sol. Origine : Couachi
 - Carbet : case rectangulaire à cloisons verticales. Montée sur pilotis d'un mètre, enfoncés de 0,70 m environ dans le sol. Avancée par appentis *surajoutée* aux pignons. Souvent un plancher en hauteur sur une partie de la surface sert à dormir à l'abri des moustiques. Origine : Pointe Isère
 - Carbet : case rectangulaire à cloisons verticales. Entièrement fermée. Origine : Grand Village
 - Hangar : dépendance à l'écart du carbet. Sert à fabriquer l'Alipa (galette de manioc) ou le Kachiri.
 - Poulaiier : dépendance à l'écart du carbet.
 - Abri à chien : dépendance à l'écart du carbet.
 - Claies : dépendance à l'écart du carbet. Supporte le coton, le manioc, les outils.
- 14 A ces deux écrits l'on doit ajouter, nécessairement, l'ouvrage de référence d'Albrinck⁷ ; largement tourné vers la question linguistique, il donne au terme *au'to*, terme kali'na générique pour qualifier l'habitation, de nombreuses nuances de forme et d'ampleur.
- 15 A l'examen de ces sources, il semble que beaucoup de formes décrites ne soit pas présentes à Awala-Yalimapo.

- 16 Le *sura* (ancienne graphie) ou *sula*, construction où le parquet en hauteur permet la présence d'une partie haute consacrée au sommeil, déjà menacé de disparition au moment des écrits d'Alhbrinck (*Auto*, N° 20) alors qu'il était largement présenté par Bellin en 1761, n'existe pas à Awala-Yalimapo.

Figure 4



Abri d'abattis dit *pataya*, Awala

Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

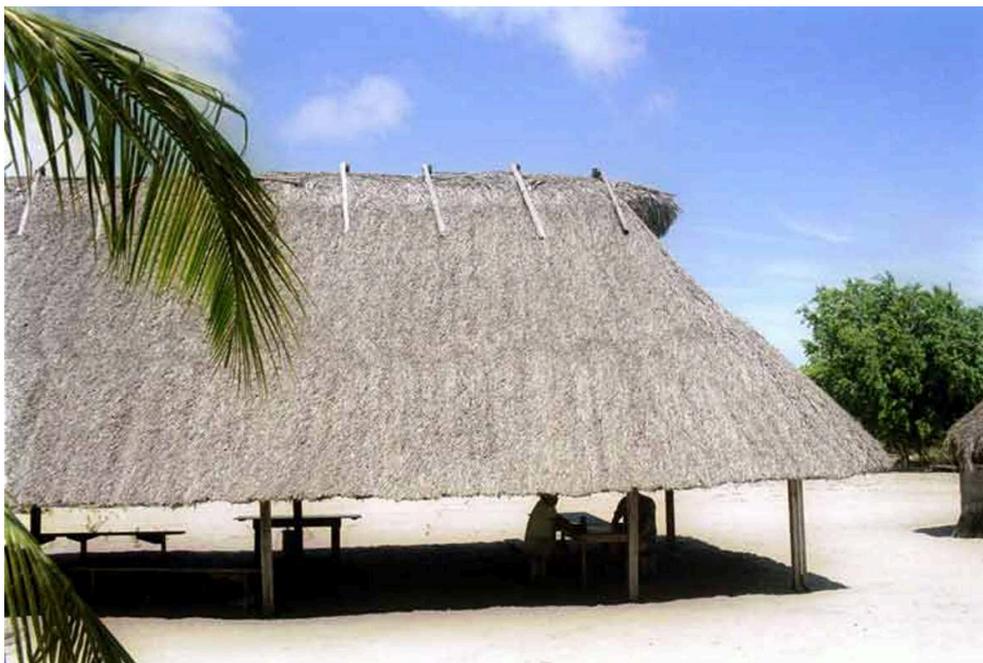
- 17 Le *pataya* est très rarement présent (sur l'ensemble de la commune, en octobre 2002, il y en avait deux en abord d'abattis⁸, et une demi-douzaine en abord d'habitations).
- 18 Pas de *taboury*, mais, outre la contradiction dans la description faite par Bellin (à la fois « grande case ronde » et case « à deux pans »), aucune source n'atteste fermement que les Kali'na aient jamais eu recours à une construction ronde, que l'on trouve, aujourd'hui encore, chez les Wayana du haut Maroni (sous le nom de *tukusipan*).
- 19 En fait, les descriptions par Delawarde des formes rencontrées à Couachi et à Pointe Isère (deux des trois lieux de provenance des premiers arrivants à Awala-Yalimapo) sont assez définissantes de l'habitat rencontré ici, et laissent donc à penser que l'on a une transmission relativement correcte, depuis l'installation, de traditions de constructions qui ne peuvent, étant donnée l'adaptation constante aux lieux d'implantation, recouvrir toutes les formes observées par les voyageurs ; les données paysagères d'Awala-Yalimapo (vents violents, disponibilité des matériaux, etc.) doivent modérer le constat d'appauvrissement du nombre des formes utilisées.

Carbets d'Awala-Yalimapo

- 20 Préalablement à toute description des carbets rencontrés ici, il est nécessaire de savoir que ceux-ci occupent dans la commune une place toute particulière. En effet, les autres zones de peuplement kali'na en Guyane ont presque toutes abandonné le carbet au

profit d'architectures importées. A Awala-Yalimapo, les carbets sont l'objet d'un attachement profond, entre volonté individuelle de construire et déploration générale de la disparition annoncée, sans doute à tort. Le carbet est un marqueur d'identité, ainsi qu'une indexation discrète - et militant pour cette discrétion - du paysage amazonien.

Figure 5



Conversation sous un carbet, Awala

Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

Figure 6



Vue intérieure du carbet-préau de l'école primaire d'Awala, couverture de wasai

Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 21 A Awala-Yalimapo, le carbet prend généralement la forme d'une couverture végétale à deux pans, et parfois deux croupes, hissée à un mètre cinquante du sol (plus ou moins cinquante centimètres) sur des poteaux faiblement enfouis dans le sol sableux ; la construction peut, par la suite, être close de claies ou même de murs, sans que ceux-ci ne participent à la structure ; elle peut aussi accueillir une chape de béton au sol, elle aussi rapportée, et distincte de toute fonction quant à la rigidité de l'emprise.
- 22 Le carbet offre alors un couvert hors d'eau, largement ventilé, abaissant la température de 5 à 7 degrés et en modérant les variations jour-nuit ; il offre en outre la possibilité d'une ombre assez profonde, qui à elle seule permet l'intimité, par le jeu de clairs obscurs, permettant d'observer l'extérieur tout en restant en grande partie dissimulé à la vue. Les matériaux utilisés sont majoritairement végétaux. La couverture, élément le plus visible de l'ensemble, est constituée soit de feuilles de palmier, soit de tôle. A Awala-Yalimapo, on trouve l'usage de trois palmiers :

Figure 7



Détail du tissage en *wasai* de la couverture d'un carbet, Awala
Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

Figure 8



Le tissage de la couverture en malipa, vue intérieure

Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- le *wasai* (*Euterpe Oleracea*) est décrit par les propriétaires comme « le plus kali'na ». Sa durée de vie en couverture, jusqu'à onze-douze ans, en fait un excellent matériau, mais il est long à tresser, et sa pose s'effectue plus lentement en raison de la densité de feuilles nécessaire.
- le *malipa* (*Maximiliana maripa*) est la seconde couverture végétale rencontrée en terme de nombre. Il couvre les carbets plus provisoires, en raison de sa faible durée de vie : cinq à six ans ; cependant, sa disponibilité aux abords du site d'Awala-Yalimapo, la vitesse de réalisation des toitures, et la plus faible technicité de la pose en fait une couverture appréciée. Souvent décrite par les propriétaires comme celle du « premier carbet d'un couple », la couverture en *malipa* reste très présente sur l'aire d'étude.
- le *wai* (genre des *Geonoma*) couvre la plus grande partie des carbets qui bordent le Maroni et les fleuves de l'ouest guyanais : les noirs-marrons l'ont adopté. Pourtant, il est presque absent à Awala-Yalimapo. Sa rareté peut s'expliquer, d'abord, par la volonté de se démarquer des implantations noirs-marrons, dans l'affirmation identitaire dont il a été question jusqu'ici. Par ailleurs, il offre une grande perméabilité à l'air, et les vents du littoral qui soufflent à Awala et Yalimapo sont relativement importants, mettant en danger la couverture elle-même.

Figure 9



Carbet à couverture de Wasai, en partie clos de murs rapportés, Awala
 Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

Figure 10



Carbet couvert en *malipa* ; à l'intérieur sont pendus les tambours
 Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 23 Chacun de ces palmiers ayant une forme de feuille différente, le tressage préalable est spécifique, de même que la pose. Sans entrer dans l'étude précise des modes de fabrication, il est aisé de comprendre que la feuille de *wai* étant une feuille simple, elle

est montée sur bois avant pose. Par contre, *wasai* et *malipa* étant tous deux des palmiers à feuilles composées, le tissage se fait par chevauchement des folioles ; l'un comme l'autre sont posés feuille à feuille en rapprochant les nervures centrales, folioles à l'extérieur ; cependant, *malipa* se pose à l'horizontale, alors que *wasai* est disposé à la verticale.

- 24 Malgré ses faibles qualités (chaleur intense, bruit très important en saison des pluies) la tôle est elle aussi largement présente, en lieu et place de couvertures végétales, en raison d'un reste d'image « moderne » du matériau (image qui tend à disparaître), mais aussi de l'absence de maîtrise technique nécessaire à la réalisation de ce type de couverture. Matériau quasi-exclusif des autres zones d'implantation kali'na de Guyane, souvent imposée par les plans d'urbanisme et de relogement, l'usage de la tôle est ici de plus en plus déploré pour son manque d'esthétique.

Figure 11



Carbet couvert en wai, avec des feuilles de *malipa* rapportées en surface, pour l'étanchéité

Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

Figure 12



Vue aérienne du bourg Awala en 1998

Phot. Inv. A. Gilbert © Inventaire général, ADAGP, 1998

- 25 L'aspect général de la commune est largement conditionné par ces répartitions de couvertures : l'étude s'est donc ouverte à leur recensement.
- Carbet wasaï : Awala 55 Yalimapo : 20
 - Carbet malipa : Awala : 21 Yalimapo : 23
 - Carbet waï : Awala : 6 Yalimapo : 6
 - Carbet tôle : Awala : 36 Yalimapo : 9
 - Total carbets : Awala : 118 Yalimapo : 58
- 26 La structure est composée d'une charpente légère reposant sur quatre pannes sablières, elles-mêmes posées sur poteaux.
- 27 La charpente est à deux pans, auxquels s'ajoutent le plus souvent deux croupes, plates ou avançant parfois jusqu'à ce que l'on puisse réellement parler de deux absides. Dans le cas des carbets couverts en tôle, on rencontre parfois des structures plus simples à un seul pan incliné. Seul un petit carbet rond sur l'ensemble de la commune échappe à ce rapide aperçu.
- 28 La charpente est composée de chevrons de bois ronds, reposant sur une panne faîtière et sur une panne sablière. On observe parfois un dédoublement de celle-ci destiné à assurer une souplesse supplémentaire, garante de la résistance au vent. L'ensemble est structuré par trois à cinq paires d'arbalétriers – eux aussi laissés en rond.

Figure 13



La structure nue d'un carbet, avant la pose des feuilles. Travail de M. Jean-Jacques Apollinaire
Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 29 Il est malaisé de caractériser les essences qui composent cette charpente. Les critères de choix du bois sont bien établis : légèreté (l'insertion dans le sol étant très faible, et de plus, effectuée dans un sol de sable) et dureté (pour supporter sans se déformer la couverture). Mais à ces critères de base s'ajoute celui de la disponibilité des matériaux : une même charpente peut ainsi contenir six ou sept essences différentes. On rencontre fréquemment de la gaullette (*Licania micrantha*), du bois de rose, du bois violet (*pettogyne pubescens*), mais il est, encore une fois, risqué d'établir une liste significative.
- 30 L'ensemble repose sur des poteaux insérés au tiers dans le sol. Celui-ci étant intégralement composé de sable blanc à Awala-Yalimapo, l'introduction dans le sol est rapidement effectué par un creusement manuel, et l'on comprend d'autant mieux la nécessité d'une construction légère sur des poteaux lourds. On utilise donc des essences différentes, wapa (*Eperna Falcata* ?), résistant quoi que fendif, ou awara, la liste n'étant pas exhaustive.
- 31 Les poteaux sont disposés en périphérie, et il semble qu'aucune construction sur la commune n'ait recours aux piliers centraux décrit notamment par Albrinck⁹.
- 32 La structure doit sa stabilité principalement à un équilibre général et à l'usage du poids propre de chaque élément. Cependant, le recours aux clous est maintenant systématique pour la liaison des chevrons aux pannes. Les feuilles, quant à elles, sont toujours unies à leur support par des lianes.
- 33 Le sol, enfin, est laissé tel quel après défrichage et brûlis, en sable blanc ; au fur et à mesure de l'usage du carbet, il fait l'objet d'un entretien soigneux, prenant la forme d'un ratissage quotidien et, fréquemment, d'un retournement du sable.

Une habitation morcelée

Figure 14



Organisation de l'espace : à droite, le carbet atelier, à gauche, le carbet cuisine

Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 34 Cependant, une telle description ne saurait rendre compte de ce qu'est, réellement, un carbet. Si l'attachement est si fort, de la part de la population, c'est que sous le carbet, autour de lui, s'organise un mode d'habitation inséparable de l'architecture jusqu'ici décrite.
- 35 Il ne faut pas s'imaginer une vie « traditionnelle » qui s'effectuerait sous le carbet, une autre « européanisée », qui s'effectuerait dans la maison. Il n'y a pas, pour dire les choses rapidement, certaines familles vivant dans des carbets et d'autres dans des maisons ; les deux éléments architecturaux font partie d'un même ensemble d'habitation mais remplissent des fonctions différentes. En effet, là où la pensée européenne tend à réunir dans une seule enceinte architecturale l'ensemble des fonctions d'habitation du jour et de la nuit (sommeil, repas, convivialité, hygiène, etc.), l'habitat traditionnel kali'na, comme une grande partie de l'habitat amérindien amazonien, distingue au sein d'un vaste espace défriché plusieurs constructions disjointes, désignées dans leur ensemble par le terme kali'na de *au'to*.
- 36 Ainsi, le carbet est souvent accompagné à Awala-Yalimapo d'une maison « en dur ». De plus, il n'y a pas un carbet, mais souvent plusieurs dans une unité ; cet ensemble de lieux inscrit dans un vaste espace abrite la « manière d'habiter » d'une unité familiale.
- 37 Ces architectures sont quantifiables par le nombre de couvertures (qui peuvent être réduites, pour certaines fonctions, à l'abri « naturel » de l'arbre laissé en place lors du défrichage ; c'est le cas de beaucoup de cuisines) ; elles sont distinctes dans les fonctions qui président à leur usage et/ou par le moment de leur occupation. Par exemple, dans un ensemble qui comporte une maison et un carbet, tous deux peuvent

servir au sommeil ; mais le carbet sert au sommeil de jour, en hamac, la maison au sommeil de nuit, en hamac ou en lit.

- 38 A cause sans doute de ce morcellement, il est très difficile d'énoncer une règle de l'habitat, sauf à la réduire au minimum commun : à Awala-Yalimapo, l'on trouve quasiment toujours une cuisine extérieure (qui bénéficie entre autres de la qualité absorbante du sol sableux, permettant de jeter l'eau après usage, ainsi que de la possibilité de faire du feu), ainsi qu'un espace défriché excédant largement l'espace occupé. Au-delà de cette définition minimale, le morcellement des espaces peut aller jusqu'à disposer d'un carbet par fonction : hygiène, cuisine, consommation des repas, dortoir (qui peut être un carbet ou une maison), atelier, accueil, auxquels s'ajoutent les puits, et l'espace qui entoure les carbets.
- 39 Le nombre de constructions rencontrées dans une unité d'habitation dépend en fait de très nombreux facteurs : ancienneté de l'implantation de la famille, extension de celle-ci, connaissance des modes de construction par l'un des membres de la famille, situation économique¹⁰, mais aussi mode de vie, entre culture kali'na et influence européenne.

Figure 15



Carbet clos de murs, avec porte ; seule demeure une petite cuisine extérieure
Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 40 En effet, la participation (au cours de l'enfance, ou dans le monde du travail, ou par un engagement personnel) à la vie « à l'européenne » conditionne souvent le resserrement des espaces, l'apparition d'une maison plus centrale et regroupant plusieurs fonctions, la disparition du carbet-atelier et de l'abattis (dus à la disparition, dans ces familles, du recours aux ressources puisées dans l'abattis, notamment le manioc).

Figure 16



Resserrement des espaces, rapprochement des carbets : un carbet cuisine accolé au carbet d'accueil
 Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 41 Dans les habitations ainsi resserrées, et de fait, dans l'ensemble de la commune, on note l'apparition grandissante de larges carbets d'accueil, destinés à recevoir les visiteurs, à l'écart des espaces de vie quotidienne. Une telle notion est absente de toutes les descriptions historiques, et les personnes consultées soulignent elles-mêmes la nouveauté de la formule. Le carbet d'accueil, s'il ne remplit que cette fonction, est peu occupé au sol, sinon par une table, et tend à rendre beaucoup plus « privés » les autres espaces, notamment celui consacré au repas. Une telle mutation trouve son explication à la fois dans l'augmentation du nombre de visiteurs (développement du tourisme, même s'il est léger, et plus grande mobilité des familles installées dans les communes voisines) et dans l'entrée des familles dans un système de revenus monétaires qui les pousse à construire en fonction de leurs moyens plutôt qu'en fonction de leurs besoins. Le carbet d'accueil est donc souvent un carbet supplémentaire, s'ajoutant aux fonctions de vie, et s'offrant à la réception.

La place du vide

Figure 17



Un ensemble d'habitation pour une famille : puits, carbet d'accueil, de sommeil, de travail, de cuisine... et l'espace vide

Phot. Inv. MB. Potte © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 42 Le resserrement des différents lieux de l'habitation est pourtant mal vécu, et ce principalement en raison de l'importance accordée au vide, à « l'espace ».
- 43 Ce qui apparaît à l'oeil extérieur comme un espace non occupé (étendue nue de sable blanc) a toujours fait l'objet d'un travail d'acquisition par le travail (défrichage, brûlis, ratissage), et il est partie prenante de l'ensemble d'habitation. Il en est même un élément essentiel. Lorsque le rassemblement des différents lieux de vie équivaut à la perte de ces vides à traverser, le malaise des habitants est sensible.
- 44 Cet espace « vide » permet à la fois la visibilité du travail d'acquisition de la terre, l'éloignement de l'implantation des autres habitants et, moins simple à décrire, le passage lent d'une fonction à une autre, le rythme de la journée.
- 45 Ainsi, une femme passe par exemple d'un travail nécessaire du matin (travail à la râpe ou au pilon) effectué sous le carbet-atelier, à un ouvrage (travail du textile, filage du coton) l'après-midi qui sera réalisé dans un lieu plus proche des zones de repos. Le passage entre ces deux lieux d'activité, en traversant l'espace défriché, marque un temps de la journée, et la rupture d'avec des travaux terminés.
- 46 Le carbet ne s'explique qu'accompagné de cet espace qui règle le temps de l'habitation.

L'épreuve du temps

- 47 Plusieurs questions liées au temps sont indissociables de l'étude du carbet.
- 48 Se pose, d'abord, la question de la durée de vie des matériaux qui composent le carbet. A ce temps passé sous un toit, se juxtapose le temps passé en un lieu, avec ce qu'il

implique de reconstruction des couvertures vieilles, et d'extension de l'ensemble d'habitation.

- 49 En effet, la durée de vie du carbet est fortement liée à celle de sa couverture. Le choix de celle-ci, du reste, est traditionnellement en rapport avec le temps que l'on pense rester en un lieu. Un carbet de type *pataya*, par exemple, destiné à s'abriter aux abords de l'abattis, n'aurait aucun sens couvert en wasaï : un abattis n'est productif (avant épuisement du sol) que deux ans au maximum, il est donc inutile de s'implanter longtemps à son abord.
- 50 Et il faut comprendre, alors, que l'architecture du carbet s'inscrit globalement dans une cohérence générale : sa construction est liée à un temps présumé d'habitation en un lieu.
- 51 Cette logique préside aussi à la cohérence, à nouveau, des matériaux entre eux : la liane qui attache les feuilles, le bois de la charpente, les feuilles elles-mêmes, ont tous une durée de vie comparable et une résistance aux accidents équivalente.
- 52 En cela, les modifications du carbet (montage de murs en parpaings, liaison des feuilles à la corde nylon, par exemple) ne provoquent pas un simple changement d'ordre esthétique : c'est une modification radicale, la pérennisation de certains éléments et donc la désorganisation d'un système de construction cohérent en soi, s'inscrivant dans un projet, celui d'une durée d'usage.
- 53 Quelques perturbateurs qu'ils soient, ces apports de matériaux différents sont pourtant de plus en plus présents. L'explication se trouve en partie dans la modification la plus profonde qui affecte ici la culture kali'na : la sédentarisation des habitants¹¹. La pérennité des constructions devient ainsi un objectif à atteindre, dès lors que les familles ne songent plus à quitter Awala-Yalimapo. Leur demande consiste alors à la fois en une identité affichée du paysage, mais aussi en une longévité des architectures, modifiées pour accueillir des aménagements jugés profitables : lieux d'aisance et d'hygiène proches des fonctions de sommeil, installation d'antenne parabolique, etc. C'est la construction d'une identité kali'na contemporaine qui se joue alors.

Extension

- 54 La sédentarisation est une donnée majeure de l'étude du carbet à Awala-Yalimapo ; elle permet de saisir aussi la complexité de son positionnement dans l'espace.
- 55 L'habitation décrite jusqu'ici évolue bien sûr au fil du temps : au sein d'un même espace, de nouveaux carbets sont construits chaque année à la saison sèche, notamment lorsque la famille s'agrandit. On peut, à Awala-Yalimapo, parler d'un « urbanisme familial », au sens où c'est au rythme de la famille, et selon la structure de celle-ci, que s'organise l'implantation des carbets¹².
- 56 L'extension familiale génère, dans un habitat qui s'est fixé et qui ne peut donc excéder de beaucoup son espace, une densification des carbets, et donc une disparition du vide dont l'importance a été évoquée plus haut. Dans l'espace de la famille, on construit pour les jeunes mariés, mais aussi pour les deuils, afin d'accueillir les nombreux participants aux cérémonies liées à la prise et à la fin du deuil (*omakano* et *epekotono*).
- 57 Bien entendu, cette densification, en plus de la disparition du vide, a d'autres conséquences.

- 58 L'abattis doit être déplacé tous les deux ans au maximum, en raison, on l'a dit, de l'épuisement des sols. Les habitants d'Awala-Yalimapo sont ainsi amenés à défricher de plus en plus loin de leur habitat resté fixe, obligés ainsi à quitter celui-ci avant le lever du soleil pour n'y revenir que tard dans la journée, afin de rejoindre un abattis toujours plus éloigné.
- 59 Cet épuisement des ressources dans l'environnement immédiat concerne aussi les matériaux mêmes qui composent le carbet. A Awala Yalimapo, la construction d'un carbet a par exemple, en 2002, nécessité une recherche du bois sur la crique Coswine, des feuilles au bord de l'Acarouany, des lianes dans la forêt qui borde Mana, des poteaux en direction de Saint-Laurent du Maroni. La collecte des matériaux nécessite ainsi un déplacement d'un rayon de plus de quarante kilomètres autour de la commune. Le temps nécessaire à la régénération des ressources employées est rapidement mis en déséquilibre du fait de la sédentarisation : l'extension de la commune met en péril le maintien de l'habitat tel qu'il est décrit ici, puisque celui-ci s'inscrit dans une tradition de déplacements et de scission fréquente des regroupements afin de limiter les villages à une cinquantaine d'ensembles.
- 60 Si la disparition du carbet est refusée aujourd'hui à Awala Yalimapo, c'est au prix d'une énergie et d'un coût de construction important ; pourtant, l'ensemble des données déjà évoquées, et surtout, la liaison intime de tous les éléments de la culture kali'na (architecture-mode de vie-gestion du temps) justifient pleinement ce coût. Les problèmes apparaissant au fur et à mesure de l'extension doivent être résolus de manière à prendre en compte toute cette richesse de vie et le confort des habitants qu'elle implique¹³.

NOTES

1. Arrêté de création de la commune d'Awala-Yalimapo, en date du 31 décembre 1988, publié au JO le 16 avril 1989. La commune est fondée sur une base ethnique, à la suite de la séparation d'avec la commune de Mana. Les raisons de la séparation portent principalement sur les conflits quant à la propriété des terrains d'implantation, et à la gestion de l'habitat.

2. Jean Batiste Hurault note, en 1958, la présence de deux « capitaines », l'un représentant les personnes implantées aux Hattes (aujourd'hui Yalimapo) et l'autre celles implantées à Awara (aujourd'hui Awala).

3. Voir Collomb, G. Kalina. **Des amérindiens à Paris. Photographies du prince Roland Bonaparte**. Paris : Créaphis, 1992. Collomb, G., Tiouka, F. **Na'na Kalina. Une histoire des Kali'na en Guyane**. Paris : Ibis Rouge, 2000. Bouyer, F. **La Guyane Française, notes et souvenirs d'un voyage exécuté en 1862-1863**. Paris : Hachette, 1867. Monteron. **Mission de Cayenne et de la Guyane Française avec une carte géographique**. 1857.

4. Bellin, Sr. **Description géographique de la Guyane, contenant la découverte du pays...**, manuscrit. Paris, Service historique de la Marine, 1761.

5. Barrère. **Nouvelle relation de la France Equinoxiale**. 1743.

6. Delawarde, J.-B. Activités des indiens galibi de la Mana et de l'Iracoubo. **Journal des Américanistes**, tome LV-2. P. 511-524. Delawarde, J.-B. Les Galibis de la Mana et de l'Iracoubo, II.

- Journal des Américanistes**, 1967, tome LVI-2. P. 333-386. Delawarde, J.-B. **Promenade en Guyane avec les Indiens Galibi**. Paris : Tequi, 1980. Cornette, Alain. Etude morpho-stylistique et technique de la céramique Galibi en Guyane Française. **Revue Caribena**, 1992, 2.
7. Albrinck, W. **Encyclopaedie der Karaïben**. Amsterdam, 1931 (dactylographié), tr. fr. **L'encyclopédie des Caraïbes**. Paris, 1956.
8. La culture kali'na est basée sur le recours aux ressources naturelles et sur la culture vivrière. L'abattis, espace défriché, brûlé, puis semé, fournit principalement le manioc, au centre du mode de vie décrit ici. S'y ajoutent le coton, la canne à sucre, etc.
9. Albrinck, W. **Encyclopaedie der Karaïben**. Amsterdam, 1931 (dactylographié), tr. fr. **L'encyclopédie des Caraïbes**. Paris, 1956.
10. En 2001, le « déficit d'emploi » était chiffré à 69 %, et plus de 6 % de la population ne bénéficiaient d'aucun revenu, étant de nationalité surinamienne (source : étude de l'association Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat (PACT), de Guyane, mai 2001). Cependant, ces chiffres sont à remettre dans le contexte d'une culture qui ne tire pas, traditionnellement, sa subsistance du salaire ou de l'aide sociale.
11. Franck Brasselet, dans son rapport réalisé pour le compte de la DDE intitulé **Etude pour un habitat adapté aux sites isolés de Guyane** (octobre 1996), note, à propos des Wayampi, que « la sédentarisation des habitants du haut Oyapock a en effet induit une représentation différente du concept de temps. D'un habitat précaire qui ne durait guère plus de quelques années, les wayampi ont aujourd'hui à gérer un habitat qui reste précaire mais qui est néanmoins utilisé et inscrit dans une durée bien plus longue du fait de leur vie devenue sédentaire ».
12. Ainsi, le **Programme d'amélioration des conditions d'habitat, commune d'Awala Yalimapo**, produit par l'association PACT de Guyane en mai 2001 souligne qu'« il apparaît que les unités d'habitation sont regroupées le plus souvent par familles et que ces groupements ou regroupements après éclatements sont le fruit de pratiques coutumières dans l'acte d'appropriation du foncier... ».
13. Kloos, Peter. **The maroni river caribs of Surinam**. 1971. Grenand, P. & F. Les amérindiens de Guyane française, éléments de compréhension. **Journal des Américanistes**, tome 86, n° 79. Grenand, P. & F. Y a-t-il encore des sauvages en Amérique ? **Journal des Américanistes**, 1992, tome 78-1. La question amérindienne en Guyane française. **Ethnie**, 1985, volume 1, n° 1-2. Survival international press.

RÉSUMÉS

La commune d'Awala-Yalimapo, créée en 1988, est située en Guyane française. Peuplée de Kali'na, peuple amérindien autochtone du littoral amazonien, elle affiche grâce aux carbets une identité forte. Là où beaucoup d'autres zones amérindiennes de la Guyane française ont été amenées à abandonner l'architecture traditionnelle et l'emploi des couvertures végétales, leur maintien ici permet de saisir non seulement les modes de construction, mais aussi un mode de vie, une organisation sociale, un rythme de la journée. La carbet abrite la culture des Kali'na, leur identité, leur actualité, et leurs choix au quotidien.

“Ways of life in Awala -Yalimapo”. The town of Awala-Yalimapo, founded in 1998, is located in French Guyana. Inhabited by Kali'nas indigenous Amerindians from the Amazonian coast, it has a strong cultural identity thanks to its famous “carbet”. Many other Amerindian areas of French

Guyana had traditional buildings with vegetal roofing, but the fact that they have been conserved here allows us to understand the way they were built as well as the specific lifestyles associated with them in terms of social organisation and daily rhythms. The “carbet” is a shelter for the Kali’na’s culture, their identity, their daily way of life.

INDEX

Mots-clés : Guyane française, Kali'na, Amerindien, architecture domestique, habitat, carbet

AUTEUR

MARIE-BLANCHE POTTE

Conservateur de l’Inventaire, Institut national du Patrimoine. marie-
blanche.potte@culture.gouv.fr

Fort-de-France et Pointe-à-Pitre : deux villes américaines ?

Christophe Charlery

Introduction

- 1 Nous allons étudier un type caractéristique d'immeubles omniprésents à Pointe-à-Pitre et Fort-de-France : les immeubles à trois travées, si emblématiques de ces deux villes. Nous verrons comment le modèle, d'origine anglaise, circula depuis l'Angleterre vers l'Amérique du Nord et enfin vers les Antilles.

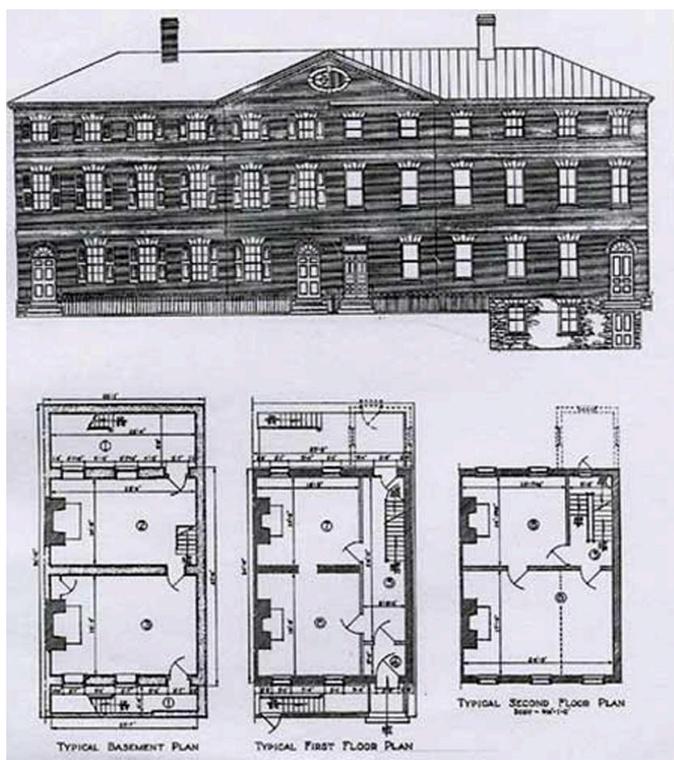
Les origines anglaises

- 2 A la suite du grand incendie qui détruisit Londres en 1666, des réformes concernant la reconstruction de la ville furent adoptées et confirmées par un acte en 1774. Ces règles établissaient quatre modèles, de tailles, de prix et de recommandations différentes. Non seulement ces mesures permettaient de faciliter l'application du code, mais elles impliquaient un certain degré de standardisation dans la construction spéculative. Très vite des stéréotypes virent le jour. Les maisons en série ou « terraces » s'imposent à Londres au milieu du XVIII^e siècle dans les quartiers bourgeois de la ville, sous la forme de « grand palazzo » d'influence palladienne. Robert et James Adam, célèbres architectes¹, sont les premiers à utiliser le terme de « terrasse » avec **l'Adephi Terrace** en 1769. Enfin, au lieu de vendre leurs terrains, certains nobles choisissent de la louer à bail pour 99 ans à des constructeurs, afin qu'ils y construisent des maisons en série très largement standardisées.

Diffusion du modèle anglais en Amérique du Nord

- 3 Il semble que les premières séries de maisons aient été construites à Jamestown en Virginie et des gravures attestent qu'il en existait aussi à Boston dès le milieu du XVIII^e siècle.

Figure 1



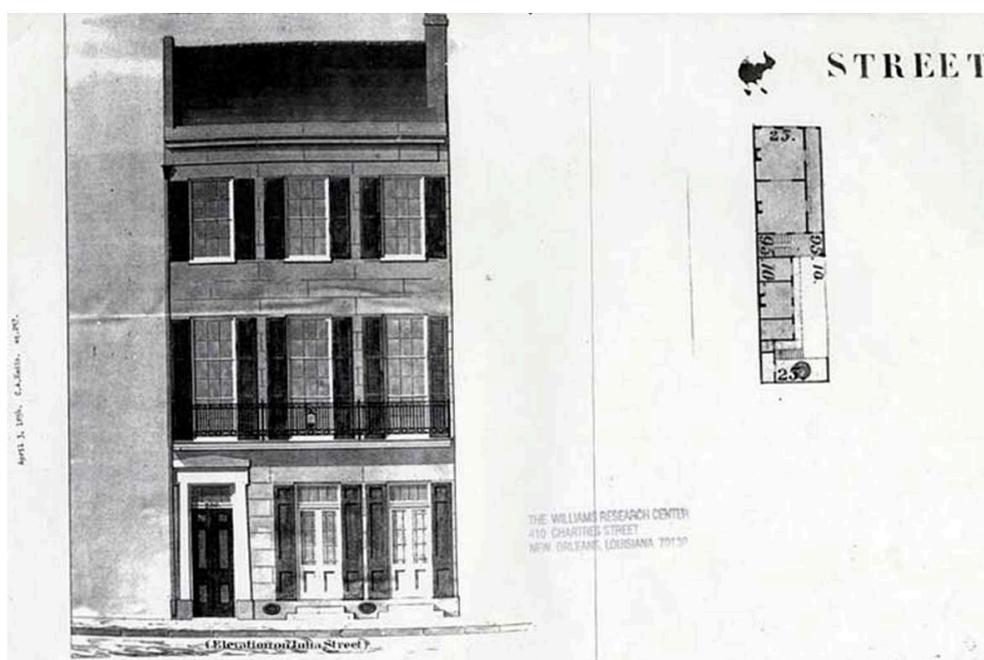
Plan de la *Wheat Row*, construite en 1794 par William Loring à Washington D.C.
Archives Historic American Building Survey, Library of Congress, Washington D.C.

- 4 De plus, riches de l'expérience de la Grande-Bretagne, un grand nombre de terrains dans les colonies anglo-américaines, notamment dans le Maryland et la Pennsylvanie, plus particulièrement dans les villes de Baltimore et de Philadelphie, furent loués. Toutefois, l'essor décisif des maisons en bandes eut lieu après l'acte londonien de 1774 et plus précisément dans les années 1790. Des projets imposants voient alors le jour : à Boston en 1793, à Washington en 1794 et enfin à Philadelphie et à Baltimore vers 1795.
- 5 Dès le début du XIX^e siècle, ce modèle d'immeuble « anglais » se diffusa rapidement le long de la côte atlantique américaine et il fallut moins de 20 ans pour qu'il atteigne les villes les plus méridionales des Etats-Unis. A Charleston en Caroline du Sud, par exemple, la plus ancienne construction de ce type encore en place date de 1819. Plus au sud, à Savannah en Georgie², les immeubles à trois travées, encore identifiables aujourd'hui ont eux aussi été construits à cette époque, vers 1820.

Diffusion du modèle anglais en Louisiane

- 6 A la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, les exemples les plus anciens encore visibles datent de 1825. Mais ce type d'immeuble semble y être arrivé, et plus précisément dans les quartiers anglo-américains, six ou sept ans auparavant. En effet, dès 1819, Benjamin Henry Latrobe, architecte³, notait avec regret dans son journal l'apparition et l'expansion rapide de ces « maisons londoniennes, détestables et déséquilibrées ». A cette époque, la capitale de la Louisiane se composait de deux villes culturellement opposées, séparées par l'avenue Canal Street. D'un côté, la ville coloniale ancienne, commerçante, était toujours dominée par une société créole française. Entre 1808 et 1809, plus de 10 000 réfugiés français, colons et hommes de couleur libres, arrivèrent de Cuba, faisant doubler la population de la ville. Ayant originalement fui les révoltes de Saint-Domingue en 1803, ils étaient maintenant expulsés de la colonie espagnole, après la conquête de la péninsule ibérique par Napoléon.

Figure 2



Plan d'un immeuble de style anglais construit sur Julia Street en 1854, dans le quartier anglo-américain

Archives Williams Research Center, New Orleans

- 7 De l'autre côté se développa, durant le premier quart du XIX^e siècle, un quartier d'affaires et une ville anglo-américaine. L'antagonisme entre les deux communautés était très important, puisqu'en 1836 la ville se divisa en plusieurs municipalités distinctes. Il n'est alors pas étonnant de constater qu'il fallut plus de 10 ans pour voir construire les premiers immeubles d'origine anglaise à trois travées, dans le quartier français de la Nouvelle-Orléans.

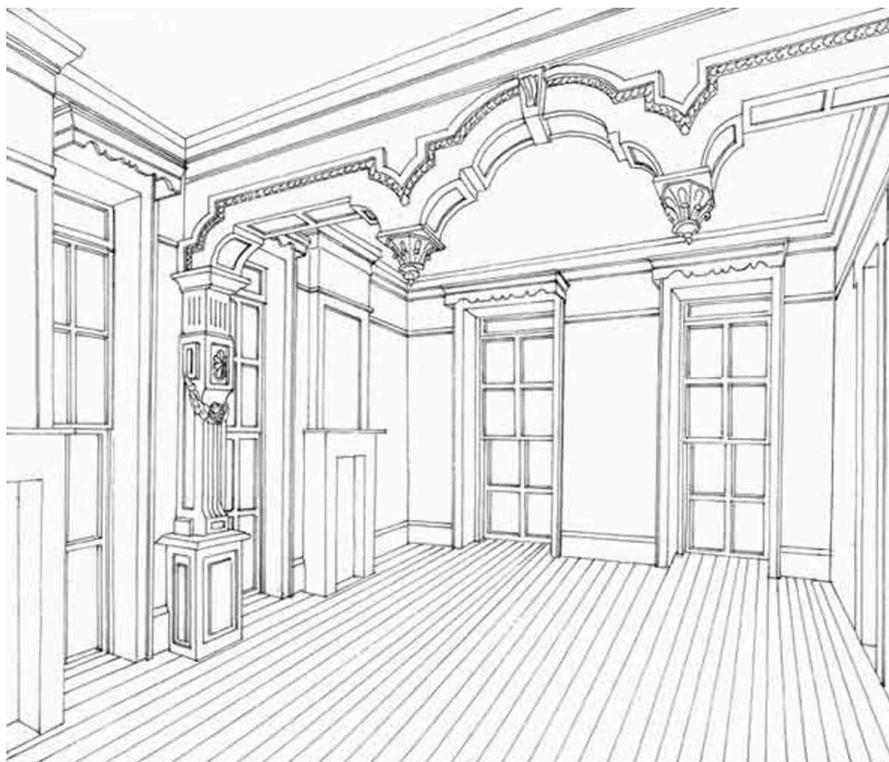
Contexte architectural du quartier français de la Nouvelle-Orléans dans le premier quart du XIX^e siècle

- 8 En 1763, Louis XV céda la Louisiane à l'Espagne. Malgré l'arrivée de colons espagnols à la Nouvelle-Orléans, la société créole française, numériquement supérieure, resta en place, maintenant les traditions et l'architecture de la vieille ville coloniale⁴.
- 9 Cependant, le 21 mars 1788, un incendie détruisait la presque totalité du centre ancien et plus de 850 maisons furent réduites en cendres. Le 8 décembre 1794, un second incendie ravagea une grande partie du sud-ouest de la ville à peine reconstruite. Ces deux tragédies laissèrent peu de traces de l'architecture française qui était majoritairement en bois. La reconstruction de la ville vit se multiplier les maisons de style espagnol. La brique fut préférée au bois et une ordonnance du Gouvernement colonial commandait de construire des maisons à deux niveaux. Plusieurs éléments caractérisaient cette architecture, bien qu'elle soit d'une variété extrême. Tout d'abord, ces maisons possédaient de grandes cours intérieures à l'arrière, les patios, autour desquelles se succédaient les ailes de service ; à l'époque française, les cours n'étaient qu'un espace résiduel, entre la maison principale et les communs. D'autre part, sur la façade antérieure, une porte cochère asymétrique ouvrait sur un large passage donnant un accès direct à la cour. Enfin, sur la façade postérieure, se trouvait une large loggia à deux niveaux, percée d'une série d'arches en plein cintre ou en anse de panier, donnant sur le patio. À l'extrémité de cet espace, un escalier permettait d'accéder à l'étage d'habitation, agrémenté, côté rue, d'un élégant balcon. Le rez-de-chaussée était réservé à un usage commercial. Au second niveau, les arcades de la loggia étaient généralement garnies de menuiseries. L'ensemble des constructions en briques était enduit de stuc.
- 10 Toutefois, au début du XIX^e siècle, cette architecture semble se rationaliser. Les maisons conservent leur système de porte cochère asymétrique, de loggia et de cour, mais l'organisation des pièces principales s'est régularisée : outre un passage accessible aux voitures à chevaux, le rez-de-chaussée, destiné au commerce, se compose d'une grande pièce, ouverte sur la rue par deux grandes portes en plein cintre. L'étage d'habitation, à double profondeur, se compose de quatre pièces identiques communiquant toutes les unes avec les autres ; deux donnent sur le balcon de la façade antérieure et les deux autres sur la loggia postérieure qui possède souvent un petit « cabinet » (pièce de petites dimensions, servant de chambre d'appoint, d'office, de remise ou de petite pièce de service). L'une des caractéristiques de ces maisons est le nombre de travées qui diffère selon les étages. Dans tout les cas, les baies sont garnies de fenêtres à deux ouvrants, protégées par des volets panneautés ou persiennés, dans la plus pure tradition française. Ce type d'immeuble fut parfaitement assimilé par la société créole française qui le reproduisit en très grand nombre durant les vingt premières années du XIX^e siècle. Cette période correspond d'ailleurs à l'immigration massive de milliers de réfugiés français, arrivant de Saint-Domingue, après quelques années d'exil dans la colonie espagnole de Cuba.

Assimilation du modèle anglais et production d'un immeuble « créole » standard à la Nouvelle-Orléans

- 11 Durant les années 1820–1830, la Nouvelle-Orléans devint l'un des pôles économiques les plus importants des Etats-Unis. La prospérité exceptionnelle de son port avait entraîné une forte immigration, principalement d'origine anglophone, favorisant le développement du faubourg anglo-américain de St-Mary et plus particulièrement le quartier de Central Business District⁵. Les immeubles à trois travées de style anglais s'y développèrent à grande échelle. Cette architecture, standardisée et reproduite à un nombre considérable d'exemplaires, s'imposa vite.
- 12 Luttant difficilement contre cette influence dominante, le vieux quartier franco-espagnol vit, dès le début des années 1830, les premiers exemplaires d'immeubles anglais se construire, toutefois en nombre limité. En effet, manifestant une certaine résistance culturelle, les créoles adaptèrent plutôt le modèle d'origine, pour produire une architecture hybride, influencée par l'organisation spatiale des maisons urbaines espagnoles, en vogue depuis le début du XIX^e dans la société française de la Nouvelle-Orléans.
- 13 Ces nouveaux immeubles, que l'on peut qualifier de « créoles », conservaient des plans très similaires à ceux du courant espagnol ; le rez-de-chaussée était toujours voué à une activité commerciale, ce qui le différenciait fondamentalement du modèle anglais, exclusivement résidentiel. Lorsque la taille de la parcelle le permettait, la porte cochère et le large passage étaient conservés ; une petite rigole le traversant permettait d'évacuer les eaux de la cour vers la rue. Lorsque la parcelle était plus étroite, l'allée était remplacée par un simple couloir qui donnait, lui aussi, directement dans la cour arrière. Les loggias, ainsi que l'escalier rejeté sur le côté et le petit cabinet en vis-à-vis, gardaient leur place. Les trois baies du rez-de-chaussée étaient, le plus souvent, en arc plein cintre et des lucarnes permettaient la bonne ventilation des combles. Enfin, une aile de service en retour d'équerre, perpendiculaire à la maison principale, abritait les logements des esclaves ou des domestiques, les chambres des enfants de la famille, ainsi que les cuisines et les réserves. Dans un second retour en L, en fond de parcelle, se trouvait souvent une écurie. Au premier étage, une galerie en bois, desservant les communs, s'appuyait directement à la loggia. Parfois, cette aile de service était complètement séparée de la maison principale, située parallèlement en fond de parcelle.
- 14 L'influence anglaise est sensible dans le dessin de la façade avec trois travées à tous les niveaux qui sont maintenant parfaitement standardisés. De plus, au premier étage, un grand salon double ouvrant à la fois sur la rue et sur la loggia arrière prend systématiquement place. L'une des caractéristiques de cette pièce était la grande « perméabilité » entre les deux parties de ce salon. Dans le modèle anglais, elles sont communément séparées par une triple arche moulurée, sans menuiserie, alors que dans le modèle créole de la Nouvelle-Orléans, une immense porte coulissante, surmontée d'une grande imposte décorative, faisait transition. Cet espace traversant favorisait une bonne ventilation, indispensable pendant la période des grandes chaleurs de l'été, durant laquelle la température peut atteindre 34 à 35 °C.

Figure 3

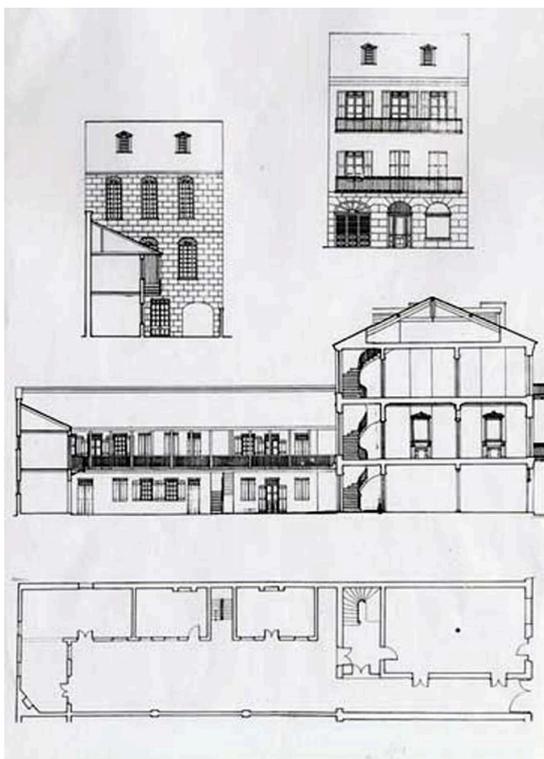


Vue du double salon de la **VILLA LONGPRÉ** ; construite en 1850 sur Prytania Street dans le quartier anglo-américain de Lower Garden District. Construite dans un faubourg bourgeois de la Nouvelle-Orléans, cette maison en brique et bois se caractérise par son style décoratif dit « *italianate* »

Relevés C. Charlery © C. Charlery

- 15 Parfois, deux pièces de taille plus modeste étaient contiguës au double salon et évoquaient presque l'organisation de l'étage d'habitation des maisons espagnoles, avec leurs quatre pièces en enfilade. A l'inverse, lorsque les maisons étaient plus modestes, elles pouvaient ne comporter que deux travées et deux niveaux.
- 16 Dans les années 1830, une grande différence de style distinguait les maisons dites « anglaises » du modèle créole : les premières avaient déjà, pour la plupart, adopté le style Greek Revival. Inspiré par la grande simplicité du classicisme grec, le décor se caractérisait par un porche d'entrée à colonnettes ioniques surmontées d'une architrave, d'un large entablement en stuc et d'un étage d'attique. En briquettes rouges apparentes dans les quartiers anglais, elles seront souvent enduites dans le vieux « carré français ». Le modèle créole, lui, continuait à emprunter son langage décoratif au style fédéral, en vogue dans le quartier français depuis le début du XIXe siècle. Parfaitement intégré, ce nouveau type d'immeuble créole se multiplia vite et fut l'un des plus répandus dans le quartier français.

Figure 4



Plan du rez-de-chaussée, élévations et coupes d'un immeuble créole construit vers 1830 pour Nanette Prud'Homme, épouse de Guillaume Duparc, sur Royal Street, dans l'ancien quartier français. Comme de nombreux colons à cette époque, cet immeuble était un « hôtel particulier » qui permettait de loger la famille durant l'hiver, pendant la saison d'opéra. Cette saison était d'une grande importance sur le plan social. Le reste du temps, la famille Duparc vivait dans son habitation sur les rives du Mississippi, à La Vacherie

Relevés C. Charlery © C. Charlery

- 17 Cette architecture « adaptée » illustre parfaitement la résistance et une certaine imperméabilité culturelle de la société francophone, face à la production de masse de l'immeuble anglais, qui se généralisa pourtant sur toute la côte atlantique de l'Amérique du Nord, des États de la Nouvelle Angleterre au golfe du Mexique.

Production de masse des immeubles à trois travées aux États-Unis

- 18 A partir des années 1840, et jusqu'à la guerre de Sécession en 1861, la production d'immeubles anglais standardisés à trois travées se généralisa, à quelques exceptions près, dans toutes les villes de la côte est des États-Unis, principalement sous la forme de maisons individuelles, jumelles, mais surtout en série de plusieurs modules.
- 19 A New York, par exemple, il subsiste encore plusieurs rangées de ces maisons identiques en alignement. Baltimore⁶, dans le Maryland, est presque exclusivement constituée d'immeubles de style « anglais » à trois travées. Le sud du pays offre également, comme à Savannah en Georgie, de nombreux exemples de ce type d'architecture.

- 20 A la Nouvelle Orléans, c'est surtout dans le faubourg St. Mary, quartier anglo-américain, que l'on retrouve les rangées d'immeubles « à l'anglaise ». Le superbe alignement, construit pour la New Orleans Building Company en 1833, sur Julia Street, en est un bon exemple.
- 21 Plusieurs recueils de plans, dans lesquels se trouvait une multitude de modèles déclinés de l'immeuble anglais, furent publiés. Ces catalogues, destinés aux artisans du bâtiment, aux constructeurs et aux promoteurs, circulèrent et favorisèrent très probablement la production de masse de cette architecture. Benjamin Ascher, maître maçon, publia dès 1827 un recueil de plans et de façades pour ce type d'immeuble⁷. Certains architectes semblent s'être inspirés de ses modèles dans le courant des années 1830, comme en témoignent les immeubles dessinés par Minard Lefever et William Thompson à New York. Un immeuble, tout à fait semblable et construit en 1834 se retrouve aussi à Charleston, en Caroline du Sud.
- 22 En 1840, John Hall publia de même un recueil de modèles⁸. Plusieurs séries de maisons en bande à Baltimore, dans l'Etat du Maryland, s'inspirent directement de certaines de ses planches.

Figure 5



Immeuble créole en série dans le quartier français
Archives Williams Research Center, New Orleans

- 23 L'immeuble créole eut un développement beaucoup plus local, mais devint malgré tout emblématique de l'architecture urbaine de l'ancien quartier français de la Nouvelle Orléans. Comme son « concurrent » anglais, il se développa principalement sous forme de maisons en série.

L'influence « américaine » aux Antilles françaises

Figure 6



Immeuble de style américain construit au milieu du XIXe siècle à Pointe-à-Pitre

Phot. C. Charlery © C. Charlery

- 24 C'est probablement à la Guadeloupe que se sont développés les plus beaux exemples d'immeubles « américains ». Il faut cependant attendre les années 1840-1850 pour voir un développement massif de ce modèle, conséquence du terrible tremblement de terre du 8 février 1843 qui ravagea la ville. Si les archives restent muettes sur l'existence de ce type d'immeuble avant la catastrophe, un certain nombre de documents semblent prouver que le développement s'est effectué dans le courant des années 1850.
- 25 Il est difficile de dater l'apparition de ce type d'immeuble à la Martinique. Il est fort possible que quelques exemples isolés puissent avoir été construits dans le courant des années 1840, lors de la reconstruction du Fort-Royal après le tremblement de terre de 1839, sans qu'aucun document ne puisse l'attester. De plus, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, peu de catastrophes toucheront les villes martiniquaises, limitant ainsi le développement à grande échelle de nouveaux modèles urbains. Toutefois, des documents d'archives permettent d'affirmer que ce type d'immeuble était déjà bien développé dans le courant des années 1880, à Saint-Pierre, mais aussi à Fort-de-France, avant le grand incendie du 22 juin 1890. En effet, des gravures en représentent avant le sinistre (reproduction dans le journal *L'Illustration* du 5 juillet 1890), en particulier à Fort-de-France, autour de la place du marché ou le long de la rue du Gouverneur et certains forment même des bandes.
- 26 Après la circonscription du terrible sinistre, 35 des 47 îlots bâtis de la ville coloniale (soient les 3/4) avaient été complètement réduits en cendres ; le marché, la cathédrale

et plus de 1600 maisons avaient disparu, brûlées ou dynamitées par le service du Génie qui avait constitué un front de décombres pour stopper les flammes. L'incendie de la ville de Fort-de-France fut une occasion sans précédent pour la construction d'immeubles d'influence américaine dans les Antilles françaises.

- 27 L'année suivante, le 18 août 1891, alors que la ville se relevait à peine de ses ruines, l'un des plus terribles cyclones que connut la Martinique s'abattit avec une rare violence sur l'île.

Figure 7



Maisons en série de style anglo-américain construites après l'incendie de 1890, rue Gallieni à Fort-de-France

Relevés C. Charlery © C. Charlery

- 28 A la fin du XIX^e siècle, Fort-de-France était une ville anéantie. Elle possédait encore ses bâtiments administratifs, mais les maisons étaient presque toutes à reconstruire. Ce contexte favorisa la reconstruction de la cité et la production, en masse, des immeubles de types américain ou créole, souvent en bande, et qui finiront par devenir le type emblématique de la maison de ville foyalaise. Ce phénomène sera d'ailleurs largement entretenu, au début du XX^e siècle, par le fait que la ville dut faire face à un afflux important de population et de réfugiés. En effet, de simple capitale administrative, Fort-de-France se retrouva aussi brutalement capitale économique, après l'éruption volcanique de la Montagne Pelée le 8 mai 1902, et l'anéantissement total du pôle commercial de Saint-Pierre.

Typologie des immeubles américains aux Antilles françaises

- 29 L'analyse typologique des maisons dites « américaines » de Pointe-à-Pitre ou de Fort-de-France nous conduit à faire le constat suivant : si elles s'inspirent incontestablement des immeubles anglo-américains et créoles de la Nouvelle-Orléans, elles s'en distinguent aussi très sensiblement, notamment dans l'organisation intérieure. Comme ce fût le cas en Louisiane quelques décennies plus tôt, cette architecture américaine avait subi à son tour aux Antilles françaises un processus de créolisation.

Figure 8



Immeubles créoles en série, rue René-Achille-Boisneuf à Pointe-à-Pitre
Phot. C. Charlery © C. Charlery

Figure 9



Immeubles créoles en série, rue Garnier-Pages à Fort-de-France
Phot. C. Charlery © C. Charlery

- 30 Le type d'immeuble le plus caractéristique, à trois travées, ressemble fort, pour son aspect extérieur, au modèle créole de la Nouvelle-Orléans qui possède un rez-de-chaussée commercial.

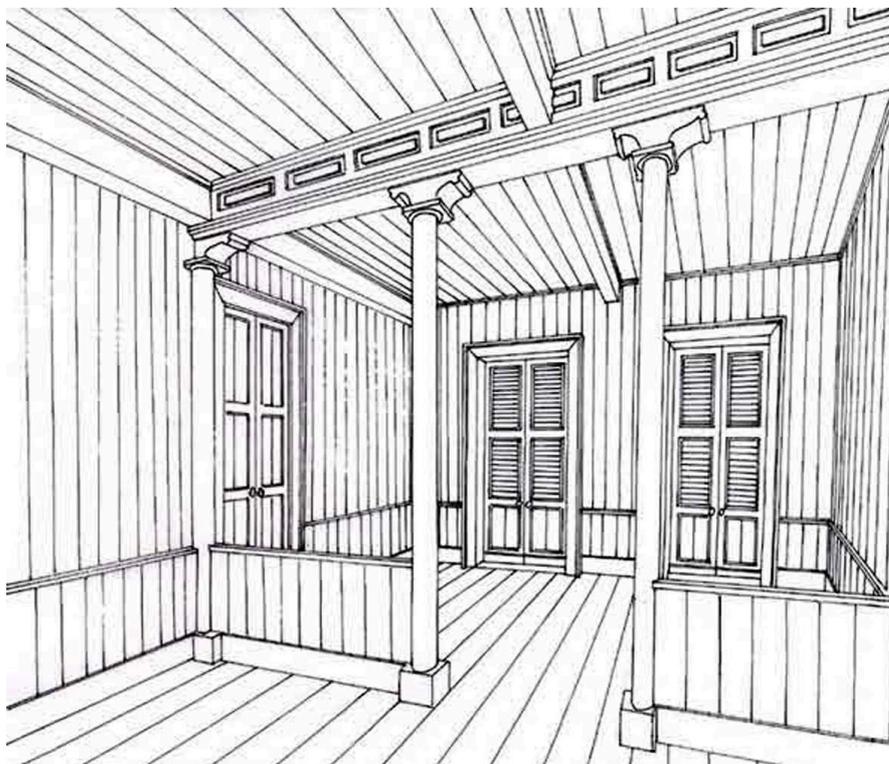
Figure 10



Détail d'une baie en plein cintre sur un immeuble du milieu du XIXe siècle à Pointe-à-Pitre
Phot. C. Charlery © C. Charlery

- 31 Toutefois la porte cochère ou le passage latéral qui conduisait directement dans la cour arrière laisse ici place à un couloir débouchant directement sur un escalier menant aux étages d'habitation. L'accès au rez-de-chaussée de la cour ne se fait que par le magasin.

Figure 11

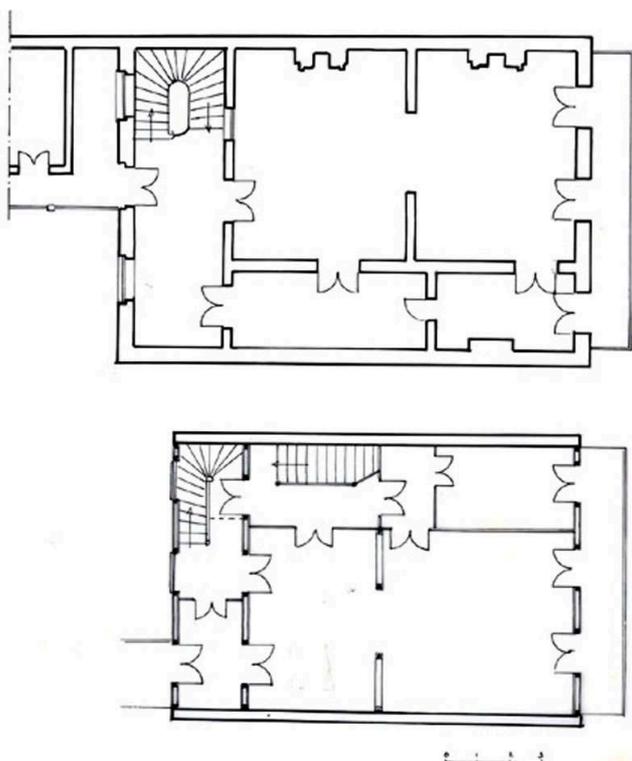


Vue du double salon au 1er étage d'un immeuble de style créole, construit rue René-Achille-Boisneuf à Pointe-à-Pitre au début du XXe siècle

Relevés C. Charlery © C. Charlery

- 32 Les exemples les plus anciens, qui se rencontrent à Pointe-à-Pitre, datent des années 1870 et possèdent trois baies arquées en plein cintre ouvrant sur la rue, comme en Louisiane. Toutefois, les arcs en anse de panier, d'un style plus local, se généralisent rapidement puis laissent place à la fin du XIX^e siècle aux arcs surbaissés.
- 33 Le premier étage est occupé par le double salon, dont les deux parties sont séparées par une triple arche ajourée, souvent supportée par deux colonnes. Cet élément d'architecture se caractérise par un décor en bois découpé d'une grande qualité et d'une finesse extrême. Lorsque la largeur de l'immeuble le permet, un cabinet supplémentaire est ajouté. Côté rue, le salon s'ouvre, comme à la Nouvelle Orléans, sur un grand balcon en fer forgé. A l'arrière, les loggias laissent place, la plupart du temps, à des galeries dans l'oeuvre. Une galerie en bois suspendue permet la plupart du temps de rejoindre le bâtiment de service, en fond de cour, qui abrite les cuisines et les logements des domestiques. Enfin, un niveau supplémentaire abrite les chambres.

Figure 12



Comparaison à la même échelle de l'étage carré abritant le double salon, dans deux immeubles créoles très semblables à la Nouvelle-Orléans (en haut) et à Pointe-à-Pitre (en bas)

Relevés C. Charlery © C. Charlery

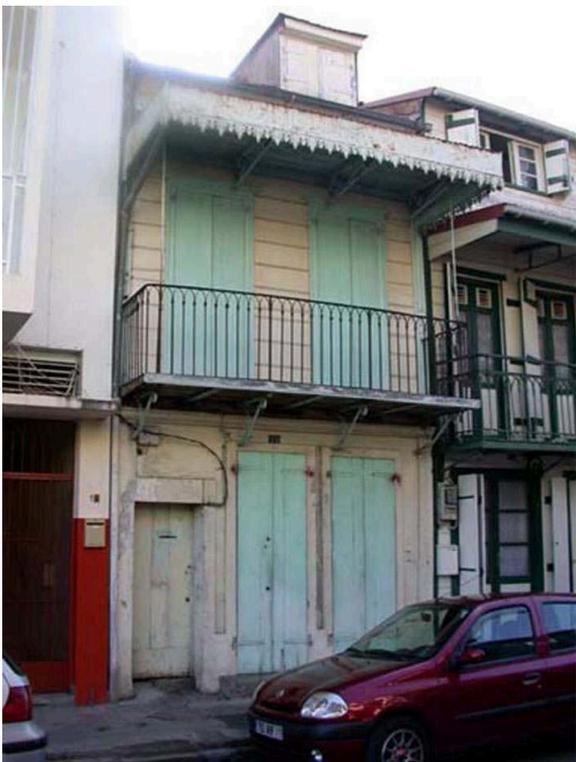
- 34 Parallèlement, un autre type d'immeuble inspiré du modèle anglo-américain, et exclusivement destiné à l'habitation, fut aussi adapté localement. Possédant trois travées, il ne s'élève généralement plus que d'un étage supplémentaire.

Figure 13



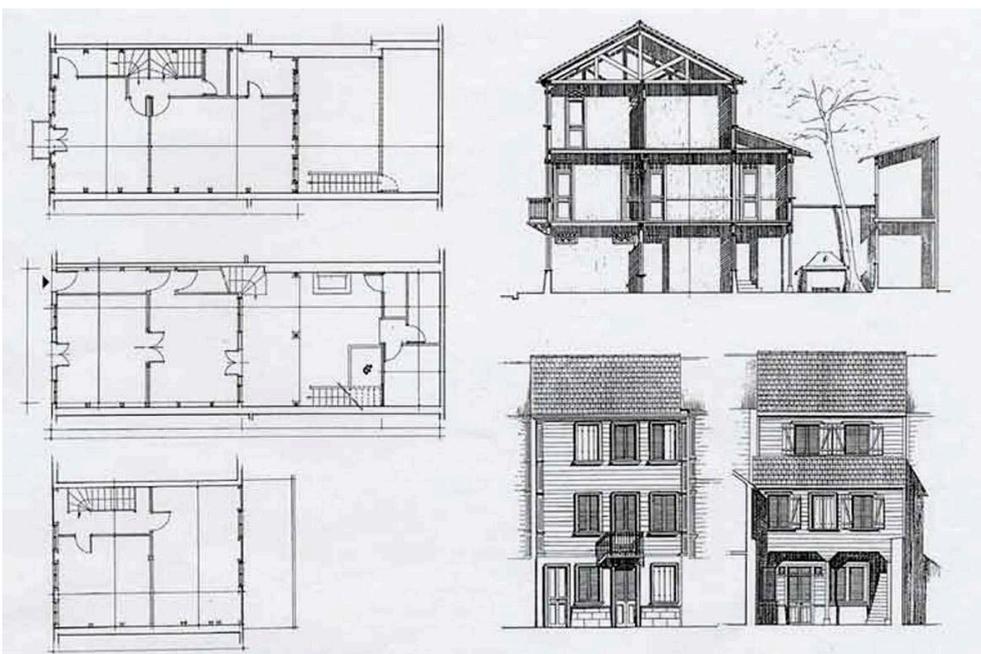
Immeuble de style anglo-américain à Fort-de-France
Phot. C. Charlery © C. Charlery

Figure 14



Immeubles de style anglo-américain à Pointe-à-Pitre
 Phot. C. Charlery © C. Charlery

Figure 15

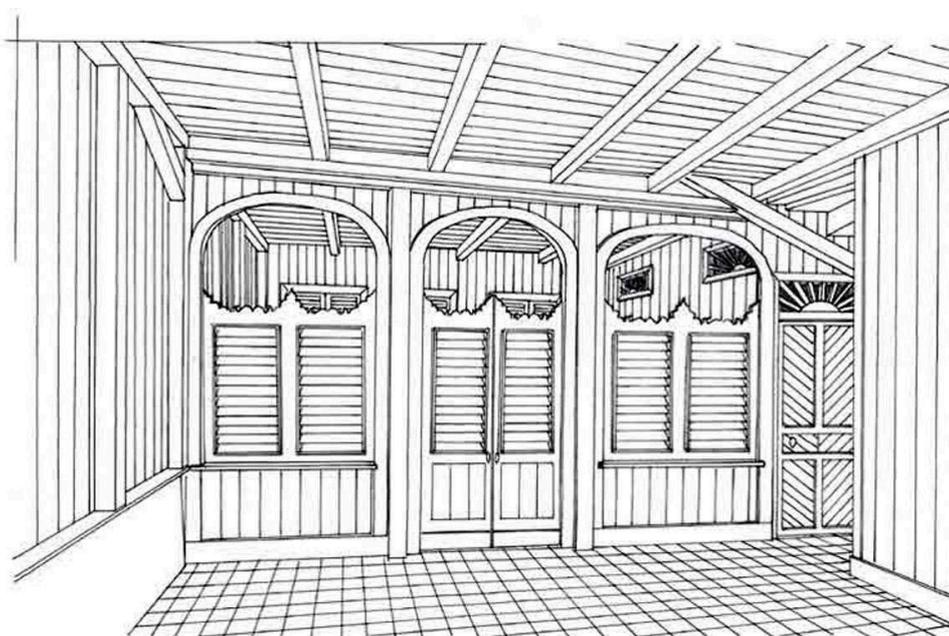


Plans, coupes et élévations d'un immeuble de style anglais construit vers 1900, rue Lazare-Carnot à Fort-de-France

Relevés C. Charlery © C. Charlery

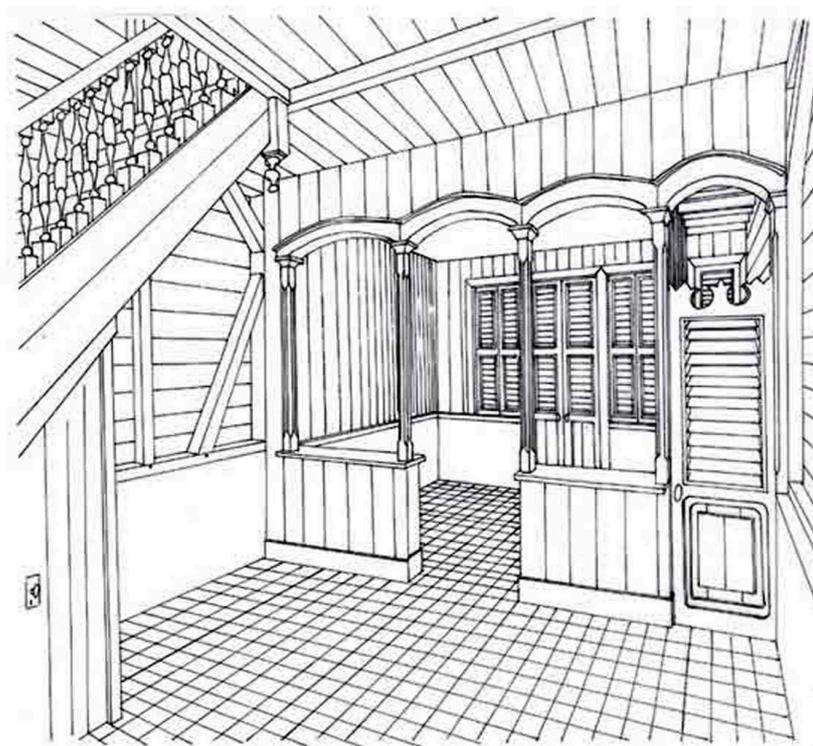
- 35 Le double salon occupe le rez-de-chaussée et l'espace de réception est directement accessible depuis la rue. Longeant cette pièce, un couloir latéral permet d'accéder à la salle à manger située à l'arrière. Afin de permettre une bonne ventilation, la porte d'entrée débouchant sur ce passage est ouverte pendant la journée. La limite entre les espaces semi-public et privé est marquée par une seconde ouverture en retrait, souvent composée d'un battant unique à mi-hauteur, en bois découpé.
- 36 La double pièce en enfilade est séparée par une triple arche ajourée, qui comporte assez systématiquement deux demi-cloisons persiennées, encadrant une porte équipée de deux battants à mi-hauteur, favorisant ainsi la circulation de l'air. Il était important à l'époque de pouvoir recevoir dans le salon d'apparat, à l'avant, tout en gardant l'intimité de la partie privée, à l'arrière du logement. Dans un certain sens, ce salon d'accueil jouait à la ville le rôle de la galerie en milieu plus rural. L'escalier menant aux chambres, sous lequel est aménagé un petit office caractéristique, se trouve à l'arrière, dans la salle à manger. Ce type de maison possède la plupart du temps une galerie arrière ouvrant sur la cour.

Figure 16



Vue du double salon en rez-de-chaussée d'une maison de style anglais construite vers 1900, rue Lazare-Carnot à Fort-de-France
Relevés C. Charlery © C. Charlery

Figure 17



Vue du double salon en rez-de-chaussée de la maison du Directeur, construite en 1936, face au lycée dans le bourg martiniquais de Saint-Esprit

Relevés C. Charlery © C. Charlery

- 37 Lorsque les parcelles étaient trop étroites, ces immeubles, avec ou sans commerce, n'étaient plus qu'à deux travées. Les portes-fenêtres et le balcon du premier étage pouvaient alors laisser place à de simples fenêtres, ou être munies de balustrades. Au rez-de-chaussée, le passage latéral était alors le plus étroit possible, afin de libérer le maximum de place pour le magasin ou les salons, selon les cas. Compte tenu de la grande régularité de la façade et comme souvent la porte d'accès était plus large que le couloir, un petit bout de cloison en biais rattrapait le décalage.

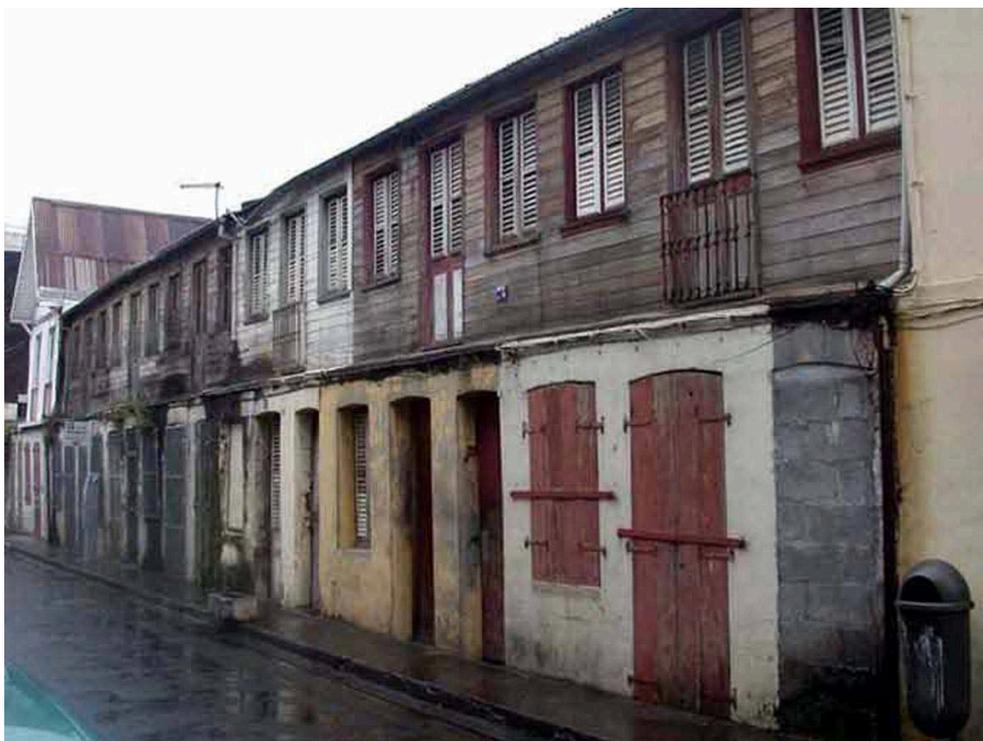
Figure 18



Maisons en série, rue Dugommier à Pointe-à-Pitre
Phot. C. Charlery © C. Charlery

- 38 Ce détail caractéristique se retrouve aussi bien à Pointe-à-Pitre qu'à Fort-de-France. D'ailleurs, si cette disposition était à l'origine réservée aux petits immeubles étroits, elle se généralisa, surtout dans les grands immeubles qui possédaient un commerce.

Figure 19



Maisons en série rue Garnier–Pages à Fort–de–France
Phot. C. Charlery © C. Charlery

- 39 A la périphérie de la ville coloniale ou dans les faubourgs, plusieurs maisons en série seront construites afin de loger une population plus modeste. Souvent à deux travées, ces bandes de maisons se caractérisaient par un décor simple, voire inexistant. D'autres au contraire étaient plus soignées et se trouvaient entre cour et jardin.

Un processus de diffusion à l'échelle caribéenne

Figure 20



Maisons en série de style « anglais » sur Swan Street à Bridgetown vers 1900
Archives Barbados National Trust, Barbados B.W.I.

- 40 La Guadeloupe et la Martinique ne sont pas les seules à s'être inspirées de ce modèle d'habitat américain. De nombreuses autres villes antillaises firent de même, mais avec des variantes propres à chaque culture. A Bridgetown, à la Barbade, des maisons en série dans le plus pur style anglais sont visibles sur l'iconographie de la fin du XIX^e siècle. Comme à la Nouvelle Orléans, et plus généralement aux Etats-Unis à cette époque, les balcons laissent place à de larges galeries en bois ou en fonte moulée, très généreusement décorées. A La Havane, dans les quartiers qui se sont développés à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, comme sur le célèbre Malécon, de très nombreux immeubles, d'influence américaine, ont été construits. La galerie légère en bois ou en fer laisse ici place à une véritable série d'arcades maçonnées. En Haïti, dans de nombreuses villes, comme à Jacmel, d'autres déclinaisons sont encore visibles. Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive...

NOTES DE FIN

1. Parissien, Steven. **Néo-Classique : le Style Adam**. Londres, Phaidon Press Limited, 1992.
2. HISTORIC SAVANNAH FOUNDATION. **Historic Savannah**. Savannah, 1968.

3. Latrobe, Benjamin Henry. **Impressions Respecting New Orleans, Diary & sketches. 1818–1820.** New York, 1951 (réédition).
4. Heard, Malcolm. **French Quarter Manual, an Architectural Guide to New Orleans' Vieux Carré;** New Orleans, Tulane School of Architecture, 1997.
5. Toledano, Roulhac. **The National Trust Guide to New Orleans, the Definitive Guide to Architectural and Cultural Treasures.** John Wiley & Sons, New York, 1996.
6. Hayward, Mary Ellen. **The Baltimore Rowhouse.** New York, Princeton Architectural Press, 1999.
7. Asher, Benjamin. **Pattern-book elevation for a town.** 1827.
8. Hall, John. **A Serie of Select and Original Modern Design for the Use of Carpenters and Builders Adapted to the Style of Building in the United States.** 1840.

RÉSUMÉS

Nous suivrons le processus de diffusion d'un type d'immeuble standard qui s'était développé en Angleterre dans le courant du XVIII^e siècle et qui essaima de 1790 aux années 1820 sur la côte est des anciennes colonies anglo-américaines, de Boston à La Nouvelle Orléans. Dans cette dernière ville, l'architecture subira son premier phénomène de créolisation, avant de se répandre, entre 1840 et 1850, vers certaines villes des Antilles, dont Fort-de-France à la Martinique et Pointe-à-Pitre à la Guadeloupe. Un second processus de créolisation permettra la production de nouveaux modèles qui finiront par donner une identité particulière à ces deux villes antillaises d'origine française.

We will follow the process of dissemination of a standard type of building that was developed in England during the 18th century and that spread from 1790 to the 1820's along the East Coast of the former Anglo-American colonies, between Boston and New Orleans. It is in the latter city that this style of architecture underwent the first instance of creolization, before becoming widespread, between 1840 and 1850, in certain cities of the West Indies, among them Fort-de-France in Martinique and Pointe-à-Pitre in Guadeloupe. A second process of creolization allowed the creation of new designs that established a distinctive identity to these two West Indian cities of French origin.

INDEX

Mots-clés : Etats-Unis, Antilles françaises, architecture urbaine, architecture domestique, maison, créole

AUTEUR

CHRISTOPHE CHARLERY

Architecte du patrimoine, chargé d'études associé au service de l'Inventaire de Guadeloupe.
christophecharlery@wanadoo.fr

L'inventaire à l'île de la Réunion

Sylvie Réol et Erik Zeimert

Introduction

- 1 Depuis plus de cinq ans, un conservateur du patrimoine occupe un poste permanent dans chacun des quatre départements d'outre-mer. C'est le cas pour l'île de la Réunion, depuis 1995. Cependant des missions ponctuelles ont été réalisées antérieurement. Leurs résultats sont insérés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, dans la documentation générale.

Opérations préalables

- 2 L'Inventaire débute à la Réunion, en 1976, par une mission conduite par Jean-Paul Saint-Aubin, conservateur général du patrimoine. Cette mission de pré-inventaire a repéré environ 700 édifices et a donné lieu à 5 000 photographies qui sont conservées en administration centrale et en cours de numérisation. Elle ne concernait pas les objets. Il faut noter que cette mission est antérieure de cinq ans à la création, en 1981, de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de 19 ans à celle d'un service du patrimoine.
- 3 Dans son introduction à l'Indicateur du patrimoine architectural¹, publié alors, Jean-Paul Saint-Aubin remarque que le cadre cantonal de l'Inventaire n'est pas approprié à un territoire qui compte 36 cantons (49 aujourd'hui) pour 24 communes seulement. Il remarque surtout que la croissance démographique « entraîne une urbanisation sauvage ou organisée qui (...) menace le patrimoine architectural de l'île ».

Carte régionale du patrimoine

- 4 Depuis cette première approche, le patrimoine architectural est l'objet d'une plus grande attention et la notion même de patrimoine tend à se préciser ; malgré tout, les transformations, dégradations et destructions restent fréquentes et irrémédiables.

L'état très embryonnaire du service de l'Inventaire de la Réunion (absence de personnel d'Etat en dehors d'un conservateur unique pour l'ensemble de la Direction de l'architecture et du patrimoine, vacataires ou chargés de missions à temps partiel) et l'absence de travaux, universitaires en particulier, consacrés aux traces matérielles d'une histoire justement courte (deux siècles et demi) ont conduit à privilégier une approche thématique de l'inventaire de l'île. Ces opérations thématiques constituent, dans un premier temps, la « carte régionale du patrimoine de la Réunion », base de données locale consultable par le public, et qui est le reflet de l'avancement des travaux de repérage. Les notices seront versées ultérieurement dans les bases nationales. Ce travail permet de souligner auprès des élus et aménageurs l'intérêt patrimonial d'édifices ou de secteurs en cours de transformation ; il permet également de répondre de manière raisonnée à la nécessité de protéger, au titre des monuments historiques, des éléments patrimoniaux particulièrement intéressants et menacés.

Figure 1



Saint-André. Jardin de la maison « La Paix »

Phot. Inv. M. Heller © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 5 La DRAC a également réalisé en 1992-1993, grâce à Olivier Damée, paysagiste et volontaire à l'aide technique, le recensement des jardins remarquables de l'île. Quarante-vingt quatorze lieux furent à cette occasion identifiés, cinquante fiches de visite établies ainsi que sept dossiers de jardins remarquables constitués. Cet inventaire, inséré en 2002 dans les bases régionales, sera versé, complété des photographies aériennes et au sol de Marc Heller², dès 2003, dans les bases de données nationales.

Figure 2



Saint-Joseph. Usine Langevin, cheminée à chaînage horizontal et vertical en bois
 Phot. Inv. E. Zeimert © Inventaire général, ADAGP, 1996

- 6 Par ailleurs, le repérage du patrimoine industriel (un chercheur à mi-temps depuis trois ans) a permis de proposer la protection des 38 cheminées d'usines sucrières subsistant dans l'île. Ce chiffre est à mettre en relation avec les 200 sites de production du sucre ayant existé entre 1815 et 1950. Un type de cheminées paraît d'ailleurs particulièrement intéressant et pourrait être propre à la Réunion : il s'agit de cheminées portant un chaînage horizontal et vertical en bois. Quant aux lieux de production du sucre³, si nombre d'entre eux ne subsistent plus que comme traces, des friches industrielles importantes sont en cours de reconversion ; une opération de relevé conservatoire de deux des plus importantes usines, celles de Grand Bois sur la commune de Saint-Pierre et de Savanna sur la commune de Saint-Paul, a d'ailleurs été lancée en collaboration avec une association locale.

Etudes en partenariat

- 7 Ces études sont effectuées en partenariat avec les collectivités territoriales et le milieu associatif. Un repérage des lieux de production de l'huile essentielle de vétiver a été effectué en 1999 en collaboration avec le Commissariat à l'aménagement des hauts (CAH).

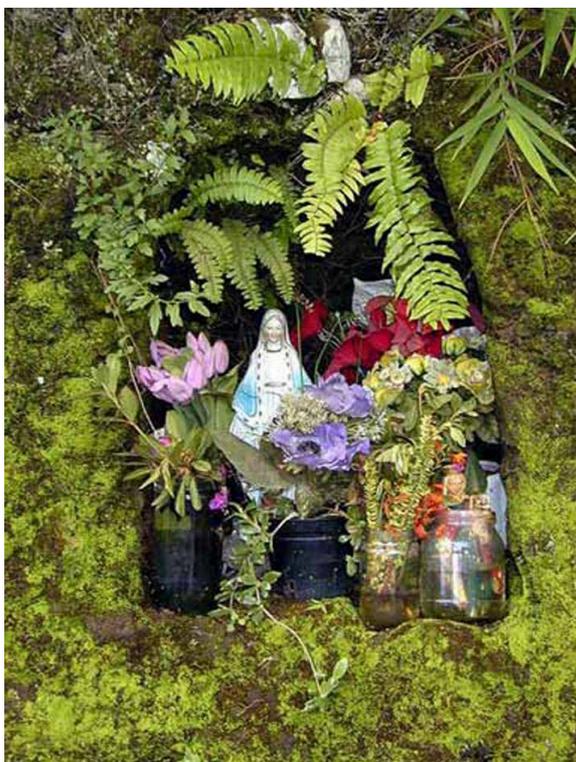
Figure 3



Hell-Bourg. Maison Lucilly, une des grandes demeures de Hell-Bourg
 Phot. Inv. E. Zeimert © Inventaire général, ADAGP, 1996

- 8 En 1999, grâce à l'appui du conseil régional, un repérage des édifices domestiques et commerciaux traditionnels de l'île a été mené à bien pour compléter un premier travail de ce type initié sur le site d'Hell-Bourg par Bruno Malinverno et Xavier Fehrnbach en 1996⁴. Cette nouvelle étude, importante par l'ampleur du corpus (4992 cases et boutiques repérées), a servi à la mise en place de lignes budgétaires particulières à la restauration des villages de caractère dans le cadre du Plan de Développement Régional (PDR) III, en partenariat avec la Région, le Département et l'Europe. Elle a également permis de préciser la typologie de l'habitat traditionnel qui est, de fait, assez éloignée des idées reçues, même si certains éléments de composition et de vocabulaire sont majoritairement présents. A partir de ce repérage, en relation avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) et l'Université, une exposition itinérante et un ouvrage (publié aux éditions Flammarion) ont été réalisés. L'exposition sera prochainement présentée aux Seychelles dans le cadre de la coopération régionale, conjointement avec une action de formation de personnel seychellois aux techniques de l'inventaire sur l'île de La Digue.

Figure 4



Saint-André. Oratoire à la Vierge

Phot. Inv. E. Zeimert © Inventaire général, ADAGP, 1999

- 9 Avec l'Ecomusée Salazie, nous procédons actuellement au repérage (année 2002) et à l'étude (année 2003) des édifices culturels de l'île (2859 fiches rédigées). La diversité des cultures et des cultes pratiqués fait que la Réunion est particulièrement riche en matière d'édifices culturels, les cultes chrétiens, hindouiste et musulman sont les plus représentés mais ils ont aussi été déclinés en cultes populaires possédant leurs propres lieux et leurs propres bâtiments, tant dans l'espace public que dans des lieux privés.
- 10 Une étude a été menée, selon la méthode de l'Inventaire, sur les ponts et ouvrages d'art, en collaboration avec la Direction Départementale de l'Équipement dès 1997. Un ouvrage à paraître dans la collection Itinéraires du patrimoine sur ce sujet est en cours de réalisation.
- 11 A Saint-Denis, la mise en place d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), est l'occasion d'appliquer aussi ces méthodes à une étude urbaine. Près de 4000 immeubles ont été recensés, la description et l'analyse chronologique des plus remarquables d'entre eux, notamment des immeubles issus du mouvement moderne, est actuellement en cours. La base de données ainsi constituée, versée dans la « carte régionale du patrimoine », pourra servir de base à des études ponctuelles ultérieures.
- 12 Un repérage similaire est programmé en 2003 sur le territoire du centre ancien de la commune de Saint-Pierre, dans le cadre du plan de renouvellement urbain.

NOTES

1. **Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Ile de la Réunion.** Indicateur du patrimoine architectural. Paris : Ministère de la Culture, 1976. 85 p.
 2. Marc Heller, photographe auprès du Service régional de l'Inventaire de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
 3. **Direction régionale des affaires culturelles de la Réunion. Usines sucrières : La Réunion.** Itinéraires du patrimoine. Océan, n° 108, 1996.
 4. **Direction régionale des affaires culturelles de la Réunion. Les cases de Hell-Bourg, commune de Salazie : La Réunion.** Itinéraires du patrimoine. Grand Océan, n° 132, 1997.
-

RÉSUMÉS

Un pré-inventaire de la Réunion, portant uniquement sur l'architecture, a été réalisé en 1976. Il a donné lieu à 700 notices et 5 000 photographies. Le service du patrimoine au sein de la DRAC privilégie aujourd'hui une approche thématique en vue de constituer la carte régionale du patrimoine de la Réunion, où seront portés les jardins remarquables de l'île, les éléments du patrimoine industriel, les édifices domestiques et commerciaux traditionnels, les édifices culturels, les ponts et les ouvrages d'art, ainsi que des informations réunies dans le cadre de l'étude urbaine de Saint-Denis.

A preliminary heritage inventory in the Reunion was undertaken in 1976, but was concerned only with the architectural heritage. It generated 700 notices and 5 000 photographs. The heritage department of the DRAC (Regional service for cultural affairs) now favours a more thematic approach in order to draw up a heritage map of the Reunion, where the typical gardens of the island will be recorded, as well as the industrial heritage, traditional private and commercial buildings, churches, bridges and work of art, as well as other information gathered during the urban study of Saint-Denis.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Ile de la Réunion, inventaire du patrimoine, architecture civile, architecture industrielle, urbanisme

AUTEURS

SYLVIE RÉOL

Conservateur régional de l'Inventaire, Direction régionale des affaires culturelles de la Réunion.
sylvie.reol@culture.gouv.fr

ERIK ZEIMERT

Chargé d'études associé au service de l'Inventaire de la Réunion. erik.zeimert@culture.gouv.fr

Saint-Louis du Sénégal, un enjeu pour le patrimoine mondial

Bernard Toulier

NOTE DE L'AUTEUR

Extrait en partie de l'article : **Saint-Louis du Sénégal. Le réveil d'une capitale déchue**. Patrimoine mondial, nov. 2001, n° 23. P. 24-35

« En descendant la côte d'Afrique, quand on a dépassé l'extrémité sud du Maroc, on suit pendant des jours et des nuits un interminable pays désolé, c'est le Sahara, » la Grande mer sans eau « [...] Et puis enfin apparaît au-dessus des sables une vieille cité blanche, plantée de rares palmiers jaunes, c'est Saint-Louis du Sénégal, la capitale de la Sénégalie. Une église, une mosquée, une tour, des maisons à la mauresque. Tout cela semble dormir sous l'ardent soleil, comme ces villes portugaises qui fleurissaient jadis sur la côte du Congo [...] On s'approche et on s'étonne de voir que cette ville n'est pas bâtie sur la plage, qu'elle n'a même pas de port, pas de communication avec l'extérieur. La côte basse et toujours droite est inhospitalière comme celle du Sahara, et une éternelle ligne de brisants en défend l'abord aux navires. On aperçoit aussi ce que l'on n'avait pas vu du large : ce sont d'immenses fourmilières humaines sur le rivage, des milliers et des milliers de cases de chaume, des huttes lilliputiennes aux toits pointus, où

grouille une population nègre. Ce sont deux grandes villes Yolofes, Guet-N'Dar et Ndar-Toute, qui séparent Saint-Louis de la mer ». Pierre Loti ¹

Figure 1



Vue aérienne de l'île de Saint-Louis, entre les deux bras du fleuve Sénégal et le village des pêcheurs Guet-N'Dar

Phot. J.-L. Delbende © J.-L. Delbende, 1996

- 1 Pierre Loti donne une vision pittoresque de Saint-Louis, cité lointaine perdue dans les sables et les fièvres, située sur le faux delta du fleuve Sénégal, à l'embouchure de l'Océan Atlantique où il séjourna en 1873. Le récit du voyageur-écrivain rejoint celui du touriste contemporain. Cet ensemble paysager exceptionnel, lieu de fondation d'une ville est devenu le second port maritime du Sénégal et compte aujourd'hui près de 200 000 habitants. Entre l'Océan et le petit bras du fleuve, s'étendent les quartiers de la Langue de Barbarie urbanisés au XIX^e siècle, avec le village des pêcheurs Guet-N'Dar et son cimetière musulman aux tombes couvertes de filets, et le quartier de Ndar-Toute avec son marché traditionnel autour d'une halle métallique. Près du quart des Saint-Louisiens s'entassent dans des constructions souvent précaires sur cette étroite bande de territoire. La lagune se termine au sud par le parc national de la Langue de Barbarie, classé lui aussi au patrimoine mondial. Sur la rive gauche du fleuve, en direction de Dakar et de Nouakchott (Mauritanie) s'étend la ville moderne qui regroupe près des deux-tiers de la population à partir du quartier de Sor avec le grand marché près de la gare désaffectée, les lotissements résidentiels du XX^e siècle et le cimetière chrétien franco-sénégalais. Reliée au quartier de Sor par le pont Faidherbe, l'île, longue de près de 2500 m sur une largeur moyenne de 300 m abrite sur une superficie d'environ 65 ha seulement 17 % de la population urbaine : elle constitue le noyau initial de la ville coloniale ; les principales traces des grandes étapes de son urbanisation sont encore lisibles et ont justifié l'inscription du centre historique de Saint-Louis sur la liste du patrimoine mondial en décembre 2000.

Du comptoir à la capitale de l'Afrique Occidentale Française

- 2 La ville est une création européenne, construite *ex nihilo*, à l'origine à partir d'un navire ancré au large de la côte. En 1633, la Compagnie du Cap-Vert établit un premier comptoir pour la traite des esclaves sur une île à l'embouchure du fleuve. Dix ans plus tard, le comptoir est transféré par Louis Caullier dans une zone moins inondable, l'île

de N'Dar, qui prend alors le nom de Saint-Louis, en hommage au roi de France. L'implantation est protégée par une habitation fortifiée en brique de terre séchée, cantonnée de bastions, édifiée à partir de 1659. Durant le XVIII^e siècle, le fort est transformé et agrandi ; quelques dizaines de maisons sont élevées à proximité sur des terrains concédés à l'usage des commerçants et des soldats. Ces maisons en dur sont entourées de huttes de paille ou de roseaux destinées aux domestiques ou à des entrepôts de marchandises. Elles s'organisent autour d'une ou plusieurs cours (tapades) délimitées par de vastes enclos. Le tout forme une petite ville au plan régulier rythmé de rues droites et bien alignées, divisée en deux quartiers de part et d'autre du fort et de la place d'armes. Les autochtones et les esclaves affranchis s'installent aux deux extrémités de l'île.

Figure 2



Quai Henry-Jay en aval du Pont Faidherbe. Anciennes maisons de commerce et entrepôts. Vue prise de la rive gauche du grand bras du fleuve

Phot. D. Moiselet © D. Moiselet, 1998

- 3 En 1780, la ville compte 7000 habitants dont 660 européens et 2400 mulâtres. Les traitants mulâtres développent à leur tour la traite des esclaves et le commerce de la gomme cultivée sur les rives du fleuve. Les signares, issues du métissage entre les européens de passage et les femmes saint-louisiennes, forment une véritable aristocratie à la culture et au mode de vie particuliers. Elles bâtissent des maisons à étages avec cour intérieure et appartements privés dont une partie est louée aux militaires, personnels administratifs et négociants européens.

Figure 3



Cathédrale

Phot. D. Moiselet © D. Moiselet, 1996

- 4 Le commerce de la gomme s'intensifie et attire de nombreux ruraux. En 1838, la ville compte près de 12 000 habitants. Dès 1820 des sociétés de négoce, souvent originaires de Bordeaux puis de Marseille, ouvrent des agences à Saint-Louis. Lorsqu'en 1848 l'esclavage est aboli, les traitants métis sont ruinés et les négociants commencent à développer la culture de l'arachide.

Figure 4



Hôpital, vue prise depuis le village des pêcheurs

Phot. D. Moiselet © D. Moiselet, 1998

- 5 Des sociétés comme Maurel et Prom ou Deves et Chaumet vont élever le long des quais de vastes entrepôts où s'échangent les marchandises amenées par le fleuve et les produits manufacturés importés.
- 6 Reflet d'un peuplement intensif, de nombreux bâtiments civils, publics, religieux et militaires voient le jour dès la première moitié du XIX^e siècle : l'église, inaugurée en 1828, les hôpitaux militaire et civil ouverts en 1822 et 1840, le palais de justice édifié de 1844 à 1846, les casernes d'Orléans et Rognat élevées en 1830 et 1843, l'institution des soeurs de Saint-Joseph de Cluny et l'école des frères de Ploërmel fondées en 1826 et 1841, et la mosquée achevée en 1847.

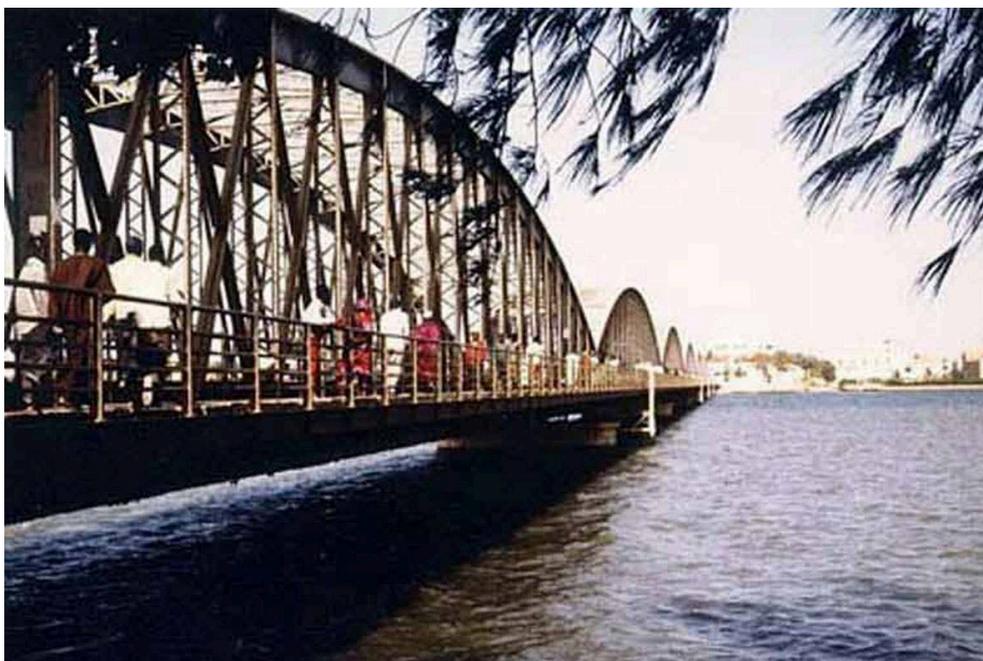
Figure 5



Ancien pensionnat des Sœurs de Cluny, escalier intérieur en béton
Phot. D. Moiselet © D. Moiselet, 1998

- 7 L'augmentation de la population qu'accompagnent de fréquentes épidémies, des incendies et des inondations oblige l'administration à prendre des mesures d'aménagement et d'hygiène, avec des réglementations issues de directives envoyées de la métropole, aux effets parfois limités, comme le plan d'alignement projeté en 1828.
- 8 De 1854 à 1864, Faidherbe entreprend une série de travaux qui confirment l'essor de la ville, tête d'un réseau hiérarchisé de postes militaires et de voies de communication qui facilite le mouvement des troupes et la circulation des produits. Il dégage les voies de circulation, trace le boulevard extérieur et commence l'aménagement des quais, lutte contre les inondations par des travaux de remblais et d'assainissement des berges, réglemente l'implantation des constructions notamment à la périphérie, encourage les constructions en dur, rase une partie des paillotes, édifie une nouvelle prison et un hospice civil pour accueillir les indigents, et relie l'Ile à Guet-Ndar et Sor par des ponts permanents.

Figure 6



Pont Faidherbe

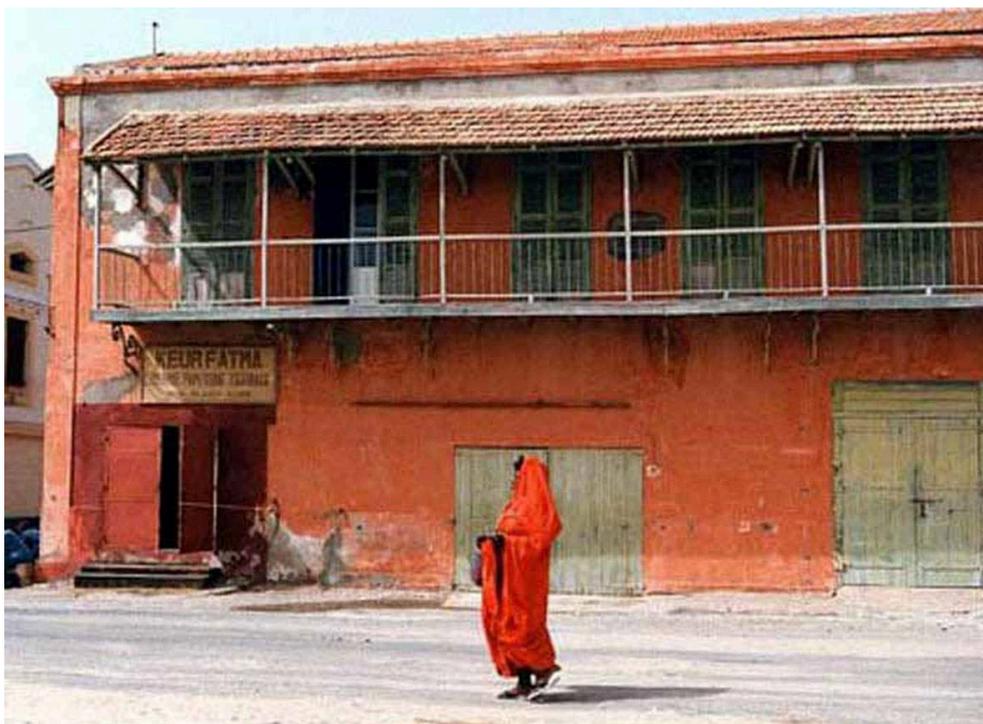
Phot. D. Moiselet © D. Moiselet, 1996

- 9 L'âge d'or de la ville s'étend durant le dernier quart du XIX^e siècle. A partir de 1879, elle est le siège du Conseil général de la colonie dont le bâtiment est achevé en 1888. En 1895, Saint-Louis devient la capitale de l'Afrique occidentale française (A.O.F.) regroupant le Sénégal, le Soudan, la Guinée et la Côte-d'Ivoire. Le chemin de fer reliant Dakar à Saint-Louis arrive jusqu'à Sor en 1885 (la gare actuelle ne date que de 1908) et le pont Faidherbe à charpente métallique remplace le pont de bateaux en 1897. L'île est alors dotée d'une adduction d'eau potable, de trottoirs et d'un éclairage public ; la totalité de la superficie habitable est lotie. Avec ses 20 000 habitants, Saint-Louis vit au rythme d'un chef-lieu de préfecture français métropolitain. Mais la prospérité est fragile : la gomme qui avait permis le développement de la ville au XIX^e siècle est détrônée par l'arachide dont les débouchés naturels sont les ports de Rufisque et de Dakar où débarquent les navires de plus fort tonnage.
- 10 En 1902, le transfert de la capitale de l'A.O.F. de Saint-Louis à Dakar sonne le glas de cette Belle Epoque qui se prolonge jusqu'à la première guerre mondiale. A ce moment, l'île est presque entièrement lotie, quelques constructions administratives comme l'hôtel consulaire (1936), les châteaux d'eaux (1937) et des immeubles modernes sont encore construits entre les deux guerres mais l'essentiel de l'innovation architecturale se situe alors à Dakar malgré l'augmentation de la population qui double entre 1936 et 1950. On enregistre un dernier programme de constructions administratives dans le quartier sud avec le centre de l'I.F.A.N. élevé en 1957. L'approche de l'indépendance achève le déclin de la ville avec le transfert définitif du Gouvernement du Sénégal à Dakar en 1957-1958 et en novembre 1960 celui de la capitale de la Mauritanie à Nouackchott.

Une architecture coloniale originale mais menacée

- 11 L'île de Saint-Louis présente un ensemble urbain, architectural, historique et culturel parmi les plus remarquables de l'Afrique de l'Ouest. C'est un des exemples bien conservés de villes coloniales, anciens comptoirs commerciaux développés à partir d'un fort comme à Gorée, Rufisque et Carabane au Sénégal ou Grand-Bassam et Bingerville en Côte d'Ivoire. Ce site lagunaire et marécageux, émergeant à peine de la nappe phréatique est choisi pour une raison stratégique en raison de sa proximité de la mer et de la facilité de défense. Le tracé orthogonal de la trame viaire implantée à partir du fort est caractéristique du plan des villes nouvelles coloniales tracées par les officiers du génie. Le centre est quadrillé par des îlots carrés de 30 m de côté qui se prolongent au nord et au sud par des îlots de même largeur mais plus allongés de 75 m de long. Les îlots transversaux encadrent les deux types précédents et bordent les deux bras du fleuve. Les structures géométriques des îlots sont inversement proportionnelles à leur éloignement du centre et à leur ancienneté. L'espace des îlots d'habitation aux parcelles surdensifiées est saturé, laissant peu de place aux espaces verts.
- 12 On y retrouve une architecture de type méditerranéenne adaptée dès la première moitié du XIX^e siècle au climat tropical et au milieu colonial : maisons autour d'une cour, répartissant lumière et fraîcheur. Près de la moitié des maisons sont en rez-de-chaussée : le tiers d'entre elles, construites en brique portent des toitures de tuiles mécaniques, à deux versants, le reste est couvert en terrasse avec acrotères dont les avancées forment pare-soleil. Elles sont toutes réservées à l'habitation. L'entrée s'effectue par la cour centrale, accessible par un porche.

Figure 7



Maison avec anciennes boutiques de commerçants en rez-de-chaussée et balcon en bois donnant sur les logements de l'étage

Phot. D. Moiselet © D. Moiselet, 1998

- 13 Les maisons à étage, légèrement moins nombreuses que les précédentes, construites en brique, s'organisent également autour de la cour. Les logements de l'étage sont distribués en enfilade par une coursive et disposent côté rue de portes-fenêtres symétriques donnant sur un balcon généralement protégé par un auvent en tuile mécanique. Les plus vieilles balustrades sont en bois, quelques-unes en fer forgé. Les plus récentes ou les plus restaurées sont en ciment. La plupart des rez-de-chaussée de ce type de maison étaient à usage de boutiques dont les plus anciennes s'ouvraient dans des arcades en plein cintre. Les enduits des maisons les plus anciennes sont colorés en ocre ou en rose et les entrées sont soulignées par des encadrements moulurés et peints.

Figure 8

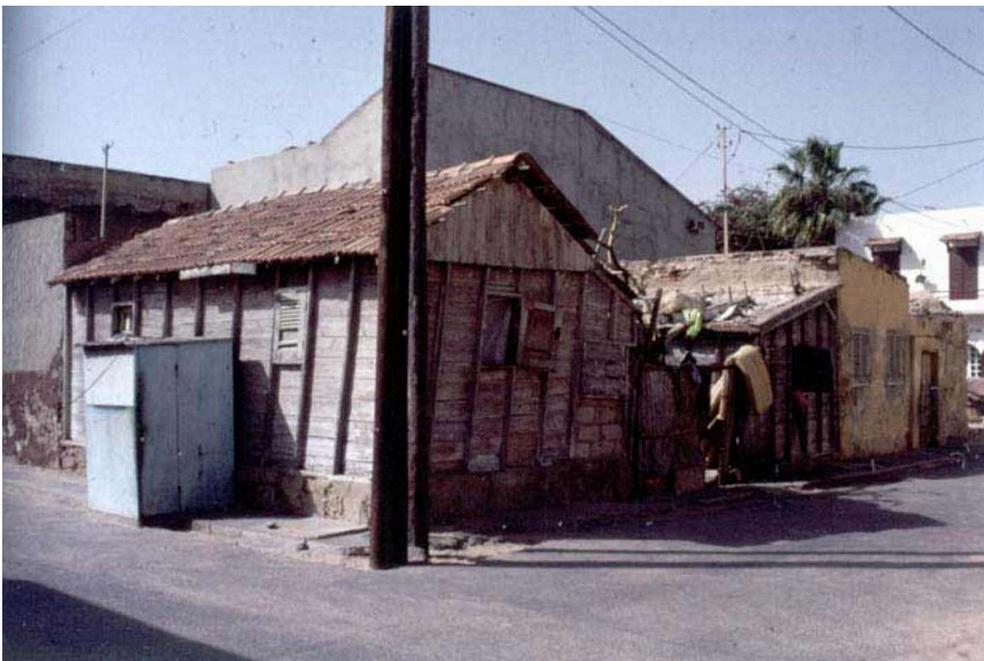


Quai Roume. Ancienne maison de commerce, état après restauration

Phot. D. Moiselet © D. Moiselet, 1998

- 14 Les bâtiments de chaque comptoir commercial occupent tout un îlot : ils se développent également autour d'une cour. Les entrepôts à marchandises donnent sur le fleuve, les boutiques s'ouvrent au rez-de-chaussée sur la rue avec, au-dessus, les logements des négociants ornés de balcons à balustrades. Le tout est généralement couvert de toits à double versant. Sur les 68 magasins/entrepôts recensés en 1842, il en reste aujourd'hui une vingtaine.

Figure 9

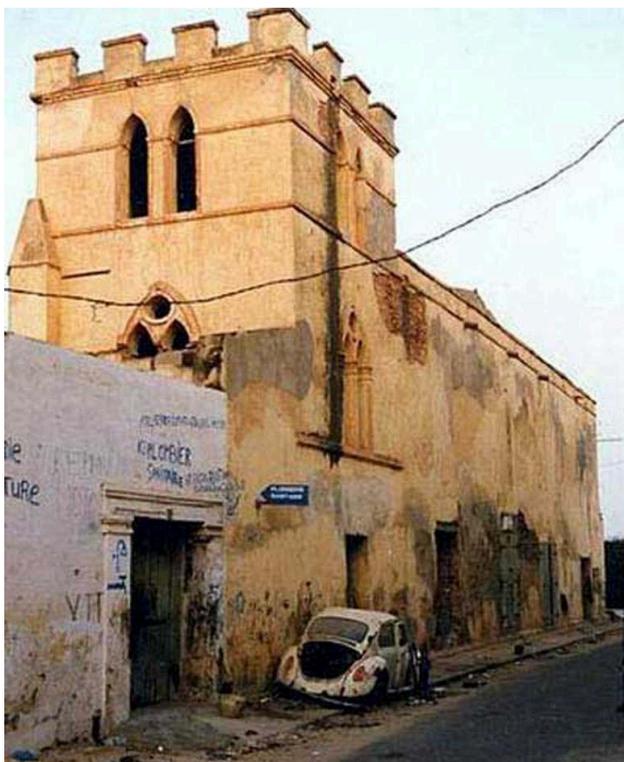


Quartier nord, maison en planche autour d'une cour

Phot. B. Toulhier © B. Toulhier, 2001

- 15 Quant aux paillotes inflammables, insalubres et interdites, elles ont été remplacées par des baraques en bois situées surtout aux extrémités de l'île.

Figure 10



Ancienne tour Morel et Prom, état avant travaux
Phot. D. Moiselet © D. Moiselet, 1998

- 16 La cité de Saint-Louis, vieille de plus de trois siècles, s'est peu à peu endormie au XX^e siècle, avec la perte de son pouvoir économique et administratif, entraînant la dégradation ou la disparition de bâtiments remarquables. La confrontation entre l'état actuel et la couverture aérienne de 1972 est alarmante : de nombreux édifices civils ont été rasés ou sont dans un état de ruines nécessitant une totale reconstruction, de nombreuses baraques en bois et plusieurs entrepôts ont également été rayés de la carte durant ces dernières années. L'état du patrimoine est alarmant : 10 à 20 % des constructions menacent ruine et plus de 30 % nécessitent de grosses réparations...

Figure 11



Ancienne tour Morel et Prom, état pendant les travaux de construction d'un hôtel, avec balcons et ouvertures de baies sur mur aveugle

Phot. B. Toulhier © B. Toulhier, 2001

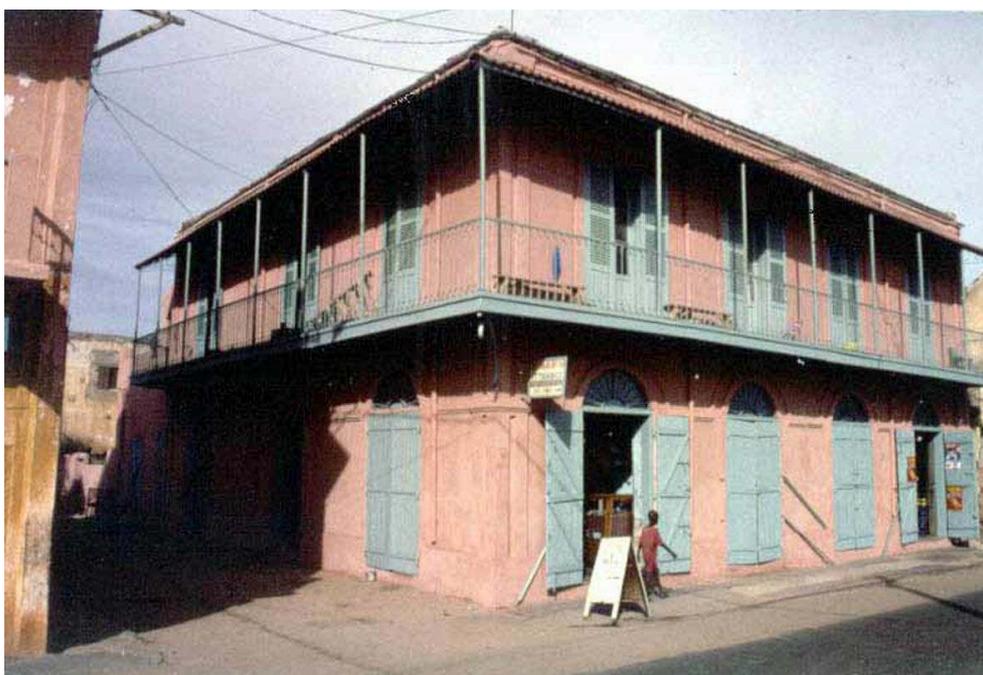
- 17 Les rares restaurations effectuées ne respectent pas les détails des façades : encadrements moulurés des baies, balcons en bois ou en ferronnerie surmontés d'auvents couverts en tuiles, coloration des enduits...

Les enjeux de la sauvegarde du patrimoine

- 18 La sonnette d'alarme avait été actionnée dès les années 1970. En 1973, le conseil national de l'urbanisme déplore l'état de délabrement continu de la ville et l'île de Saint-Louis est incluse sur la liste des monuments et des sites historiques en août de la même année. Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO en décembre 2000 couronne une série d'études et de missions, d'initiatives et d'actions d'information et de sensibilisation. Ce classement porte la ville de Saint-Louis et le Sénégal au devant de la scène internationale et implique un engagement fort des collectivités locales et des administrations nationales dans une politique de sauvegarde et de mise en valeur de l'île de Saint-Louis.
- 19 Dès novembre 2000, l'adoption par le Conseil municipal de la ville d'un Règlement provisoire d'architecture pour la sauvegarde de l'île de Saint-Louis témoigne de la prise de conscience des autorités locales. En janvier 2001, un premier atelier d'échange et d'information sur la sauvegarde du patrimoine, tenu à l'instigation de la ville a rassemblé les experts et les acteurs du patrimoine depuis les responsables politiques jusqu'aux usagers et les différents intervenants du développement local de la ville et de sa région avec les partenaires de la coopération française pilotée par la communauté urbaine de Lille, partenaire depuis plusieurs décennies avec la ville de Saint-Louis. Enfin, en décembre 2001, des décrets présidentiels ont été promulgués pour mettre en

oeuvre un Plan de sauvegarde et de mise en valeur de l'île de Saint-Louis et pour l'établissement d'un inventaire du patrimoine sur l'ensemble du pays.

Figure 12



Exemple d'une façade de maison restaurée par une association locale, rue Blaise Diagne
Phot. B. Toulhier © B. Toulhier, 2002

- 20 Les inventaires sont sommaires, incomplets et le plus souvent inexistant et les bâtiments protégés ne sont pas à l'abri de dégradations constantes dues au manque de planification et de gestion dans la conservation. Les professionnels et les artisans qualifiés sont largement insuffisants par rapport à l'ampleur de la tâche et les échanges de compétences et d'expertises extrêmement réduits. Les ressources financières ne sont pas à la hauteur des dépenses nécessaires pour maintenir le patrimoine dans un niveau de conservation acceptable et durable. Mais les communautés qui vivent au milieu de ce patrimoine ou près des sites commencent à être sensibles à leur cadre de vie.
- 21 La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine constituent depuis une dizaine d'années un enjeu économique important, notamment en matière de développement touristique. Comment enrayer la dégradation accélérée des constructions par les récentes initiatives de réhabilitation et de restauration et la multiplication des infrastructures d'accueil touristique ? Comment garantir des restaurations sans transferts de propriétés ? Comment valoriser le tissu urbain sans modifier profondément les modes de vie et les activités traditionnelles ? Faut-il délocaliser les services administratifs et les infrastructures militaires et développer particulièrement des activités de tourisme, de culture et d'art, de formation et de commerce, de communication et de loisirs ? Comment ne pas transformer ce centre historique de Saint-Louis en une ville-musée, comme dans l'île de Gorée, inscrite, elle aussi, sur la liste du patrimoine mondial et partiellement restaurée mais déjà envahie par le tourisme international ?

NOTES

1. Loti, Pierre. **Le Roman d'un spahi**. Paris, 1881.

RÉSUMÉS

A l'origine, la ville de Saint-Louis est un comptoir européen installé au XVII^e siècle à l'embouchure du fleuve Sénégal sur l'île de N'dar. Cette île longue et étroite constitue le noyau de la ville coloniale. Les grandes étapes de son urbanisation sont encore lisibles. Elles ont justifié l'inscription du centre historique sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en décembre 2000. L'âge d'or de la ville s'étend durant le dernier quart du XIX^e siècle. En 1895, Saint-Louis devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française. L'île de Saint-Louis conserve un ensemble urbain sur plan en damiers parmi les plus remarquables de l'Afrique de l'ouest. La sauvegarde de Saint-Louis est un enjeu pour le Ministère de la culture du Sénégal, elle passe par un inventaire systématique du bâti en vue de réaliser une base de données et par des mesures de protection sans pour autant transformer le centre historique en ville musée.

First of all, the town of Saint-Louis is a European trading post established in the XVIIth at the mouth of the river Senegal, on N'dar island. This long and narrow island constitutes the historical heart of the old colonial town. Different phases of its expansion are still visible. They explained the inscription of the historical center on the list of mondial heritage, in December 2000. The golden age of the town goes all along the last quarter of the XIXth. In 1895, Saint-Louis became the capital of West French Africa. The town has a very famous chequered urban plan, one of the most remarkable in West Africa. Saint-Louis town's safeguard is an important stake for the ministry of cultural affairs. It needs an inventory work of architectural heritage in order to set up a database and to take action of preservation, without however changing the historical heart into a museum-town.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Afrique, inventaire du patrimoine, architecture civile, architecture coloniale, urbanisme

AUTEUR

BERNARD TOULIER

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire, expert-conseil sur Saint-Louis du Sénégal dans la cadre de la convention France-UNESCO.

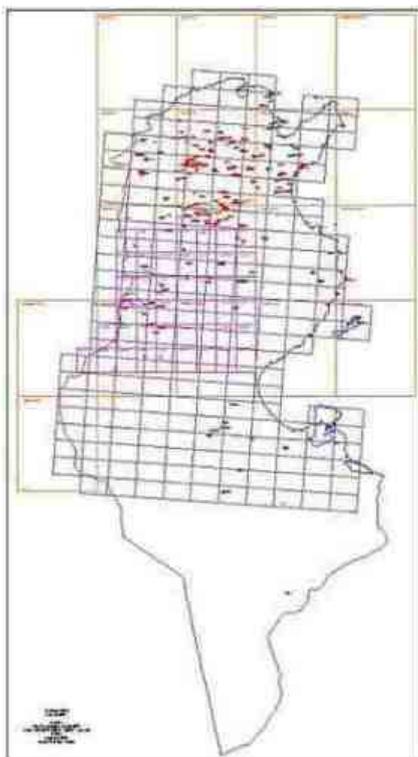
bernard.toulier@culture.gouv.fr

Atlas des monuments historiques classés de Tunisie

Mathieu Julien

Introduction

Figure 1



- 1 L'étape préliminaire s'est déroulée de juin 1996 à août 1997. C'est au conservateur du musée de Carthage, directeur des sites et monuments à l'Institut National du

Patrimoine en Tunisie – I.N.P. – Abdelmajid Ennabli, que revient l’initiative du projet. Il s’agissait d’établir un fichier synthétique de chaque site historique classé, comprenant le décret de classement, la localisation administrative ainsi que la bibliographie essentielle s’y rapportant. En outre, ces sites ont été localisés sur des cartes au 1/50 000e de l’Office de la Topographie et de la Cartographie Tunisien – O.T.C. Cet atlas des sites classés se présente en deux parties :

- une liste scindée en sites dits archéologiques, c’est-à-dire datés de la période antique au haut Moyen Age, et en sites dits historiques d’époque moderne et contemporaine. Les sites « archéologiques » regroupent généralement des vestiges alors que les sites historiques sont composés de monuments souvent bien conservés.
- la deuxième partie est une carte au 1/1 000 000e quadrillée selon le système Lambert (repère orthonormé dont l’origine est située à Carthage). Plusieurs calques transparents se superposent. Ils comportent distinctement la localisation des sites archéologiques et historiques, le découpage administratif tunisien, le découpage des différentes campagnes de cartographie.

Réalisation

Liste des mille monuments classés

- 2 Dans un premier temps la liste des mille monuments classés par décrets a duirc ; être saisie dans une base de données simple du type **Excel**. Pour cela il était indispensable d’établir la liste minimale des renseignements (champs de données) à prendre en considération. Les champs étaient les suivants : numéro de fiche, gouvernorat (région), délégation (département), secteur (commune), site, nom antique, description du monument, coordonnées de l’ancien atlas de Tunisie (uniquement pour les sites antiques), coordonnées Lambert, numéro de carte O.T.C., période historique et date de décret.
- 3 Le nom antique a été retrouvé à l’aide de l’index du Père J.B. Chabot ¹ (faisant correspondre les noms actuels, les noms antiques et les coordonnées dans l’ancien atlas archéologique de Tunisie).

Localisation géographique des monuments

- 4 Grâce à la carte localisant les sites par rapport au découpage cartographique et réalisée par G. Hallier dans le cadre d’une mission de l’U.N.E.S.C.O., les sites non référencés par l’index de J.B. Chabot ont été localisés et intégrés dans la base de données.
- 5 Pour intégrer les données administratives, une carte informatique a été réalisée localisant de manière absolue les coordonnées des sites. Un « nuage » de points représentant les sites a été imprimé sur papier calque à la même échelle qu’une carte représentant le découpage administratif. Chaque site a été pointé sur ce document et les informations ont été enregistrées dans la base de données après avoir été contrôlées avec le Journal Officiel Tunisien (J.O.R.T.)

Toponymie et bibliographie

- 6 Nous avons souvent été confrontés aux problèmes de toponymie. La plupart des noms possèdent plusieurs appellations dès qu'ils sont traduits en langue européenne : La Goulette en arabe s'appelle Halk el Oued et peut s'écrire Halk al Wad, Porto Farina (appellation disparue) s'appelle en arabe Ghar el Melah. Ces exemples concernent des sites très connus. Or dès que l'on désire travailler d'une manière scientifique, cela pose un véritable problème. De plus certaines listes et documents se sont parfois révélés incomplets ou incertains. Il a donc été indispensable d'effectuer un contrôle systématique des cartes de l'O.T.C. L'utilisation du dessin vectoriel (type **Autocad**) a permis de réaliser des calques tout en étant complémentaire avec la base de données informatique.
- 7 La bibliographie a été réalisée par la suite. Elle a été strictement limitée à une liste d'ouvrages de référence établie par M. A. Ennabli². De nouveaux champs de données par ouvrage ont été ajoutés. La lecture méticuleuse de ces textes a permis de vérifier la localisation, la nature et le nom des sites.
- 8 Le document final, imprimé sur format reproductible par fiches, a été utilisé par l'I.N.P. avec l'aide de la Banque Mondiale pour établir la base de référence du projet de « gestion du patrimoine culturel de Tunisie » de 1997 à 1998.

Projet de gestion du patrimoine culturel en Tunisie

- 9 Le bureau d'études Memar, dirigée par M. Francesco Lavecchia, architecte, fut chargé de la réalisation. Le travail s'est déroulé en 1997-1998 en Tunisie avec des opérateurs locaux, et de jeunes Tunisiens diplômés en histoire. La mission était de réaliser, en une année et sur l'ensemble du territoire, une investigation permettant d'identifier sur place chaque monument historique classé avant 1956. Le cahier des charges prévoyait que l'on utilise les méthodologies scientifiques définies par le Conseil de l'Europe. Outre le développement d'un outil informatique de gestion du patrimoine, cela a été l'occasion de former un personnel pour l'inventoriage méthodique des sites et monuments.

Hierarchie des sites, ensembles et monuments

- 10 Sur la base des fiches d'indexation minimales du Conseil de l'Europe³, le catalogue a été organisé selon la hiérarchie suivante : sites, monuments et ensembles. Le site est un groupe de monuments, par exemple le site de Dougga est constitué de villae, du temple de Jupiter, etc.. L'ensemble est une structure monumentale complexe constituée de plusieurs édifices ou monuments. Certaines mosquées auxquelles sont accolées écoles ou midha peuvent être considérées comme étant des ensembles. Le monument est un édifice qui, selon sa situation, est isolé ou fait partie d'un ensemble. Chaque fiche d'ensemble et chaque fiche de monument se rapporte à un site. La fiche est un document qui permet de modéliser un site, un ensemble ou un monument. C'est pourquoi elle contient des données écrites indiquant les noms et vocables, la situation administrative, cadastrale et géographique, la description concise actuelle, la bibliographie, des données graphiques prises sur place, c'est-à-dire relevé à main levée et photographies couleur et noir et blanc.

Le système d'informations géographique

- 11 Le résultat du projet est matérialisé par un logiciel informatique nommé GEOSEM. C'est un système d'informations géographiques permettant, à partir d'une carte, d'avoir instantanément accès à la fiche d'un site, ensemble ou monument et à la documentation écrite ou graphique s'y rapportant, en particulier les photographies prises lors de la campagne d'investigation du projet.

Le projet opérationnel

- 12 Le projet opérationnel a débuté par une phase de conception et d'organisation d'un mois. Des séminaires de formation ont eu lieu durant deux semaines au musée de Carthage. Le lieu était propice à l'organisation des conférences et des travaux pratiques. Deux semaines de préparation des dossiers ont été nécessaires avant de partir sur le terrain. Deux équipes ont été formées : l'une chargée des investigations sur le patrimoine archéologique, la seconde sur le patrimoine historique. Après une période de huit mois, la finalisation et le récolement du fichier ont pris environ deux mois.

Conception–organisation

- 13 La phase de conception et d'organisation a été décisive, compte tenu de l'adaptation nécessaire pour travailler dans un pays situé hors d'Europe. Cependant l'accueil chaleureux des Tunisiens, la pratique de la langue française ainsi que la similarité de la législation avec celle de la France ont grandement facilité les démarches. Un siège opérationnel informatisé a été créé au musée de Carthage et deux véhicules ont été importés pour mener à bien le projet. L'institut National du Patrimoine (I.N.P.) mit à disposition un de ses collaborateurs pour faciliter l'importation du matériel (photocopieuses, appareils photos...) et des fournitures (pellicules photos...). Sur recommandation de l'I.N.P., un partenariat avec un bureau d'études tunisien fut mis en place pour exécuter le recrutement du personnel et le suivi des investigations concernant les monuments archéologiques.

Stage de formation

- 14 Le personnel du projet, composé d'une vingtaine d'étudiants et d'étudiantes tunisiens en histoire de l'art et de l'architecture, a été sélectionné puis formé durant deux semaines à Carthage. La première semaine du stage de formation était organisée en journées thématiques. Chaque journée était divisée en une matinée de conférence et une après-midi de travaux pratiques. La première journée fut consacrée à la présentation du projet. Le restant de la semaine, des praticiens italiens en cartographie, archéologie, architecture, photographie et informatique se sont chargés de la formation. Les conférences étaient traduites en langue française. A chaque discipline était associée une méthodologie pratique et simple appliquée au patrimoine. La semaine suivante des collaborateurs de Memar ont poursuivi la formation sur les sites archéologiques d'Utique et d'Oudhna.

- 15 Au terme de ce stage de formation, les personnes ont été soumises à un questionnaire et à quelques exercices permettant d'effectuer une évaluation. La totalité des personnes présentes a été retenue, compte tenu d'un immense enthousiasme et de la complémentarité des participants.

Préparation

- 16 Après le succès de la formation, une courte période de préparation a été nécessaire. Les fichiers ont tout d'abord été pré compilés à l'aide des informations qui étaient déjà disponibles sous la forme d'une base de données. Ils ont tous été imprimés sous forme de dossiers de manière à être prêts à servir sur le terrain. Les dossiers classés par sites comprenaient la fiche site, les fiches ensembles, les fiches monuments, des extraits photocopiés des ouvrages de référence (voir bibliographie) et un extrait couleur des cartes de l'Office de la Topographie et de la Cartographie au 1/50 000e. L'ensemble de ces dossiers prêts à l'emploi a été préparé et géré au bureau opérationnel du musée de Carthage.

Campagne d'investigation sur le territoire

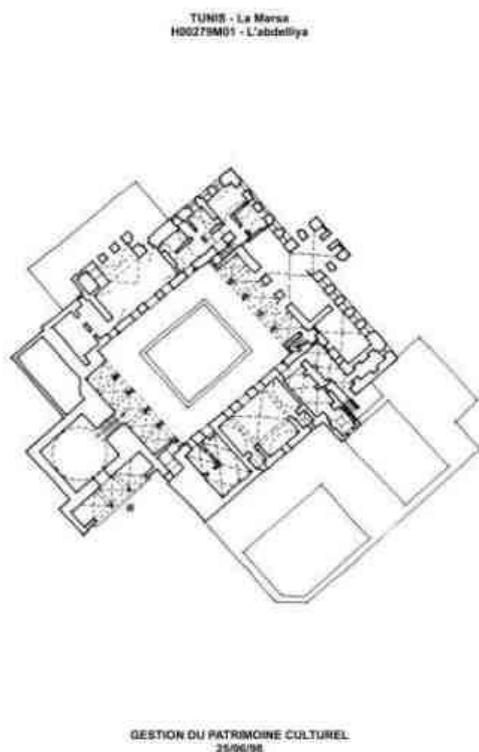
Figure 2



- 17 Les équipes étaient constituées de trois personnes. Chaque équipe était responsable d'un ou plusieurs secteurs géographiques. Dans un souci d'efficacité, chaque personne était responsable d'une tâche précise selon sa capacité évaluée pendant la période de formation. Pendant qu'une personne prenait des notes pour décrire l'état actuel de l'édifice et indiquer la position à l'aide d'un G.P.S., une deuxième s'occupait du relevé en plan à main levée avec des indications et une troisième prenait les photographies

couleur et noir et blanc à l'aide de deux appareils. Sur place toutes les photographies étaient décrites, localisées et numérotées sur le relevé par la personne chargée du croquis.

Figure 3



- 18 Le bureau d'étude tunisien spécialisé dans l'archéologie a effectué les investigations sur les sites antiques de l'ensemble du territoire, encadré par une archéologue italienne, Mme Baldoni. Les investigations sur les sites historiques, c'est-à-dire arabo-musulmans, ont été réalisées par l'équipe chargée de la gestion du bureau opérationnel de Carthage.
- 19 Avant de partir, on localisait précisément les sites à visiter et le matériel était contrôlé (dossier, appareils, pellicules, G.P.S., etc.). Hormis quelques sites très réputés, une multitude de petits sites fut difficile d'accès et nécessita parfois plusieurs jours de recherche. Il fallut souvent faire preuve d'imagination ou faire appel aux habitants de la région pour retrouver les traces d'un ancien mausolée enseveli ou démembré, les éléments étant réemployés dans l'habitat. Pourtant, de manière générale, loin du tourisme et des restaurations abusives un grand nombre d'édifices est encore dans un état remarquable de conservation et d'authenticité.
- 20 De retour, les dossiers étaient rapportés au bureau d'étude tunisien puis les équipes contrôlaient l'intégrité des données prises lors de la visite. Ils étaient remis ensuite au bureau de Carthage accompagnés des pellicules photos et des relevés en échange de nouveaux dossiers et pellicules destinés aux visites suivantes. Des corrections de texte et de datation étaient apportées en fonction de la bibliographie. Les pellicules photos étaient inventoriées, les fiches saisies et les dessins scannés. L'ensemble de ces données sur cédéroms et pellicules photos était envoyé par courrier en Italie pour être intégré

au logiciel final. Toutes les photographies ont été développées et scannées pour être sauvegardées sur CD Photo au laboratoire de Memar en Italie.

Finalisation du projet

- 21 Pendant deux mois, malgré quelques sites difficiles à trouver, les équipes se sont consacrées au bureau de Carthage à la finalisation du projet en apportant des compléments d'informations et en continuant les corrections sur les fiches. Plusieurs collaborateurs tunisiens des équipes se sont rendus en Italie pour compléter les fiches, intégrer des données supplémentaires en fonction de nouvelles références bibliographiques, participer à la numérisation des photographies et des plans. Cela a été une excellente opportunité d'échanges culturels. Parallèlement le logiciel de gestion du patrimoine en développement était pratiquement achevé.
- 22 Un « bureau du catalogue » a été ouvert au siège de l'I.N.P. dans la Médina de Tunis. Le matériel opérationnel y a été installé, à savoir les ordinateurs en réseau, le scanner et l'ensemble des archives originales papier et les pellicules photographiques. Deux collaborateurs du projet ont été recrutés en tant qu'opérateurs sous l'autorité du directeur de l'I.N.P. Afin de se perfectionner, ils ont été plusieurs fois envoyés en Italie dans les bureaux de Memar.
- 23 Ce projet d'atlas à l'échelle d'un territoire a permis d'évaluer la possibilité d'effectuer une mission d'investigation sur une courte durée. L'objectif a été atteint car il avait été très clairement cerné et défini. Cette mission s'est cantonnée au catalogage méthodique des sites, ensembles et monuments classés par décret avant l'Indépendance de la Tunisie en 1956, conformément au souhait de l'I.N.P. Les descriptions très synthétiques effectuées sur place ont pour but de décrire les lieux dans leur état actuel et n'entrent aucunement en concurrence avec les études scientifiques des archéologues et des historiens qui travaillent sur ces sites bien au contraire, le fichier s'enrichit de jour en jour grâce à leur précieuse documentation.

Figure 4



- 24 Des sites d'Italie et de Roumanie ont été inventoriés selon la même méthodologie. Depuis peu, la Banque Mondiale a fait réaliser un projet similaire au Yémen dans la région du Wadi Hadramawt. La barrière culturelle et linguistique a été franchie grâce à l'amélioration par la pratique de la méthodologie, au perfectionnement des outils (photographie numérique) et à la simplification de la formation.

NOTES

1. Conservé à l'origine à la bibliothèque du musée de Carthage.
2. Bibliographie : Peyssonnel, Jean André. **Relations d'un voyage sur les côtes de Barbarie**, 1724-1725. Guerin, Vincent. **Voyage en Tunisie**. Tomes I et II, 1862. Cagnat, René. **Archives des Missions** IX, 1882 ; XI, 1885 ; XII, 1885 ; XIV, 1888. Saladin, Henri, Cagnat, René. **Archives des Missions** XIII, 1887 ; **Nouvelles archives des Missions** II, 1892. Poinssot, Julien. **Bulletin des Antiquités Africaines** I et II, 1882, 1883, 1884. Tissot, Charles. **Géographie comparée de la province romaine d'Afrique**. 1888. Dhiel, Charles. **Nouvelles archives des Missions** II, 1893. Gaukler, Paul, Cagnat, René. **Temples Païens**, 1898. Gaukler, Paul. **Les Basiliques chrétiennes**. 1913. **Enquête sur les installations hydrauliques en Tunisie** I et II, 1897, 1902. Pflaum, H.G. **Romanisation de l'ancien territoire de la Carthage Punique** - Antiquités Africaines. 1970. Troussset, Pol. **Etude d'Antiquités Africaines**. C.N.R.S., 1974. Lepelley, Claude. **Les cités de l'Afrique romaine au Bas Empire** II, 1981.

3. Voir : Recommandation n° R(95)3 du Comité des ministres aux Etats membres relative à la coordination des méthodes et des systèmes de documentation en matière de monuments historiques et d'édifices du patrimoine architectural.

RÉSUMÉS

Le projet de « gestion du patrimoine de Tunisie » s'est déroulé de 1997 à 1998 sur l'ensemble du territoire tunisien. L'objectif était de réaliser un atlas exhaustif des monuments historiques classés de Tunisie. La réalisation s'est déroulée en deux phases : l'atlas des monuments historiques classés de Tunisie identifiant et localisant sur des cartes les monuments, réalisé sous l'autorité du directeur des sites et monuments de Tunisie de l'Institut du Patrimoine à Tunis et une seconde phase d'organisation d'un fichier d'investigation sur le territoire et de développement d'un système d'information géographique réalisé sous la direction du bureau d'études italien Memar.

In Tunisia, the Executive for sites and monuments at the national Institute for heritage, took the initiative of preparing an atlas of 1 000 historical monuments recorded before the independence of the country in 1956. The atlas was produced between 1996 and 1998. To begin with, a notice on each site was drawn up, with a distinction made between archaeological sites and historical sites of modern times. After checking in the field, their location was recorded on mapping documents. The files were then integrated into a geographical information system, associating each site with written, photographic and other graphic documents. This work was realised under the technical and scientific direction of the Memar Italian research department.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Tunisie, inventaire du patrimoine, système d'information géographique, architecture

AUTEUR

MATHIEU JULIEN

Architecte du patrimoine. mathieujulien@operamail.com

Dossier central : les horizons de l'inventaire

Rapports de mission

Arménie

François Verdier

Introduction

- 1 L'Arménie est un petit pays (29 000 km²) de trois millions d'habitants situé à l'extrémité sud-est de l'Europe, au sud du Caucase, sur de hauts plateaux (altitude 1 500 m) dominés par deux volcans : le mont Ararat, culminant à 5820 m, en Turquie, et le mont Aragat, au centre du pays. Il y fait très chaud l'été et les hivers sont particulièrement rigoureux, mais grâce à l'irrigation du fleuve Araxe et de nombreux cours d'eau et lacs, l'agriculture s'y est développée très précocement dans de petites plaines. Paradis terrestre du livre de la Genèse, c'est là que serait née la culture de la vigne. Le pays reste partagé entre villages de paysans et de bergers, s'opposant à de très grandes agglomérations comme Yerevan, la capitale qui avec plus d'un million d'habitants s'est développée, depuis le début du XX^e siècle pour former une grande métropole industrielle et moderne.

Figure 1



Monastère de Novarank, à Erégnadzor (Arménie) vue générale
 Phot. Inv. F. Verdier © Inventaire général, ADAGP, 1993

- 2 Yerevan, fondée il y a plus de trois mille ans, ce qui en fait l'une des plus anciennes capitales européennes, a vu se développer un croisement continu de civilisations, depuis le royaume ourarte, submergé par les Scythes et rapidement dominé par les Mèdes puis les Perses. Intégrée dans l'empire d'Alexandre, elle reste partagée entre les Parthes et les Romains. Le pays est christianisé dès le III^e siècle. La conquête arabe et l'introduction de l'Islam n'empêchent pas le développement de fortes communautés arméniennes dans toutes les villes du Proche-Orient (la Cilicie) et le maintien d'une puissante noblesse chrétienne. Depuis la fin du Moyen Age, l'Arménie est disputée entre les Perses et les Turcs avant d'être partagée et progressivement dominée par les Russes, avec les autres pays du Caucase. Après les terribles massacres de 1895-1896, puis surtout ceux de 1915-1916, et la mort ou la déportation de plus de 2 millions d'Arméniens, le pays se replie sur son territoire actuel et devient rapidement l'une des républiques soviétiques d'URSS. Depuis 1992, la République d'Arménie est un état indépendant, membre de l'O.N.U. et pays associé au Conseil de l'Europe.

Figure 2



Eglise Saint Astvatzatzine, au monastère de Sevan, près du lac Sevan (Arménie), vue générale
 Phot. Inv. F. Verdier © Inventaire général, ADAGP, 1993

- 3 Nourri de cet héritage culturel exceptionnel, le patrimoine de l'Arménie se partage entre les vestiges enfouis d'une multitude de villes et de sites ruinés par d'incessants conflits, et un ensemble très dispersé d'églises témoignant de la continuité depuis près de 2 000 ans d'une civilisation chrétienne, isolée et originale mais incontestablement liée aux grands courants de création et d'organisation sociale et politique de l'Europe de l'Est. Ces églises, certaines remontant au VII^e siècle, la plupart datant du XI^e ou du XII^e siècle, forment une famille architecturale particulièrement séduisante pour l'histoire de l'architecture. De proportions souvent modestes, elles impressionnent par la perfection de leur parti, la qualité de leur mise en œuvre et la richesse de leurs décors sculptés. Très proches des premiers modèles d'architecture chrétienne, elles portent, inaltérés, les principaux caractères des édifices carolingiens et romans d'Europe de l'Ouest. Mais mieux que dans l'empire romain d'Occident, elles ont hérité des procédés de construction de l'Antiquité : maîtrise d'une grande variété de pierres à bâtir, conception géométrique des plans, tracés réguliers des élévations, utilisation des procédés de maçonnerie les plus élaborés, maîtrise de toutes les formes de voûtes et de couvertures. Malgré l'état d'abandon ou de ruine dans lequel beaucoup se trouvent aujourd'hui, et tout en sachant que la plupart ont été détruites ou sont aujourd'hui inaccessibles, l'ensemble, bien identifié et largement publié, constitue le noyau essentiel du patrimoine arménien.

Figure 3



Visite de chantier d'une équipe du CRMA au Monastère de Novarank
 Phot. Inv. F. Verdier © Inventaire général, ADAGP, 1993

- 4 Le pays recèle cependant bien d'autres formes de patrimoine et, pour s'en tenir aux ensembles construits, on y découvre de nombreux ouvrages fortifiés, les vestiges de palais et de villes, des ponts, des édicules chrétiens comme des stèles ou des croix, les *chapkars* (plus de 2 000 ont été recensées). A cet héritage religieux médiéval s'ajoute le développement des villes au XIX^e siècle avec quelques immeubles bourgeois à Yerevan, et surtout le très vaste mouvement de construction du pays depuis le début de ce siècle. Dans le cadre des programmes de développement des capitales soviétiques, mais avec une visible autonomie de création nationale, nombre de monuments, édifices publics, logements, établissements industriels ont été mis en chantier, principalement depuis la Seconde Guerre mondiale, à commencer par l'aménagement de Yerevan qui a développé, depuis 1925, un plan d'urbanisme cohérent et ambitieux.

La situation en 1993

- 5 La décomposition de l'U.R.S.S. en 1991 a amené de grands changements politiques et économiques en Arménie. Un nouveau gouvernement démocratique a été installé qui a dû faire face à toutes sortes de difficultés : politiques, guerre avec le pays voisin, l'Azerbaïdjan, blocus économique et énergétique, départ des responsables russes... Dans ce contexte très peu favorable, le gouvernement a clairement souhaité mettre en œuvre une politique culturelle faisant ressortir l'identité nationale arménienne et un ministère a été spécialement consacré au patrimoine. Il s'est tourné en 1992 vers la communauté internationale pour obtenir une assistance et a demandé à la France d'étudier les possibilités d'une coopération dans les domaines de l'archéologie, de la restauration des monuments historiques et de l'informatisation des données établies dans le cadre de l'inventaire des monuments.

- 6 Une mission d'étude à Yerevan a été organisée par la direction du Patrimoine, mission des relations internationales, en septembre 1993, dès la fin du conflit armé avec l'Azerbaïdjan.

Premier contact

Figure 4



Echafaudages de l'église Katorikée du couvent de Marmachen à Achourian (Arménie)
Phot. Inv. F. Verdier © Inventaire général, ADAGP, 1993

- 7 Une visite sur place a permis à trois responsables de services patrimoniaux français d'évaluer la situation existante après le départ de l'administration soviétique. Sous la conduite du responsable de la mission des relations internationales, un conservateur de l'Archéologie, un architecte en chef des Monuments historiques et un conservateur de l'Inventaire général ont été accueillis par leurs homologues arméniens. La première analyse pour les trois domaines étudiés a montré d'une part un étonnant parallélisme entre les structures professionnelles encore en place en Arménie et celles fonctionnant en France. Par contre le total blocage de la situation arménienne, paralysée par l'absence de nombre d'agents mobilisés ou émigrés vers les pays occidentaux, le manque de ressources et de moyens de transport, provoquant la mise en veille de tous les programmes en cours ont pu être constatés.
- 8 Les techniques de conservation des monuments anciens ont été évaluées par l'architecte des Monuments historiques qui a rapidement compris la totale rupture entre les métiers traditionnels du bâtiment et les moyens mis en œuvre par l'administration soviétique (essentiellement les renforcements de béton armé) responsables des mauvais résultats observés et des nouveaux désordres constatés sur

les édifices consolidés. Des stages de formation aux techniques anciennes de mise en œuvre et les procédures de retour à des méthodes traditionnelles, par exemple l'emploi de la chaux vive, ont été proposés en France aux techniciens arméniens.

- 9 Le service arménien d'inventaire, le CEMA (Centre d'Etude des Monuments d'Arménie), est apparu dans ses missions, ses moyens et son organisation comparable avec un service régional d'Inventaire en France. Depuis 1972, l'administration soviétique l'avait installé, sous le contrôle de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg. A la fois centre de recherche sur les monuments anciens et service d'inventaire au sens français du terme, le CEMA a pendant une vingtaine d'années constitué une documentation scientifique sur environ 30 000 édifices ou édicules historiques. Comme en France, des équipes de chercheurs historiens d'art, techniciens (photographes et dessinateurs) ont établi des monographies selon des programmes topographiques. Les niveaux scientifiques et techniques des enquêtes, la qualité de mise en forme des dossiers, la méthodologie, n'étaient probablement pas aussi développés que pour l'inventaire français, mais dans les dernières années, un début d'enregistrement de données avait été entrepris par l'Académie des Sciences sur des ordinateurs soviétiques (en langue russe). Une très impressionnante documentation est ainsi classée et assez bien conservée au centre des archives de la direction du Patrimoine, mais la rupture avec l'administration soviétique a brutalement coupé toute possibilité de valider et de poursuivre l'informatisation de ces données.
- 10 Compte tenu de la qualité des dossiers déjà établis sur le patrimoine arménien, il était facile d'imaginer que leur informatisation posait quelques problèmes techniques (un minimum d'équipement et de formation) et scientifiques (mise en place d'un système d'analyse de données). La première proposition faite a été d'accueillir en France un conservateur de l'Inventaire arménien pour un stage général de formation.

Premier stage

- 11 Pendant trois mois, à l'automne 1994, une conservatrice arménienne a ainsi été accueillie au service régional de l'Inventaire de Haute-Normandie. Cette conservatrice, parlant le français, n'était jamais allée en Europe de l'Ouest et n'avait jamais utilisé un micro-ordinateur.
- 12 Son installation dans une équipe à peu près équivalente à celle du CEMA, dans une région déjà largement inventoriée, où le nombre de dossiers ouverts est comparable à la documentation arménienne, lui a permis de découvrir un fonctionnement technique et scientifique utilisant à tous les stades l'informatique documentaire.
- 13 Le programme du stage comprenait des formations dans trois directions : situation des politiques et stratégies patrimoniales en France, maîtrise des outils techniques (logiciel documentaire, réseaux) et application à l'activité de recensement, de recherche et de diffusion des connaissances.
- 14 L'évolution des actions conduites par l'Etat dans le domaine du patrimoine a été présentée à la stagiaire par le suivi des Entretiens du Patrimoine, la participation aux manifestations alors organisées pour les 30 ans de l'Inventaire, la rencontre sur les stratégies Inventaire-collectivités locales organisé à Saint-Denis.

Figure 5



Marseille, Centre de la culture arménienne. Présentation de l'exposition de photographies du patrimoine arménien

Phot. Centre de la culture arménienne. Droits réservés

- 15 La formation à l'informatique documentaire s'est appuyée sur un stage Texto du ministère de la Culture et une pratique quotidienne. Elle a réalisé, à titre d'application, une petite base documentaire de gestion de photographies sur une centaine de phototypes arméniens, apportés pour préparer une exposition sur le patrimoine de son pays.
- 16 L'activité régulière d'un service régional a été vécue au quotidien en intégrant ponctuellement les équipes sur le terrain et en suivant le travail des chercheurs selon leurs spécialités et dans leur usage des bases de données. En particulier, la stagiaire a pu découvrir les objectifs et le fonctionnement du Système descriptif de l'architecture et utiliser la base nationale Mérimée.
- 17 Le bilan de ce stage a paru particulièrement positif, au-delà de ce qui avait été espéré, et probablement pour deux raisons : malgré le décalage culturel et la grande différence de moyens d'action, la stagiaire arménienne s'est avérée particulièrement apte à comprendre et maîtriser les outils informatiques et l'abord des bases de données documentaires. L'autre raison est probablement que, au-delà de la différence de contexte politique et économique entre les deux pays, la méthode d'analyse du patrimoine, et les éléments patrimoniaux eux-mêmes, sont assez proches pour qu'une transposition se conçoive facilement entre les deux services.

Maquette du système descriptif

- 18 De retour en Arménie, la conservatrice a rendu compte de l'organisation découverte en France à ses autorités administratives qui lui ont commandé la conception d'un système descriptif adapté au patrimoine arménien. Ainsi pendant l'année 1995, sur une grille proche de celle utilisée en France, des maquettes de notice d'analyse ont été ébauchées, les premiers thésaurus élaborés ainsi que la conception du système de géo-référencement des données. Ce premier système a reçu l'aval des autorités arméniennes qui ont souhaité quelques développements particuliers comme des champs décrivant les risques telluriques donnant l'altitude des monuments, leur, ou l'intégration d'édicules mineurs ou d'éléments de décor (les *chatkars*).
- 19 Traduite en français, une première version du système descriptif nous a été adressée début 1996 : la proposition déjà très élaborée a justifié de poursuivre pleinement la coopération engagée et de résoudre le problème de l'absence d'équipement informatique de nos collègues arméniens.

Equipement du CEMA

- 20 Si la situation matérielle arménienne s'était depuis 1994 relativement bien rétablie (le courant électrique redevient alors mieux distribué), il n'était toujours pas possible de prévoir sur place un équipement informatique franco arménien. La mission des relations internationales a obtenu fin 1996 le versement d'une subvention à l'association de coopération internationale qui a alors pris en charge cet investissement (PC, onduleur, imprimante, graveur CDI, logiciel).
- 21 Une autre difficulté se posait : la langue et l'écriture arménienne utilisent un alphabet spécifique que les grands logiciels ne maîtrisent pas. Pourtant la volonté de nos collègues, tout à fait justifiée, est d'utiliser leur langue nationale pour ce travail d'inventaire. La solution a été trouvée en utilisant un convertisseur de fonte qu'ils nous ont fourni, et le logiciel *Texto* de Chemdata, très largement utilisé en France par les services scientifiques et culturels, s'est révélé capable de gérer les bases de données dans cette langue et cet alphabet particulier.
- 22 Cet équipement, acquis en France, a été transporté en Arménie, installé au CEMA et les premiers tests en arménien réalisés.

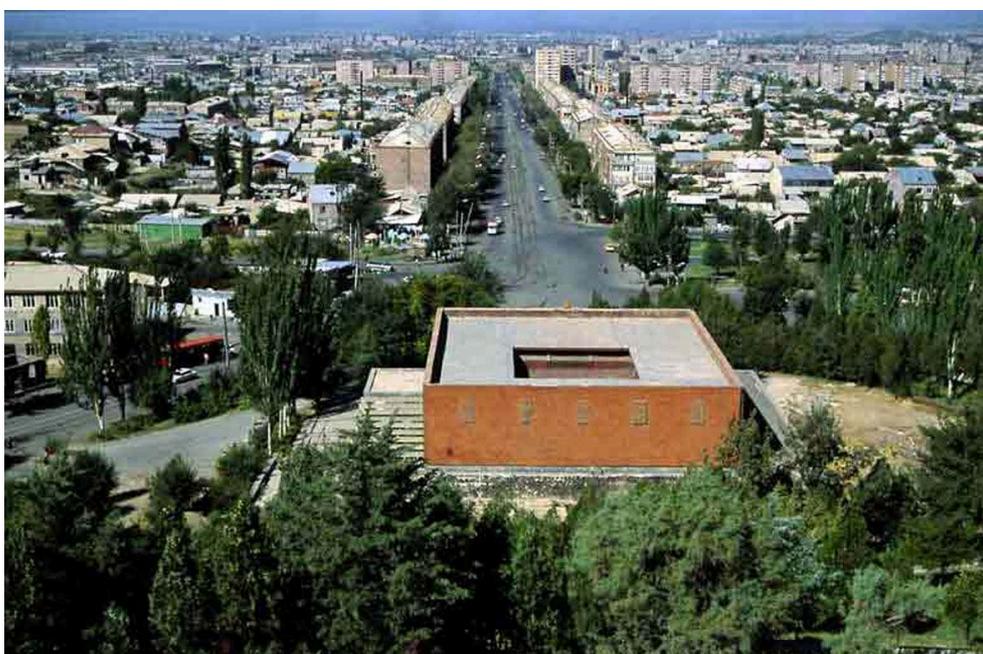
Formation aux logiciels documentaires

- 27 Compte tenu des difficultés de circulation (absence de carburant pour les déplacements), c'est la ville de Yerevan qui est traitée en priorité, dans la perspective d'une publication du type des *Indicateurs du Patrimoine*.

Deuxième stage

- 28 Depuis le début de la coopération, la mise en place progressive des programmes a initié nos collègues arméniens à l'étendue des développements de maîtrise et de circulation de l'information que permet l'informatique. Rapidement, ils ont compris à la fois l'élargissement des champs du patrimoine et la possibilité, par la mise en circulation des connaissances, de sensibiliser l'opinion et de favoriser la conservation des édifices dans le cadre des aménagements urbains.

Figure 7



Yérévan (Arménie), vue d'une partie de la ville depuis la forteresse de Erébouni, au dessus du Musée archéologique national

Phot. Inv. F. Verdier © Inventaire général, ADAGP, 1993

- 29 La ville de Yerevan conserve quelques édifices anciens, mais a été essentiellement développée, depuis 1920, comme capitale de la République d'Arménie. Vaste cité-jardin, elle s'est étendue jusqu'aux années 1980, selon un urbanisme très contrôlé et une programmation particulièrement régulière. Aujourd'hui, les structures politiques, les difficultés matérielles et les influences économiques les plus ouvertes vont remettre en cause les partis construits comme la simple conservation de nombreux éléments dégradés, abandonnés ou convertis dans l'urgence.

Figure 8



Maquette d'une page de l'indicateur du patrimoine de la ville de Yérévan (Arménie)
 Phot. Inv. F. Verdier © Inventaire général, ADAGP, 1999

- 30 Le CEMA a envisagé avec la ville de Yerevan d'aborder le patrimoine urbain en traitant la documentation par l'informatique et en prévoyant une publication des éléments les plus significatifs (soit un millier de bâtiments). Pour réaliser cet objectif, une poursuite de la coopération a été décidée selon deux perspectives : traitement de l'image (numérisation) et publication du recensement par exploitation directe de la base de données.
- 31 En 1999, année où le service régional d'Inventaire mettait en chantier la publication de l'Indicateur de la Ville du Havre (dont l'illustration est numérisée sur le poste du laboratoire photographique), un nouveau stage a été proposé aux agents du CEMA, portant sur l'analyse des ensembles urbains, la préparation à l'édition d'Indicateurs et la numérisation de fonds photographiques. La même conservatrice arménienne qui suit depuis l'origine le programme d'informatisation et son collègue photographe chargé du laboratoire du CEMA, ont reçu la formation de base et devaient proposer à leurs autorités administratives l'édition de l'inventaire de la ville de Yerevan.
- 32 Depuis cette date, l'équipe du CEMA continue à travailler dans un contexte qui reste difficile. Actuellement, cet organisme développe une nouvelle politique axée sur la protection au patrimoine mondial de l'humanité. Il a participé, à l'automne 2002, au congrès de l'UNESCO et complète la liste des monuments qui devraient bénéficier de cette protection. Un site donnant des informations sur le patrimoine arménien a été créé.

RÉSUMÉS

L'Arménie est une petite république du Caucase, à la limite sud-est de l'Europe, qui a gagné son autonomie en 1990 après l'ouverture du bloc soviétique. Le nouveau Ministère du Patrimoine a sollicité la coopération de la France pour mettre en place une nouvelle politique culturelle. Tout d'abord, une évaluation sur place de la situation dans les domaines des monuments historiques, de l'archéologie et de l'Inventaire a permis d'envisager les réponses à proposer. Pour la demande d'informatisation des dossiers d'inventaire déjà réalisés sous l'autorité de l'Académie de Saint-Petersbourg, nous avons proposé de former des chercheurs arméniens aux méthodes et techniques de l'Inventaire général. L'accueil d'une stagiaire pendant trois mois au service régional de l'Inventaire de Haute-Normandie a été suivi par la mise en place d'un équipement informatique à Yérévan, puis par l'accueil et la formation de techniciens informaticiens et photographes arméniens. De retour dans leur pays ils ont commencé à remettre en place un service d'inventaire dont le programme comprend la création d'une base de données patrimoniales, le recensement de la ville de Yérévan, la numérisation d'images pour la publication d'un indicateur du patrimoine et la préparation de dossiers de protection au titre du patrimoine mondial.

The Armenian heritage comprises both archaeological remains of towns destroyed by never-ending wars and a number of old churches from the eleventh and twelfth centuries. Yerevan, the capital of Armenia, was founded three thousand years ago and is one of Europe's oldest capitals. From 1925 it has developed according to an ambitious urban planning project. After the major political upheavals of 1991, a special ministry was created to look after the architectural and movable heritage of the country and to promote the Armenian national identity. A mission in Yerevan was organised by the French Heritage Direction in 1993, subsequently enabling two Armenian civil servants, a heritage curator and a technician, to work in France in 1994 and 1997. They worked in collaboration with the Regional service for cultural affairs in the Haute-Normandie region, which is developing its cultural co-operation with Armenia.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Arménie, architecture religieuse, architecture civile, inventaire du patrimoine

AUTEUR

FRANÇOIS VERDIER

Inspecteur général de l'Inventaire, Direction de l'architecture et du patrimoine.

francois.verdier@culture.gouv.fr

Bolivie

Jean-François Luneau

Introduction

- 1 Deux missions ont été effectuées en Bolivie en 1995 et 1996, à la demande de l'ambassade de France pour aider à la création de bases de données sur le patrimoine mobilier. Une troisième mission est envisagée pour valider le système descriptif et réaliser une base test.

Le secrétariat national de la Culture et ses services patrimoniaux

- 2 La direction nationale du Patrimoine monumental en Bolivie, qui est peu ou prou l'équivalent de la direction de l'Architecture et du Patrimoine en France, dépend du secrétariat national de la Culture. Elle se compose du Centre national de catalogage du patrimoine artistique, service d'inventaire spécialisé dans le patrimoine mobilier, du Centre national de conservation et de restauration des biens immeubles, service chargé de la protection et de la restauration du patrimoine immobilier mais aussi de son inventaire, du Centre national de conservation et de restauration des biens meubles, atelier de restauration des peintures, sculptures, tissus, métaux et verres, et enfin du Musée national d'art. L'archéologie et l'ethnologie relèvent chacune d'une direction spécifique.
- 3 Le travail d'inventaire du patrimoine relève donc de deux instances : le Centre national de catalogage du patrimoine artistique pour les objets mobiliers, et le Centre national de conservation et de restauration des biens immeubles pour l'architecture.
- 4 En Bolivie les premières enquêtes d'inventaire du patrimoine mobilier remontent à 1973. Elles furent réalisées par l'Institut des Etudes boliviennes de l'Université de Saint-André. Le Centre national de catalogage du patrimoine artistique a été fondé en 1975 pour poursuivre les tâches initiées par l'Institut des études boliviennes. Ses principales missions sont assez proches de celles de l'Inventaire général français, et si les textes ne

reprennent pas la déclinaison « recenser, étudier et faire connaître », le but du service est identique, de même que l'ambition de couverture photographique du territoire. En 1996 le service est composé de six personnes : un directeur, deux chercheurs, un photographe, une secrétaire et un factotum.

- 5 A l'occasion d'une enquête d'inventaire, les chercheurs et le photographe se rendent ensemble sur le terrain. Pour chaque objet sélectionné, les chercheurs remplissent une fiche d'analyse, et le photographe prend une ou plusieurs vues en 24x36. En outre, un autre service, le Département audiovisuel du Secrétariat national de la culture, accompagne souvent le Centre national de catalogage du patrimoine artistique dans ses campagnes. L'édifice inventorié est filmé en un long travelling qui permet de conserver la mémoire de l'emplacement des objets. Au retour les fiches sont mises en forme sans recours à l'informatique et reçoivent une photographie prise de chaque objet. Le film, quant à lui, est indexé image par image pour alimenter un fichier manuel dont le classement par département, commune et édifice permet de retrouver les images de chaque objet filmé. Les enquêtes de terrain ne sont jamais précédées de dépouillement d'archives, mais un complément de recherche bibliographique est effectué a posteriori.

Demandses d'assistance

Figure 1



Etat de Santa Cruz, Concepcion, église de la Conception. La vierge à l'enfant
Phot. Inv. J.-F. Luneau © Inventaire général, ADAGP, 1998

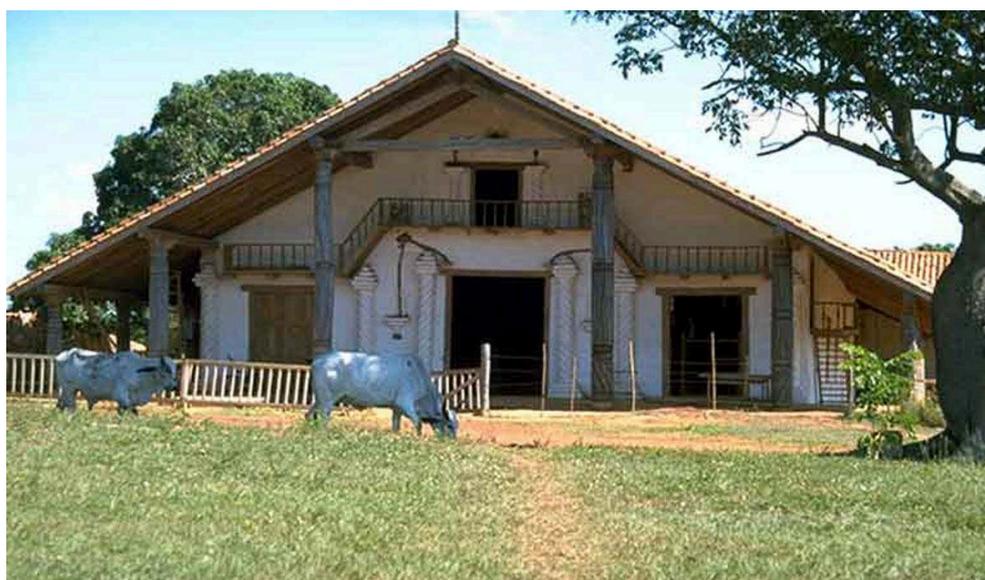
- 6 Bien qu'il vise à la couverture du territoire, le Service d'inventaire bolivien n'a pas toujours procédé selon une méthode strictement topographique, mais plutôt ponctuellement en fonction des financements possibles des études. Les campagnes d'inventaire des objets mobiliers ont été financées par l'Organisation des Etats Américains (O.E.A.), à la fin des années 1970, puis par l'UNESCO dans les années 1980.

Cette conduite pragmatique a permis au service d'accumuler une documentation importante estimée à 11 000 fiches, ce qui représente approximativement 40 % du patrimoine mobilier religieux du territoire.

- 7 Les difficultés conjoncturelles ne permettent plus de poursuivre rapidement l'objectif de couverture du territoire : le secrétariat national de la Culture ne dispose pas des moyens logistiques qui permettraient au Centre national de catalogage du patrimoine artistique d'effectuer de nouvelles enquêtes. Le service ne peut se rendre sur le terrain que lorsqu'un vol a été commis, soit pour inventorier ce qui reste, soit pour noter ce qui a disparu, lorsque l'inventaire a déjà été réalisé.
- 8 Le patrimoine bolivien est très menacé, notamment par les vols commis dans les églises rurales (entre un et cinq déclarés par mois en 1995). Les vols ainsi que les fouilles clandestines favorisent la sortie de nombreux objets hors du territoire. Le pays connaît en outre des destructions iconoclastes qui sont le fait de personnes converties par des mouvements hostiles aux rites catholiques, et aux objets et images qui les accompagnent.
- 9 Dans ces conditions, le traitement informatisé des objets mobiliers apparaît comme une tâche nécessaire, possible et utile. Possible car il s'agit d'un travail de bureau réalisable à court terme même si le service manque de moyens, et utile parce qu'elle permettrait une meilleure gestion de la documentation et notamment sa diffusion rapide par les réseaux à la police des frontières et aux services douaniers.
- 10 C'est la raison pour laquelle, au mois de juin 1995, le Centre national de catalogage du patrimoine artistique a demandé à l'ambassade de France une assistance technique en vue de l'informatisation de la documentation sur les objets mobiliers de Bolivie.

Mission de décembre 1995

Figure 2



Etat de Santa Cruz, Santa Ana, église Sainte-Anne. Façade de l'église
Phot. Inv. J-F. Luneau © Inventaire général, ADAGP, 1998

- 11 Un conservateur du patrimoine s'est rendu, pour une mission de 12 jours, à La Paz où s'est tenu un séminaire réunissant des membres du Centre national de catalogage du patrimoine artistique, du Centre national de conservation et de restauration des biens immeubles et de plusieurs musées de Bolivie. L'objectif était de confronter les méthodes d'inventaire en cours dans les deux pays. Une démonstration sur les bases de données françaises pour l'architecture et le mobilier a permis de concrétiser cet échange de vues.
- 12 A la suite de ce séminaire, il s'est avéré nécessaire de faire un état des besoins et des moyens du Centre national de catalogage du patrimoine artistique, d'entreprendre un bilan de la documentation existante et de l'équipement informatique. Cet équipement consiste en un ordinateur Macintosh et le logiciel File Maker Pro. Un test portant sur une cinquantaine de notices avait déjà été effectué. Le Centre national de catalogage du patrimoine artistique s'est engagé à réaliser un cahier des charges en vue de la création d'une base de données. L'ambassade de France à La Paz a conditionné la poursuite de la mission d'assistance technique à la production de ce cahier des charges.

Mission de décembre 1996

- 13 La deuxième mission a duré 13 jours. Le travail conjoint du chercheur français et du Centre national de catalogage du patrimoine artistique a consisté d'une part à la mise au point finale du cahier des charges et d'autre part à la réalisation de la première ébauche du système descriptif de la base de données. Celle-ci est baptisée HOLGUIN en référence à Melchior Perez Holguin, peintre andin de la fin du XVII^e siècle.
- 14 La structuration du fichier s'est effectuée sur la base de la documentation déjà réalisée. Le produit de ce travail est un tableau récapitulatif des champs, indiquant leur contenu, leur typographie et leurs caractéristiques techniques. La dénomination fonctionnelle de l'objet qui auparavant n'était pas distinguée du titre de l'oeuvre a été ajoutée.

Figure 3



Etat de Santa Cruz, San Miguel, église Saint-Michel. Chaire
 Phot. Inv. J-F. Luneau © Inventaire général, ADAGP, 1998

- 15 Un travail important sur les lexiques associés à chaque champ a également été nécessaire en s'inspirant d'un projet ancien datant des années 1980. En outre, le Centre national de catalogage du patrimoine artistique a créé des listes d'objets, de techniques et de sujets iconographiques, qui constituent les annexes du texte de la convention entre la Bolivie et les Etats-Unis sur le trafic des œuvres d'art.

Conclusion

- 16 Une troisième mission est envisagée, pour valider le système descriptif et réaliser une base test d'une centaine de notices. Un second projet dérivé du premier est désormais prêt. Il s'agit de créer une visite virtuelle des Missions Jésuites de Chiquitos réalisée à partir des photographies et des textes fournis par le Centre national de catalogage du patrimoine artistique. Le sujet concerne des sites patrimoniaux majeurs de Bolivie inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Ce produit pourrait être diffusé dans la collection Itinéraires du patrimoine sur le serveur du ministère de la Culture français, en version bilingue.
- 17 Les principes qui ont guidé cette mission peuvent servir de base à d'autres expériences du même ordre. Ici comme ailleurs, il importe de ne pas réaliser la base de données à la place du pays d'accueil, mais bien de favoriser la prise en charge de l'ensemble du projet par ce pays.

RÉSUMÉS

A la demande de l'Ambassade de France à La Paz, deux missions ont été effectuées en Bolivie en 1995 et 1996 afin de participer, avec le Centre national de catalogage du patrimoine artistique, à la création d'une base de données sur le mobilier. Cette opération est rendue nécessaire pour tenter d'enrayer la sortie de nombreux objets d'art du territoire national, dont certains proviennent de vols commis dans les églises rurales. Pas moins de 11 000 fiches sur les objets mobiliers ont été remplies par les enquêteurs. Le projet a bénéficié de l'aide de l'Organisation des Etats Américains dès la fin des années 1970, puis de celle de l'Unesco dans les années 1980.

In response to a request by the French Embassy in La Paz, two consultancy services were commissioned in Bolivia in 1995 and 1996 in order to set up a database for the National centre of registration for the movable heritage. This had become necessary in order to put a stop to the numbers of works of art leaving the country, many of which had been stolen from rural churches. No fewer than 11 000 notices have been completed by investigators. This programme was supported by the American states organisation as early as the late 1970s, and then by Unesco in the 1980s.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Amérique latine, Bolivie, inventaire du patrimoine, architecture religieuse, objet religieux

AUTEUR

JEAN-FRANÇOIS LUNEAU

Conservateur du patrimoine, service régional de l'Inventaire, Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne. jean-francois.luneau@culture.gouv.fr

Cameroun

Marc Pabois

Introduction

- 1 Au printemps 2001, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Yaoundé et le Ministère Camerounais de la culture ont fait appel à la Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire pour assurer une assistance méthodologique à l'inventaire général du patrimoine culturel national. La même année, deux missions ont eu lieu. Une mission de reconnaissance, de huit jours, au début du mois d'avril et une action de formation méthodologique dans la seconde quinzaine du mois de juin. Une mission d'évaluation a été effectuée à la fin de l'année 2002 dans le cadre de la convention culturelle France-Unesco signée en 1997. Les premiers résultats sont encourageants malgré d'inévitables difficultés techniques et financières.
- 2 Territoire de l'Afrique sub-saharienne, le Cameroun s'étend du sud au nord sur 1200 km du golfe de Guinée, à la végétation équatoriale au lac Tchad entouré de savanes et de territoires désertiques. La superficie du Cameroun est sensiblement égale aux trois quarts de celle de la France. Le point culminant, le mont Cameroun, au nord-ouest de Douala, s'élève à 4 100 m. La réserve naturelle de Dja est inscrite sur la liste du patrimoine mondial depuis 1982.

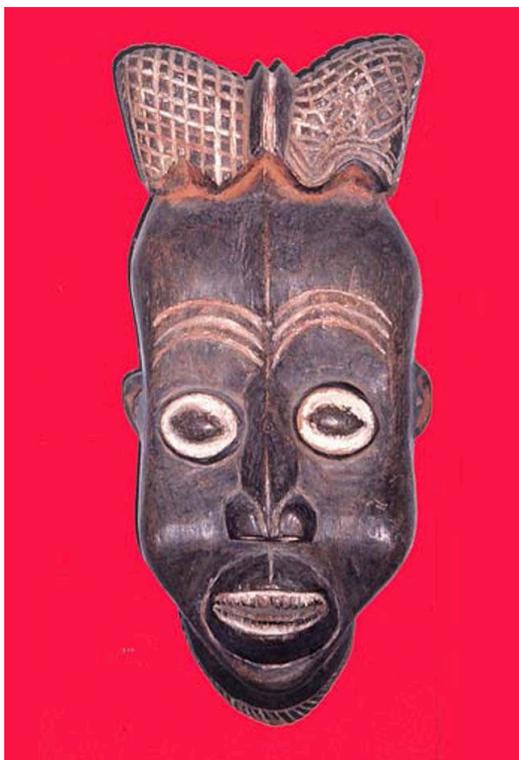
Repères historiques

- 3 Le pays, organisé en dix provinces, émerge des temps obscurs à la fin du XIV^e siècle. Découvert un siècle plus tard par le Portugais Fernando Po, le territoire prend le nom de Rio dos Camerones, d'où dérive celui de Cameroun. Le XVIII^e siècle marque le début de l'influence anglaise puis c'est en 1845 que des missionnaires anglais, dont Alfred Saker, s'installent à Akwa, aujourd'hui Douala. Les premiers comptoirs britanniques et allemands se fixent vers 1860. Près de vingt-cinq années plus tard, en 1884, les Allemands signent le traité de protectorat germano-douala et commencent à coloniser le Cameroun. Kamerun (Douala), chef lieu de la province Littoral, devient la capitale du pays de 1885 à 1901. Buea, chef-lieu aujourd'hui de la province anglophone, Sud-ouest,

le sera à son tour de 1901 à 1909, date à laquelle la capitale se déplace à Yaoundé dans la province du Centre. Les Allemands sont expulsés par les Alliés en 1916. Par le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, le Cameroun est placé sous le régime de mandat international, sous l'autorité de la Société Des Nations. La France et l'Angleterre administrent alors le Cameroun. Les mandats seront transférés en tutelle en 1946. La partie française du Cameroun devient indépendante en 1960 et la partie anglaise en 1961. Les deux régions forment désormais un seul état fédéral, avec deux langues officielles, le français et l'anglais. La république devient unitaire en 1972.

Documentation préalable

Figure 1



Yaoundé. Monastère bénédictin du Mont Fébé. Masque à tête humaine, en bois, H. 43 cm, traces de peinture. Provient de la chefferie de Banso. Travail anonyme
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 4 Il est rare que le lancement d'un projet d'inventaire national ne soit pas précédé d'enquêtes, limitées dans le temps, qui en sont la préfiguration. On pense à la réalisation du Fichier iconographique national de l'art et de l'artisanat du Cameroun (FINAC) réalisé de 1981 à 1990 à partir d'une série d'enquêtes de terrain dirigées par le Ministère de la recherche scientifique et l'Orstom ¹ et archivé, encore en 1992, à l'Institut des Sciences Humaines mais dont on a perdu la trace aujourd'hui. Par ailleurs de nombreuses publications comme celles de Jean-Paul Lebeuf ² et plus récemment de Christian Seignobos sur l'habitat traditionnel ³ sont des études à caractère d'inventaire qu'il convient d'intégrer dans un recensement préalable des sources. Il en est de même pour les enquêtes de terrain réalisées par Jean-Paul Notué et Louis Perrois ⁴ sur les

statuettes, masques, instruments de musique, mobilier, ou les expositions, comme celle qui s'est tenue à Marseille en 1993, **Batcham, sculptures du Cameroun**⁵. Les collections des musées publics et privés, gérées scientifiquement ou non, demeurent également un recours fort utile. A Yaoundé, signalons le musée du monastère bénédictin du Mont Fébé dont les oeuvres sont dans un très bon état de conservation et bien présentées. La majeure partie des pièces est reproduite dans un catalogue⁶. La collection du futur musée national où de trop nombreux objets sont dans un état de conservation très préoccupant et la riche collection privée de l'AFHEMI, **Antropology museum and art gallery**, offrent également un grand gisement d'oeuvres à étudier.

Figure 2



Bandjoun. Case abritant le trésor de la chefferie. Détail du grand trône anthropomorphe, en l'honneur de Notuégom, fondateur de Bandjoun au XVII^e siècle. Bois recouvert de perles multicolores, coiffure garnie de plumes provenant de l'oiseau gù. H. 115 cm. &OELIG ; œuvre du sculpteur et spécialiste de perles, Kamgué, première moitié du XIX^e siècle. (Catalogue exposition Batcham...n° 31)

Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 5 Parmi ceux que nous avons visités, le musée d'art et traditions populaires de Douala, le musée du palais des rois Bamoum à Foumban et les trésors des chefferies de Bandjoun et de Bafoussam sont des lieux où il est possible de tester en vraie grandeur les questions de méthodologie pour les objets. Il importe enfin d'associer étroitement l'Université, particulièrement les archéologues aux programmes d'inventaire. La connaissance qu'ils ont des anciens lieux de peuplement, les traces matérielles mises à jour dans la plupart des provinces, sont une source incontournable de renseignements.

Figure 3



Douala. Danse lors des fêtes pour la restauration du palais de Bafut
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 6 Reste enfin à rapprocher patrimoine et mode de vie, ce qui est un des axes prioritaires recommandé par le Comité de suivi technique de la convention culturelle France / Unesco. Dans un pays où la musique, la danse et la parole conservent une place prépondérante, la prise en compte de ce patrimoine immatériel est une donnée essentielle de l'Inventaire⁷. Ceci implique que l'on associe étroitement les ethnologues et anthropologues aux opérations d'inventaire et que les méthodes d'enquête intègrent à part entière la dimension audiovisuelle.

Mise en place de l'Inventaire

- 7 Ce travail de grande ampleur est un des axes prioritaires de la politique du renouveau culturel défini par le Chef de l'Etat, Monsieur Paul Biya. L'opération est inscrite dans le long terme et suppose au préalable une action de sensibilisation et de formation auprès des cadres chargés de la culture dans chacune des dix provinces pour constituer avec eux les outils de l'enquête, puis évaluer la documentation disponible (sources archivistiques, bibliographie, documentation figurée, documentation cartographique). L'organisation de l'inventaire nécessite la création d'une Commission technique de coordination et de suivi de l'inventaire général du patrimoine culturel national, dite La Commission. Elle a été installée officiellement le 21 septembre 2001, par le Ministre d'Etat, chargé de la culture, Monsieur Ferdinand Léopold Oyono. La Commission placée sous la présidence du Ministre de la culture est chargée de définir les grands axes des actions à mener et les priorités à établir, elle est le garant de l'unité méthodologique de l'Inventaire, notamment dans la perspective d'une mise en mémoire sur ordinateur de la documentation réunie. La réalisation technique de l'inventaire doit reposer, la

première année, sur une équipe restreinte et opérationnelle et sur des personnes-relais dans chaque province. Ces personnes ont reçu une formation de base en juin 2001.

- 8 Le succès de l'opération passe par un affichage clair des objectifs auprès de la population. La connaissance scientifique du patrimoine est certes nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Elle doit être relayée par des actions de sensibilisation, notamment auprès des écoles, pour faire prendre conscience dans ce pays de tradition orale que les biens matériels font aussi partie du patrimoine national qu'il convient de sauvegarder et de valoriser pour les générations futures. La documentation réunie devrait trouver sa place dans un Centre de documentation sur le patrimoine culturel national doté du matériel informatique nécessaire. La copie de la documentation archivée au chef-lieu de chaque province en facilite la consultation et assure en même temps sa sécurité. L'état de certaines oeuvres montre l'urgence des mesures à prendre dans le domaine de la sauvegarde et la nécessité de développer en parallèle la mise en place d'un atelier de restauration et de conservation préventive. Une mission ⁸ effectuée dans ce sens en novembre 2001 confirme que le Ministère de la culture a la volonté d'appréhender la question du patrimoine dans sa globalité⁹. En effet, la perspective d'installer le futur musée national dans l'ancien palais présidentiel est toujours actuelle.

Patrimoine de l'époque coloniale

Figure 4



Yaoundé. Façade principale du Palais Charles Atangana (1911–1913), en cours de restauration
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 9 Une mention particulière concerne le patrimoine architectural de l'époque coloniale allemande (1884–1919) et de la période sous administration française et britannique (1919–1960). Il occupe une place à part, mais néanmoins significative. Un inventaire systématique de la ville de Yaoundé révélerait bien des édifices non identifiés. Citons dans la capitale plusieurs maisons de l'époque allemande, notamment celle qui abrite

désormais la délégation provinciale du Centre pour la culture et le Palais de Charles Atangana édifié de 1911 à 1913.

Figure 5

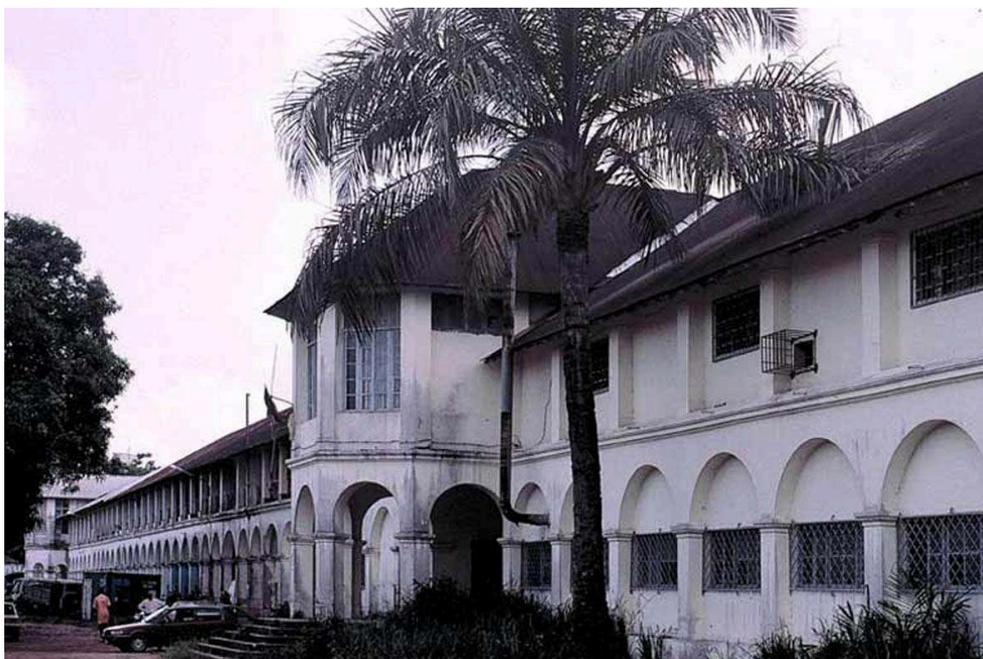


Yaoundé. Ancien Palais présidentiel. Corps central construit à l'époque française en 1932. Retenu comme affectation du futur musée national

Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 10 Quelques années plus tard, est bâti l'ancien Palais présidentiel dont le corps central a été construit par l'administration française en 1932 et auquel des ailes latérales ont été rajoutées, après l'indépendance, avec un grand respect du style initial.

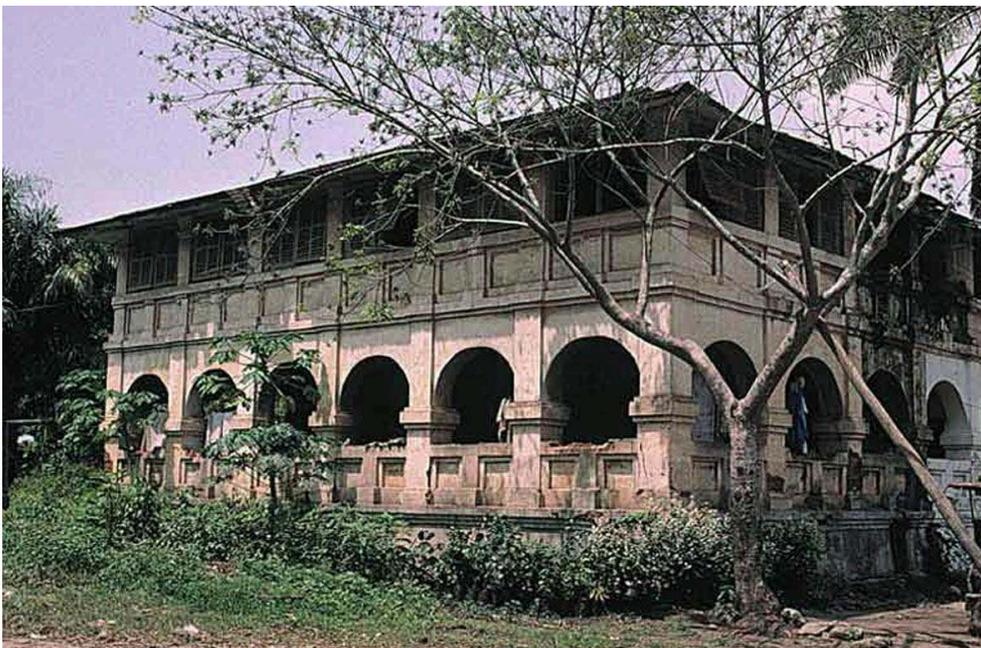
Figure 6



Douala. Ancien hôpital allemand, dit aussi Hôpital des Blancs (1891–1896 et 1930). L'extension réalisée par les Français a respecté le parti architectural retenu initialement. Actuellement les locaux sont utilisés par le Ministère de la culture, comme poste de police, siège d'associations et habitat privé
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 11 La ville de Douala conserve de nombreux bâtiments, pour certains de grande qualité architecturale. Ainsi l'hôpital allemand, construit de 1891 à 1896, que les Français agrandissent en 1930, la résidence du commerçant David Mandessi Bell, remarquable construction élevée vers 1910 qui n'est pas sans subir l'influence de l'hôpital et le palais du roi Auguste Manga Ndumbe, dit la Pagode, bâtiment composite du début du XXe siècle, qui est par sa valeur monumentale le symbole du pouvoir autochtone.

Figure 7



Douala. Résidence du commerçant David Mandessi Bell élevée vers 1910
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

Figure 8



Douala. Le palais du roi Auguste Manga Ndumbe dit la Pagode, symbole du pouvoir autochtone, première moitié du XX^e siècle
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 12 De l'époque française retenons la Chambre de commerce (1927-1928), quartier général de la France libre en 1940, le Palais de Justice (1930-1931), la cathédrale, achevée en 1936, accompagnée de l'ensemble scolaire de Saint-Jean Bosco, l'Akwa palace construit

en 1951 et la nouvelle poste centrale de 1952. Dans les provinces, de nombreuses autres villes conservent également des témoins de cette époque : Batouri, Doumé, Garoua, Lomié, Mame, Messamena, Ngaoundere, Ntui, etc. Sur le plan national, deux sites situés plus au nord du Cameroun, la chefferie de Idool, construite à l'époque française, et le Palais de Rey Bouba, élevé bien avant la colonisation, justifient, s'il est nécessaire, l'urgence et la nécessité de l'inventaire.

Figure 9



Douala. La Chambre de Commerce construite en 1927-1928. Quartier général de la France libre en 1940

Phot. Inv. M. Paboïs © Inventaire général, ADAGP, 2001

La chefferie de Idool

Figure 10



Idool. Portique d'entrée de la chefferie. Détail du décor géométrique peint à la main
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 13 La chefferie de Idool est située à l'est de Ngaoundéré, sur la route qui conduit à Bèlèl. Son implantation est récente, elle date d'une cinquantaine d'années. C'est le fruit d'une collaboration intelligente et fructueuse entre un Lamido (chef local dans les provinces de culture musulmane) et un administrateur français. La ville se présente aujourd'hui comme un havre de paix à l'ombre de ses eucalyptus régulièrement plantés de chaque côté des voies. Conçue sur un plan en damier, le visiteur semble se promener dans une ville idéale où l'on aurait marié harmonieusement l'apport de la tradition et l'organisation d'une ville nouvelle coloniale.

Figure 11



Idool. Entrée du vestibule d'apparat à l'intérieur de la chefferie

Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 14 La chefferie proprement dite occupe un vaste espace dans ce plan régulier. Son entrée est marquée par un portique précédant un vestibule ouvrant lui-même sur une petite cour intérieure donnant accès au vestibule d'apparat. Le bâti est traité avec le plus grand soin en matériaux traditionnels, murs en terre ou en torchis recouverts ou non d'enduits et toitures de chaume qui gardent sous abri un équilibre thermique remarquable. A l'extérieur, le décor mural, en grande partie à motifs géométriques et peut-être symboliques, est à dominante de blanc, brun, bleu, jaune et rouge. Il est réalisé à la main par les femmes et régulièrement entretenu.

Figure 12



Idool. A l'intérieur de la chefferie, une des cases réservées aux femmes et aux enfants ouvrant sur des jardins intérieurs

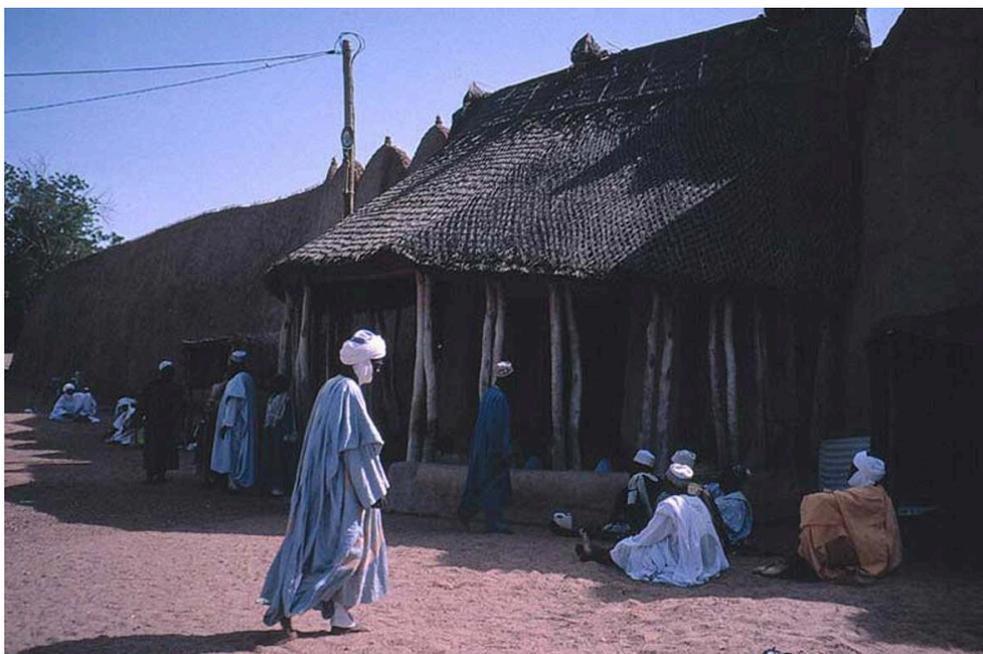
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 15 A l'intérieur de la chefferie plusieurs cases sont attribuées au Lamido, aux femmes et aux enfants ainsi qu'à diverses fonctions économiques. Ces cases ouvrent sur des jardins intérieurs et de petites cours où évolue le monde féminin à l'abri des regards. Les autres secteurs de la ville sont occupés par des concessions, ou enclos familial, dans lesquels on accède par un *djaoulérou* (vestibule d'entrée) ouvert, sur la rue, dans le mur d'enceinte de la parcelle. Idool témoigne ainsi d'une grande unité sur le plan de l'urbanisme, de l'architecture et des matériaux de mise en oeuvre. Cette petite ville mériterait une étude approfondie, d'être protégée et encouragée dans ses travaux de restauration.

Le palais de Rey Bouba

- 16 Situés à 120 kilomètres au sud-est de Garoua, la ville et le palais de Rey Bouba auraient été fondés au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles par Bouba Ndjidda, premier sultan Peul du lamidat, probablement à l'époque de la grande migration des Peuls venus du Mali et qui apportèrent dans cette région leur mode de vie, leur idéologie islamique et leurs pratiques guerrières.

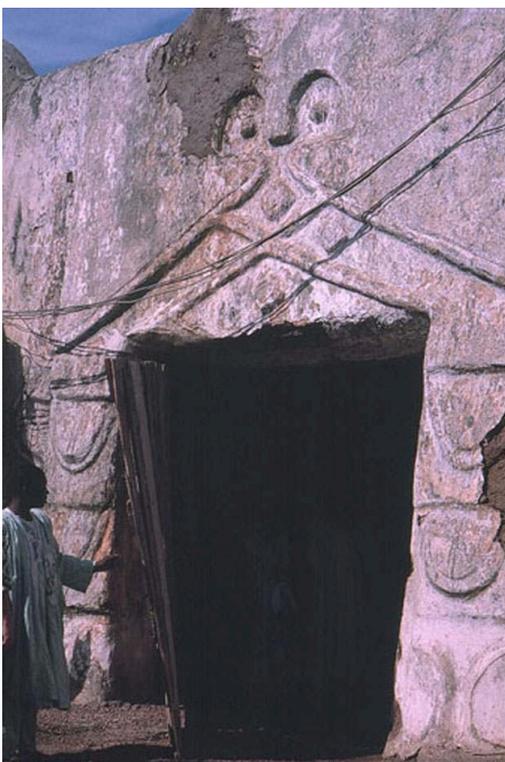
Figure 13



Rey Bouba. L'entrée du palais, et le mur d'enceinte en terre
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 17 La ville comprend un palais et un ensemble de *sarés* (concessions) où vit la population. Le palais est le siège du pouvoir traditionnel. Il occupe une superficie d'environ cinq hectares, entouré d'un haut mur en terre, *banco*, approximativement de huit mètres, construit sur une assise très large pouvant atteindre en certains endroits trois mètres. Ce mur d'enceinte ne comporte qu'une seule entrée protégée par un auvent en paille tressée, porté par des poteaux en bois. L'entrée ouvre sur un vestibule monumental et sombre dont le plafond formé de branches de palmiers entrecroisées est porté par des colonnes massives, en terre, adossées aux murs latéraux.

Figure 14



Rey Bouba. Décor rustique ornant les murs de la première cour intérieure du palais
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 18 Ce passage donne accès à une première cour ornée de reliefs rustiques évoquant pour certains la symbolique du buffle, emblème de la force. En l'absence du Lamido, nous n'avons pas pu visiter l'ensemble du palais qui comprend trois quartiers : le quartier du sultan où l'on trouve une première salle de réception, un vestibule d'accueil des visiteurs étrangers, deux cours de réception et les appartements du sultan ; le quartier des familles comprend une vingtaine de cases traditionnelles séparées par des petites cours, jardins potagers, greniers et poulaillers ; enfin, le quartier des serviteurs composé d'une dizaine de cases. Un plan d'ensemble du palais et une étude détaillée restent à faire dans la perspective d'un prochain et inévitable projet de restauration.

Figure 15



Rey Bouba. Matériaux traditionnels utilisés dans la construction d'un *saré* ou concession familiale : terre, chaume et panneaux de vannerie ou *sekkó*

Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 19 La ville et le palais de Rey-Bouba présentent une grande unité de matériaux et il serait regrettable de voir ici substituer progressivement des toits de tôles aux toits de chaume. De même on ne peut qu'inciter le lamido et la population à utiliser les matériaux traditionnels pour restaurer ou consolider le bâti, d'autant qu'il existe encore ici une main d'oeuvre locale qui maîtrise ces techniques traditionnelles. Ce serait une façon de pérenniser des savoir-faire avant qu'il ne soit trop tard.
- 20 Au Cameroun, la transmission de la tradition est un ciment important de la vie sociale et culturelle. Elle repose davantage sur l'oralité que sur les biens matériels. Une statuette, un masque ne comptent que s'ils sont investis d'une 'valeur ajoutée', lors de cérémonies rituelles par exemple. Si l'objet n'est plus habité par l'esprit ou s'il s'est révélé inefficace, il peut être délaissé quelle que soit sa valeur esthétique, d'où la possibilité pour le chef ou les notables de le vendre ou de s'en débarrasser, à charge d'en refaire exécuter un autre sur le même modèle par un artiste local. Dans le domaine de l'architecture, surtout dans certaines provinces du Nord, la population témoigne d'un même détachement par rapport à l'oeuvre matérielle. A la mort du lamido, son fils peut préférer faire construire un nouveau palais, enterrer son père dans le précédent et abandonner le ou les palais successifs comme autant de sanctuaires qui se dissolvent dans le temps jusqu'à leur complète destruction par les intempéries. Ces dernières observations militent une fois de plus en faveur d'un inventaire des biens culturels au Cameroun car si tout ne peut pas être conservé, il est nécessaire au moins de garder la mémoire d'un patrimoine fragile et menacé, pour les générations à venir.

NOTES

1. Organisme de Recherche Scientifique pour les Territoires d'Outre-Mer, qui devient Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, puis depuis l'an 2000, **Institut de Recherche pour le Développement (IRD)**.
 2. Lebeuf, Jean-Paul. **L'habitation des Fali, montagnards du Cameroun septentrional. Technologie, sociologie, mythologie, symbolisme**. Paris : Hachette, 1961. 608 p.
 3. Seignobos, Christian, Iyebi-Mandjeck. **Atlas de la province Extrême-nord Cameroun**. Paris : IRD (Institut de recherche pour le développement), 2000. 171 p.
 4. Notue, Jean-Paul, Perrois, Louis. **Rois et sculpteurs de l'ouest Cameroun. La panthère et la mygale**. Paris : Karthala/Orstom, 1997. 388 p.
 5. [Exposition, Marseille, 1993-1994]. **Batcham. Sculptures du Cameroun**. Musées d'Arts Africains, Océaniens, Amérindiens-Centre de la Vieille Charité, Marseille, 13 novembre 1993-31 janvier 1994. Marseille : Musées de Marseille-Réunion des Musées Nationaux, 1993. 213 p.
 6. **Guide de l'Art Camerounais du Musée Monastère bénédictin Mont Fébé, Yaoundé. Une visite guidée en compagnie du Père Omer Bauer**. Yaoundé : Bénédictins du Monastère Mont Fébé, 1989. 123 p.
 7. Pabois, Marc. **Cameroun. Rapports de mission**, I, 31 mars-7 avril 2001, II, 16-30 juin 2001, III, 23 novembre-5 décembre 2002. Paris : Direction de l'architecture et du patrimoine, sous-direction des études de la documentation et de l'Inventaire, 2001-2002.
 8. Vincent, Frédérique. **Rapport. Mission au Cameroun. Préfiguration de la création d'un atelier de restauration au sein du futur musée national de Yaoundé ;**. Novembre 2001.
 9. Le Ministre d'Etat, Ministre de la culture a nommé Monsieur Venant Meliga Coordonnateur général de l'Inventaire du patrimoine culturel du Cameroun. Au service de coopération et d'action culturelle, le projet franco-camerounais est suivi par Robert Tabarant, conseiller culturel, Patrick Garrone, attaché culturel et Marc Févoli, Assistant technique. Les opérations ont commencé sur le terrain, à titre expérimental dans les deux provinces de l'ouest et du nord-ouest.
-

RÉSUMÉS

Le Ministère de la Culture du Cameroun a demandé à la France une assistance technique pour commencer l'inventaire général du patrimoine culturel national. Ceci suppose un certain nombre d'actions : une session de formation pour les responsables culturels des provinces, réalisation d'une fiche d'enquête pour l'architecture comme pour les objets et un inventaire préalable de la documentation disponible. Dans un pays où la tradition orale est prépondérante, il est nécessaire de donner à la culture sa pleine dimension et donc d'associer les ethnologues à ce projet. Le patrimoine de l'époque coloniale sera étudié comme faisant partie d'une des strates de l'histoire du Cameroun. Deux lieux semblent relever du patrimoine national : la chefferie de Idool à l'est de Ngaoundere ainsi que le palais et la ville de Rey Bouba, au sud-est de Garoua.

The Ministry of culture in Cameroun asked France for technical assistance to start the inventory of their natural cultural heritage. This implies a number of elements among which: training

sessions for cultural executives in the ten provinces, setting up methods and scientific supports for investigation, an inventory of the available documentation to rely on. In such a country with a large oral tradition, it is necessary to give their culture its full dimension and therefore associate ethnologists to the project. Colonial heritage will be studied along with the national one, both being part of Cameroun history. Two places already seem to refer to national heritage: the Kingdom of Idool, east of Ngaoundere and the palace and town of Rey Bouba, south-east of Garoua.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Cameroun, inventaire du patrimoine, architecture, architecture coloniale, architecture civile, habitat

AUTEUR

MARC PABOIS

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'inventaire.
marc.pabois@culture.gouv.fr

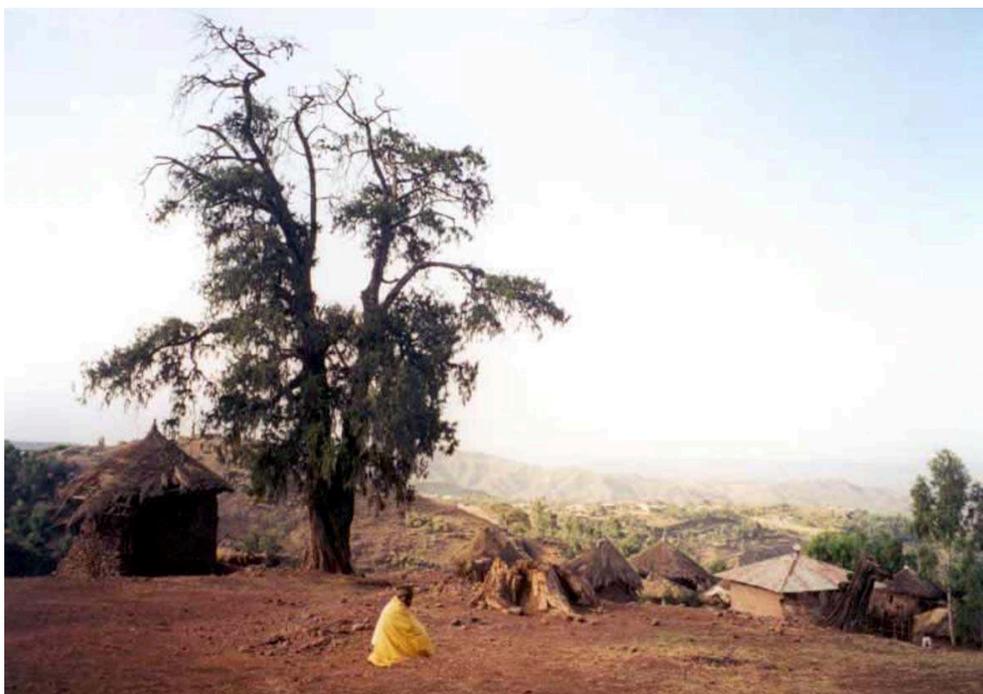
Ethiopie

Monique Chatenet

Le cadre de la mission

- 1 Dans le cadre de la Convention France–Unesco passée entre l’Unesco et le ministère de la Culture et suite à une première délégation conduite par l’archéologue Francis Anfray¹ et l’architecte Michael Turner, je me suis rendue en Ethiopie en février 2002. Ma mission avait un double objectif : diriger un stage de formation aux techniques d’inventaire afin de valider les fiches de recensement mises au point par l’administration éthiopienne ; proposer des actions susceptibles de favoriser le développement du service de l’inventaire du patrimoine éthiopien.
- 2 « Guerres, famine, maladie, l’image de l’Ethiopie est triste et douloureuse. Et pourtant, lorsque ces malédictions s’arrêtent, le pays retrouve sa splendeur. Parcourir ce vaste territoire offre au voyageur curieux la surprise de paysages époustouflants et d’architectures multiples, un patrimoine culturel imprégné de légendes, une infinie variété de traditions. Le cours du temps semble suspendu au-dessus du village de Lalibela. Dans ce lieu saint, les églises du XII^e siècle, dégagées de la roche, sont, comme l’Ethiopie, belles et cachées, symboles de cette chrétienté qui s’est farouchement maintenue au coeur d’un monde islamisé » écrit Christine Colson, dans l’introduction de son précieux petit ouvrage consacré à l’Ethiopie².

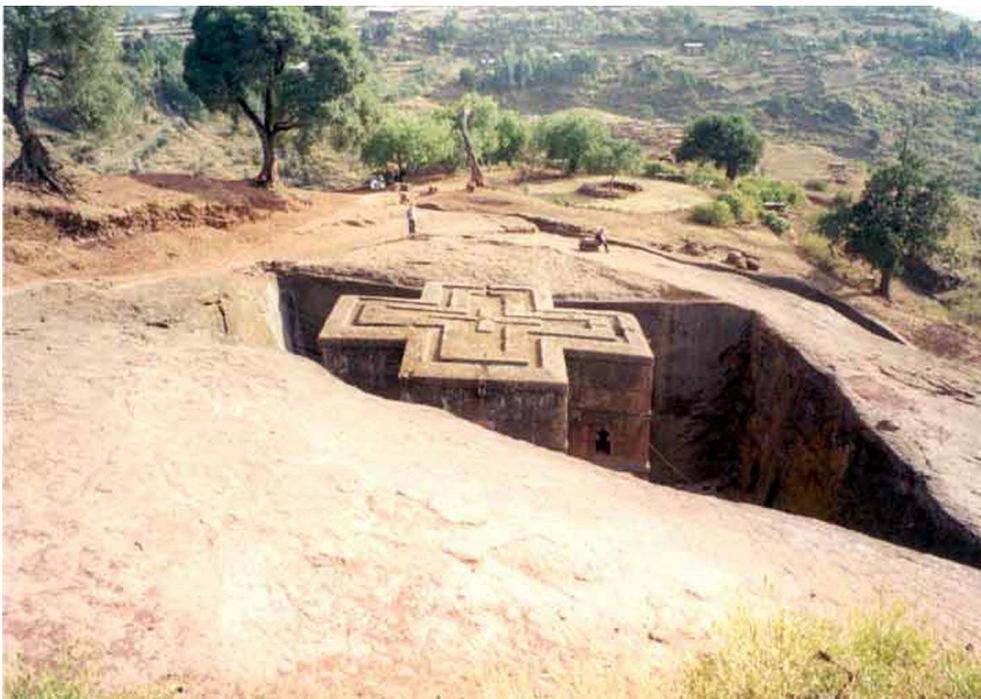
Figure 1



Lalibela. Paysage aux environs de la ville
Phot. M. Chatenet © M. Chatenet, 2002

- 3 Le cours du temps semble en effet s'être immobilisé au-dessus de ce grand pays ? – environ deux fois la France – peuplé de quelque 60 millions d'habitants, où l'humanoïde a élu domicile il y a trois millions d'années dans la région de Hadar et dont le PNB par individu est l'un des plus bas au monde. Sans accès à la mer depuis l'indépendance de l'Erythrée, la partie occidentale du pays composée de hauts plateaux est volcanique au climat modéré (l'altitude moyenne est supérieure à 1500 m) qui s'étendent de l'Erythrée au Kenya. Au sud-est, la vallée d'effondrement du Rift et les basses terres peu peuplées avoisinant la Somalie ont un climat très chaud et aride, voire désertique.

Figure 2



Lalibela. Eglise Saint-Georges (Bété Giorgis). Vue de la partie supérieure de l'église
Phot. M. Chatenet © M. Chatenet, 2002

- 4 Composée d'une constellation d'ethnies parlant une vingtaine de langues différentes (dont la langue officielle, l'amharique), la population se divise en deux grandes entités religieuses : les chrétiens (45 %), en immense majorité adeptes de l'Eglise éthiopienne qui habitent principalement la moitié nord, et les musulmans (45 %) surtout groupés à l'est. Au sud, les animistes forment les 10 % restants, les juifs Falasha qui constituaient naguère une petite minorité ayant rejoint Israël.

Figure 3



Lalibela. Eglise Saint-Georges (Bété Giorgis). Vue d'ensemble de l'église taillée en réserve dans la roche

Phot. M. Chatenet © M. Chatenet, 2002

- 5 Le christianisme, qui a marqué si profondément l'histoire du pays, a créé au nord de l'Éthiopie un patrimoine architectural et archéologique exceptionnel³. Au Tigray, à la frontière de l'Érythrée, Axoum fut la capitale d'un puissant royaume attesté dès la fin du I^{er} siècle, et dont la légende a fait de la reine de Saba l'une de ses souveraines. A la chute de l'Empire romain, le royaume développa son influence commerciale et territoriale, et la cour se christianisa dès le IV^e siècle, sous l'influence de petites communautés romaines, christianisation qui devait gagner progressivement l'ensemble de la population. Au XII^e siècle, le déclin du royaume d'Axoum est consommé ; mais tandis qu'au sud et à l'est, l'Islam se propage et s'organise en sultanats, un royaume chrétien se développe au Wollo, sous la domination de la dynastie Zagoué qui devait s'imposer pendant plus d'un siècle. Le plus célèbre souverain de la dynastie, Lalibela (1190-1225), fit creuser dans la roche du village qui porte aujourd'hui son nom les onze sanctuaires séparés par le « Jourdain » d'une nouvelle Jérusalem.
- 6 Protégés au titre du patrimoine mondial, les sites d'Axoum et de Lalibela ne représentent que les éléments phares d'un riche patrimoine monumental qui compte aussi, notamment, les églises rupestres du Tigray et leur décor peint, la ville historique de Gondar et la cité musulmane de Harar. De plus, l'Église d'Éthiopie est dépositaire d'un très riche patrimoine d'objets de culte conservés *in situ*, dont les plus connus (et les plus convoités) sont les croix métalliques et les manuscrits enluminés.

Méthodes et techniques d'inventaire

- 7 A la différence de Francis Anfray qui a passé une grande partie de sa vie à étudier Axoum, je ne connaissais strictement rien du patrimoine éthiopien avant mon arrivée à Addis-Abeba – je n'en connais toujours qu'une infime partie – et je n'avais aucune

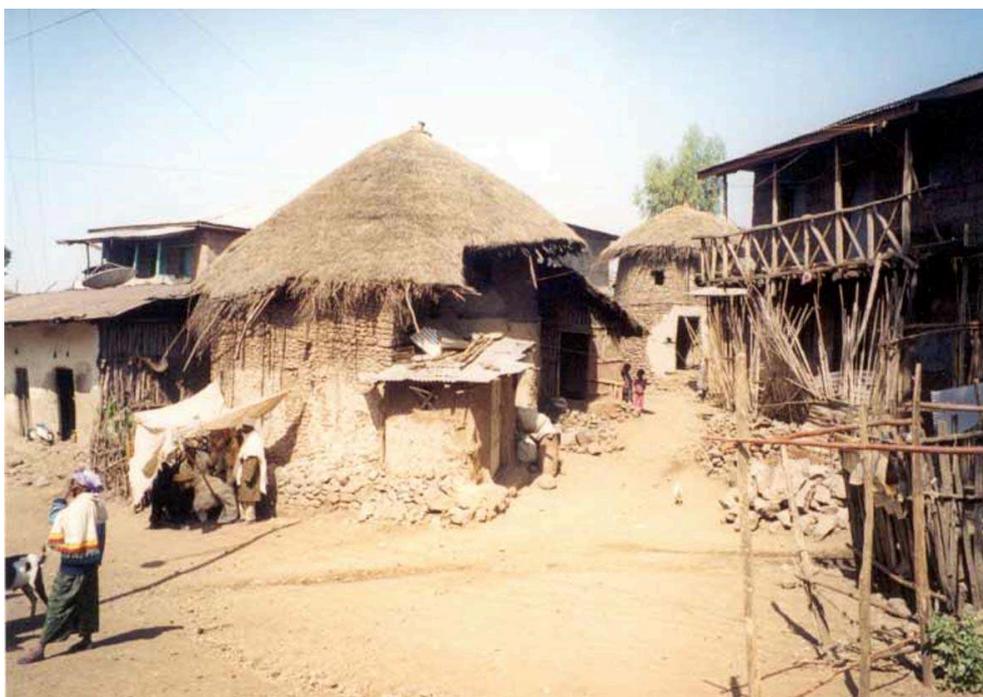
expérience de l'Afrique en dehors de sa bordure méditerranéenne. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, réaliser une mission dans ce contexte est plutôt un avantage car, faute de pouvoir prétendre posséder la science, on évite au moins de se montrer préemptoire. Le fait de me présenter dans un rôle purement technique a facilité agréablement les relations avec la petite équipe d'une demi-douzaine de personnes chargée de coordonner l'Inventaire des richesses de cet immense pays.

- 8 Deux constatations se sont révélées d'emblée déterminantes : d'une part l'absence quasi totale de moyens de l'administration – avec pour conséquence logique un certain fatalisme de ses dirigeants –, d'autre part et plus positivement, la grande capacité du personnel de conservation à intégrer de nouvelles connaissances.
- 9 Je pensais avoir vu de près le dénuement lors de précédentes missions, notamment au Cambodge ou au Laos qui ne sont pas des pays beaucoup plus riches que l'Ethiopie. Pourtant, l'installation du Département dans trois petites pièces d'une sorte de baraquement planté dans l'herbe du « jardin » du musée, la présence d'un seul ordinateur, visiblement épuisé, et d'un unique appareil photo également en état de survie, l'absence totale de livres sur les étagères m'ont soudain mise en contact avec la réalité africaine. Et je n'avais encore rien vu, car la visite, à Lalibela, d'un bureau local du patrimoine m'a fait sentir combien le bureau central était luxueux en comparaison.
- 10 En dépit de cette réalité, le stage s'est déroulé dans un climat idéalement studieux et sous un feu roulant de questions car, en l'absence de bagage historique solide, le niveau de culture générale assez élevé des jeunes responsables de l'Inventaire s'accompagne de réelles aptitudes à la méthode et d'un grand appétit de connaissances. Le stage s'est achevé par la révision des fiches d'inventaire. La précédente mission ayant diffusé le modèle de la « fiche minimum » du Conseil de l'Europe⁴, la révision n'était pas difficile et n'a porté que sur des points de détail. Les discussions les plus longues ont concerné le numéro d'identification des objets – le marquage est évidemment essentiel pour la sauvegarde des oeuvres mobilières conservées dans les lieux de culte – question litigieuse parce que mal engagée au départ. Dans ce cas, il est confortable d'apparaître, non comme un « expert » qui voudrait imposer sa manière de voir, mais plutôt comme un technicien capable d'analyser les données d'un problème et de présenter aux « décideurs » un éventail de solutions avec les avantages et inconvénients de chacune d'elles. Le second point nécessitant discussion – et qui se liait d'ailleurs en partie au premier – concernait la dénomination des oeuvres. Il fut l'objet d'un long échange de vues sur les bienfaits d'un vocabulaire contrôlé, suivi d'un exposé sur la composition d'un thesaurus.

Des actions pour l'avenir

- 11 La seconde partie de la mission consistait à rechercher les moyens financiers susceptibles de permettre à l'administration éthiopienne d'effectuer réellement la tâche dont elle est chargée. Le conseiller à la coopération et à l'action culturelle de l'ambassade de France fut à cet égard d'un immense secours en mettant largement à ma disposition ses connaissances des hommes et des projets en cours. C'est grâce à son efficacité que j'ai pu rencontrer divers responsables d'actions internationales en faveur du patrimoine. Pendant les quinze jours de ma mission, j'ai ainsi alterné les actions de formation et les opérations de promotion d'un service, semblables à celles que pratiquent ordinairement mes collègues conservateurs régionaux de l'Inventaire.

Figure 4



Axoum. Habitat traditionnel

Phot. M. Chatenet © M. Chatenet, 2002

- 12 Outre plusieurs ambassades occidentales qui subventionnent quelques opérations ponctuelles, deux institutions internationales ont engagé en Ethiopie le financement de projets ambitieux en direction du patrimoine : l'Union Européenne, qui oeuvre depuis quelques années à la conservation des sanctuaires rupestres de Lalibela, et la Banque mondiale, qui projette de s'engager dans une opération de mise en valeur du site archéologique et du village d'Axoum. Le projet de l'Union Européenne contient dans son rapport préliminaire une proposition en faveur d'un inventaire des objets de culte de Lalibela, et celui de la Banque Mondiale comporte une étude des maisons du village d'Axoum. J'ai donc proposé à leurs responsables – qui en ont accepté le principe – que les opérations d'inventaire incluses dans ces projets et financées par eux soient directement conduites par le Département de l'Inventaire éthiopien avec l'assistance et le contrôle techniques de conservateurs ou de chercheurs de l'Inventaire français (dans le cadre de la coopération du Ministère de la Culture avec l'UNESCO).

Figure 5



Axoum. Plafond peint à l'intérieur d'une maison
 Phot. M. Chatenet © M. Chatenet, 2002

- 13 J'étais consciente que cette proposition qui, vue de France, pourrait apparaître comme allant de soi, n'était pas sans changer les habitudes. Pour des opérations relatives au patrimoine du « Tiers Monde », les institutions internationales ont très souvent tendance, dans un but illusoire d'efficacité, à faire appel à des « experts » venus d'ailleurs, et à offrir à l'administration locale des résultats clefs en main. Le résultat est peut-être apparemment plus tangible, mais le bénéfice à moyen ou long terme est quasi nul : réalisé dans ces conditions, un inventaire a toutes chances de terminer sa vie au fond d'un placard. Il importe au contraire d'initier un processus, de sensibiliser et de responsabiliser une administration nationale ou régionale à la tâche qui lui incombe, de former ses agents à la pratique des inventaires, d'apporter si nécessaire un soutien financier, technique, voire scientifique, mais surtout de ne pas se substituer à ceux qui ont la charge de connaître et de faire connaître le patrimoine de leur pays.
- 14 Curieusement, cette constatation de bon sens a du mal à faire son chemin dans le petit monde de la coopération internationale. Les bailleurs de fonds, inconscients de la complexité d'une opération d'inventaire et des problèmes multiples qu'elle soulève, ont tendance à faire confiance à des « spécialistes » étrangers qui ne sont souvent que de sympathiques amateurs éclairés présents sur place, mais ne possédant pas, la plupart du temps, la maîtrise méthodologique et documentaire que suppose une opération d'inventaire.
- 15 Par ailleurs, si le désir de connaître son patrimoine et donc d'en faire l'inventaire est très réel, et même très fort dans ces pays en mal d'identité qui ont traversé et traversent des temps difficiles, l'inventaire n'est pas encore vu suffisamment par l'administration locale comme l'épine dorsale d'une politique culturelle allant de la connaissance à la mise en valeur en passant par la préservation et la conservation. De

même, les institutions internationales semblent parfois considérer une opération d'inventaire comme un passage obligé culturel, une sorte de devoir moral.

- 16 En définitive, j'en suis venue à penser que l'inconvénient majeur d'une opération d'inventaire est de ne pas coûter assez cher. Les sommes engagées étant relativement négligeables – par rapport au coût d'une restauration par exemple – le travail exigeant qu'elle demande n'est pas pris au sérieux. L'idée progresse que, grâce au tourisme qu'il peut engendrer, le patrimoine culturel est l'un des meilleurs atouts de développement de certains pays, et qu'en conséquence l'inventaire, même s'il ne coûte pas cher, peut générer des retombées économiques.
- 17 En d'autres termes – et pour paraphraser une publicité restée célèbre – ils auraient de plus en plus tendance à nous dire aujourd'hui : « votre inventaire m'intéresse ! ».

NOTES

1. Anfray, Francis. **Ethiopia. The National cultural Heritage, its diversity**. Rapport de mission, 2001.
2. Colson, Christine. **Ethiopia**. Paris : Marcus, 2001. P. 3.
3. Berhabou, Abede. **Histoire de l'Ethiopie d'Axoum à la révolution**. Addis-Abeba-Paris : Centre français des Etudes éthiopiennes, Maisonneuve et Larose, 1998.
4. Voir : **Recommandation n° R (95) 3** du Comité des ministres aux Etats membres relative à la coordination des méthodes et des systèmes de documentation en matière de monuments historiques et d'édifices du patrimoine architectural.

RÉSUMÉS

La mission effectuée dans le cadre de la convention culturelle France-Unesco par Monique Chatenet en Ethiopie du 11 au 22 février 2002 avait un double objectif : diriger un stage de formation aux techniques d'inventaire en s'inspirant des recommandations du Conseil de l'Europe et proposer des actions susceptibles de favoriser le développement du Service de l'Inventaire du patrimoine. Malgré l'absence de moyens de l'administration engendrant un certain fatalisme de ses dirigeants, il faut souligner la grande capacité du personnel à intégrer de nouvelles connaissances. Deux actions pilotes sont en cours ou envisagées avec le soutien de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale. L'une porte sur le patrimoine architectural de la ville d'Axoum, l'autre sur l'inventaire des objets des églises de Lalibela.

The mission led by Monique Chatenet in Ethiopia from 11 to 22 February 2002 took place under the terms of the France-Unesco cultural agreement. It had a double objective: on the one hand a workshop on techniques of inventory work, and on the other hand proposals for actions aiming at developing the country's national heritage inventory. Despite lack of means from the

administration, generating fatalism amongst the department's executives, what can be underlined here is the staff's ability to become familiar with a different approaches to knowledge. Two experimental programmes are planned with the support of the EEC and the World Bank in Axoum for the architectural heritage and Lalibela for the movable religious heritage.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Afrique, Ethiopie, architecture rupestre, inventaire du patrimoine

AUTEUR

MONIQUE CHATENET

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire.
monique.chatenet@culture.gouv.fr

Varia

Les fiches d'indexation minimale du conseil de l'Europe pour l'inventaire normalisé du patrimoine culturel mondial

Francesco Lavecchia

Introduction

Figure 1



Tunisie. Sbeitla (Sufetula). Vue du Capitolium

© Photo Memar, 1998

- 1 Désormais l'inventaire du patrimoine culturel mondial a pris l'aspect définitif d'un véritable « babélisme de normes standards ». La situation est préoccupante, mais non pas sans espoir, puisqu'une forte veine commune parcourt les informations françaises et italiennes, informations qui constituent à elles seules, selon les estimations de

l'étude, la plus grande partie des fiches informatisées qui existent au monde. Heureusement, en définissant les normes de base au début des années 80, les Italiens se sont inspirés des travaux précédents des Français et ensuite ces derniers ont contribué à écrire la méthodologie du Conseil de l'Europe. Mais les recommandations du Conseil de l'Europe, qui sont correctes politiquement, peuvent-elles être aussi utilisées de manière adéquate ? Cette méthodologie a été testée en Tunisie et au Yémen par l'équipe dirigée par l'auteur et il semble qu'elle fonctionne bien. Est-il possible d'étendre dans le monde entier l'utilisation des normes de base de Strasbourg ? Oui, à condition qu'une parmi les institutions assume la charge de l'entretien et de la diffusion des « fiches d'indexation minimale ». Quelle pourrait être cette institution qualifiée dans ce domaine ? L'Inventaire français, estime l'auteur qui en est convaincu.

- 2 Une étude récente de l'UNESCO, présentée à la *Conference on Heritage Management Mapping GIS and multimedia*¹, a permis de recenser à l'échelon mondial plusieurs dizaines d'institutions s'occupant de la documentation du patrimoine culturel et de mettre en évidence le fait qu'elles utilisent toutes des méthodologies différentes. A la fin de l'exposé, une question spontanée venait à l'esprit du chercheur de l'UNESCO :

Cette diversité est-elle une ressource ou s'agit-il plutôt d'un véritable « babélisme de normes standards » qui conduit inévitablement à l'incommunicabilité ?

- 3 Selon nous, il ne faut pas poser cette question de cette façon, en faisant entrer en ligne de compte tout le panorama mondial composé de très nombreuses institutions, dont les mérites sont reconnus, qui se sont « portées candidates elles-mêmes » pour étudier et documenter à différent titre et avec plusieurs objectifs le patrimoine mondial, mais il faudrait plutôt observer uniquement les Etats qui ont investi dans l'inventaire systématique du patrimoine culturel de leur pays. De cette manière, le panorama se restreindrait considérablement. Les plus grandes institutions qui doivent être considérées pour une analyse comparative à l'échelle européenne sont, selon nous, les suivantes² :

France : l'Inventaire s'occupe des monuments et des objets d'art.

Italie : l'ICCD – *Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione* s'occupe d'architecture, d'archéologie, d'objets d'art et de biens démo-anthropologiques.

Angleterre : RCHME – *Royal Commission on the Historical Monuments of England* dont le rôle est d'enregistrer et de recenser le patrimoine national des monuments historiques et archéologiques.

- 4 Naturellement, presque tous les Etats européens se chargent de documenter leur propre patrimoine : l'Allemagne avec ses Laender, la Suisse avec ses cantons, l'Espagne avec ses différents instituts nationaux, l'Autriche, etc.
- 5 Chaque institut national, au cours du processus de catalogage du patrimoine culturel de son pays, procède en toute autonomie scientifique et opérationnelle, en réalisant sa propre banque de données entièrement originale et, pour cette raison, différente de celle de tous les autres pays : il s'agit par conséquent d'informations recueillies et structurées de façon à pouvoir être utilisées dans le cadre national, mais qui ne peuvent pas être fondamentalement échangées avec celles d'autres instituts semblables³.

Figure 2



A. Graham , Capitulum de Sbeitla (Tunisie), Rome
 © British School at Rome Library

- 6 Pour éviter cette richesse de normes qui se transforme inévitablement en confusion, il faudrait que tous les pays, ayant l'intention de commencer des travaux d'inventaire, utilisent une seule méthode et il faudrait aussi reconvertir toutes les banques de données des pays qui ont commencé depuis longtemps à produire des fiches d'inventaire.
- 7 Dès la fin des années 80, le Conseil de l'Europe a élaboré, avec l'aide de l'Inventaire, de la RCHME, de l'ICCD et d'autres institutions européennes, une méthodologie pour opérer avec les « fiches d'indexation minimale » dans le domaine de la documentation du patrimoine culturel. En partant du fait que les normes de base existent déjà et sont contenues dans les Recommandations du Conseil de l'Europe⁴, les deux points que nous voulons démontrer sont les suivants :
 les fiches ICCD et Inventaire sont cohérentes tout d'abord entre elles et ensuite avec les fiches du Conseil de l'Europe et, par conséquent, une grande partie du contenu pourrait être reportée à l'intérieur d'une seule banque de données « fiches d'indexation minimale » ; la même chose pourrait être envisageable avec les banques de données d'autres pays même si cela semble un peu plus difficile.
 puisque les normes de base du Conseil de l'Europe peuvent être mises en pratique sur une grande échelle, il faut donc réaliser préalablement une série d'actions coordonnées (définition d'une méthodologie opérationnelle, réalisation de logiciels communs, matériel didactique, cours de formation, etc.).
- 8 Maintenant, il semble raisonnable de prêter attention au Conseil de l'Europe, mais les différentes questions que se posent les spécialistes sont toutes de même nature :
 Quelle est la distance entre les recommandations du conseil de l'europe et une méthodologie réellement opérationnelle, permettant de produire des informations effectivement échangeables avec le reste du monde ?

Figure 3



Ruines de Sbeitla (Tunisie), Carte postale historique
 © Cie Alsacienne des Arts Photomécaniques, Strasbourg

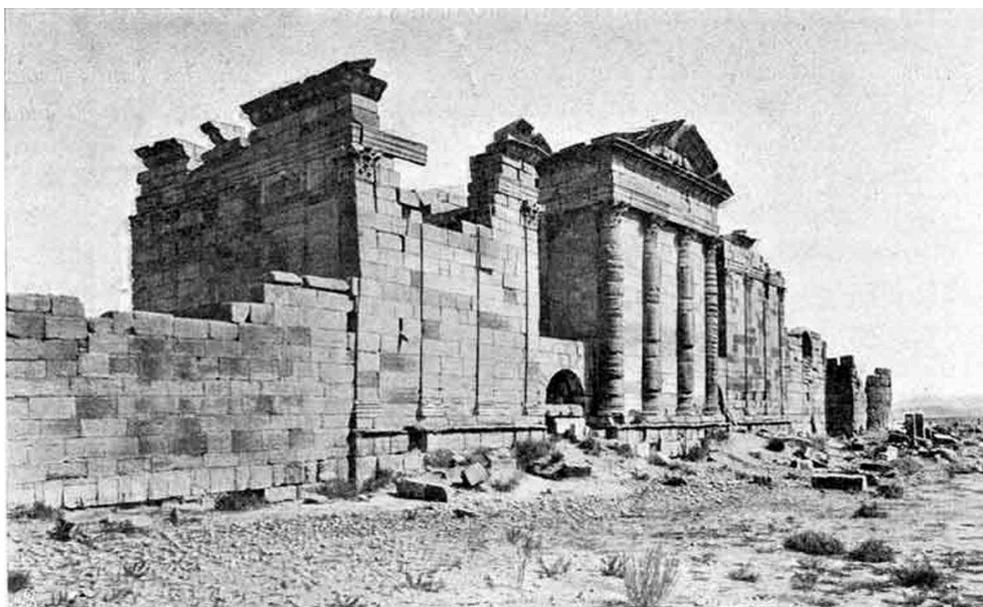
- 9 En substance, le problème est donc de choisir un seul standard scientifique qui devrait avoir comme point de départ et de référence permanent celui élaboré à Strasbourg par le Conseil de l'Europe⁵. Par conséquent, cette décision de « nature exclusivement ⁶ politique » doit nécessairement dépasser n'importe quelle évaluation technique qui finirait par ralentir le processus de normalisation. Dès que cet obstacle, plus de nature politique que scientifique, sera atteint, il faudra savoir affronter et résoudre deux autres problèmes d'organisation.

Premier problème

- 10 Nous estimons que la structure des fiches et les normes de compilation rédigées par le Conseil de l'Europe sont les fondations d'un édifice à plusieurs étages : quelqu'un doit finir l'édifice et cette oeuvre ne peut pas être confiée à chaque pays car cela pourrait altérer d'une manière irréparable les normes de base initiales.
- 11 En tout premier lieu, il faut, comme d'ailleurs l'a fait l'ICCD en Italie, réaliser un logiciel qui devra être diffusé ⁷ capable de donner une bonne cohérence à la structure de la fiche permettant ainsi l'échange d'informations. La machine pourra se mettre en marche uniquement de cette façon. Puis viendra le reste : manuels et dictionnaires en plusieurs langues, cours de formation, ouverture d'un Bureau Inventaire dans chaque pays, etc.
- 12 Les normes de base du Conseil de l'Europe ont besoin de leurs propres jambes pour pouvoir marcher et leur utilisation requiert des experts en ce qui concerne les processus de catalogage traditionnels et l'utilisation de nouvelles technologies qui devraient travailler à la mise à jour de la méthodologie scientifique et pour apporter les ajustements nécessaires à la méthodologie opérationnelle.

- 13 Par conséquent, l'assistance continue aux travaux d'inventaire normalisé a besoin d'une **coordination scientifique** ⁸ qui fonctionne bien et qui s'occupe des normes de base du Conseil de l'Europe pour être en mesure de les diffuser et de les adapter périodiquement, en mettant à jour les procédures opérationnelles en rapport avec l'innovation technologique continue. Il s'agit d'effectuer des intégrations nécessaires aux fiches du Conseil d'Europe sans bouleverser pour autant la structure d'origine.
- 14 La COORDINATION SCIENTIFIQUE devrait s'occuper de :
- définir le cadre dans lequel réaliser les relevés et les prises de vues photographiques,
 - réaliser le matériel didactique en plusieurs langues,
 - préparer les professeurs pour la formation des employés locaux,
 - fournir l'assistance sur place et à distance aux opérateurs des pays intéressés.

Figure 4



Temple du Capitole à Sbeitla
© Photo Touring Club de France, 1902

- 15 Pour rassembler toutes ces données, qui au début ont eu lieu par l'intermédiaire de technologies traditionnelles, les institutions des deux pays, l'ICCD et l'Inventaire, ont profité des progrès de l'informatique : les deux institutions ont réalisé séparément des banques de données informatiques complexes, tandis que ces dernières années elles ont intensifié leurs travaux pour obtenir une connaissance réciproque et pour créer des thésaurus multilingues en commun.
- 16 Mais venons-en au fait : ce centre pourrait-il être réalisé à Paris auprès de l'Inventaire ? Nous pensons que oui.
- 17 Depuis plusieurs années, nous croyons que la coordination doit être réalisée en France. En réalité, nous estimons qu'en ce moment la COORDINATION SCIENTIFIQUE pourrait être réalisée uniquement en France, puisque simplement, l'Italie, l'autre pays qui posséderait tout le savoir-faire et les ressources économiques pour réaliser ce projet ambitieux, n'a pas la capacité politique pour la concevoir.

- 18 En outre, la France est peut-être le pays qui a le plus contribué à l'élaboration du standard du Conseil de l'Europe et est aussi celui qui en partage le plus la méthodologie : dans un certain sens, les fiches du Conseil de l'Europe sont les « filles » de l'Inventaire. Degrés de parenté qui sont par contre difficilement reconnaissables avec la méthodologie scientifique des Anglais de la RCHME.

Second problème

- 19 Réaliser l'inventaire du patrimoine culturel signifie équiper chaque pays d'un **bureau d'inventaire**, au moyen de formation et d'équipement du personnel local. Cela signifie devoir créer dans un pays un véritable centre de formation du personnel des pays qui voudraient travailler pour l'inventaire normalisé. Il faudrait une période de formation théorique et des exercices pratiques sur le terrain dans le secteur de la récolte des informations : cette phase devrait se dérouler dans des classes équipées avec des enseignants qualifiés, du matériel didactique en plusieurs langues, hardware bien finalisé et logiciel simple à utiliser, GPS et tout le matériel photographique nécessaire. Sans lieu ainsi équipé, il est extrêmement difficile d'organiser cette formation de façon improvisée avant le début des travaux (comme nous avons dû le faire en trois endroits différents, à Carthage, à Sana'a et à Sayun). Nous savons par expérience qu'un stage à l'étranger, au contact d'autres réalités, représente déjà un atout majeur qui va bien au-delà des avantages d'« organisation »⁹. Des liens très forts entre les opérateurs de différentes nationalités se créent, avec des implications inimaginables du point de vue des objectifs de fonds qu'un projet de ce genre veut poursuivre, aussi bien scientifiques que sociaux.
- 20 Selon nous la convergence entre la COORDINATION SCIENTIFIQUE et le CENTRE DE FORMATION permettrait de rendre plus réaliste le développement de l'« organisation ».

Figure 5



Yemen, Palace of As Sultan Al Kathiri
© Photo F. Lavecchia, 2001

- 21 Donc, à la fin, il y a une seule bonne nouvelle dans tout cela : les études menées par l'Inventaire et par l'ICCD (1994-95) sur les structures des différentes fiches ont abouti à des résultats inespérés, tout en mettant en évidence un degré de parenté très fort entre les deux instituts nationaux¹⁰. Cela veut dire que le procédé d'« échange » entre les banques de données des deux institutions est parfaitement faisable : un projet commissionné par l'ICCD en 1996 sur les deux plus importantes catégories de fiches a démontré que cette parenté équivaut environ à 75 % des structures et des normes de compilation des deux instituts¹¹.

NOTES

1. UNESCO World Heritage in the Digital Age (Alexandrie, Egypte, 21-23 Octobre 2002)

2. France : Inventaire créé en 1964 par André Malraux, rattaché à la Direction du Patrimoine du ministère de la Culture depuis 1978, érigé en sous-direction en 1985 et rattaché à la direction de l'Architecture et du Patrimoine depuis sa création en 1998. Italie : ICCD - Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione créé en 1975 par Giovanni Spadolini succède au Bureau Central pour l'inventaire qui depuis 1969 avait comme tâche de remettre en ordre l'activité de catalogage commencée avec des critères hétérogènes au début du siècle. Angleterre : DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT publie la liste des édifices ayant un grand intérêt ; SURVEY OF LONDON depuis 1894 rédige l'inventaire des édifices historiques à Londres (y compris ceux du XIX^{ème} siècle) pour en assurer la protection. RCHME - Royal Commission on the Historical Monuments of England

dont le rôle est d'enregistrer et de recenser le patrimoine national des monuments historiques et archéologiques. Allemagne : le catalogage est confié au Bureau du Patrimoine Culturel (Denkmalamt) de chaque Land. Pour ce qui concerne le Bade-Württemberg, le premier inventaire remonte à 1877 (Baden) et à 1899 (Wuerttemberg). Le Bureau s'occupe d'architecture, d'archéologie et d'objets d'art en réalisant tout d'abord un « inventaire rapide » (Listeninventar).

3. Le projet européen Aquarelle à la fin des années 90 a obtenu un très bon résultat, ce qui a permis de consulter les différentes banques de données en faisant abstraction des différentes structures. De cette façon, les nombreux obstacles dérivant de l'utilisation de normes de base différentes auraient été éliminés.

4. Cette norme de base, nous l'avons essayée en Tunisie (1997-1999) en recensant tout le patrimoine classé et au Yémen en recensant tout le Wadi Hadramaut (2000-2002) et il semble qu'elle fonctionne de façon satisfaisante. Recommandation n° R(95)3.

5. En réalité, il ne s'agit pas d'un problème mineur, au contraire c'est peut-être « le problème » : les fonctionnaires de chaque institution défendent parfois avec acharnement des différences risibles de chaque section de leurs fiches, nous n'osons même pas imaginer quand il s'agira de leur demander d'abandonner leurs propres « créatures » pour les remplacer par les fiches d'indexation minimale du Conseil de l'Europe...

6. En italien : *squisitamente*.

7. En Italie, les programmes de saisie des données des fiches de l'ICCD sont diffusés gratuitement sur le site La COORDINATION SCIENTIFIQUE devrait faire la même chose : en plus du logiciel, elle devrait s'occuper de la formation pour l'utilisation, de l'assistance télématique, du matériel didactique, etc.

8. Il suffirait d'une petite « équipe virtuelle » en liaison avec internet composée de 5 ou 6 spécialistes de 2 ou 3 pays ayant comme référence le siège de l'Inventaire à Paris.

9. Nous l'avons expérimenté en Italie avec, en premier lieu, 2 Tunisiens et, ensuite, avec 2 Yéménites.

10. Il s'agit vraiment de ressemblances stupéfiantes surtout en ce qui concerne les fiches des Objets Mobiliers (Inventaire) et des Oggetti Artistici (ICCD) : dans certains cas, on ne peut pas s'empêcher de penser que les Italiens, heureusement, ont bien pris en considération les résultats de leurs « cousins » français, en se limitant à améliorer l'efficacité de la structure des fiches. Les fiches d'architecture présentent des différences plus grandes.

11. Le programme de l'ICCD s'appelle **Europ-O / Europ-A** et est en mesure d'importer des tracés des fiches Objets Mobiliers et Architecture des deux instituts en un seul endroit, il les affiche et les imprime d'après un format où chaque champ a une double dénomination, en français et en italien.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : coopération européenne, méthodologie, inventaire du patrimoine

AUTEUR

FRANCESCO LAVECCHIA

Responsable Division SIT – Memar Monteassegni SpA. f.lavecchia@memar.it

Retables de Flandre : un patrimoine partagé

Anita Oger–Leurent

- 1 Lorsqu'en 1713 le traité d'Utrecht fixa définitivement la frontière nord-ouest du Royaume de France, mettant fin aux fluctuations que celle-ci connut au XVII^e siècle, les plénipotentiaires eurent-ils conscience de trancher dans la chair de l'ancienne Flandre, sans même en respecter les divisions internes ? Aucun critère physique, linguistique, confessionnel ne pouvait justifier la nouvelle limite territoriale qui démembrait le *Westquartier*¹, rattachant les châtelainies de Bergues, Bourbourg, Cassel et Bailleul² à la France, et celles de Furnes, Ypres, Warneton aux Pays-Bas autrichiens – la future Belgique. Le diocèse flamandophone d'Ypres³, suffragant de Malines, devint transfrontalier et trois de ses cinq doyennés relevèrent désormais de la France. Il fallut attendre le Concordat napoléonien pour que se superposassent les frontières politiques et ecclésiastiques.
- 2 Le mouvement des biens, des hommes, des idées, par delà la nouvelle démarcation des Etats en 1713 ne souffrit pas d'arrêt. Et, même si la difficulté d'accès aux sources n'a encore permis tous les recoupements souhaitables, il est évident que bien des artisans ou artistes, les sculpteurs par exemple, continuèrent de travailler dans les deux pays – ainsi Joseph Roose, les Vosselle, Jean et Jean-Louis Elshoecht...
- 3 De cette communauté historique qui survécut jusqu'à la Révolution, est né un patrimoine partagé par les Flandres belge et française ; le mobilier des églises rurales en est l'illustration et l'exemple des retables, emblématique⁴.

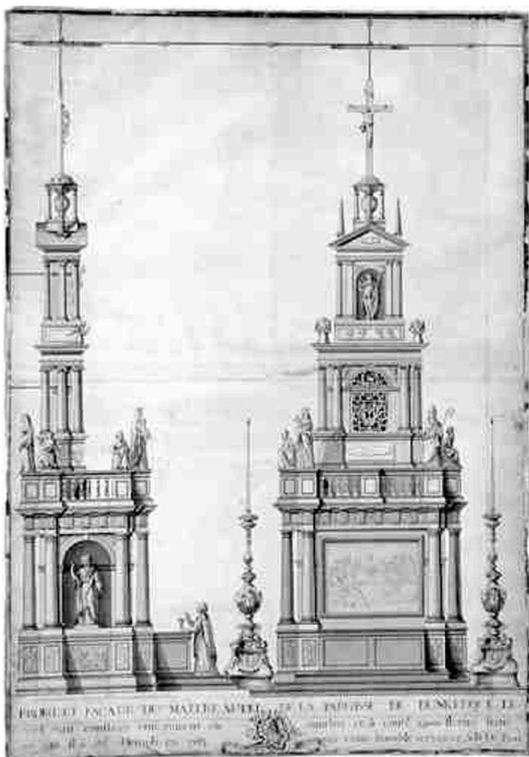
Figure 1



Hondschoote, hôtel de ville, retable polyptyque provenant de l'église paroissiale Saint-Vaast, par Ghislain Vroilynck, 1618

Phot. Inv. P. Thibaut © Inventaire général, ADAGP, 1999

Figure 2



Dunkerque, retable du maître-autel, 1588. Dessin, par B. De Roo, 1783 (A.C. Dunkerque)
 Repro. Inv. J.-M. Perin © Inventaire général, ADAGP, 1987/AC Dunkerque

- 4 Parce que, par définition, ceux-ci portaient des « images », ils furent sévèrement touchés par l'iconoclastie calviniste des années 1566 et 1568. Ceux qui durent être changés furent majoritairement remplacés par des polyptyques à panneaux peints.
- 5 Rapidement, les retables architecturés s'imposèrent. Certains furent construits en chêne, qui restait alors apparent et recevait éventuellement quelques rehauts de dorures. Mais à côté de cette minorité, domine un corpus d'œuvres polychromes, qui, sous les couches de peinture, cachent des essences de bois variées quoiqu'utilisées avec une certaine récurrence : les éléments de la statuaire et du décor sont en bois tendres d'origine locale (tilleul, peuplier, aulne...), la structure du meuble est en sapin importé des pays nordiques – depuis le Moyen Age, le bois résineux faisait en effet l'objet d'un commerce transitant par le port de Dunkerque.

Figure 3



Pitgam, retable de l'autel de saint Nicolas, 2e moitié du XVIIe siècle (thème central renouvelé)
Phot. Inv. P. Thibaut © Inventaire général, ADAGP, 1993

Figure 4



Bollezeele, église paroissiale Saint-Wandrille, retable de l'autel de la sainte Famille, 1619
(iconographie totalement renouvelée)

Phot. Inv. P. Thibaut © Inventaire général, ADAGP, 1997

- 6 Le « grand ancêtre » disparu depuis la fin du XVIII^e siècle, atypique par ses dimensions et la somptuosité des matériaux employés - marbre et albâtre - est sans doute le maître-autel de l'église Saint-Eloi de Dunkerque consacré en 1588. Si, en Belgique, le modeste retable de sainte Barbe encore en place dans l'église Saint-Martin de Westvleteren est datable de la dernière décennie du XVI^e siècle, c'est aux années 1620-50 que remontent les plus anciens retables architecturés conservés côté français (Bollezeele -1619, Steenbecque -1635 et 1655). Ces meubles sont encore très tributaires de la composition pyramidale, du compartimentage et du vocabulaire décoratif redevables au courant maniériste septentrional, parfois appelé « Renaissance flamande », qui s'était imposé dans le mobilier civil, les arts décoratifs et l'architecture urbaine des anciens Pays-Bas.
- 7 Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, s'affirma un parti vertical inspiré par des arcs de triomphe, compositions festives et éphémères dont les modèles ont été abondamment diffusés par la gravure.

Figure 5



- 8 Bollezeele, église paroissiale Saint-Wandrille, retable de l'autel de la Résurrection, fin XVII^e ou début XVIII^e siècle
- 9 Phot. Inv. P. Thibaut © Inventaire général, ADAGP, 1997

Figure 6



Bollezeele, église paroissiale Saint-Wandrille, retable de l'autel de la Vierge, fin XVII^e ou début XVIII^e siècle

Phot. Inv. P. Thibaut © Inventaire général, ADAGP, 1997

- 10 Le XVIII^e siècle apporta enfin paix et stabilité. Les retables, qui se développent alors souvent sur plusieurs travées, se distinguent par la qualité de leur volumes, de leur statuaire et de leur décor sculpté. L'ultime avatar est le retable-lambris où s'opère une quasi-fusion du meuble et de l'architecture, fréquente dans l'abside du maître-autel. Le décor, lui, suivait la mode : classique, puis rocaille et enfin néoclassique. N'était-ce pas alors Paris qui donnait le ton à toute l'Europe soumise à la francisation du goût ?
- 11 Les oeuvres peintes, souvent de qualité, sont dues à des artistes locaux qui bénéficient parfois d'un renom certain, tel Jean De Reyn (1610-1678) ou Matthieu Elias (1658-1741)... Si les productions originales des XVII^e et XVIII^e siècles ne manquent pas, on note aussi l'existence de copies dont les modèles les plus prisés sont celles des oeuvres de peintres Flamands : Rubens, Van Dyck et Seghers.

Figure 7



Hondschoote, église paroissiale Saint-Vaast, retable de l'autel du Rosaire, 1724
Phot. Inv. T. Petitberghien © Inventaire général, ADAGP, 1991

Figure 8



Crochte, église paroissiale Saint-Georges, retable de l'autel de saint Nicolas, 1ère moitié du 18e siècle
 Phot. Inv. P. Thibaut © Inventaire général, ADAGP, 1994

- 12 Ainsi, derrière la simplicité de leurs volumes et l'austérité de leurs murs de briques, les églises rurales de la Flandre française partagent avec leurs voisines belges un mobilier d'une qualité et d'une cohérence ⁵ souvent exceptionnelles où l'uniformité est cependant exclue en raison des conditions locales de la commande, des personnalités diverses des intervenants, de l'évolution ultérieure des goûts et de la dévotion comme des conditions techniques de conservation.
- 13 A partir des autels, sur lesquels s'élèvent tabernacles et expositions sur fond de retables, se déploie toute la scénographie de la liturgie tridentine.

Figure 9



Bambecke, église paroissiale Saint-Omer, retable de l'autel de saint Blaise, 1742 (polychromie 1900-03)

Phot. Inv. P. Thibaut © Inventaire général, ADAGP, 1991

Figure 10



Arnèke, retable-lambris du maître-autel, XVIII^e et XIX^e siècles
 Phot. Inv. P. Thibaut, T. Petitberghien © Inventaire général, ADAGP, 1994

- 14 La chaire, les confessionnaux, le banc de communion jouent un rôle complémentaire dans ce discours global qui vise à rappeler les vérités de la Foi catholique : présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, efficacité des sacrements, prééminence de la Vierge, réalité de la communion des saints, légitimité de la hiérarchie catholique.
- 15 Aussi n'est-il pas étonnant qu'au-delà des similitudes naturelles entre Flandres française et belge, on retrouve des parentés formelles entre les retables flamands et ceux du Luxembourg, d'Alsace, de Franche-Comté, terres de Contre-Réforme militante – la menace protestante n'était pas loin – où la grande tradition septentrionale et germanique de la hucherie et de la sculpture sur bois n'avait pas connu d'interruption. Mais au-delà de ces quelques rapprochements stylistiques, c'est l'appartenance des retables flamands à l'ordre baroque européen qu'il faut souligner⁶.

NOTES

1. *Westquartier* : ensemble comprenant les châtelainies de Bergues, Bourbourg, Cassel, Bailleul, Furnes, Ypres, Warneton.

2. Ces quatre châtelainies formant le *Westhoek* (« le coin de l'ouest ») auquel l'historien Emile Coornaert a consacré une partie de sa carrière. Voir Coornaert, Emile. *La Flandre française de langue flamande*. Paris : Les Editions ouvrières, 1970. 406 p.

3. En 1559, le démantèlement du diocèse de Thérouanne avait donné naissance aux diocèses d'Ypres (doyennés de Bergues, Cassel, Bailleul, Furnes, Poperinghe, Dixmude, Nieuport, Warneton), de Saint-Omer (suffragant de Cambrai : doyens francophones et flamandophones d'Aires, Arques, Bourbourg, Lillers, Merville, Watten, Hesdin, Helfaut), et de Boulogne (doyennés situés en France).

4. On pourra utiliser la publication *Eglises et retables de Flandre*. Coll. *Itinéraires du Patrimoine*, n° 45, Ass. Christophe Dieudonné, 1993.

5. Cependant, la plupart des autels et tabernacles, lieux centraux du culte, ont été totalement renouvelés au XIX^e ou encore au XX^e siècles en fonction des nouvelles modes, des moyens disponibles et des réorientations liturgiques.

6. A titre d'exemple, on pourra consulter les notices rédigées par Pierre-Louis Laget, conservateur du Patrimoine au service régional de l'Inventaire Nord-Pas-de-Calais, sur le canton de Bergues ; bases Mérimée et Palissy. – L'association **Retables de Flandre** peut se charger d'organiser des visites des églises de Flandre sous la conduite de guides qualifiés : Association **Retables de Flandre**, BP 6535, 59 386 Dunkerque, tel/fax : 03 28 68 69 78

INDEX

Mots-clés : France, Belgique, Flandre, architecture religieuse, retable, art baroque, inventaire du patrimoine

Keywords : architectural heritage

AUTEUR

ANITA OGER-LEURENT

Chargée de recherche, service régional de l'Inventaire, Direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais. anita.oger-leurent@culture.gouv.fr

Patrimoine hospitalier à travers l'Europe : un dilemme entre restructuration ou désaffectation

Pierre-Louis Laget

- ¹ L'Assistance publique/Hôpitaux de Paris prit l'initiative de lancer, au cours de l'année 2000, un projet d'étude européen sur les édifices hospitaliers. Elle s'associa dans cette perspective avec l'Inventaire général (ministère de la Culture) afin d'y trouver les ressources humaines et scientifiques qui lui faisaient partiellement défaut. Plusieurs pays européens ou régions dont la Belgique (région de Bruxelles capitale), l'Espagne (Catalogne), la Grande-Bretagne, l'Italie (région d'Emilie-Romagne), les Pays-Bas, acceptèrent d'emblée de participer au projet et furent bientôt rejoints par la Finlande. Le caractère paneuropéen de cette étude permit d'obtenir une aide de la Commission européenne, avec toutefois pour contrainte d'en achever la réalisation sur une période d'une année. Vu la brièveté des délais, seules en France cinq régions furent en mesure d'y participer. Ces régions – la Bourgogne, l'Île-de-France, le Languedoc-Roussillon, la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais – avaient entrepris, chacune de leur côté, une enquête thématique sur leurs hôpitaux, mais aucune n'avait été menée à terme. Une fois formulées ces restrictions portant sur le corpus étudié, tant en France qu'à l'étranger, hormis semble-t-il en Catalogne où l'inventaire tendait vers l'exhaustivité, excluaient d'emblée quelques édifices qui constituent pourtant des jalons essentiels dans l'histoire architecturale, tels « l'Ospedale maggiore » de Milan (fin du XV^e siècle), l'hôpital Saint-André de Bordeaux (1821-1829) ou encore l'hôpital mémorial franco-américain de Saint-Lô (1946-1956). Ce corpus offrait malgré tout un éventail de types d'édifice hospitalier extrêmement large et sa représentativité ne s'en trouvait donc guère affectée.
- ² Le projet, baptisé **Présent et avenir du patrimoine hospitalier européen**, devait permettre, d'une part l'édition d'un guide du patrimoine hospitalier comprenant des notices descriptives d'édifices situés dans les pays ou régions concernés par l'étude et d'autre part la création d'un site Internet portant sur les divers aspects de ce patrimoine. La tenue d'un colloque à vocation internationale où seraient abordées aussi

bien des questions sur l'histoire des hôpitaux que celles relatives à leur adaptation avec maintien de leur fonction primitive, ou au contraire à leur désaffectation et réutilisation à un usage non hospitalier. Malgré des délais bien courts, tous ces objectifs ont été atteints.

Formes institutionnelles des établissements hospitaliers

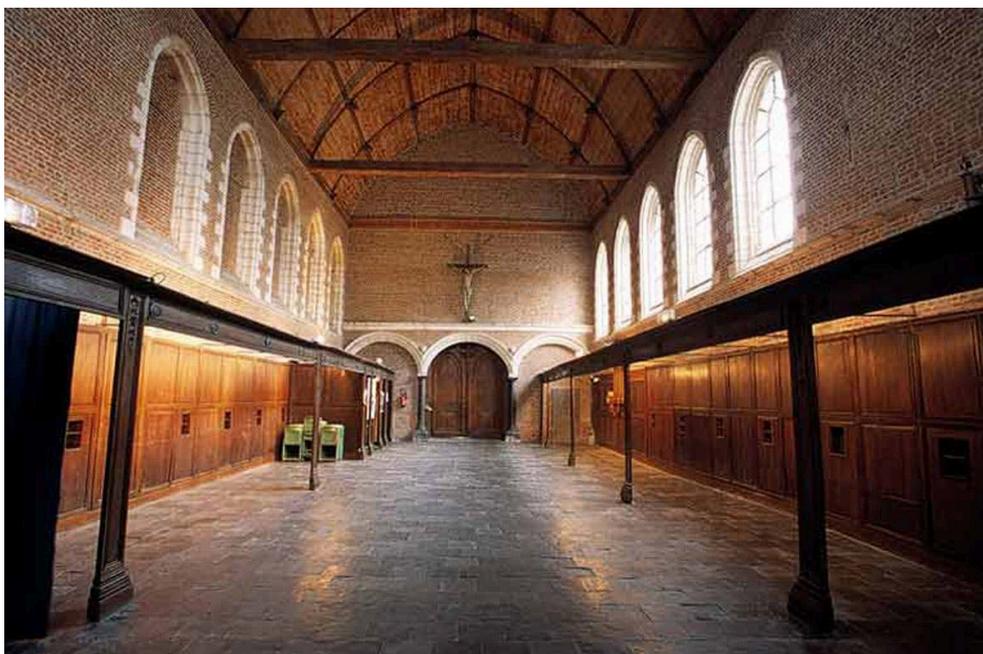
- 3 Des réunions de tous les participants, relayés par celles d'un comité scientifique restreint, furent nécessaires pour s'accorder sur une définition du patrimoine hospitalier et sur une ébauche de typologie architecturale. Deux critères qui parurent essentiels à tous les membres du comité furent retenus : l'existence, dans l'édifice considéré, d'un hébergement permanent ou à la rigueur temporaire (cas des lazarets) de caractère volontaire, et la notion de bienfaisance ou de soins visant à soulager la détresse physique, psychique, morale ou sociale des personnes hébergées. De ce fait, se trouvaient exclus d'une part toutes les institutions destinées à soulager l'une de ces détresses, mais ne comportant aucune forme d'hébergement tels qu'ateliers de charité, dispensaires, établissements de cure thermale, d'autre part celles qui hébergent éventuellement des pensionnaires, mais dont la visée est avant tout éducative telles que les écoles pour enfants pauvres dites anciennement écoles de charité, les institutions pour handicapés de naissance – instituts de jeunes aveugles, instituts de sourds et muets – , enfin celles où s'exerce certes une certaine forme de bienfaisance, mais sur une population ne présentant aucune détresse particulière telles que crèches, colonies de vacances, maisons de retraite, etc., que l'on pourrait ranger dans les édifices sociaux.
- 4 Parmi les institutions de bienfaisance qui posaient difficulté, se trouvaient certains établissements pour enfants, notamment ceux désignés à l'époque moderne sous le nom d'orphelinats. En effet, dans la forme moderne de cette institution, l'aspect éducatif prime et ces orphelinats ne se différencient guère d'autres établissements scolaires alors que, sous l'Ancien Régime, de nombreuses maisons connues sous des noms divers – hospice, maison de charité, etc. – avaient été tout spécialement fondées pour recueillir les orphelins et enfants abandonnés afin d'assurer d'abord leur survie, secondairement leur éducation. Après discussion et de manière un peu arbitraire, les formes modernes d'orphelinat furent finalement exclues de la définition du patrimoine hospitalier, tandis que les formes anciennes étaient conservées. Par ailleurs, les hôpitaux généraux (et autres institutions semblables, « *workhouses* » anglais, « *alberghi dei poveri* » italiens, « *casas de misericordia* » espagnoles, « *spinhuis* » et « *rasphuis* » hollandais, etc.), fondés initialement avec une certaine intention répressive, mais détournés à des fins essentiellement charitables, furent, après quelques hésitations, inclus dans le champ de l'étude.
- 5 Ces interrogations sur ce qui relève ou non du patrimoine hospitalier résultent principalement du fait que l'on se trouve en présence d'établissements qui étaient à l'origine, sous des dénominations variables – hôpital, hospice, hôtel-Dieu, maison-Dieu, etc. – avant tout des fondations charitables, et dont les bâtiments, parfois vieux de plusieurs siècles, demeurent toujours en usage, alors que la fonction qu'ils abritent a considérablement évolué, surtout depuis le milieu du XIX^e siècle. En effet, l'exercice de la médecine à l'hôpital, demeuré très longtemps marginal, prit véritablement son essor

à la fin du XVIII^e siècle, notamment avec la fondation, dans les grands hôpitaux, d'écoles cliniques (enseignement de la médecine au lit du malade). Ainsi le soin proprement médicalisé devint progressivement prééminent dans le courant du XIX^e siècle, reléguant au second plan la fonction caritative traditionnelle. La scission de caractère institutionnel introduite en France, au milieu du XIX^e siècle, entre d'un côté les hôpitaux (accueil des indigents malades), de l'autre les hospices (hébergement des gens - vieillards, infirmes, orphelins - incapables d'assurer leur subsistance) ne fit qu'accélérer une médicalisation qui devait déboucher, au milieu du XX^e siècle, sur l'ouverture de l'hôpital aux malades non indigents.

- 6 Le divorce actuel entre institutions à vocation sociale et établissements de soins médicalisés rendait extrêmement ardue, voire impossible, toute définition de caractère général pour des termes portant sur des édifices ayant évolué de manière aussi radicale en conservant leur nom originel. En outre, lorsqu'on fut amené à changer une désignation, ce fut simplement pour tenter de masquer, par une simple substitution de terme, la réalité d'un type d'établissement discrédité : ainsi pendant la Révolution, on proscrit du langage officiel à la fois les termes hôpital et hôtel-Dieu, l'institution elle-même ayant été décriée par les philanthropes, pour leur substituer celui, plus neutre, d'hospice, avant que ce terme lui-même ne subisse de nos jours pareil ostracisme à cause des connotations péjoratives dont il s'était entre-temps chargé. On trouve le même cas de figure avec les asiles d'aliénés rebaptisés hôpitaux psychiatriques, puis centres hospitaliers spécialisés, encore une nouvelle fois débaptisés à une date toute récente.

Définition d'une typologie

Figure 2



Seclin, hôpital–hospice dit Centre Marguerite de Flandre. Grande salle des malades dite salle Saint–Roch, vue intérieure en regardant vers le mur de séparation entre la salle et la chapelle
 Phot. Inv. P. Thibaut © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 8 Les désaccords entre « architectes » et « historiens », particulièrement sur l'importance à accorder ou non à la distribution autour d'une cour ouverte ou fermée, n'empêcha pas de mettre au point une typologie qui constitue une des informations majeures dans la notice descriptive ou fiche analytique que l'on rédigerait sur chacun des édifices étudiés. Afin de rendre compte de la façon la plus précise possible, des changements de parti architectural, certains termes définissant traditionnellement des types hospitaliers furent restreint dans leur acception et la réalité qu'ils recouvraient, scindée en plusieurs entités distinctes. Ainsi le plan qualifié de pavillonnaire, se trouvait scindé, d'un commun accord, en deux entités distinctes selon que les bâtiments étaient ou non reliés par des galeries : les hôpitaux à bâtiments parallèles reliés entre eux, comme par exemple à l'hôpital Lariboisière, seraient rangés dans la catégorie des édifices de plan en peigne, et seuls les hôpitaux à bâtiments isolés seraient qualifiés de pavillonnaires. De même, le type désigné comme hôpital en hauteur, lequel supplanta l'hôpital pavillonnaire dans les années 1930, fut décliné en trois variétés successives, ce en fonction du regroupement ou non des services généraux et du plateau technique et la répartition des étages dévolus à l'hospitalisation. Ces distinctions en apparence séduisantes, portant sur une période très contemporaine de l'histoire architecturale, ne furent guère contestées, la période étant fort mal connue de la majorité des participants.

Figure 3



Lyon, hôpital de Grange-Blanche, baptisé depuis sous le nom d'Edouard Herriot. Vue cavalière d'un pavillon de chirurgie, destinée à montrer son étage de soubassement, et vue de l'élévation, du côté de l'entrée, du groupe de bâtiments abritant la section des maladies contagieuses ; plan gravé. Dans : Garnier, Tony. **VILLE DE LYON, PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HÔPITAL À GRANGE-BLANCHE.** [Lyon], [1911]

Phot. Inv. P. Dapvriil © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 9 En fin de compte, une première liste de sept types fut arrêtée. Cette liste comportait, dans l'ordre chronologique d'apparition des types : hôpital type halle, tel l'hospice de Seclin, hôpital en damier, tel l'hôpital Saint-Louis à Paris, hôpital en peigne, tel l'hôpital Saint-André de Bordeaux, hôpital pavillonnaire, tel l'hôpital de Grange-Blanche ou Edouard-Herriot à Lyon, hôpital monobloc tel le centre hospitalier de Lille, hôpital tour sur socle tel l'hôpital mémorial franco-américain de Saint-Lô, hôpital polybloc tel le nouvel hôpital Bichat à Paris.

Figure 4

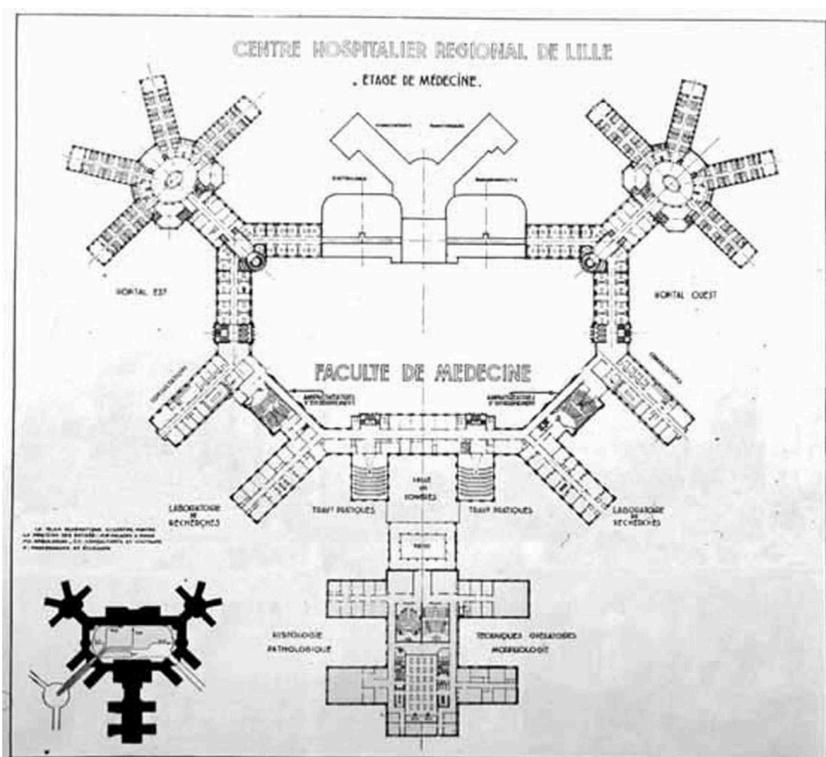


Lille, ensemble formé par l'hôpital Claude Huriez et la Faculté de médecine dit centre hospitalier régional universitaire. Vue générale prise de l'ouest montrant le bâtiment d'hospitalisation de plan en étoile sis à l'ouest et l'élévation latérale gauche de la Faculté de médecine

Phot. Inv. P.L. Laget © Inventaire général, ADAGP, 1999

- 10 Des aberrations relatives à la désignation typologique, apparues à la lecture des premières fiches descriptives adressées au siège de l'Assistance publique à Paris (ainsi le terme hôpital en hauteur était appliqué à d'humbles édifices hospitaliers, de plan rectiligne, élevés seulement de deux ou trois étages), conduisirent finalement les « architectes » à introduire un huitième, et même un neuvième type.

Figure 5



Lille, ensemble formé par l'hôpital Claude Huriez et la Faculté de médecine dit centre hospitalier régional universitaire. Plan de distribution d'ensemble avec la distribution du rez-de-chaussée de la faculté de médecine, celle du 4e étage de l'hôpital. Dans : Swynghedauw, P., Huriez, C. « L'hôpital régional de Lille – Centre hospitalier universitaire de la région du Nord ». **TECHNIQUES HOSPITALIÈRES ET SOCIALES**, 1959, juin. P. 20

Phot. Inv. P. Thibaut © Inventaire général, ADAGP, 2000

- 11 Au seul hôpital monumental à cour fermée, comme l'hôpital Saint-Louis de Paris, serait désormais appliqué le terme d'« hôpital en damier », tandis que l'hôpital à cour ouverte, comme l'hôtel-Dieu du Creusot, constituerait une nouvelle entité désignée sous le nom de « palais hospitalier ». En outre fut introduit le terme « maison hospitalière » pour désigner de modestes établissements sans véritable caractère architectural, ayant l'aspect de banales demeures urbaines.

Guide du patrimoine hospitalier

- 12 A partir de l'ensemble des fiches envoyées par les différents pays, les participants au projet se concertèrent pour effectuer une première sélection à raison de 8 à 10 édifices pour chacun des sept pays, en tenant compte de l'éventail des types architecturaux, et des fonctions propres à chaque établissement. Cette sélection devait permettre de constituer un corpus d'édifices remarquables représentatif des établissements dans leur diversité, destiné à illustrer un guide du patrimoine hospitalier. A partir de cette sélection initiale, 45 édifices furent retenus pour figurer dans ce guide¹. En outre, l'ensemble des fiches, au nombre de plus de 200 actuellement, allait servir à constituer un site web créé dans le cadre du projet. Ce site comporterait, outre les fiches analytiques, illustrées au moins par un plan et une ou deux vues de l'édifice, une section documentaire comprenant un glossaire relatif aux dénominations des divers

établissements hospitaliers, une définition des types architecturaux et une bibliographie générale.

- 13 Les services des l'Assistance publique qui assurèrent la logistique de ces diverses opérations – élaboration du guide, mise en place du site, organisation du colloque – réussirent à respecter l'échéancier et à faire en sorte que le colloque, qui se tint à Paris les 13 et 14 décembre 2001, fût irréprochable quant à son organisation, tout en étant d'un excellent niveau scientifique.
- 14 Quoique l'aide de la commission européenne ait cessé, comme cela était attendu, à la fin de l'année 2001, les participants ont décidé de poursuivre, chacun de leur côté, les recherches entreprises sur le patrimoine hospitalier, de s'efforcer de conserver les liens tissés à l'occasion du travail effectué en commun et, dans la mesure du possible, de continuer à alimenter le site web.

NOTES

1. Assistance publique-Hôpitaux de Paris. **Patrimoine hospitalier, un parcours à travers l'Europe**. Paris : Editions du patrimoine, 2001. 64 p.

INDEX

Mots-clés : France, Italie, Angleterre, architecture hospitalière, inventaire du patrimoine

Keywords : architectural heritage

AUTEUR

PIERRE-LOUIS LAGET

Conservateur du patrimoine, Service régional de l'Inventaire, Direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais. pierre-louis.laget@culture.gouv.fr

Brèves

Hommage à Gilles Chomer : L'Enfant Jésus retrouvé au Temple, un nouveau Stella dans les Pyrénées

Pierre Curie et Bertrand Ducourau

Figure 1



Jacques Stella, **L'ENFANT JÉSUS RETROUVÉ AU TEMPLE**, Saint-Béat, trésor de l'église (dépôt de la municipalité de Fos)

Phot. André Mielniczek © Ministère de la culture, DRAC Midi-Pyrénées, 2000

- 1 La redécouverte de cette toile séduisante¹, mise en dépôt dans le trésor de l'église de Saint-Béat (Haute-Garonne) par la municipalité de Fos, ajoute une nouvelle version à un groupe de peintures dérivant toutes du chef-d'œuvre de Jacques Stella (1596-1657), peint vers 1642 pour le noviciat des jésuites du Faubourg Saint-Germain à Paris.
- 2 La présence de cette œuvre dans l'église de Fos, petit village de fond de vallée pyrénéenne, est d'autant plus remarquable du fait de la relative rareté, dans les édifices pyrénéens de ce département, de peintures sur toile². Cette rareté ainsi que sa très grande qualité lui ont valu le classement dès le début du XX^e siècle (sous le nom de Le Sueur). La commune, consciente de sa valeur, mais ne disposant pas pour l'instant d'un local pouvant garantir sa sécurité, a consenti à la mettre en dépôt au trésor de l'église de Saint-Béat.
- 3 La personnalité de Stella est désormais bien connue, depuis les travaux de Gilles Chomer notamment³ : sa place dans l'atticisme parisien et son rôle artistique à Lyon en font l'un des protagonistes majeurs du classicisme français.
- 4 A propos de la composition qui nous occupe ici, récemment étudiée sous l'angle de l'iconographie⁴, tout a été dit sur les quatre exemplaires connus jusqu'alors, conservés à Notre-Dame des Andelys (Eure)⁵, à la basilique Saint-Liduina de Schiedam (Pays-Bas)⁶, à Lyon, au musée des Beaux-Arts⁷ ainsi qu'à l'église Saint-Ayoul de Provins (Seine-et-Marne)⁸. A ces tableaux s'ajoutent plusieurs dessins⁹. C'est dire assez le succès de l'œuvre et sa place importante dans le corpus de l'artiste.

Figure 2



Jacques Stella, **L'ENFANT JÉSUS RETROUVÉ AU TEMPLE** (détail), Saint-Béat, trésor de l'église (dépôt de la municipalité de Fos)

Phot. André Mielniczek © Ministère de la culture, DRAC Midi-Pyrénées, 2000

- 5 Les différents tableaux présentent tous des variantes, notamment dans l'architecture de l'arrière-plan, comme si l'artiste s'était plu à décliner son invention non seulement en modifiant les supports, les dimensions et les techniques employées, mais aussi en retravaillant subtilement l'ambiance de la scène par le traitement de l'espace du Temple. Cependant, la permanence du style de Stella de l'une à l'autre version s'établit aisément dans l'éclairage cristallin et dans une monumentalité de conception qui, comme chez Le Sueur, n'exclut pas la délicatesse.
- 6 Bien qu'elle soit inversée et simplifiée par rapport au prototype des Andelys, la composition de Saint-Béat est certainement une réplique de la main même de Stella¹⁰ : le fond d'architecture, avec sa belle abside à caissons, et le groupe des anges, si typiques du peintre, ne se retrouvent dans aucune des autres « rédactions » du thème. Malheureusement, à ce stade des recherches, aucune provenance ancienne n'a pu être établie avec certitude pour cette œuvre datable des années 1645-1650. Elle aurait appartenu à la famille de Lassus, originaire de la commune proche de Montrejeau, dont l'un des membres était chambellan à la cour de Louis XIV. Une suite de mariages et de successions, qui ne sont pas à ce jour bien connus, aurait amené au don de la toile à l'église de Fos, au XIX^e siècle.
- 7 Il est heureux que de modestes églises, d'humbles chapelles et de petits trésors ou musées d'art sacré, si indispensables à la conservation de la mémoire des lieux, puissent réserver de telles – bonnes – surprises pour les historiens de l'art « savant ». Cette découverte prouve en tout cas, si cela était nécessaire, que le patrimoine français reste encore largement à explorer.

NOTES

1. Huile sur toile, 88 x 71 cm (cadre du XIX^e siècle), classée au titre des Monuments historiques le 5 novembre 1912. Restaurée en 2001 par André Mielniczek : support : désentoilage ; doublage. Couche picturale : nettoyage, enlèvement des retouches anciennes assombries, réintégrations picturales ponctuelles.

2. Si la statuaire et les retables pyrénéens ont été largement étudiés, et par là même considérés comme représentatifs du patrimoine pyrénéen, en revanche la peinture de chevalet de ces édifices reste relativement méconnue.

3. Gilles Chomer, décédé il y a peu, préparait une exposition Stella avec le musée des Beaux-Arts de Lyon.

4. Henin, Emmanuelle. *L'Enfant Jésus au milieu des docteurs* : une image de la parabole au XVII^e siècle. A propos d'une ekphrasis jésuite d'un tableau de Stella. *Gazette des Beaux-Arts*, juillet-août 2000. P. 31-48.

5. Huile sur toile, 380 x 200 cm ; il s'agit du tableau anciennement au noviciat des jésuites de Paris, voir *Grand siècle : peintures françaises du XVII^e siècle dans les collections publiques françaises*, cat. exp., Montréal, Rennes, Montpellier. RMN, 1993. P. 242, n° 78 [notice par M. Hilaire] et *Le Dieu caché. Les peintres du grand siècle et la vision de Dieu*, cat. exp. Rome, Académie de France, 2000-2001. P. 127-130, n° 18 [notice par E. Coquery].

6. Huile sur cuivre, 47,3 x 35,2 cm, signée et datée 1649 ; voir Huys Janssen, Paul. A newly discovered painting by Jacques Stella in Holland. **The Burlington Magazine**, novembre 1996. P. 750-751.
 7. Huile sur bois, 65,5 x 54,5 cm, signée et datée 1645 ; voir Rosenberg, Pierre. Tableaux français du XVII^e siècle. **Revue du Louvre et des musées de France**, 1979, n° 5-6. p. 401-407.
 8. Voir Kerspern, Sylvain. "Jésus retrouvé par ses parents dans le Temple" (1654) par Jacques Stella (Provins, église Saint-Ayoul). **Gazette des Beaux-Arts**, juillet-août 1989, n° 1446-1447. P. 1-10.
 9. Conservés notamment en collection particulière, à l'Art Gallery of Ontario de Toronto, au Museum Kunsthaus de Worms, etc.
 10. Consulté sur le tableau en 2000, Alain Mérot a également rapproché le tableau de Stella.
-

INDEX

Mots-clés : peinture religieuse, iconographie, Jacques Stella

AUTEURS

PIERRE CURIE

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire.
pierre.curie@culture.gouv.fr

BERTRAND DUCOURAU

Conservateur du patrimoine, Conservation régionale des monuments historiques, Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées, bertrand.ducourau@culture.gouv.fr

Marguerite Huré, précurseur de l'abstraction dans le vitrail religieux

Véronique David

Figure 1



Marguerite Huré
Phot. Inv. P. Fortin © Inventaire général, ADAGP, 1998

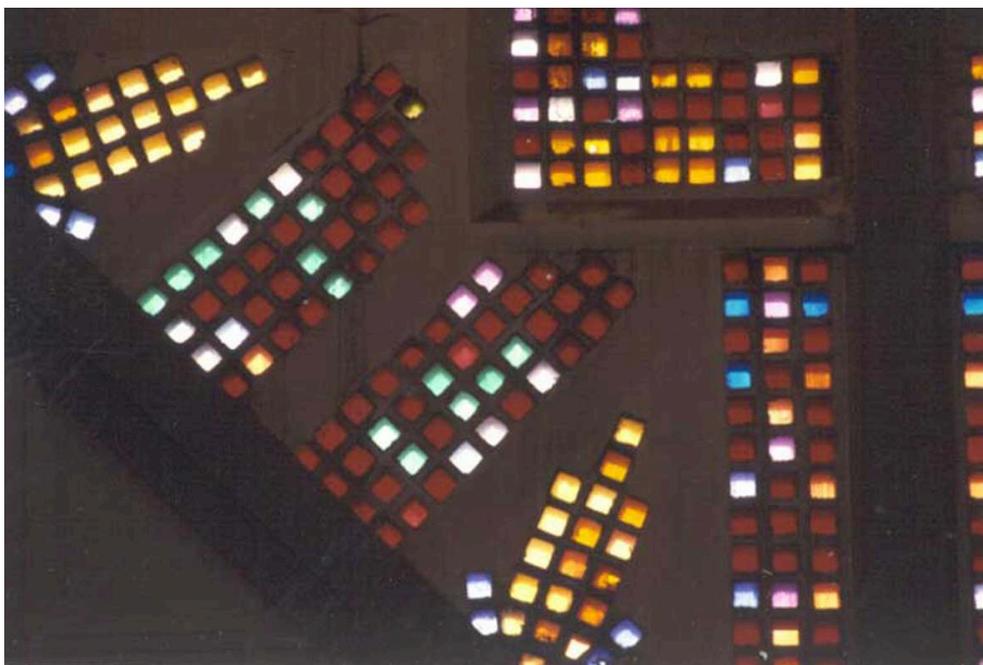
Figure 2



Epinay-sur-Seine, église Notre-Dame des Missions. Vue de la façade
 Phot. Inv. P. Fortin © Inventaire général, ADAGP, 2000

- 1 Dans le vitrail religieux, le passage à l'abstraction s'est opéré longtemps après son apparition en 1910 dans les arts plastiques¹. Généralement, on l'attribue à l'intervention de grands peintres contemporains tels Alfred Manessier, Jean Bazaine ou Jean Le Moal et on le situe aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Il est temps de réhabiliter le rôle de précurseur joué par une femme peintre verrier, Marguerite Huré (1895-1967)².
- 2 L'hommage que lui a rendu le Père Couturier dans la revue *L'Art Sacré* en 1948 n'a pas suffi à la sauver de l'oubli³. Féministe avant l'heure, fière de l'indépendance que lui apportait un métier dominé par le sexe masculin, cette femme au destin singulier, surnommée « la jeune fille à la pipe », a milité avec acharnement aux côtés de Maurice Denis et de Georges Desvallières pour le renouveau de l'art sacré. Novice dans le vitrail⁴, elle n'a pas eu à porter le poids de traditions séculaires et a pu l'enrichir de son regard de peintre et de sculpteur.
- 3 Présente dans les expositions, auteur d'articles où elle défend un art du vitrail vivant⁵, inventeur de la « brique Huré »⁶, elle collabore avec les plus grands architectes de son époque et met son talent au service d'artistes de renom tels Maurice Denis, Georges Desvallières, le Père Couturier, Valentine Reyre ou Jean Bazaine⁷.

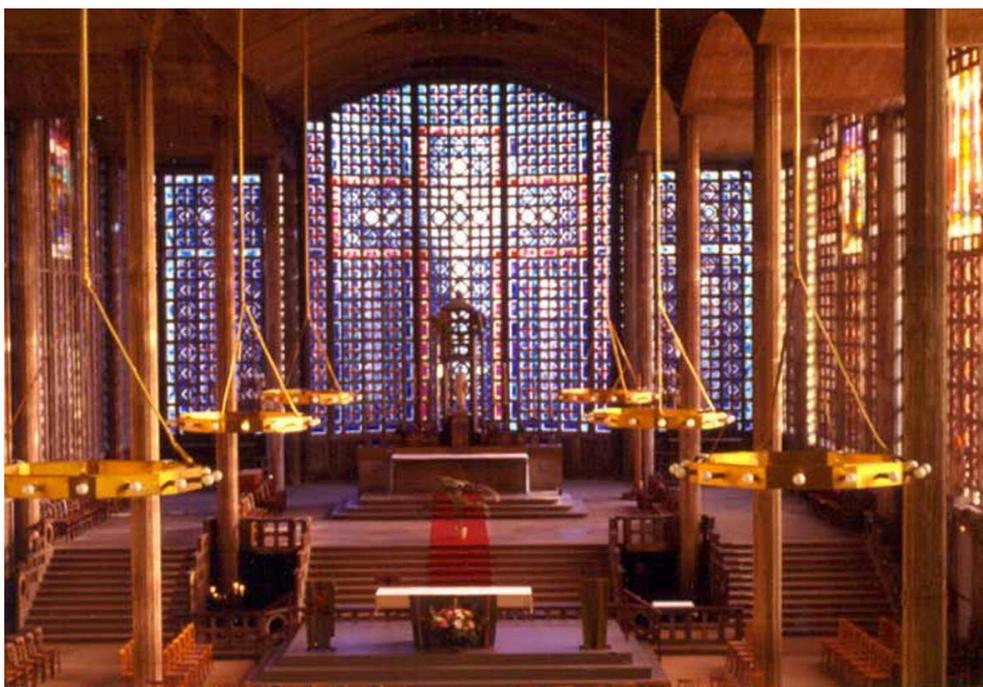
Figure 3



Epinay-sur-Seine, église Notre-Dame des Missions. Rose de la façade en « briques Huré »
 Phot. Inv. P. Fortin © Inventaire général, ADAGP, 2000

- 4 Elle n'abandonne jamais le vitrail figuratif mais son originalité tient surtout à son cheminement vers l'abstraction géométrique colorée.

Figure 4



Le Raincy, église Notre-Dame. Vue d'ensemble
 Phot. M. Hérold © M. Hérold. 2001

- 5 Le Raincy (Seine–Saint–Denis), célèbre « Sainte–Chapelle du béton armé », construite par les frères Perret en 1922–1923, joue un rôle de révélateur dans son parcours⁸. Appelée par Maurice Denis comme traductrice de ses maquettes en vitrail, elle sera marquée par sa conception de l'ensemble du programme vitré. La place très relative donnée à l'iconographie, l'extraordinaire développement accordé aux motifs décoratifs et l'intégration des verrières dans un plan de coloration qui immerge le visiteur dans un bain lumineux, opèrent une véritable rupture avec la fonction de support de la représentation octroyée au vitrail au 19e siècle.

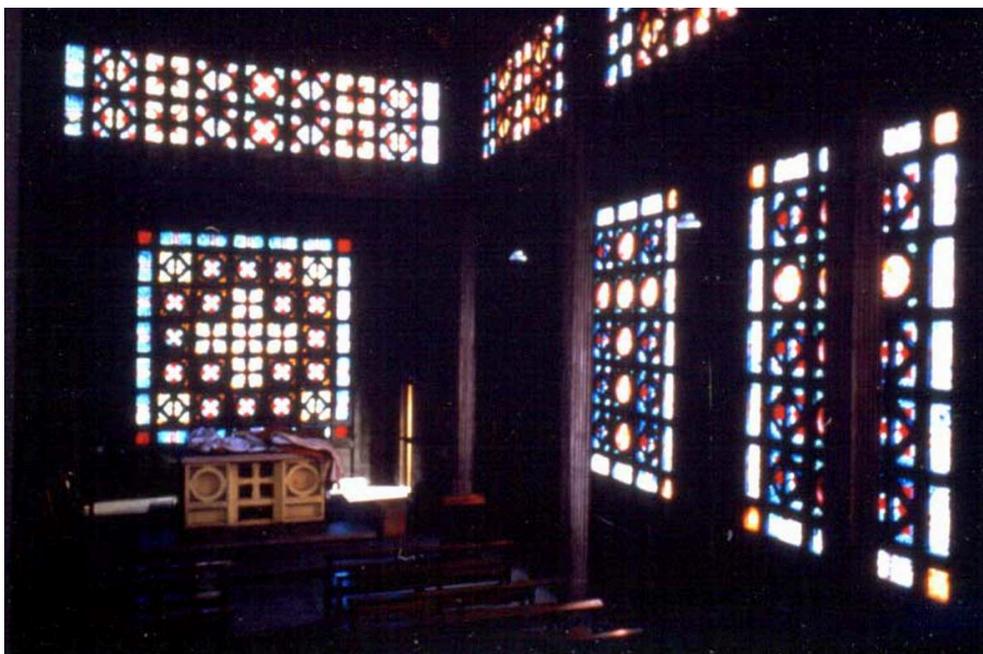
Figure 5



Le Raincy, église Notre–Dame. Verrière des Taxis de la Marne par Maurice Denis en collaboration avec Marguerite Huré

Phot. M. Hérold © M. Hérold. 2001

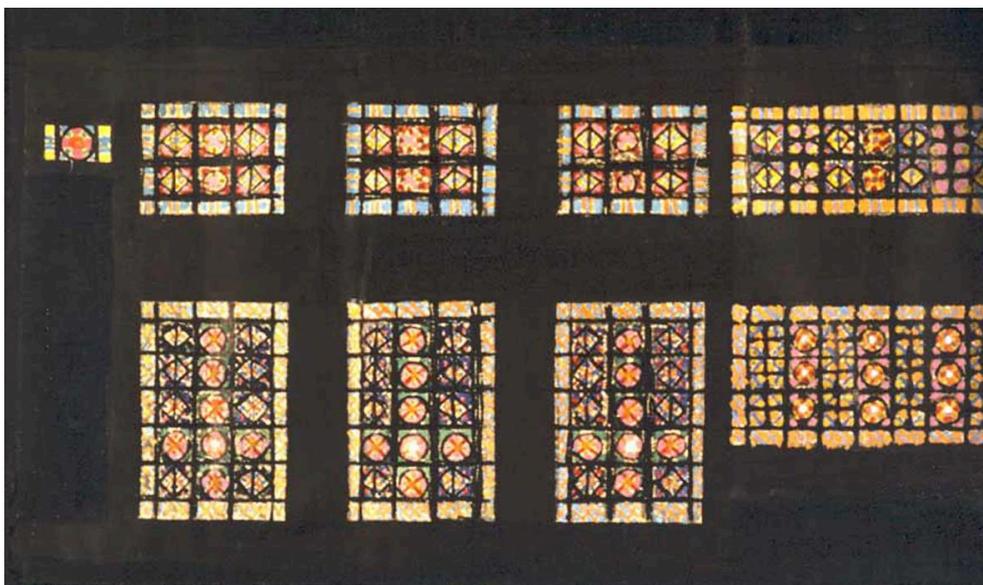
Figure 6



Chalon-sur-Saône, chapelle de l'ancien collège de la Colombière. Vue d'ensemble
 Phot. B. Sonnet © B. Sonnet. 1997

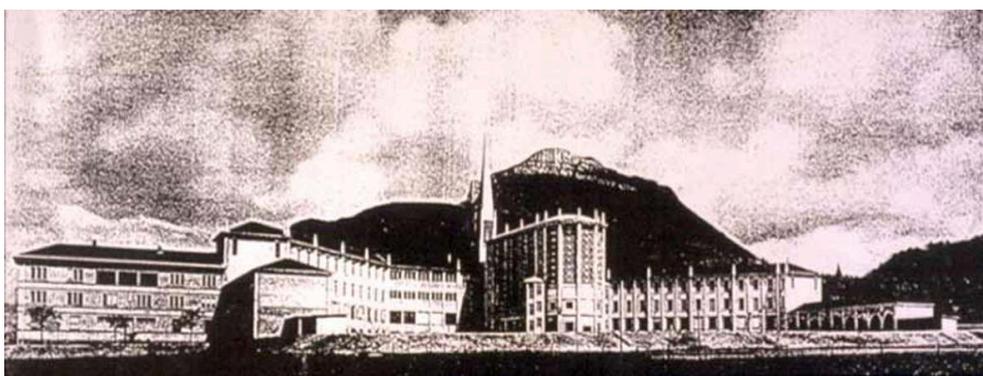
- 6 Forte de cette expérience, lorsque Auguste Perret lui commande, en 1929, la réalisation du décor vitré de la petite chapelle de l'école de la Colombière à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), elle a l'audace d'en exclure toute iconographie pour chercher à susciter l'émotion par le seul pouvoir de la couleur, à peine modulée par des motifs décoratifs peints à la grisaille.
- 7 A l'harmonie de couleurs « glorieuses, braves, élevées », de soutenir à elle seule, nous dit-elle, les jeunes générations grâce à une « une trame de bleus légers mystiques sur laquelle se brochent des ors clairs, conquérants, des rouges chauds ou froids selon la composition, reliés par des oranges, accompagnant des roses de rose fraîche, ceux-ci soulignés par des touches d'émeraudes ».

Figure 7



Chalon-sur-Saône, chapelle de l'ancien collège de la Colombière. Maquette de Marguerite Huré conservée au Musée municipal de Boulogne-Billancourt
Phot. Inv. P. Fortin © Inventaire général, ADAGP, 1998

Figure 8



Voreppe, chapelle de l'ancien séminaire. Vue extérieure. Reproduction d'une illustration de la revue **L'ART SACRÉ**, n° 5, 1935, p. 21

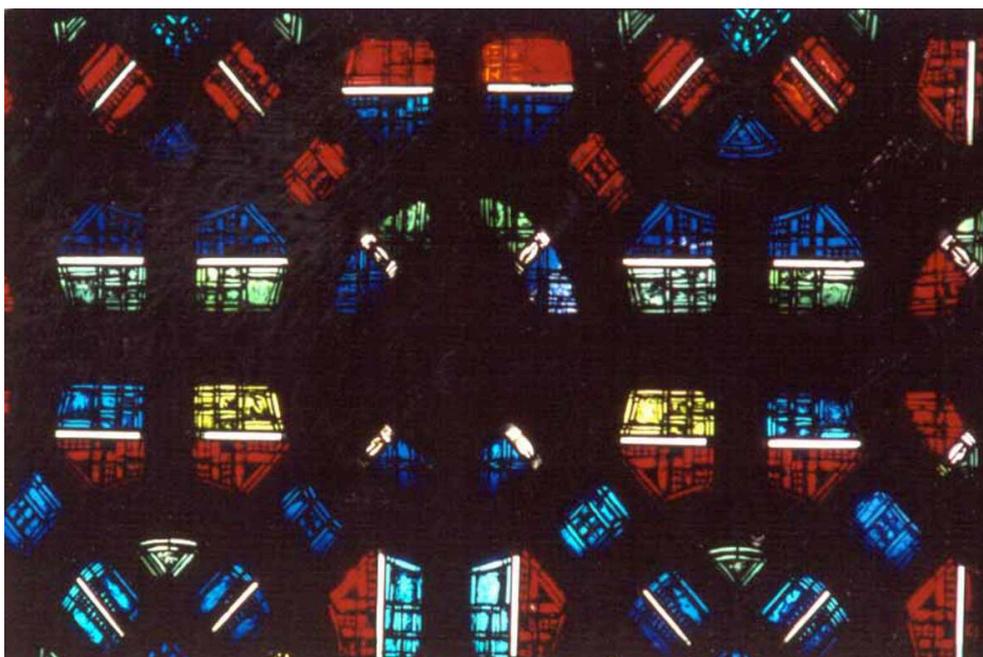
- 8 Entre 1931 et 1933, à la chapelle de l'ancien séminaire de Voreppe (Isère), construite par l'architecte Pierre Pouradier-Duteil, Marguerite Huré pousse encore plus loin ses recherches.
- 9 Elle y interprète le thème du sacerdoce, par le seul jeu des couleurs et des lignes géométriques, sans parole, comme en musique, en donnant une signification précise à chaque verrière.

Figure 9



Voreppe, chapelle de l'ancien séminaire. Vue intérieure
Phot. G. Bardin © G. Bardin, 2000

Figure 10



Voreppe, chapelle de l'ancien séminaire. Détail des verrières des « œuvres actives » par Marguerite Huré

Phot. Inv. B. Cougnassout © Inventaire général, ADAGP, 1986

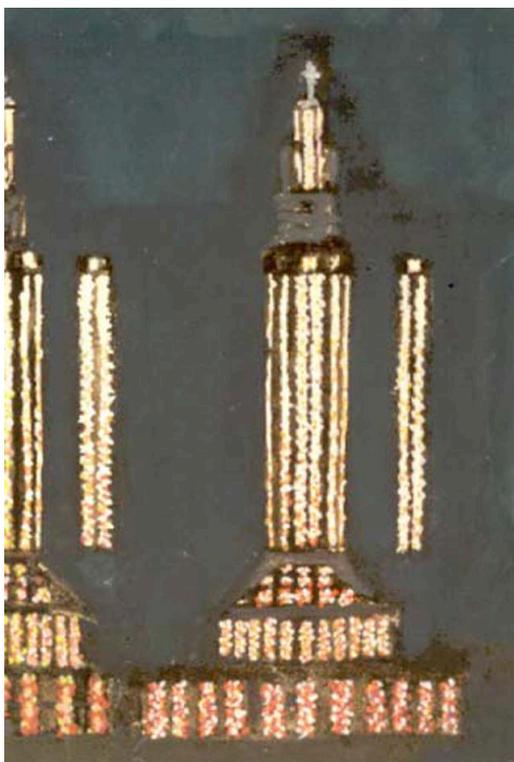
- 10 Les bleus, les dorés clairs, les blancs évoquent l'Enfance du futur prêtre, les rouges carminés, les Oeuvres actives, les rouges mêlés de bleus, gris et verts, les Missions étrangères, etc.
- 11 Tout est mis en oeuvre pour donner du sens : la répartition des couleurs dans une même verrière, les correspondances entre les verrières qui se font face et leur orientation même, puisque les premiers rayons du soleil viennent éclairer **l'Enfance** et que les derniers disparaissent avec le **Retour au Père**.
- 12 Voreppe constitue, comme l'a reconnu Georges Mercier en 1964, « le premier exemple de l'introduction de la symbolique non-figurative dans l'art sacré contemporain »⁹. Cette quête trouvera son aboutissement, en 1952-1957, à l'église Saint-Joseph du Havre, sa dernière grande commande des frères Perret, où elle abandonne peinture et tracé géométrique au profit de la seule couleur.

Figure 11



Le Havre, église Saint-Joseph. Tour de l'église, 1952-1957
Phot. Inv. D. Couchaux © Inventaire général, ADAGP, 1999

Figure 12



Le Havre, église Saint-Joseph. Maquette de Marguerite Huré conservée au Musée municipal de Boulogne-Billancourt

Phot. Inv. P. Fortin © Inventaire général, ADAGP, 1998

- 13 En ouvrant la voie de la modernité au vitrail religieux, Marguerite Huré a contribué, dès l'entre-deux-guerres, au grand mouvement de renouveau de cet art qui prendra toute son ampleur après la Seconde Guerre mondiale.

NOTES

1. L'évolution du vitrail est un peu différente dans le domaine civil. Dès les années 20 en effet, on touche à l'abstraction décorative avec, par exemple, les vitraux de Sophie Taeuber-Arp dans le bâtiment de l'Aubette à Strasbourg ou ceux de l'atelier Barillet pour les architectures de Robert Mallet-Stevens.

2. Sur Marguerite Huré, voir : Sjöberg, Yves. **Mort et résurrection de l'art sacré**. Paris, 1957. P. 214-215. Id., « Marguerite Huré, une vocation féminine de maître-verrier ». *La Croix*, 11-12 février 1968. P. 7. **L'art sacré au XX^e siècle en France**. Musée municipal de Boulogne-Billancourt, 1993. P. 133-134. Chausse, Véronique. « Marguerite Huré ou la passion du vitrail ». **La revue de la céramique et du verre**, mars-avril 1998, n° 99. P. 40-43. Id., « Marguerite Huré et le décor des claustra entre 1924 et 1933 : contribution à la modernité ». **Dossier de la commission royale des monuments, sites et fouilles, 7, Art, technique et science : la création du vitrail de 1830 à 1930**, Colloque international, Liège, Le Vertbois, 11-13 mai 2000, Stavelot, 2000. P. 33-

41. Callias Bey, Martine. « Marguerite Huré (1895–1967) et l’affaire des vitraux volés de l’abbatiale de Fécamp ». **Annales du Patrimoine de Fécamp**, n° 8, 2001. P. 52–55. DAVID, Véronique. « Marguerite Huré » dans **L’Encyclopédie Perret**, IFA, Paris, Monum, 2002.
3. Couturier, Fr. M.–A. « Bilan de l’époque 1920–1940 ». **L’Art Sacré**, mars–avril 1948, n° 3–4. P. 65.
4. Elle fonde son atelier en 1920 après avoir suivi une formation chez le peintre verrier parisien Emile Ader. Elle y travaillera notamment à la réalisation des cartons de vitraux conçus à l’atelier de dessin des **Ateliers d’Art Sacré**. Son fonds d’atelier, conservé par sa collaboratrice Marcelle Lecamp jusqu’à son décès en 2000, a pu être sauvé de la disparition et a été déposé au Musée municipal de Boulogne–Billancourt.
5. On peut citer ses articles de la revue **Glaces et Verres** ; : Le vitrail moderne, février 1928, n° 2. P. 9–11. Techniques modernes, octobre 1928, n° 6. P. 17–21. L’art nouveau des verrières, juin 1929, n° 10. P. 21–24. Un matériau nouveau : la « brique Huré », décembre 1930, n° 19. P. 9–11. Ainsi que Causerie sur le vitrail, dans la revue **L’architecture**, 1929, supplément technique n° 5. P. 55–57.
6. Elle protège son invention par le brevet n° 303 775 délivré le 22 octobre 1930. Il s’agit d’une brique creuse blanche dont les deux extrémités, munies de feuillures, reçoivent chacune un verre, coloré du côté extérieur, et incolore du côté intérieur, permettant ainsi de jouer sur le plus éphémère des effets, le reflet. Marguerite Huré imaginait l’emploi de cette brique dans des lieux tels qu’auditoriums, fumoirs ou halls de clinique qui réclamaient une ambiance reposante. En réalité, il n’a pas eu le succès escompté et n’a connu, en dehors d’Epinay, qu’une autre application, en 1952, à l’église de Sofar au Liban (aujourd’hui détruite), édifiée par l’architecte libanais Edde. L’église d’Epinay est donc le seul édifice qui conserve un exemple de ce procédé.
7. David, Véronique. Marguerite Huré et les peintres. **Recherches en Histoire de l’art**, 2002, n° 1. P. 15–27.
8. David, Véronique. Une collaboration d’artistes et de personnalités d’exception ou de l’espoir retrouvé et des vitraux du Raincy. dans *Le vitrail des XIX^e et XX^e siècles dans la Petite Couronne*. **Cahiers du Patrimoine**, sous la direction de Laurence de Finance (à paraître en 2003).
9. Mercier, Georges. **L’art abstrait dans l’art sacré**. Paris, 1964. P. 136–139.
-

INDEX

Mots-clés : architecture religieuse, France, vitrail, vitrail religieux, Marguerite Huré

AUTEUR

VÉRONIQUE DAVID

Ingénieur d’études, cellule vitrail, Sous-direction des études, de la documentation et de l’inventaire. veronique.david@culture.gouv.fr

Cambodge

Marc Pabois

Figure 1



Le Phnom, matérialise le mythe de fondation de Phnom–Penh. Il perpétue le symbole de la montagne sacrée

Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

Figure 2



Un des nombreux *vatt* (pagodes), éléments nécessaires à la sacralisation du territoire, qui ponctuent la ville de Phnom-Penh

Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

- 1 La Sous-direction de l'Inventaire général a participé à une mission à Phnom Penh, du 27 janvier au 7 février 1995, dans le cadre du projet de convention franco-cambodgienne sur l'identification du patrimoine architectural et urbain de la ville de Phnom Penh pour l'élaboration d'un outil de gestion. L'opération fut suivie du côté français par deux partenaires : le Ministère de la culture et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et du côté cambodgien par le Ministère de la culture et des beaux-arts, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction. L'équipe en charge de l'étude était animée principalement par trois personnes : Christiane Blancot (APUR), Monique Chatenet (Inventaire général) et Aline Hetreau-Pottier.
- 2 La ville de Phnom Penh conserve un patrimoine historique, architectural, urbain et paysager d'une cohérence exceptionnelle. Le centre historique de la cité, bordé par le fleuve, est marqué par des monuments symboliques importants, Phnom, Palais royal, pagodes, et par un tissu urbain que caractérisent fortement des espaces verts nombreux et des plantations en bordure de rues, et sur les berges du Mékong des quartiers commerçants établis en compartiment autour des marchés, des zones de villas ou de petites maisons résidentielles accompagnées de jardins et des édifices publics et administratifs de qualité.

Figure 3



Phnom-Penh, compartiments (immeubles) près de la place de la Poste
 Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

- 3 Phnom Penh, fondée vers 1370, sur le site des Quatre-Bras, métaphore des quatre fleuves cosmiques, plusieurs fois capitale royale, est une ville portuaire, marchande et cosmopolite. N'ayant de cesse que de maîtriser son rapport au fleuve, elle a su remarquablement intégrer l'eau et la végétation à la ville.

Figure 4



Phnom-Penh, le Phsar Thmei (nouveau marché) dit marché central, 1935-1937, architecte Chauchon
 Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

- 4 Le Phnom perpétue le symbole de la montagne sacrée. Le Palais royal, véritable ville au cœur de la ville, qui a connu plusieurs emplacements successifs, matérialise la présence du souverain. Les pagodes sont autant de sites religieux au sein de l'espace urbanistique qui fixent durablement la population et structurent les quartiers. La digue, qui la protège du fleuve soumis aux crues annuelles de la mousson, et les remblaiements progressifs du sol inondable donnent à la ville ses limites. Au moment où elle passe sous protectorat français en 1863, et jusqu'à 1953, la ville, à nouveau choisie pour être la capitale, n'est encore qu'une bourgade où paillotes et maisons de bois constituent le long du fleuve l'essentiel du bâti privé. Au début, les Français conçoivent l'extension de la ville dans le plus grand désordre. Ce n'est qu'à partir de 1890 et jusqu'en 1920 que se met en place la ville moderne et que l'administration française introduit deux notions absentes du droit coutumier : l'espace public, inaliénable, et l'espace privé. Les ingénieurs divisent la ville en trois grands quartiers, dessinent de larges rues, copient les édifices publics sur ceux de la métropole. De 1920 à 1939 la ville connaît de nombreux travaux d'extension et d'embellissement et profite de la nouvelle politique urbaine mise en place en métropole, élaborée par la Société Française des Urbanistes nouvellement créée. Les villes de l'Indochine sont à cet égard un terrain d'expérimentation idéal. Au cours de la dernière période la population de la ville va plus que tripler pour atteindre 360 000 habitants à la fin du protectorat. Mais la France n'aura plus les moyens de réaliser ses programmes. Il faudra attendre l'indépendance en 1954 et l'impulsion du prince Norodom Sihanouk pour que Phnom Penh connaisse de nouveau un harmonieux développement dont les événements politiques de 1970 viendront interrompre brutalement le processus.
- 5 L'objectif de la mission était double :
- Procéder à une analyse urbaine et à une identification des éléments constitutifs de ce patrimoine et préparer sur cette base une proposition de réglementation urbaine modulée, dans le cadre de l'équivalent d'un Plan d'Occupation des Sols.
- Permettre l'établissement de mesures de protection portant sur les monuments les plus importants et la gestion de l'évolution future de la cité dans le respect de son caractère.
- 6 Le premier point a nécessité la création de cinq cartes d'analyse parcellaire au 1/2000e portant sur l'ensemble du centre historique, le district de Daun Penh, dont les limites sont les suivantes : au nord, le pont de Chruï Chang Var ; au sud, le monument de l'Indépendance et le boulevard Samdach preah Sihanouk ; à l'est, les berges du fleuve ; à l'ouest, le boulevard Monivong et le Boeng Kak.

Figure 5



Phnom-Penh, bâtiment de l'époque du protectorat français (1863-1953), vers 1920
 Phot. Inv. Monique Chatenet © Inventaire général, ADAGP, 1995

- 7 Les cinq cartes réalisées par l'APUR, qui sont autant de strates superposables, traitent des aspects suivants :
- carte des hauteurs : nombre des étages et forme du toit.
 - carte typologique des parcelles : quatre types d'occupation des parcelles ont été retenus : villas ; compartiment ; immeubles collectifs ; équipements de grandes dimensions, religieux, administratifs ou commerciaux.
 - carte des espaces libres, des jardins et des plantations : voirie, espaces libres privés et publics, perspectives de visibilité des principaux monuments.
 - carte chronologique : datation par tranches chronologiques des constructions.
 - carte des transformations du bâti et du parcellaire : modifications apportées au bâti d'origine, surélévations, reconstructions, extensions au sol, ainsi que les principales modifications du parcellaire (remembrements, lotissements).
- 8 Par ailleurs 700 fiches individuelles d'édifices, ensembles et sites remarquables ont été mises en forme informatiquement (au moyen du logiciel File Maker Pro) et illustrées d'un plan de situation et d'une photographie. La fiche s'inspire directement de la fiche d'indexation minimale du Conseil de l'Europe.
- 9 La documentation est exploitable grâce à la mise en place d'un cadastre numérisé (sur la base du logiciel Map info) qui permet de l'intégrer pleinement à la réglementation urbaine ainsi qu'à la gestion des permis de construire et de démolir.
- 10 Le second point repose sur la création de deux listes d'édifices et ensembles urbains susceptibles d'être protégés. La première, comptant 34 entités, concerne les oeuvres les plus exceptionnelles ; la seconde, des oeuvres très remarquables au nombre de 70. Enfin, outre ces deux listes, une vigilance particulière est portée sur une centaine d'édifices qui, sans posséder le caractère d'exception de ceux répertoriés dans les deux

premières listes, présentent néanmoins une valeur historique, architecturale ou urbaine suffisamment éminente pour rendre leur préservation souhaitable dans le cadre d'une réglementation urbaine et faire l'objet d'une attention particulière de la part des services chargés des permis de construire et de démolir.

- 11 Une publication, **Phnom Penh, développement urbain et patrimoine**, a marqué l'achèvement de la convention. Elle a été réalisée par l'APUR et le Ministère de la culture français.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Asie, Cambodge, inventaire du patrimoine, architecture urbaine, architecture coloniale

AUTEUR

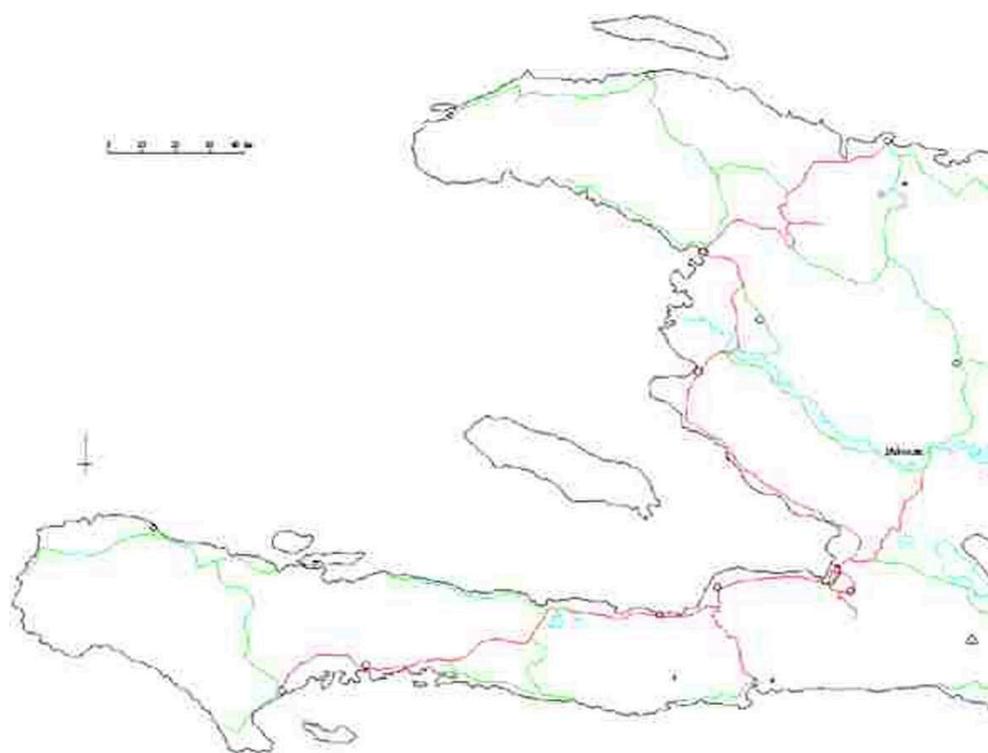
MARC PABOIS

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire.
marc.pabois@culture.gouv.fr

Haïti

Hubert Maheux et Marc Paboïs

Figure 1



Carte schématique de Haïti. Atelier de photogrammétrie de l'Inventaire général
Michel Maumont

- 1 Trois missions ont eu lieu à Haïti¹, la première en 1997, les deux autres en 1998. Le Directeur du patrimoine à Haïti et le Directeur de la division du patrimoine culturel à l'Unesco ont ainsi fait appel au Ministère de la Culture afin de faire bénéficier Haïti de l'expérience acquise par la France dans le domaine de l'Inventaire. L'objectif de la première mission était d'analyser avec les responsables nationaux la faisabilité d'un

inventaire du patrimoine culturel haïtien et de proposer un fichier informatisé d'inventaire.

- 2 Le travail avait été préparé depuis plusieurs années par l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) qui avait déjà réfléchi à la méthode à mettre en oeuvre et réalisé des études à Cap Haïtien, Fort-Liberté et Jacmel². Le projet d'inventaire national s'inscrivait par ailleurs dans un autre projet, « Route 2004 », lié à la célébration, en 2004, du bicentenaire de l'indépendance de Haïti, première république noire au monde. Cet anniversaire est l'occasion de fédérer toutes les énergies notamment dans les domaines de la culture, du tourisme et de l'environnement.
- 3 La première mission a permis de mesurer la volonté des politiques de mettre en place un inventaire national et de prendre contact avec les acteurs potentiels : l'ISPAN, le Bureau national de l'ethnologie, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le musée d'Art, le musée du Panthéon national de Haïti et l'Université.

Figure 2



La citadelle du roi Henri Christophe, début des travaux en 1804. Au premier plan, la batterie Coidavid
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 1997

- 4 Par ailleurs plusieurs déplacements à l'intérieur du pays nous ont donné la possibilité de découvrir un patrimoine souvent exceptionnel et des paysages d'une grande beauté. Ainsi, dans le nord, nous avons découvert Cap Haïtien et Fort-Liberté, deux villes qui ont connu au XVIII^e siècle un passé prestigieux. Non loin de Cap Haïtien, la commune de Milot possède deux monuments majeurs de l'histoire patrimoniale du pays : la citadelle du roi Henri Christophe construite à partir de 1804 et le palais de Sans-Souci et ses dépendances de la même époque. Tous les deux sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial depuis 1980.

Figure 3



Le palais de Sans-Souci, début des travaux en 1806
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 1998

Figure 4

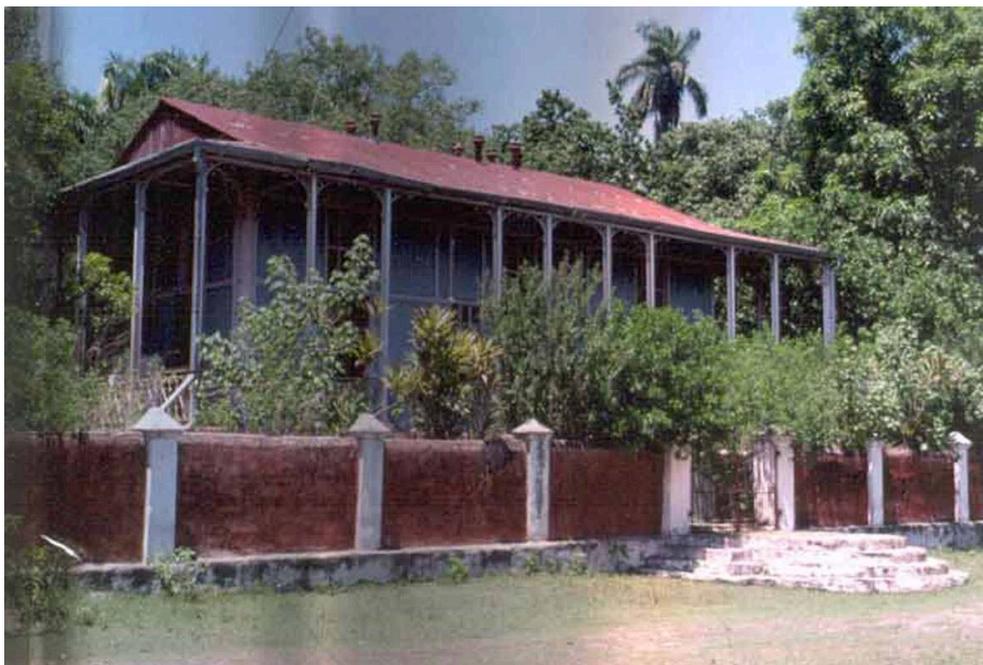


Maison à Cap-Haïtien
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 1998

- 5 Malgré de nombreuses destructions ou altérations du bâti, Cap-Haïtien et sa région conservent un patrimoine remarquable qu'il est urgent d'inventorier et de protéger. Il en est ainsi de la ville elle-même, classée patrimoine national le 23 août 1995, en tant

qu'ensemble historique ³ avec son plan en damiers et son bâti marqué par l'architecture du sud des Etats-Unis ou l'habitation Gallifet située au milieu des champs de canne à sucre, qui a conservé des vestiges du patrimoine de l'industrie sucrière (chaudières, cheminée).

Figure 5



Milot, habitation Gallifet, structure métallique, 1886
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 1998

Figure 6



Jacmel, hôtel de ville

Phot. Inv. H. Maheux © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 6 Au sud du pays, la ville de Jacmel donne l'impression de s'être endormie à l'ombre d'une végétation luxuriante. Seul le marché ⁴ à structure métallique importée de Belgique et construit en 1895 abrite, le matin, une population haute en couleur, bruyante et animée.

Figure 7



Jacmel, édifice privé

Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général, ADAGP, 1997

- 7 Quelques édifices publics comme l'hôtel de ville ou privés donnent à cette ville de bord de mer l'apparence d'une station de villégiature.

Figure 8



Port-au-Prince, maison, 56 rue Lamartinière
 Phot. Inv. M. Paboïs © Inventaire général, ADAGP, 1998

- 8 Ce rapide survol du patrimoine haïtien a milité en faveur d'une deuxième mission, cette fois-ci centrée autour d'une session de formation, organisée par l'Inventaire général. Elle s'adressait prioritairement à une quinzaine d'étudiants en architecture et en histoire, de l'université d'Etat et de l'université privée Quisqueya à Port-au-Prince, et aussi à toutes les personnes ayant des responsabilités institutionnelles et participant de ce fait à la connaissance, à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine. La formation a privilégié une approche globale du territoire, urbain et rural, la rédaction de fiches d'enquêtes « architecture »⁵ et « objets »⁶ ainsi qu'une initiation à la gestion informatique des données. Seules des procédures légères ont été retenues.

Figure 9



Port-au-Prince, maison dite *Gingerbread*. Place de l'Indépendance
 Phot. Inv. H. Maheux © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 9 Une application sur le terrain, à Port-au-Prince, a permis d'expérimenter les fiches « architecture » en choisissant un type d'habitat urbain, non dénué de charme et des maisons à structure et décor en bois dite « Gingerbread », caractéristiques des maisons construites à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Deux responsables de l'Inventaire haïtien, une architecte et une documentaliste, sont venues en France pendant trois semaines l'année suivante pour conforter les bases de leurs connaissances.
- 10 Une troisième mission, mission d'évaluation, laissait espérer un développement institutionnel de l'inventaire en Haïti. Pour des raisons économiques ou de priorité, force est de constater que les résultats ne sont pas encore à la hauteur de l'ambition initiale. Cependant des actions thématiques encourageantes, comme l'étude du patrimoine de l'industrie sucrière ⁷ se développent actuellement avec le service régional de l'Inventaire de Guadeloupe qui, après trois années de recherches, a souhaité appréhender l'histoire du patrimoine de ce département d'outre-mer dans un contexte caribéen.
- 11 A l'occasion des rencontres caribéennes de la culture et du tourisme qui se sont tenues à Saint-François, en Guadeloupe, en juin 2000, des contacts ont été pris avec les services culturels de l'ambassade de France en Haïti en vue d'une étude de ce patrimoine architectural sucrier.
- 12 En effet, sous la direction du comité national haïtien de la Route de l'Esclave, Michel-Philippe Lerebours, chercheur haïtien, qui a le soutien des services culturels de l'ambassade de France, a publié une brochure sur les habitations sucrières du Grand

Cul-de-Sac. Cette publication ne reflète cependant qu'une partie d'une enquête beaucoup plus vaste réalisée sur l'ensemble du territoire haïtien.

Figure 10



La Croix des Bouquets, plaine du Cul de sac, aqueduc de l'habitation-sucrerie Caradeux, milieu du XVIII^e siècle

Phot. Inv. H. Maheux © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 13 Pour mener à bien l'inventaire du patrimoine industriel sucrier en Guadeloupe, les échanges de connaissances avec Haïti, principale colonie des Antilles françaises au XVIII^e siècle, sont une nécessité. De ce constat est né un projet dont le Conseil régional est le maître d'ouvrage, l'Institut de Coopération Franco-Caraïbe l'opérateur et le service de l'Inventaire général le conseiller scientifique. Ce projet est consacré à l'étude des habitations sucrières de la plaine du Cul-de-Sac, de l'Archaie et de Saint-Marc. Ces secteurs conservent en effet des vestiges architecturaux en grand nombre dont certains sont tout à fait remarquables, comme l'aqueduc de l'habitation Caradeux, le double moulin à bêtes de l'habitation Santo-Domingo dans la plaine du Cul-de-Sac ou l'ensemble exceptionnel de bâtiments du XVIII^e siècle, encore couverts de tuiles plates, de l'habitation Guillon à Saint-Marc.

Figure 11



La Croix des Bouquets, plaine du Cul de Sac, cheminée de l'habitation–sucrierie Soisson, milieu du XIX^e siècle

Phot. Inv. H. Maheux © Inventaire général, ADAGP, 2001

- 14 Il est en effet important de confronter avec les chercheurs haïtiens le résultat des travaux afin de mettre en place une approche et une réflexion globales sur les différentes thématiques du patrimoine sucrier.
- 15 Ces échanges avec les historiens et les étudiants haïtiens sont la première étape de la mise en place d'un réseau de compétences visant à améliorer l'étude, la diffusion des connaissances (publications, expositions) et la conservation du patrimoine de la Caraïbe, trop souvent abordées jusqu'à présent de manière cloisonnée.

NOTES

1. Mission du 28 août au 4 septembre 1997 (Pierre-Antoine Gatier et Marc Pabois). Mission du 16 au 24 juin 1998 (Jeannette Ivain, Thierry Lochard et Marc Pabois). Mission du 25 novembre au 1er décembre 1998 (Thierry Lochard et Marc Pabois).

2. L'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National a été créé par décret du 29 mars 1970. L'ISPAN publie en 1989 une « liste provisoire des monuments historiques de la république d'Haïti » qui compte 240 références et en mars 1992 un « Manuel de l'inventaire des biens immobiliers à haute valeur culturelle ».

3. **Le Moniteur**, journal officiel de la république d'Haïti, 28 août 1995, n° 68.
 4. Inscription portée sur le marché de Jacmel : « Concessionnaire et auteur du plan : Pommayrac. Constructeurs : Ateliers et Aciéries de Bruges. »
 5. Dans le cadre de la formation à la méthodologie de l'Inventaire qui eut lieu à Port-au-Prince en 1998, nous avons élaboré, avec les stagiaires, deux fiches d'enquêtes : l'une pour l'architecture, l'autre pour les objets. Les fiches donnent une idée des renseignements attendus à partir des enquêtes d'inventaire. **Fiche architecture.**
 6. Cf. note 5 **Fiche objets.**
 7. Une étude pluriannuelle vient de débiter à l'initiative de la Sous-direction de l'Inventaire général (cellule du patrimoine industriel), en étroite liaison avec les départements d'outre-mer. Elle a pour titre : **L'industrie du sucre de canne dans les départements d'outre-mer et en métropole (XVIIe-XXe siècles)**. La publication est prévue en 2005.
-

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Haïti, architecture urbaine, architecture industrielle, inventaire du patrimoine

AUTEURS

HUBERT MAHEUX

Conservateur du patrimoine, conservateur régional de l'Inventaire, Direction régionale des affaires culturelles de Guadeloupe. hubert.maheux@culture.gouv.fr

MARC PABOIS

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire. marc.pabois@culture.gouv.fr

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Marc Pabois

- 1 En 1536, le Malouin Jacques Cartier prend possession, au nom de la France, d'un archipel situé au sud de Terre-Neuve, à quelque 4000 kilomètres de la métropole. Les lieux étaient déjà fréquentés depuis le début du XVI^e siècle par les pêcheurs basques, saintongeais, bretons et normands. L'archipel est tour à tour occupé par les Français et les Anglais et son histoire est restée longtemps chaotique. Le traité de Paris, en 1763, conserve l'archipel à la France au détriment des Anglais et le second traité de Paris, en 1815, confirme ce rattachement. Saint-Pierre-et-Miquelon est érigé en collectivité territoriale le 11 juin 1985.
- 2 L'archipel s'étend du nord au sud sur cinquante kilomètres et comprend deux îles principales, Saint-Pierre et Miquelon-Langlade ainsi que plusieurs îlots dont celui de l'Île-aux-Marins, nommé autrefois l'Île-aux-Chiens, à une dizaine d'encablures de Saint-Pierre. En 1999, la population, relativement stable depuis le début du XX^e siècle, compte 6 319 habitants. Jusque dans les années 1990, son économie reposait essentiellement sur la pêche à la morue et sur les activités de service, hivernage, avitaillement et réparation navale en charpenterie et voilerie. L'archipel a connu « un âge d'or », particulièrement pour les armateurs français et les commerçants de Saint-Pierre, entre 1816 et 1910, mais un litige entre la France et le Canada sur la délimitation des zones de pêche et surtout le verdict défavorable pour la France du tribunal d'arbitrage de New York, en 1992, ont porté un coup très dur à l'économie locale.

Figure 1



Saint-Pierre. Rue caractéristique avec ses maisons à *clabords* et tambours d'entrée
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

Figure 2



L'Île-aux-Marins, vue depuis Saint-Pierre
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

- 3 Le bâti a souffert de trois fléaux principaux : les destructions liées aux rivalités entre les Anglais et les Français (1778, 1796, 1802), les tempêtes (1775) et les incendies (1844, 1865, 1867 et 1939) si bien que ce qu'il en reste date exclusivement des XIX^e et XX^e

siècles ; il a par ailleurs considérablement évolué dans la seconde moitié du siècle dernier.

- 4 L'archipel présente trois secteurs nettement différenciés : la ville de Saint-Pierre, initialement dessinée sur un plan en damiers et caractérisée par un habitat groupé ; l'Île-aux-Marins, base avancée pour la Grande Pêche au XIX^e siècle, conserve un bâti récemment restauré mais désormais dispersé en raison de la disparition au fil du temps de nombreuses maisons. Enfin, Miquelon-Langlade séduit toujours par ses vastes espaces sauvages peu habités.

Figure 3



Miquelon. Bancs de sable du Grand Barachois

Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

Figure 4



Maisons sur l'Île-aux-Marins avec les graves au premier plan
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

- 5 Cependant le schéma spatial : échouage, salines, graves (étendues de pierre où l'on séchait la morue), maisons et jardins a perdu en bien des lieux sa lisibilité. Les menaces d'altération du bâti, en majorité en bois pour ce qui relève de l'habitat privé, nées de l'apport croissant des maisons préfabriquées en matériau de synthèse en provenance du Canada ont conduit le préfet et le conseil général à engager une réflexion pour assurer la sauvegarde et la valorisation des matériaux traditionnels.

Figure 5



Saint-Pierre. Rue Ducouédic, maison Lepape
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

Figure 6



Maison Jézéquel sur l'Île-aux-Marins, construite vers 1855 et restaurée en 1990
 Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

- 6 Cette sauvegarde repose sur la connaissance du patrimoine à partir d'un inventaire topographique qui pourra débiter dès que l'archipel sera doté d'un cadastre numérisé.

- 7 Par ailleurs, des mesures incitatives ont été prises par le conseil général pour favoriser le maintien des *clabords* (recouvrement horizontal à clin sur le doublage vertical) en bois et non en vinyle et des bardeaux en bois, comme en témoigne toujours la maison Lepape, rue Ducouédic à Saint-Pierre ou la restauration de la maison Jézéquel, ancien bâtiment de la Compagnie Générale Transatlantique, sur l’Ile-aux-Marins. Les bâtiments directement liés à l’activité traditionnelle de la pêche, comme les *échafauds*, ces abris précaires en bordure de mer, et les doris, embarcations emblématiques de Saint-Pierre-et-Miquelon, ont aujourd’hui disparu.
-

AUTEUR

MARC PABOIS

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l’inventaire.
marc.pabois@culture.gouv.fr

Interventions ponctuelles en Europe

Patrick Léon

Concernant le patrimoine de l'industrie

- 1 La **Route du patrimoine industriel du Cher** a été présentée en 1999, en Hongrie et en Slovaquie, à l'occasion d'un colloque du CILAC (Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel) consacré à *economic structures in change - industrial heritage in danger* (21-27 septembre) par une communication commune avec le professeur J. Y. Andrieux : *French iron industry : history and heritage, cultural and tourist valorisation*.
- 2 Une présentation a eu lieu devant des étudiants de troisième cycle en histoire de l'Art de l'Université d'Oviedo en Espagne sur le patrimoine industriel en France : buts, méthodes, enjeux, acquis (3-4 juillet 2000). L'accent a été mis sur la méthode de l'Inventaire Général car cette université développe un inventaire expérimental du patrimoine industriel des Asturies.
- 3 Des études ont été aussi menées sur le patrimoine industriel en Pologne : le canal d'Augustow, les abattoirs de Wroclaw (fin du XIX^e s.), l'exceptionnel patrimoine textile de Lodz. Le canal d'Augustow a été construit entre 1824 et 1839 pour unir le Niemen à la Vistule ; le béton y a été précocement employé pour les écluses.
- 4 Participation en 2001 au voyage d'étude organisé par la DAPA sur la mise en valeur du patrimoine industriel dans la Ruhr.

Autres domaines d'intervention

- 5 Collaboration avec le Musée de Vilnius en Lituanie à l'occasion d'une exposition consacrée à l'art sacré. Il s'agissait d'identifier et d'étudier des oeuvres d'orfèvrerie provenant de France, du XVIII^e et XIX^e siècles, et une tapisserie de Felletin (2001).
- 6 Réalisation d'un répertoire du patrimoine serbe au Kosovo à la demande personnelle de l'ambassadeur de Serbie-Montenegro (2002) : villes anciennes, châteaux, édifices religieux et matériel ethnographique. L'intérêt de ce patrimoine tient essentiellement –

outre l'exceptionnel ensemble de peintures murales- au fait que les églises ont puisé dans l'art byzantin et dans les formes occidentales, italiennes pour l'essentiel. C'est donc un art de marche, de jonction entre l'Orient et l'Occident rendu particulièrement intéressant par le fait que le Kosovo était au Moyen Age le coeur politique, religieux, culturel et économique de l'état serbe.

- 7 Répertoire, également, des châteaux des Kresy, c'est à dire des confins polonais (territoires orientaux perdus par la Pologne en 1945 et qui sont maintenant lituaniens, biélorusses ou ukrainiens). Ils constituent pour la seconde moitié du XVIII^e et pour le XIX^e siècle surtout un maillon capital mais complètement méconnu de l'histoire du château en Europe. La richesse de la noblesse polonaise, sa culture, son aspect volontiers cosmopolite ont rendu possible la copie plus ou moins fidèle des formes en vogue en Europe occidentale et centrale (classicisme, néo-classicisme très brillant, néo-gothique, éclectisme), mais aussi et surtout la création d'une architecture originale mêlant influences « vieille polonaise » pour les manoirs ou *dwory*, russe pour le néo-classicisme, française, italienne, allemande et anglaise (cette dernière particulièrement sensible dans le néo-gothique).
- 8 Une liste du patrimoine juif dans cette même aire géographique est en cours de constitution : synagogues, maisons communautaires dont les hôpitaux juifs. Il s'agit d'une collaboration avec la fondation américaine Myriam WEINER intitulée *Routes to roots*.
- 9 Tous les travaux cités ont été rendus possible grâce à un réseau informel de chercheurs et d'amis résidant en Europe centrale et orientale (essentiellement en Pologne, Lituanie, Hongrie, Tchéquie et ex-Yougoslavie) qui gagnerait à être structuré à l'heure où l'Europe s'ouvre aux pays de l'Est. Au premier chef, on signalera la relation avec la **Formation Internationale Culture**, organisme formant des professionnels étrangers de la culture aux réalités culturelles françaises : contributions sur la mise en valeur du patrimoine industriel en France, participation à des rencontres...

Quelques sites Internet

- 10 Il s'agit d'un choix qui m'est propre correspondant à une utilisation personnelle ou à des personnes avec lesquelles je suis en contact.

Connaissance et sauvegarde du patrimoine européen (ouest et est). Les actions sont ciblées.

Fondation créée par le roi de Danemark.

Patrimoine de l'industrie :

Les sites sont très nombreux. Il suffit de chercher dans un moteur patrimoine industriel ou industrial heritage. Le site officiel du TICCIH a une vocation mondiale :

Kosovo :

Site officiel du patriarcat serbe de Pec.

Patrimoine religieux exclusivement : architecture, objets, fresques surtout.

Patrimoine juif :

Très nombreux sites, essentiellement américains et israéliens.

J'en recommande deux :

- une foule de musées, d'institutions culturelles et patrimoniales ; très nombreux liens.
- une autre fondation américaine. Consacrée à la documentation, l'étude et la sauvegarde des sites historiques juifs dans le monde.

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : coopération européenne, Europe centrale, Pologne, Balkans, architecture religieuse, inventaire du patrimoine

AUTEUR

PATRICK LÉON

Conservateur du patrimoine, service régional de l'Inventaire, Direction régionale des affaires culturelles du Centre. patrick.leon@culture.gouv.fr

Des vitraux civils bretons conservés au Québec

Françoise Gatouillat

- 1 Les verrières sont des objets mobiles ; la collection du **Recensement des vitraux anciens de la France**¹ en fait état dans ses listes annexes, alimentées par des enquêtes qui aboutissent parfois à des découvertes inespérées. L'inventaire des vitraux de Bretagne est près de s'achever. Afin de compléter la rubrique consacrée aux vitraux erratiques de la région, contact a été pris avec le responsable du comité canadien du **Corpus Vitrearum**, M. Roland Sanfaçon, pour tenter de localiser ceux qui ornaient autrefois le manoir de Limoëlou dit aussi des Portes-Cartier à Paramé, commune de Saint-Malo, où résida Jacques Cartier jusqu'à sa mort en 1557. Dans sa statistique monumentale d'Ille-et-Vilaine, Paul Banéat avait signalé en 1929 l'existence de ces vitraux, précisant que deux panneaux, parmi lesquels une figure de saint Julien, avaient été offerts au Québec en souvenir du navigateur². Grâce à son efficace réseau savant, la recherche de M. Sanfaçon devait bientôt aboutir : le vitrail de saint Julien se trouve conservé au musée du Séminaire de Sherbrooke et son jumeau, dont on ignorait tout, fait partie des collections du musée du Château Ramezay à Montréal. Les photographies d'ensemble et de détails prises par l'éminent spécialiste, ses observations scientifiques ainsi que les informations que livraient les pièces d'archives qui lui ont été communiquées nous ont aussitôt été transmises avec la plus grande générosité³. Les oeuvres en question qui, à la lecture du texte de 1929, s'annonçaient comme des « rondels » d'un type assez commun, devaient réserver une agréable surprise. Les panneaux retrouvés au Canada sont des châssis vitrés complets de fenêtres civiles du XVIIe siècle, avec leur cadre de bois et des éléments de leur serrurerie d'origine, dont on ne connaît plus guère d'exemple en France. De plus, le parti ornemental adopté se distingue de la formule qui, en matière de vitrage domestique, était la plus répandue, à savoir des petits sujets peints sur une pièce de verre unique enchâssée dans des losanges ou des bornes incolores. Ce sont donc des objets d'un intérêt exceptionnel.

Figure 1



Musée du Séminaire de Sherbrooke (Québec) : châssis vitré provenant du manoir de Limoëlou à Paramé, vue d'ensemble

© R. Sanfaçon, 2002

- 2 Chacun des panneaux, de même dimension –environ 54 cm de hauteur sur 50 de large–, est constitué d'un assemblage de pièces blanches et de pièces peintes mises en plombs, agencées de manière régulière. Le centre en est occupé par un ovale représentant un saint debout, identifié par une inscription, « Jullien » (*sic*) dans le vitrail de Sherbrooke et Bertrand dans celui de Montréal, deux proto-évêques du Mans dont l'image fut manifestement inspirée ici par quelque suite d'apôtres gravée. La vitrerie d'accompagnement, échancrée autour des rondels, est faite de pièces rectilignes dans les deux rangs inférieurs, sous un rang de pièces cintrées ; celles-ci s'imbriquent à la limite supérieure de la composition dans d'autres, plus petites et de coupe appropriée, signe du soin particulier apporté à la conception et à la réalisation de ces oeuvres⁴. Grande originalité, le décor peint ne se limite pas à l'ovale hagiographique mais s'étend à l'ensemble des carreaux de la zone inférieure. Un paysage vallonné, animé de petits personnages évoluant devant des fabriques, s'y développe en une frise rythmée de grands arbres placés à l'avant-plan.

Figure 2



Musée du Château Ramezay, Montréal, détail : un paysan au puits et un cavalier enfourchant sa monture

© R. Sanfaçon, 2002

- 3 Deux des pièces peintes qui formaient la base du panneau de Montréal ont disparu mais les petites scènes de genre qui subsistent, un paysan au puits et un cavalier montant en selle, suffisent à prouver que tout l'ensemble était de même venue, non d'un grand artiste mais d'une qualité charmante.

Figure 3



Musée du Séminaire de Sherbrooke, détail : un cavalier partant pour la chasse et son valet
© R. Sanfaçon, 2002

- 4 Ces représentations évoquent irrésistiblement de nombreux dessins flamands et hollandais du XVII^e siècle, ceux d’Alexandre Keirincx pour ses arbres tourmentés, de Jan Van de Velde ou Louis de Vadder pour leurs pittoresques scènes rurales. On peut encore citer un dessin de Rembrandt, le « cavalier dans un paysage » du musée de l’Ermitage à Saint-Petersbourg⁵, qui n’est pas sans rapport avec le noble chasseur conversant avec son valet du vitrail de Sherbrooke. Il est fort probable que le peintre verrier qui reçut la commande des vitraux de Limoëlou, installé à Saint-Malo si ce n’est à Rennes, avait en sa possession de tels dessins ou les gravures qui ont pu en être tirées. Il a d’ailleurs vraisemblablement procédé à des collages à partir de divers modèles : chaque pièce porte un détail formant en soi un tableautin indépendant, et la facture plus fine de l’un, plus lourde de son voisin, laisse transpar  tre la pluralité des sources utilisées. Ces peintures sont exécutées en grisaille et jaune d’argent avec une forte proportion d’émaux translucides, vert, bleuté et rouge, cette dernière teinte étant curieusement utilisée pour modeler les visages des deux saints. Ces techniques, devenues familières à nombre de praticiens à partir du règne de Louis XIII, confirment, comme les costumes des figurines, une datation voisine de 1650.
- 5 S’ils ont bien orné son manoir, Jacques Cartier ne put voir ces vitraux puisqu’ils sont contemporains de ceux qui occupaient la demeure près d’un siècle après lui. C’est cependant parce que le navigateur était réputé en avoir été le commanditaire qu’ils échappèrent à la destruction. Leur histoire récente explique bien la conservation, si rare, de ces « panneaux entiers » – et non d’éléments isolés, plus couramment parvenus jusqu’à nous. A l’occasion d’un pèlerinage à la maison de Jacques Cartier en 1879, l’avocat canadien Jérôme Adolphe Chycoine, qui fut plus tard député et maire de

Sherbrooke, se fit donner par le sieur de Tarouilly, alors propriétaire de Limoëlou, le panneau qu'il devait lui-même offrir dès 1883 au musée de sa ville. L'avocat reçut l'oeuvre accompagnée, en guise de certificat d'authenticité, d'une lettre du donateur datée du 14 juin 1882⁶. Celle-ci documente la dépose des vitraux : pour le confort de ses fermiers, le propriétaire des lieux avait dû faire remplacer en 1855 le vitrage de la croisée de la grande salle du manoir « vu son état de vétusté » mais eut le souci de conserver « les vieux matériaux ». L'ancien fenestrage resté sans emploi se trouva donc remisé dans une dépendance du manoir jusqu'au moment où les visiteurs canadiens manifestèrent leur intérêt. Le second panneau suivit bientôt le premier Outre-Atlantique, à son tour offert comme relique ; confié par la fille du propriétaire à la duchesse de Luynes qui l'achemina au Canada en 1886, il demeura dans le domaine privé avant d'entrer dans les collections du musée du Château Ramezay en 1950.

Figure 4



Musée du Séminaire de Sherbrooke : face externe du panneau, vergettes

© R. Sanfaçon, 2002

- 6 Les deux châssis entraient bien dans la composition de la même croisée, la salle du manoir étant du reste éclairée d'une seule baie en plus d'une porte-fenêtre moderne. On observe que tous deux ont conservé leurs vergettes de fer torsadé fixées à l'extérieur aux plombs horizontaux, et, en face interne du bâti de bois, des pièces de métal articulées, poignées ou pièces de loqueteaux indiquant qu'il s'agissait de vantaux mobiles.

Figure 5



Musée du Séminaire de Sherbrooke : détail de l'une des pièces de serrurerie
 © R. Sanfaçon, 2002

- 7 Sur le panneau de Sherbrooke deux de ces tirettes sont superposées du même côté de la menuiserie, celui de Montréal ne gardant que celle du haut, mais sur le montant opposé. Ces petites pièces de serrurerie permettent de se figurer la place relative qu'avaient initialement les deux vantaux : ils étaient montés de part et d'autre du meneau central, en vis-à-vis⁷. Les attaches subsistantes, évidemment liées au mode de clôture de la fenêtre, servaient soit à maintenir les vantaux fermés à l'aide des pièces complémentaires ancrées au long du meneau, soit à la fixation de volets intérieurs qui se rabattaient devant les vitrages⁸. La salle du manoir prenait le jour, on l'a dit, par une fenêtre unique. Or Banéat a mentionné qu'il existait au XIX^e siècle trois panneaux supplémentaires ; ceux-ci n'ont pu faire partie du même ensemble, à moins que la baie n'ait compris trois niveaux de châssis superposés. Dans cette hypothèse, on imaginerait volontiers que les panneaux perdus, faits de simple vitrerie, en occupaient les registres hauts, les petits sujets peints, destinés à la contemplation, étant placés en partie basse. Une vue du manoir antérieure aux modifications qu'il a subies au XIX^e siècle pourrait seule le confirmer.

NOTES

1. Cette collection d'ouvrages créée en 1978 s'inscrit dans la série internationale du **Corpus Vitrearum** ; elle présente l'inventaire exhaustif des vitraux français antérieurs à la Révolution. Elle est coéditée par Monum, Editions du Patrimoine et CNRS-Éditions.
 2. Baneat, (Paul). **Le département d'Ille-et-Vilaine, Histoire, archéologie, monuments**. Rennes, t. III, 1929. P. 53.
 3. Qu'avec lui soient remerciés M. Claude Thibault, du musée du Québec, qui a rapidement localisé les vitraux et constitué un premier dossier documentaire, M. Serge Gauthier, conservateur du musée de Sherbrooke, Mme Marie Chapdeleine son assistante, ainsi que M. Jean-François Royal, archiviste du musée de Montréal.
 4. Le château de Montgothier (Manche) a conservé quelques panneaux de son vitrage original du XVII^e siècle ; ils sont comparables à ceux qui nous occupent par leur échelle et le calibre rectangulaire des pièces mises en plomb, mais ce sont de simples carreaux sans décor ; Album du Centre de Recherche sur les Monuments Historiques, **Fenêtres et volets**. t. 7, Paris, s. d. (vers 1975), D 10661.
 5. Ermitage, inv. 5316 ; reproduit dans le catalogue d'exposition **Dessins flamands et hollandais du XVII^e siècle du musée de l'Ermitage, Leningrad, et du Musée Pouchkine, Moscou**. Paris, Institut néerlandais, 1973, n° 77 et p. 51-52.
 6. Archives du musée du Séminaire de Sherbrooke.
 7. Le panneau de Sherbrooke occupait la travée de gauche, celui de Montréal celle de droite.
 8. Pour alimenter la réflexion, de nombreux relevés de fenêtres à châssis mobiles doublées de volets figurent dans les albums de la collection mentionnée à la note 4. Voir en particulier : Album du centre de recherche sur les monuments historiques, **Menuiseries de fenêtres, première moitié du XVI^e siècle** (avec introduction de D. Bontemps). Paris, 1992.
-

INDEX

Mots-clés : vitrail, verrière, iconographie religieuse

Keywords : ornementation

AUTEUR

FRANÇOISE GATOUILLAT

Ingénieur d'études, cellule vitrail, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire. francoise.gatouillat@culture.gouv.fr

Congo-Brazzaville

Bernard Toulier

- 1 L'action menée à Brazzaville par l'Inventaire illustre les limites de nos interventions dans des pays qui connaissent une grande instabilité politique.
- 2 **(fig. n°1) (fig. n°2)**

Figure 1



Place Pierre-Savorgnan-de-Brazzaville, petit théâtre en plein air : table d'orientation et belvédère aménagés au bord du fleuve Congo par Tristan Guilloux, Mara Nicolle et Bernard Salle, en 1995, au pied du monument dédié au fondateur de l'Afrique-Equatoriale Française construit par l'architecte Roger Erell en 1943-1944 près de la Case De Gaulle.

Phot. B. Renoux © Inventaire Général, ADAGP, 1995-1996.

Figure 2



Case des Messageries Fluviales établie au bord du fleuve vers 1905-1908. Détail intérieur de la véranda et des volets.

Phot. B. Renoux © Inventaire Général, ADAGP, 1995-1996.

- 3 L'installation de la France sur la rive droite du Congo remonte à 1880. En 1884 naît Brazzaville, du nom de Pierre Savorgnan de Brazza. L'Afrique centrale devient un enjeu économique et politique. Le fleuve Congo, unique voie d'accès au cœur du continent, est au centre des préoccupations impérialistes de la France et de la Belgique qui avait implanté, en 1881, en regard sur la rive gauche, Léopoldville.
- 4 Brazzaville, capitale coloniale, construite au point de rupture de charge du commerce indigène, à 500 km de l'Atlantique, cumule les fonctions commerciale, administrative, militaire, religieuse et résidentielle selon un schéma longtemps anarchique.
- 5 **(fig. n°3) (fig. n°4)**

Figure 3



Maison " tropique " provenant des ateliers nancéens de Jean Prouvé et montée en 1951. Détail intérieur de la véranda et des brises-soleil.

Phot. B. Renoux © Inventaire Général, ADAGP, 1995-1996.

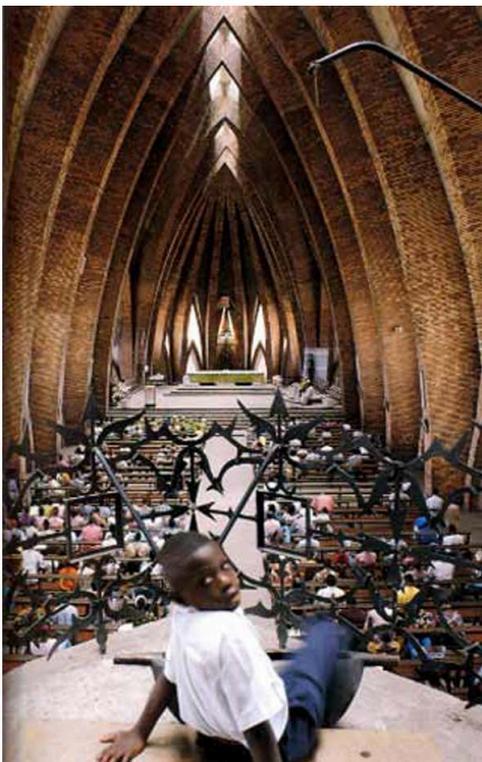
Figure 4



La basilique Sainte-Anne, par l'architecte Roger Erell associé aux ingénieurs William Barnett puis Grandmaître. Commencés en 1943, les travaux ne sont pas encore terminés en 1949, lors de l'inauguration. Sanctuaire-souvenir de l'Afrique Equatoriale Française, symbole de la France Libre. Phot. B. Renoux © Inventaire Général, ADAGP, 1995-1996.

- 6 Le premier plan d'urbanisme n'apparaît que dans les années trente.
- 7 En 1940, Brazzaville devient capitale de la France libre et siège de la Conférence Africaine Française en 1944. Elle prend alors une dimension internationale, décisive pour son développement urbain.
- 8 D'importants crédits sont apportés par la métropole de 1947 à 1953, qui permettent de mettre en place l'infrastructure et les grands équipements nécessaires à la naissance du jeune Etat indépendant du Congo en 1959.
- 9 Durant les années trente, de nombreux édifices publics vont moderniser la ville demeurée jusqu'ici composée de petits hameaux agglomérés côtoyant des villages indigènes organisés, selon les plans de l'administration, en lotissements quadrillés. De larges avenues goudronnées s'ouvrent aussi à l'automobile. La nouvelle poste, de style art-déco, sera l'emblème de cette modernité, et de nombreux édifices à vocation sanitaire et pédagogique voient le jour : dispensaires, écoles primaires, écoles professionnelles,... Un second plan d'urbanisme mis en place en 1936-1938 régleme la construction et la salubrité des maisons, les permissions de voirie et d'alignement, les servitudes d'esthétique et la création des jardins publics.
- 10 **(fig. n°5) (fig. n°6)**

Figure 5



La basilique Sainte-Anne, intérieur. Le garde-corps de la tribune – visible au premier plan – représentant des armes de jet du Nord-Congo a été forgé par un artiste (anonyme) de l'ethnie M'Béti. Phot. B. Renoux © Inventaire Général, ADAGP, 1995-1996.

Figure 6



Maison d'officier de l'armée de l'air du Quartier du Clairon, édifée entre 1945 et 1951 par l'architecte G. Crételle en style néo-basque.

Phot. B. Renoux © Inventaire Général, ADAGP, 1995-1996.

- 11 L'ordre établi de Brazzaville-la-Verte jouit d'un certain rayonnement dans la colonie. Après la guerre, Brazzaville deviendra une capitale moderne, avec notamment le

développement de son aéroport et de nombreuses constructions nouvelles, mais aussi avec un plan d'urbanisme resté cependant inachevé.

- 12 En novembre 1994, puis en juillet 1995 et mars 1996 le service de l'Inventaire, sollicité par le secrétariat d'Etat à la Coopération, envoie une mission à Brazzaville pour étudier les conditions d'une étude sur l'urbanisme et le patrimoine d'où il ressort que l'architecture savante, novatrice et exceptionnelle de la " Brazzaville blanche " issue des recherches de la métropole, influence peu à peu la construction traditionnelle des " Brazzaville noires ". En juillet 1995 puis en mars 1996, deux autres missions liées à des actions de formation de cadres congolais permettent d'expérimenter une méthodologie propre à la ville de Brazzaville, à partir des études menées par l'Inventaire général en France. Les enquêtes sur le terrain aboutissent à la constitution d'une documentation conservée à Brazzaville au service des Monuments historiques du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et du Centre culturel français, ainsi qu'à deux publications, l'une dans la collection Images du patrimoine : *Brazzaville la verte*¹, l'autre dans la collection Itinéraires du patrimoine : *Brazzaville découvertes*².

- 13 (fig. n°7)

Figure 7



Villa du directeur fédéral de la Caisse centrale d'Outre-mer, construite en 1948 par l'architecte Ch. Cazaban-Mazerolles.

Phot. B. Renoux © Inventaire Général, ADAGP, 1995-1996.

- 14 Depuis, la guerre a ravagé la ville, dispersé le noyau de personnes formées aux enquêtes patrimoniales. La documentation réunie, très partiellement publiée³, témoigne encore de ce qui a été⁴.

NOTES

1. - TOULIER, Bernard. **Brazzaville-la-Verte. Congo**. ADIG, Images du Patrimoine, 1996. 48 p.

2. - TOULIER, Bernard. **Brazzaville : découvertes, Congo : [architecture coloniale, 1880-1960]**. ADIG, Itinéraires du Patrimoine, 1996. 18 p.
 3. - **Les lieux de mémoire de " l'homme de Brazzaville "**. De Gaulle, L'homme de Brazzaville. Paris, Mazarin-Michel Aveline, 1996. P. 15-65 et 114-117.
 4. - Photos effectuées en 1995-1996 par Bernard Renoux. Les édifices présentés ont été bombardés lors de la guerre civile, pillés et incendiés et pour certains démontés et " rapatriés ".
-

INDEX

Keywords : architectural heritage

Mots-clés : Afrique, Brazzaville, architecture coloniale, architecture urbaine

AUTEUR

BERNARD TOULIER

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire
bernard.toulier@culture.gouv.fr